[illegible]

[illegible]

JOSEPH GUISLAIN

[illegible]

[illegible]

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE,
[illegible]
186[illegible]

Med. 2851^e



Digitized by Google

Digitized by Google

07 [illegible] 2811

ÉTUDES MÉDICO-PHILOSOPHIQUES

SUR

JOSEPH GUISLAIN.

Digitized by Google

PROPRIÉTÉ.

Digitized by Google



Digitized by Google

ÉTUDES

MÉDICO-PHILOSOPHIQUES

JOSEPH GUISLAIN

PAR

LE Dr BURGGRAEVE

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GAND

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE
RUE DE LA CHARITÉ, 19.

1867

Digitized by Google



Digitized by Google

ÉTUDES

MÉDICO-PHILOSOPHIQUES

SUR

JOSEPH GUISLAIN

PAR

LE Dr BURGGRAEVE,

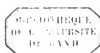
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND.



BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE TH. LESIGNE,
RUE DE LA CHARITÉ, 19.

1867

Digitized by Google



Google

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS.

La valeur d'un nom se mesure, non-seulement à la considération dont il est entouré dans son propre pays, mais encore à l'estime qu'il inspire à l'étranger. A ce double titre, GUISLAIN compte parmi les hommes célèbres. La brillante liste placée en tête de ces *Études*, est un éclatant hommage rendu à la mémoire du savant et du philanthrope dont l'existence a été un constant dévouement à l'humanité souffrante.

Nous exprimons ici à ces amis et admirateurs de GUISLAIN notre reconnaissance pour l'appui qu'ils ont bien voulu nous prêter.

D[r] BURGGRAEVE.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE.

VAN PRAET (J.), G. O. ✠, Ministre de la maison du roi.

VANDENPEEREBOOM (A.), ✠, Ministre de l'intérieur.

BARA (J.), Ministre de la justice.

FRÈRE-ORBAN, G.-C. ✠, Ministre des finances.

ROGIER (CH.), G.-O. ✠, ✠, Ministre des affaires étrangères.

GOETHALS (A.-C.-A.-L.), O. ✠, ✠, ✠, Ministre de la guerre.

VANDERSTICHELEN (J.), Ministre des travaux publics.

SYLVAIN VAN DE WEYER, G.-C. ✠, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Belges, à Londres.

DE JAEGHER, C. ✠, gouverneur de la Flandre orientale.

DE BAILLET (comte L.), O. ✠, gouverneur de la province de Namur.

DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM (comte T.-G.), C. ✠, gouverneur de la province de Limbourg.

PYCKE (chevalier Ed.), ✠, gouverneur de la province d'Anvers.

VANDAMME (C.), gouverneur de la province de Luxembourg.

Digitized by Google

Grenier-Lefebvre, (baron Ed.), O. ✠, 🦁, sénateur de l'arrondissement de Gand.

De Cock (A.), O. ✠, id.

Gheldolf (A.-S.-M.), O. ✠, id.

De Kerchove de Denterghem de Limon, (comte Ch.), ✠, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de Gand.

D'Elhoungne (F.), O. ✠, membre de la Chambre des représentants.

Lippens (A.), id.

De Maere-Limnander (A.), id.

Warocqué (A.-H.), id.

Jamar (A.), id.

Fercq (J.), id.

Thienpont (L.), id.

De Lehaye (C.), id.

De Macar de Potesta (baron F.), id.

D'Ursel (baron), id.

Guillery (J.), id.

Orban (L.-H.), ✠, id.

Van Overloop (id.), ✠, id.

Thonissen (J.-J.), ✠, id. et professeur à l'Université de Louvain.

De Coninck (chevalier C.-L.-A.), id.

Bouvier-Evenepoel (P.), id.

Dupont (E.), id.

Valckenaere (A.-B.), id.

De Florisone (L.-M.), id.

Van der Donckt (R.-F.), id.

Van Cromphaut (C.), id.

De Decker (B.-C.), ✠, chanoine, supérieur des Sœurs de charité, à Gand.

Du Chastel de la Howarderie (comte Ch.), O. ✠, général-major de la garde civique de Gand.

De Hemptinne (Ch.), O. ✠, colonel, id.

De Bast (Fr.), O. ✠, lieut.-colonel, id.

Heughebaert (A.), ✠, major, id.

Hesnault (A.), lieutenant de cavalerie, id.

Denar (E.), O. ✠, général-major, commandant de la province de la Flandre orientale.

De Gerlache (baron G.-C.), G.-C ✠, ✙. 1er président de la Cour de cassation.

De Sauvage (comte E.), G.-O. ✠, ✙, président de chambre, id.

De Cuyper (A.), O. ✠, conseiller, id.

Van Hoegaerden, (P.-J.), id.

Van Camp (P.-J.), ✠, id.

Bosquet (G.-J.-F.), O. ✠, id.

Vandenpeereboom (G.-J.-B.), ✠, id.

De Crassier (baron G.-L.), O. ✠, id.

Paquet (J.-N.), O. ✠, conseiller à la Cour de cassation.

Leclercq (M.-N.-J.), G. O. ✠, procureur-général à la Cour de cassation.

Faider (C.-J.-B.-F.), C. ✠, premier avocat général.

De Page (F.), G.-O. ✠, 1er président de la Cour d'appel de Bruxelles.

Van Mons (T.), ✙, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

Delannoy (F.-C.), id.

Van Aelbroeck, O. ✠, premier président de la Cour d'appel de Gand.

Vandevelde (Ph.), O. ✠, deuxième président, id.

Verbaere (J.), ✠, conseiller à la Cour d'appel de Gand.

Grandjean (P.), ✠, id.

De Meren, (P.), id.

Sabby (C.-J.-H.), ✠, id.

Bauwens (L.), ✠, id.

Dewylge (F.-F.), ✠, id.

Delecourt (J.-J.-E.), ✠, id.

Desmet-Grenier (L.-J.-A.), O. ✠, 🦁, id

Wurth, O. ✠, procureur général à la Cour d'appel de Gand.

Donny (F.), O. ✠, premier avocat général, id.

Dumont (Const.), avocat général, id.

Lelièvre, O. ✠, ✱, président du tribunal de première instance de Gand.

Molitor (E.), substitut du procureur du roi, à Gand.

Vander Bruggen-Massé (L.), juge au tribunal de 1re instance de Gand.

Dolez (H), C. ✠, bâtonnier de l'ordre des avocats à Bruxelles, membre de la Chambre des représentants.

Metdepenningen, O. ✠, ♌, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Gand.

Grovermans (J.), O. ✠, ♌, id.

Bosquet (M.), avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.

Graux (L.), id.

Wyvekens (F.-A.), avoué, id.

De Keyser (Th.), avocat à la Cour d'appel de Gand.

De Meulemeester (A.), ✠, id.

De Baets (P.), anc. représ., id.

Spanoghe (E.), ✠, id., greffier du tribunal de commerce de Gand.

Claeys (P.), avocat à la Cour d'appel de Gand.

Antheunis (Ch.), ✠, id.

Rolin-Jaequemyns (H.), id.

Van Toers (J.), id.

Busse (J.), id.

Eeman (A.), id.

Cannaert, id.

Vanwaes (J.), id.

De Pélichy (baron T.-F.), ✠, membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale.

De Raedt (J.), id.

Vervier (Ch.), ✠, membre du conseil, id.

Dumont (A.), medecin, id.

Verhaeghe-de Smet, banquier, id.

De Cock (M.), ✠, médecin, id.

Beyaert (L.), avocat, id.

Van der Bruggen de Nayer (F.), propriétaire, id.

Delecourt (E.), avocat, id.

De Graeve (O.), ✠, greffier provincial.

Wagener (A), ✠, échevin et professeur à l'Université de Gand.

Andries (Ch.), ✠, id.

Vanderhaeghen-Dobbelaere (F.), ✠, conseiller communal.

Morel (Eng.), ✠, id.

Deheeptinne (J.), id.

Neyt-Drost (Ad.), id.

Voituron (P.), id.

Lebègue (Cb.), id.

Martens (J.), propriétaire, id.

G. Scribe, id.

Motte (G.), id.

Roulez (J.-E.-G.), C. ✠, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Haus (J.-J.), C. ✠, ♌, professeur ordinaire à la faculté de droit, recteur magnifique, id.

De Kemmeter (baron F.-J.-S.), ✠, professeur ordinaire à la faculté de droit, id.

Lenz (P.-A.), professeur ordinaire à la faculté de droit, id.

Laurent (F.), ✠, professeur ordinaire à la faculté de droit, id.

Fraeys, ✠, professeur ordinaire à la faculté de médecine, id.

Meulewaeter, professeur ordinaire à la faculté de médecine, id.

Dumoulin, id.

Valérius (H.), professeur ordinaire à la faculté des sciences, id.

Boddaert (R.), professeur extraordinaire à la faculté de médecine, id.

Lados, ✱, professeur ordinaire, id.

Van Lyssebele, id.

Soupart, ✱, id.

Gantrelle, ✱, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, id.

De Saint-Genois (baron Jules), ✱, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, bibliothécaire, id.

Frédérisq, professeur à la faculté de philosophie et lettres, id.

Dugniolle, professeur ordinaire à la faculté des sciences, id.

Pauli (A.), professeur d'architecture à l'École du génie civil de Gand.

Spring, O. ✱, professeur ordinaire à la faculté de médecine, pro-recteur de l'Université de Liége.

Ansiaux (N.), ✱, professeur ordinaire à la faculté de médecine, id.

Michaux, ✱, vice-président de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Louvain.

Hubert, ✱, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur ordinaire à la faculté de médecine, id.

Van Kempen, ✱, id., id.

Lefebvre, ✱, ✠, id., id.

Vrancken, professeur, id.

De Roubaix, O. ✱, médecin consultant du Roi, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Bruxelles.

Pigeolet, ✱, id., id.

Crocq, ✱, id., id.

Thiry, (J.), ✱, id

Roussel (A.), ✱, ✠, professeur ordinaire à la faculté de droit, id.

Guillery, professeur agrégé, id.

Vleminckx, C. ✱, ✠, membre de la Chambre des représentants, président de l'Académie royale de médecine de Belgique.

Tallois, C. ✱, secrétaire perpétuel, id.

Verhaeghe, ✱, membre titulaire, id., à Ostende.

Thiernesse, ✱, id.

Everard, ✱, ✠, membre honoraire, id.

Wouts, ✱, id.

Rieckens, ✱, id.

Broeckx, ✱, membre titulaire, id.

Gaudy, id.

Segers, membre correspondant, id.

Boulvin, ✱, membre titulaire, id.

Belckens, membre correspondant, id.

Guilbot, membre correspondant, id.

Somers, ✱, membre honoraire, id.

Quetelet (A.-L.-J.), C. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Bruxelles.

Henriette (J.), ✱, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique.

De Decker (P.-J.-F.), C. ✱, membre, id.

Blommaert (Ph.), membre correspond., id.

Carez (M.), ✱, ingénieur en chef de la Flandre orientale.

Dehoye (L.), ingénieur civil.

De Meulemeester (Ad.), ✱, président des hospices civils de Gand.

De Bast (C), ✱, id.

De Kerckhove-Rodiguez (comte E.), id.

Lagrange (F.), id.

Dierman Seth, président de la société *Sans nom non sans cœur*.

Verbessem, secrétaire, id.

Vermeylen, C. ✠, administrateur des prisons et de la sûreté publique.

Ducpétiaux, O. ✠, inspecteur général honoraire des prisons et établissements de bienfaisance, président de la commission permanente d'inspection et de surveillance des établissements d'aliénés.

Fauconnier-Drion, membre de la commission administrative de la maison centrale de reclusion de Vilvorde.

Verelst, secrétaire de la commission permanente de surveillance, à Gheel.

Vanbeerchem, président de la commission administrative de la maison d'arrêt de Charleroi.

Kervyn, (Ph.), ✠, membre de la commission administrative de l'école de réforme de Ruysselede.

Poll, directeur de l'école de réforme de Ruysselede.

Smeyers, directeur de la maison de sûreté de Bruges.

Stevens, directeur de la maison cellulaire de Louvain.

Bonjean, aumonier de la maison des aliénés, à Saint-Trond.

Grégoire (père), supérieur de la maison des aliénés, à Saint-Trond.

Mataudon, membre du comité d'inspection du pénitentier de Saint-Hubert.

De Guelder, secrétaire de la commission administrative de la prison cellulaire de Liége.

De Muynck (J.), ✠, membre de la commission administrative de la maison de force de Gand.

Van Loo-Malfait, ✠, id.

Poelemans (A.), secrétaire de l'Hospice-Guislain, à Gand.

Desmoor (C.), président de la commission médicale locale d'Alost.

Lievens, (L.-M.-C.), membre, id.

Ceuterick (L.), membre (Anvers).

Lamal (P.-J.), id. (Malines).

Decamps (F.-F.), id., Verviers.

Bougard (J.-J.), id. (Brabant).

Stievenart, id. (Hainaut).

Albers, professeur à l'Université de Bonn.

Brierre de Boismont, médecin aliéniste, à Paris.

Barroux, directeur de l'Assistance de Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Baillarger, médecin de la Salpêtrière, à Paris.

Boer Ver Vroom, médecin de la maison des aliénés, à Rotterdam.

Binswanger, médecin de la villa Belle-Vue (lac de Constance).

Brugnoni (L.), directeur du Manicome de Bergame.

Brosius, médecin de la maison des aliénés de Bendorf (près Coblentz).

Carvalho (Thomas de), à Lisbonne.

Chasseloup de Chatillon (de), médecin de l'asile des aliénés, à Poitiers (département de la Vienne).

Dicke, médecin en chef de la maison des aliénés, à Klingenmunster (Bavière).

Darny, médecin de l'asile des aliénés de Tarn-et-Garonne.

Eutichidès (C.), médecin, à Constantinople.

Farlander, médecin de la maison des aliénés, à Helginfors (Russie-Finlande).

Fisher, id., à Urnesch (Suisse).

Foville (fils), médecin aliéniste, à Paris.

Frese, médecin de la maison des aliénés, à Kazan.

Girolami (J.), médecin en chef de l'hospice des aliénés, à Rome.

Gualandi (G.), id.

Grosser, médecin de la maison des aliénés, à Eichberg.

Hington, médecin du lunatic asylum, à Nerthampton.

Hassel, médecin de la maison des aliénés, à Kemmenburg (Wurtemberg).

Kitching, médecin du lunatic asylnm, à Yorck.

Laurent, médecin en chef da l'asile des aliénés, à Marseille.

Lourenzo-da-Luz, directeur de l'hôpital, à Lisbonne.

Liedholm, médecin en chef de l'asile des aliénés, à Wexio (Suède).

Laehr, médecin en chef de l'asile des aliénés, à Berlin.

Lambert's Van Borren, médecin en chef de l'asile des aliénés, à Franeker (Frise).

Lorent, médecin en chef de la maison des aliénés, à Bremen.

Marchand, médecin de l'asile des aliénes, à Teuleuse.

Moreau (A.), médecin de la Salpêtrière, à Paris.

Murray Lindsay, médecin du lunatic asylum, à Middlesex.

Neuman, directeur de la maison des aliénés, à Breslau.

Peters, docteur-médecin de l'asile des aliénés de Kessenich, près de Bonn.

Roller, médecin de la maison des aliénés, à Menan (grand-duché de Bade).

Salomon, médecin en chef de la maison des aliénés, à Malmo (Suède).

Sankey, médecin du lunatic asylnm, à Hanwell.

Sonden, médecin de la maison des aliénés, à Stockhelm.

Sabler, médecin de la maison des aliénés, à Moscon.

Verrona, médecin da la maison des aliénés, à Gênes.

Vedie, médecin de la maison des aliénés, à Evreux.

Vrolick, médecin de la maison des aliénés, à Retterdam.

Warberg, médecin de la maison des aliénés, à Nykeping (Snède).

Ingels, médecin en chef de l'Hospice-Guislain, à Gand.

Lesseliers, secrétaire de la société de médecine de Gand.

Willems, ✠, bibliothécaire, id.

Kluyskens, membre, id.

Blariau, membre fondateur, id.

Beydler. id.

Deneffe, membre résidant, id.

Lenaerts, médecin, à Hasselt.

Jottrand, id., à Bruxelles.

Snoeck, id., à Aeltre.

Hoorbaerts, id., à Saint-Nicolas.

Antheunis, id., à Saint-Nicolas.

Rasse, id., à Bruxelles.

Smith, id., à Brnxelles.

Poirier, id., à Termonde.

Mathieu, id., à Vilvorde.

Corbisier, id., à Mons.

Hensmans, id., à Gand.

Rommelaere (G.), id., à Brnxelles.

Rommelaere-Pihoue (F.), id., à Gand.

Bruneel, id., à Ghistelles.

Loyens, id., à Turnhout.

Devaux, id., à Bruges.

Aerts, id., à Gheel.

Goetraels, id., à Gand.

De Meyer, id., à Boom.

Gailliard, id., à Bruges.

Rembry-Barth, id., à Menin.

Missiaen, id., à Lovendegem.

Van Meldert, id., à Gand.

Van Mullem, id., à Blankenberghe.

Dambre, id., à Courtrai.

Fierens, id., à Gand.

De Zutter, id., à Eecloo.

Dobbelaere, médecin, à Bruges.
Collard, id., à Louvegnée.
Renard, id., à Bruxelles.
Piret, id., à Montigny-sur-Sambre.
Brocorens, id., à Grammont.
Anthoon, id., à Doel.
Nihoul, id., à Diest.
Servais, id., à Bruxelles.
Beydler, id., à Bruxelles.
Willems, id., à Anvers.
Nuttens, id., à Merckem.
Pinnoy, id., à Anvers.
Ruelens, id., à Anvers.
Jacquelart, id., à Brnxelles.
Verhinckx-de Beck, id., à Ixelles.
Deryck, id., à Tamise.
Cattan, id., à Capellen.
Van Iseh, id., à Beauvechain.
Duren, id., à Tournay.
D'Hollander, id., à Wetteren.
Radcq, id., à Loochristy.
Lemasgrand, id., à Verviers.
De Bolle, id., à Waesmunster.
Lodewyckx, id., à Hoegaerde.
Vanderstraeten, id., à Velaines lez-Tournay.
Van Hoeter, id., à Bruxelles.
Pollenus, id., à Vaux-et-Borset.
Hellebaut, id., à Tamise.
De Boucre, id., à Wespelaer.
De Paepe, id., à Zeveneecke.
Houzé, id., à Froidmont.
Vanbrabander (F.), id., à Wichelen.
Bressar, id., à Hoogstaede.
De Jonné, id., à Ostende.
Hamelrath, id., à Bruxelles.
Fiebers, id., à Beervelde.
Vyens, id., pharmacien, à Gheel.
Luyckx, id., médecin à Broechem.

Kennes, médecin, à Malines.
Delorre, id., à Gand.
Herman, id., à Wetteren.
Neyberg (F.), id., à Everbecq (Hainaut).
Tribiaux, pharmacien, à Bruxelles.
Meynne (A.-J.), médecin de garnison, à Mons.
Van Diest (J.-J.-A.), ✠, médecin de régiment.
Pontus (A.-J.), ✠, médecin de régiment, à Bruxelles.
Defuisseaux (M.-H.), ✠, médecin de garnison.
Fivé (F.-G.-P.-C.), ✠, médecin de régiment.
Vanderdorckt (Ig.), médecin de bataillon.
Lampart, élève en médecine, à Gand.
Roels, id., id.
Snoeck, id., id.
D'Hollander, id., id.
Heyse, id., id.
Tierlinck, id., id.
Schneets, id., id.
Vanneste, id., id.
Devuyst, id., id.
Ledegancq, id., id.
Van Cauwenberghe, id., id.
Lanerie, id., id.
Storm, id., id.
Velleman, id., id.
Decock, id., id.
Willems, id., id.
Van Braegen, id., id.
Notebaert, id., id.
Cailliaux, id., id.
Titeca, id., id.
Fourmarier, id., id.
Bieruyck, id., id.
De Brauwere, id., id.
Descamps, id., id.

Logie, élève en médecine, à Gand.

Vanscroote, id., id.

Berlengie, id., id.

Namur, id., id

Garrier, id., id.

De Smet de Lange, propriétaire et membre du comice agricole, à Gand.

Debudder (F), id., id., à Gand.

Ysenbrandt de Lendonk, prop., à Gand.

Vanderwoestyne (Hipp.). prop., ancien membre des hospices de Gand.

Vanderwée, id.

Kindt (Ch.), agent de la Banque de Belgique, à Gand.

Duchêne (F.), directeur du trésor, à Gand.

Lebègue, candidat notaire à Laerne.

Campan (A.), à Bruxelles.

Gyselinck (E.), imprimeur, à Gand.

Vandenkerkhove (P), ingénieur-constructeur, à Gand.

Vanrenterghem van den Broeke, industriel, à Gand.

Burggraeve (G.), id.

Pyn (D), id.

Van Dosselaere, imprimeur, à Gand.

Madou (J.), C. ✠, art. peintre, à Bruxelles.

Pauwels (J.), id., à Gand.

Van Eenaeme (Ant.), statuaire, à Gand.

Van Loo (Fl.), art. dessinateur, à Gand.

Robert, O. ✠, art. peintre, Bruxelles.

Canneel (T.), directeur de l'Académie royale de dessin de Gand.

Van Peteghem, supérieur de l'Hospice Guislain, à Gand.

De Buck (Ch.), consul de Turquie, à Gand.

Prayon de Pauw, id. de Prusse.

Drory, propriétaire et directeur de la Compagnie continentale du gaz, à Gand.



DÉDICACE

A SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

Sire,

En 1841, j'ai publié des Etudes sur André Vésale, dont Votre auguste Père, feu le Roi Léopold Ier, a daigné accepter la dédicace.

Je disais dans la préface de ce livre. « Un pays doit sa nationalité, moins à l'étendue de ses limites, qu'à son histoire, à ses souvenirs : aussi, dans les diverses vicissitudes politiques auxquelles la Belgique a été soumise, a-t-elle eu les yeux constamment fixés sur son passé, gage de l'avenir qu'il était réservé à Votre Majesté de consolider. C'est depuis l'avénement de Votre Majesté au trône où l'ont appelée les vœux d'un

Digitized by Google

peuple libre, que date le grand mouvement qui s'est opéré en Belgique dans les arts et les sciences, et tous ceux qui les cultivent, ont éprouvé la haute protection dont Votre Majesté ne cesse d'encourager leurs efforts. »

Aujourd'hui, Sire, je publie les Etudes sur Joseph Guislain, *dont Votre Majesté a également daigné accepter la dédicace, dans un même ordre d'idées.*

Comme Vésale, Guislain *continue la tradition qui a fait de la Belgique un pays qui s'appartient. Les médecins aliénistes le reconnaissent comme un des chefs de leur science : à ce titre, son nom mérite d'être entouré de notre respect.*

La philanthropie n'est pas un vain mot, à une époque où il y a tant de misères à soulager.

Feu Votre auguste Père fut un ami de l'humanité; par sa haute sagesse il était devenu l'arbitre dans les différends européens et toujours ses conseils furent écoutés parce qu'ils étaient l'expression du sentiment humain.

Il fut grand par la justice, et l'histoire a placé son nom à côté de ceux des Trajan, *des* Marc-Aurèle *et de tous les* héros de la paix.

Votre Majesté, Sire, *marche dignement sur ses traces : elle s'applique à conserver à la Belgique la considération que donne l'usage modéré de la liberté.*

Elle vous devra, Sire, comme à Votre auguste Père, la plus vive reconnaissance, parce que vous l'aurez rendue grande et respectée sans l'avoir fait souffrir.

Guislain fut l'apôtre des douleurs morales; sa voix s'unit à celle de tous vos sujets pour vous dire : Sire, le peuple vous aime parce qu'il sait que vous l'aimez; parce que Belge de cœur et de naissance, vous n'avez qu'une ambition : celle de le rendre heureux.

Veuillez agréer, Sire, l'expression de la profonde gratitude de

Votre très-humble et très-dévoué sujet,

Prof. Burggraeve.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Pendant plus de trente ans que nous avons vécu dans l'intimité de GUISLAIN, *nous avons pu apprécier l'élévation de son esprit et la bonté de son cœur; c'est donc un devoir de l'amitié que nous remplissons en publiant les présentes* Études. *Nous espérons que les savants médecins aliénistes qui ont bien voulu souscrire de confiance à notre œuvre, nous pardonneront de nous être introduit — nous profane — dans leur sanctuaire, c'est-à-dire le* manicome, *qu'il ne faut pas traduire par* manie des établissements fermés.

Après avoir fait tomber leurs fers, GUISLAIN *eût fait également obtenir à ses aliénés le bénéfice de la*

**

colonie agricole, sans la mort qui est venue briser inopinément son utile carrière.

Nous nous sommes surtout arrêté à développer cette idée : que le manicome, la colonie agricole et le système dit familial *sont autant de moyens concourant au même but : ramener le calme dans des intelligences troublées.*

Nous avons divisé notre travail en deux parties : la première consacrée à l'aliénation mentale, au point de vue de sa nature morale, de ses phénomènes psychiques, de ses causes, de son traitement; la seconde traitant des questions sociales. — Ces dernières avaient une grande place dans les méditations de Guislain. *Organiser la société, n'est-ce pas diminuer le nombre des aliénés?*

Les voyageurs nous apprennent — chose qui ne doit nullement surprendre — que la folie est comparativement fort rare chez les nations tout à fait primitives. Alex. de Humbolt n'a presque pas trouvé de fous dans les tribus originaires qu'il a visitées sur le continent américain. D'autres voyageurs aussi dignes de foi, affirment qu'en Chine, au fond de la Russie et de l'Inde, l'aliénation mentale existe moins fréquemment qu'en Europe; ce qui ne veut pas dire que ces peuples n'ont rien à perdre du côté de l'esprit. Mais la civilisation développe outre mesure la sensibilité morale et le jeu des passions : c'est donc au médecin,

Digitized by Google

au philosophe, à l'homme d'état d'atténuer ces tristes prédispositions. Voilà pourquoi GUISLAIN *s'occupait tant des questions d'organisation sociale.*

Profondément pénétré du sentiment de la dignité humaine, il abhorrait la peine de mort, surtout dans l'appareil hideux dont elle est entourée. Ce n'était pas par sentimentalité — car il avait une horreur profonde de l'assassin — mais il croyait qu'il y a d'autres moyens pour la société de s'en garantir. Toutefois, il pensait que notre système de prisons a besoin d'être complété par l'adjonction de colonies pénitentiaires. Il faut qu'il en soit comme dans le régime des aliénés : c'est-à-dire, qu'à côté de la maison de traitement se trouve le lieu de convalescence.

GUISLAIN *croyait aussi que de toutes les questions du moment, la plus urgente c'est l'amélioration physique et morale de la classe ouvrière. Selon lui, ces deux modes d'émancipation doivent marcher de pair, rien n'encourageant le peuple dans la voie du bien comme le bonheur domestique. Faire tout pour l'instruction des masses et pas assez pour son éducation, lui paraissait un non-sens. Il lui semblait que le bouge dans lequel l'ouvrier est forcé d'élever sa famille, doit nécessairement tuer l'école. Assainir les quartiers populeux, construire des demeures confortables, lui paraissait tout aussi nécessaire que bâtir*

Digitized by Google

des prisons et des manicomes, ces deux nécessités d'un état social mal pondéré.

Guislain *était profondément religieux, il ne pouvait donc être fataliste; il voyait dans les épidémies, moins le signe de la colère que celui de la bonté divine, puisqu'à côté du mal elle a placé le remède. Ainsi la fièvre intermittente a pour correctif le quinquina. Mais il vaut mieux prévenir que guérir; les Turcs ont apporté la peste en Europe et l'y ont entretenue par leur fatalisme, c'est-à-dire leur négligence des choses de l'hygiène. Il en est de même pour toutes les épidémies.*

Guislain *avait des idées très-arrêtées sur la bienfaisance publique et privée. L'une et l'autre, disait-il, a pour rôle de soulager les misères qui ne peuvent être prévues ou évitées, et d'extirper celles qui sont le fruit de la négligence.*

C'est donc à améliorer la condition morale et physique des classes pauvres que doit tendre la bienfaisance. Il faut qu'elle pousse à la construction d'écoles, de bibliothèques, de salles de lecture, de lieux de réunion décents, afin de neutraliser l'influence malfaisante du cabaret. Et, sur ce dernier point, Guislain *disait que les gouvernements ont aussi de grands devoirs à remplir: qu'ils doivent travailler à extirper l'abus des boissons alcooliques et non le favoriser soit directement, soit indirecte-*

ment. — GUISLAIN *citait, comme exemple, les États qui ont le monopole des boissons spiritueuses, et où les maisons d'aliénés ne suffisent plus pour contenir ces malheureuses victimes de l'alcoolisme.*

Enfin, GUISLAIN *pensait que l'intérêt de la société est de n'avoir ni non-valeurs ni déclassés, par conséquent, qu'il ne faut pas pousser aux carrières dites* libérales, *en abaissant le niveau des études supérieures. Il voulait des études fortes, dignes du régime de liberté sous lequel nous avons le bonheur de vivre.*

On voit que le plan de ces ÉTUDES *s'indiquait de lui-même; nous n'avons eu qu'à enregistrer les idées de* GUISLAIN *d'une manière fidèle. C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire.*

On remarquera dans notre ÉLOGE DE GUISLAIN *une certaine tendance au lyrisme; mais pouvions-nous parler d'un homme qui fut si grand par le cœur, dans un style d'inventaire? Et depuis quand ceux qu'on a nommé des* grands hommes, *parce qu'ils ont fait souffrir l'humanité, auraient-ils seuls droit à notre enthousiasme? La gloire militaire nous la comprenons; mais au-dessus d'elle nous mettons le saint amour de l'humanité, l'apostolat qui s'exerce par la consolation plutôt que par la désolation.*

Telle fut la mission de GUISLAIN, *et on peut dire*

qu'il n'y a pas failli. Afin qu'on ne croie pas que nous nous sommes laissé aller à un sentiment de vanité nationale, nous plaçons ci-après des appréciations de GUISLAIN *faites, à notre prière, par deux des plus grands aliénistes de notre époque. Sur le terrain de la science et de l'humanité, il n'y a que des frères.*

Docteur Burggraeve.



Digitized by Google

GUISLAIN

JUGÉ PAR M. BRIERRE DE BOISMONT.

Un honorable professeur de l'université de Gand, M. Burggraeve, prononçait — il y a sept ans — sur la tombe de GUISLAIN, ces paroles : IL FUT LE PINEL DE LA BELGIQUE.

C'est qu'en effet à l'époque où ce médecin célèbre commençait la carrière, qu'il avait choisie dans une pensée d'humanité, rien n'avait encore été fait, dans son pays, pour améliorer le sort des aliénés.

Construction des asiles, traitement des malades, loi protectrice, enseignement, livres pratiques, élèves, tout, jusqu'à l'opinion publique, était à créer.

Pour accomplir une pareille tâche, — et même pour la tenter avec quelque chance de succès, — il fallait des preuves.

En 1826, GUISLAIN publiait son *Traité sur l'aliénation mentale et sur les hospices des aliénés*, couronné par la

Google

Société de surveillance d'Amsterdam et imprimé aux frais de cette dernière.

C'était le premier indice de la réforme.

Les compatriotes de Guislain ne s'y trompèrent pas, et, deux ans après, il était nommé médecin en chef des asiles de Gand (1).

Chose rare, — et qui fait honneur au sens droit des Belges, — un bon livre avait été utile à son auteur.

Placé sur un terrain fertile en découvertes, Guislain était en mesure de donner une seconde preuve de son esprit d'observation.

Après s'être recueilli cinq ans, il faisait paraître, en 1833, son traité des *Phrénopathies*, dans lequel il jette les fondements de la doctrine de la douleur, et signale l'instabilité des types, les dégradations des analogies de la raison et de la folie, et la loi des associations morbides.

On sent dans ce livre le maître, le praticien, le cœur généreux du philosophe, et l'on peut prédire que, si le temps ne lui manque pas, il enrichira la science d'un ouvrage marqué au sceau d'une individualité puissante.

Un long espace de temps allait s'écouler avant l'achèvement de la grande entreprise qui devait consacrer la réputation de Guislain; mais ses tendances généreuses et scientifiques ne lui permettaient aucun repos. Aussi, toute cette période est-elle remplie par sa lutte contre les préjugés, par ses essais continuels de réforme, souvent couronnés de succès; par ses mémoires, ses rapports, ses voyages et surtout par le choix des matériaux de son grand ouvrage.

Si Guislain eût succombé dans cette période de son existence — période qui n'embrasse pas moins de 19 ans — il n'eût pas conquis sa haute position médicale, et —

(1) M. Brierre se sert ici d'un euphémisme; ces asiles étaient des *bouges*.

ce qui eût été plus fâcheux — il n'eût pas inscrit son nom au rang des bienfaiteurs de l'humanité, quoiqu'il fût aussi en droit de se dire : ***Pourtant, il y avait là quelque chose*** (1)!

En 1852, toutes ses inquiétudes étant dissipées, les *Leçons orales* avaient enfin vu le jour.

C'est dans cet ouvrage qu'on peut juger l'observateur, et nous ne serons démenti par personne, en affirmant que Guislain s'y montre sous un aspect tout à fait nouveau.

L'idée mère de Guislain nous est connue; nous avons devant nous les *Leçons orales*, son œuvre de prédilection, nous pouvons donc essayer de l'apprécier, malgré la défiance que nous inspire la tentative de faire revivre une grande figure.

Guislain est, avant tout, un réformateur. Né avec l'intuition d'un but, il a la volonté et le pouvoir de l'atteindre. Il lui échappe quelque temps, parce qu'on le dérobe à ses regards. Un jour cependant, il pénètre dans un de ces nombreux asiles de son pays, où les aliénés étaient alors si malheureux; son cœur a trouvé le milieu qui lui convient, son intelligence le champ à cultiver; sa vie sera désormais employée à relever les fous de leur déchéance, en prouvant à ses compatriotes que ce sont des malades à traiter.

Une fois lancé dans cette voie, il s'attache à tous ceux qu'il rencontre, car il faut les secourir.

Mais s'il a l'amour de ses semblables, il a aussi les instincts de sa race; l'observation de la folie ne le satisfait qu'autant qu'il l'a envisagée sous toutes ses faces.

Ce qui, en effet, caractérise Guislain, c'est son aptitude spéciale à décrire l'individualité morbide. Photographe du moral, il reproduit avec une merveilleuse exactitude la

(1) Paroles d'André Chenier, traîné à l'échafaud.

Digitized by Google

physionomie de ses modèles. Il semble, dans ses tableaux, s'être inspiré de Gérard Dow, tant les détails sont fins, délicats et bien rendus. Cette étude, qui occupe une partie considérable du premier volume des *Leçons orales*, est, sans contredit, celle où Guislain a déployé les plus rares qualités de l'observateur ; aussi lui a-t-elle valu une approbation générale.

La proportion considérable de ses individualités morbides, lui fait une nécessité de créer des types pour remplacer les types anciens qu'il critique ; mais il n'évite pas les défauts qu'il leur a reprochés, puisque parmi ses espèces il s'en trouve qui ne rentrent dans aucune de ses catégories, ou qui passent facilement d'une section dans une autre.

Les difficultés augmentent encore lorsqu'il arrive aux limites de la raison et de la folie, et il reconnaît qu'il est souvent très-embarrassant de distinguer les aliénés des originaux, des excentriques, des passionnés, des vicieux, des criminels.

Mais les obstacles ne l'arrêtent point, et en analysant les éléments constitutifs de chacun de ces états, il réussit souvent à trouver les caractères qui séparent ces types de la raison et de la folie.

Il est évident que dans ces recherches Guislain s'est fortement aidé de la connaissance de l'homme sain, que son étude approfondie des analogies de la raison et de la folie lui a fourni d'excellents arguments.

La multiplicité de ses variétés de l'aliénation et des détails qui s'y rattachent, jette d'abord un peu de confusion dans les idées, mais ses remarques cliniques, psychologiques et médico-légales ouvrent à l'esprit des aperçus nouveaux, disséminés un peu partout, dont les germes se développeront plus tard.

A l'imitation de tous ses devanciers, Guislain examine

Digitized by Google

les altérations anatomiques, qu'il divise en celles qui ne sont pas spéciales à la maladie, et en celles qui s'observent le plus fréquemment à sa suite. Ce travail est fort remarquable, toutefois, après avoir exposé avec une grande impartialité les raisons pour et contre, il termine en disant: « *L'action de l'élément anatomique nous échappe, d'autres seront peut-être plus heureux.* »

Si l'attention, malgré l'intérêt extrême des faits, est souvent divisée par suite des morcellements qu'exige la clinique, Guislain reprend tous ses avantages comme penseur dans le second volume. L'étude des causes, qui débute par l'influence de la civilisation sur la production de la folie, est un tableau grandiose et magistralement touché, dont l'effet est de mettre en relief les conséquences de la surexcitation du système nerveux et du surmènement du cerveau.

Du rôle considérable attribué par Guislain à la douleur, ressort naturellement la prédominance des causes morales, mais il fait aussi une large part aux causes physiques, et il a soin de noter qu'elles se combinent souvent pour déterminer l'aliénation mentale. Son esprit clairvoyant devait facilement s'apercevoir que l'action des causes serait très-souvent nulle sans une dominante : la prédisposition. Il en démontre toute la puissance, apprécie celle de l'hérédité et établit ainsi une des filiations des origines morbides.

Son examen des causes a encore pour lui un autre but : celui de la pathogénie de la folie. Convaincu que, dans le plus grand nombre des cas, la douleur est le point de départ de l'affection mentale, la mélancolie son phénomène initiateur, il est conduit, en raison de l'altération primitive des sentiments, à y placer le siége du mal. Cette opinion, que l'étiologie avait vivement appuyée, est encore corroborée par la symptomatologie; aussi Guislain proclame-t-il que l'aliénation est, avant tout, une lésion de la sensibilité, d'où

procèdent les différentes espèces pathologiques; celles-ci reproduisent des états généraux, existant invariablement dans l'humanité, tels que l'abattement, la tristesse, l'exaltation, etc., et qui pourront servir plus tard à une bonne classification des maladies mentales.

Son étude de la pathogénie lui apprend aussi que le mal provoque la réaction; il la suit dans les passions, les actes instinctifs, les impulsions de la volonté, le domaine des idées et trouve qu'elle est alternativement conservatrice, automatique, destructive.

Quelle que soit l'importance que Guislain attribue à l'état phrénalgique, il reconnait, dans des cas rares à la vérité, que la folie peut être déterminée par une grande joie et que souvent aussi la source du mal est complétement ignorée.

Les transformations des affections mentales, les changements rapides du caractère, les intervalles lucides substituant la clarté de l'intelligence à son obscurcissement, les phénomènes psychologiques, considérés comme les attributs d'un principe immatériel, les aliénations diverses dues à une stimulation fonctionnelle et rapportées à l'ordre des névroses, sont des chapitres où l'observateur et le psychologue manifeste la supériorité de ses vues, et les inductions qu'il tire de ces différents ordres de faits projettent de vives lumières sur cette partie de la science. Il est certain pour nous, par exemple, que les transformations des phrénopathies, causées par le dérangement de l'esprit, qui succède au trouble des sentiments, viennent à l'appui de la doctrine de l'unité du *moi*. Les métamorphoses, souvent subites, de l'individu malade sont également importantes à connaître pour la psychologie et la médecine légale, car elles prouvent que la folie peut faire d'un homme d'esprit un imbécile, et d'un homme de bien un vicieux et même un criminel.

GUISLAIN qui avait déjà recueilli des matériaux du pronostic dans la description des individualités de la folie, complète ses recherches sur la terminaison des maladies par une foule de données pratiques que lui suggère l'expérience, mais avec les réserves qui naissent du calcul des probabilités.

Le médecin dont la vocation a été décidée par la vue des souffrances des aliénés, qui a choisi sa profession, quand tout était à faire en Belgique, devait inaugurer un traitement en rapport avec cette grande infortune; c'est le sujet de son troisième volume.

L'aliéné étant pour lui un malade,—comme il l'a été pour Pinel, — il faut commencer par le traiter; mais, le plus ordinairement, il ne peut l'être chez lui, très-souvent par les causes du mal, plus souvent encore par l'absence des moyens convenables, par les dangers qu'il court et par ceux auxquels il expose les autres. Un établissement spécial est donc indispensable : c'est le caractère de l'asile.

Mais GUISLAIN, avec la conscience de l'honnête homme et le coup d'œil du médecin, commence, bien avant les nouveaux réformateurs, par indiquer, à l'instar d'Esquirol, de Conolly et de beaucoup d'autres, les individus qui doivent en être écartés, quoiqu'ils paraissent toucher les limites de la folie. Quand la nécessité de la séquestration a été mise hors de doute, il énumère les cas où il convient de renvoyer les malades chez eux, lors même qu'ils ne sont pas guéris : l'aliéné est-il devenu incurable; la misère de la famille ne lui permet-elle pas de le recevoir; son insubordination maladive ne cède-t-elle qu'à la règle de la maison, il organise l'asile de manière à créer des distractions et des occupations à ces nombreux débris de la constitution imparfaite de la société. C'est dans cette intention qu'il construit un établissement destiné à être une maison de

traitement, un refuge pour les cas chroniques sans ressources, un lieu d'éducation morale et physique, une école primaire, artistique, scientifique, religieuse, une exploitation industrielle, horticole, agricole, un lieu de sûreté et de préservation.

Ce que présente surtout de particulier le mode de traitement de GUISLAIN, c'est la sobriété dans l'emploi des médicaments ; il n'en fait usage que pour combattre l'état aigu, remédier à quelques complications ou calmer certains symptômes. L'aliéné étant pour lui un malade qu'opprime la douleur, et chez lequel il se manifeste des désordres de sentiments, des troubles d'idées, des perversions d'instinct, des fausses sensations, il considère comme la véritable base du traitement une nouvelle éducation moralisatrice, et il trace à ce sujet d'excellentes règles de conduite, appuyées par une guérison après douze années de souffrance.

Lorsque les chances de succès ont disparu, il propose de donner le plus de liberté possible aux aliénés, en organisant de petites colonies ou fermes agricoles sous la surveillance du médecin directeur.

Comment un pareil plan peut-il être accusé de n'avoir produit qu'une prison, d'où personne ne sort vivant ou avec sa raison?

En vérité, on reste confondu de surprise, et l'on serait prêt à s'indigner, si l'on ne se rappelait les guérisons de ces malheureux, les services rendus à l'humanité et à la justice, et les progrès de la science psychiatrique.

Détournons nos yeux de ces injustices pour les reporter sur l'homme de bien et de savoir.

Les aperçus que nous venons de donner n'embrassent qu'un certain nombre de points principaux élucidés par GUISLAIN, il nous faut cependant résumer les impressions qu'a produites sur moi l'œuvre de sa vie entière.

Ce que nous voyons d'abord apparaître, c'est la figure du

Digitized by Google

bienfaiteur des aliénés, qui restera gravée dans le souvenir de ses compatriotes et des amis de l'humanité. Derrière cette image se montre, à son tour, la physionomie du savant. Ses traits dominants sont la concentration, la finesse et la bonté du regard. On comprend qu'aucun détail ne lui échappera; ses portraits auront une ressemblance frappante, ses remarques une véritable originalité, et ses procédés de traitement les qualités de son cœur.

Pour formuler, en quelques lignes, notre dernière appréciation, nous dirons que Guislain a sa place parmi les semeurs de faits, les initiateurs d'idées et les vulgarisateurs des choses pratiques. Son nom est désormais inscrit dans les *Annales de la médecine*, et la Belgique n'oubliera pas que si l'on n'avait rien fait avant lui pour la réforme du traitement des aliénés, il a eu le droit en mourant, de se rendre ce témoignage : « Je laisse un asile modèle, les « autres en voie d'amélioration, les aliénés traités avec « bienveillance, une loi pour les protéger, des disciples de « mérite pour les soigner, des leçons pour servir de guide, « tous éléments qui faisaient complétement défaut, lorsque « ces infortunés me furent confiés. »

A. BRIERRE DE BOISMONT.

GUISLAIN

JUGÉ PAR LE DOCTEUR GIROLAMI.

ALLA MEMORIA DI GIUSEPPE GUISLAIN.

A me che dieci anni or sono, intitolando i miei *Studi psicologici e patologici sulla pazzia* all'esimio alienista di Gand, da cui mi ebbi parole larghissime di conforto, e di benevolenza, e che lui morto, anche i suoi parenti ed amici mi continuarono; non sarà da attribuire per inopportuno, che in occasione della publicazione di alcuni suoi scritti postumi, medici e filosofici, eseguita per iniziativa, e per cura del valente professore di Gand, il sig^{r} Burggraeve, io nel far plauso al nobile intendimento di pagare un ultimo tributo alla memoria dell' illustre estinto, aggiunga qualche parola di meritato encomio, quasi un fiore, che con dolce malinconia io depongo sul luogo del suo sepolcro.

Pochi uomini, ed in ispecie su scienza, e difficili arti hanno l'avventurata sorte di sollevarsi sopra la schiera dei volgari e dei mediocri, assidendosi fra coloro, che

***

meritarono di entrare nel tempio della fama e della gloria. Nel delicato magistero della scienza, e della pratica psychiatrica ad eccezione dei primi, che iniziarono la grande riforma (Chiarugi, Pinel, Daguin, etc.) due grandi nomi si elevano fra gli altri pur molto meritevoli, quello dell' Esquirol, e l'altro del Guislain. Al primo è l'iniziativa della nitida e perspicace ed onesta osservazione sul fatto frenopatico, e la maniera di ritrarne le apparenze, e farne la narrativa con linguaggio, che attrae, e ne ripromette al primo intuito la esattezza, la verità.

Al secondo è il merito del proseguimento dell' osservazione stessa, segnalato però da un' analisi ordinata, e da dipinture vive, e spiccate, sicchè il genuino, ed esemplare racconto dell' Esquirol, che ha il gran merito del primo getto, ti si fissa ancor meglio nella mente pel novello metodo, e ti rappresenta alla maniera dimostrativa e quasi geometrica, i complessivi quadri morbosi, senza perciò nulla lasciare degli amminicoli fenomenici, in ispecie sulle caratteristiche delle fisonomie, delle movenze, del gesto, della parola. Si direbbe che la stupenda maniera di ritrarre la psicografia morbosa del primo, giusta un metodo, che potrebbe dirsi empirico, acquista nel secondo, nel nostro Guislain, un ordinamento più scientifico, lasciando pur sempre la natura nella sua nudità senza interpretazioni e teorizzamenti.

All' Esquirol non difettò pur tanto la induzione sul complesso delle auree sue osservazioni e lo dimostrò singolarmente nella classazione ch' egli adottò sulle forme prototipe delle malattie mentali, la quale ristretta ed incompiuta nel Pinel avea pur nel Chiarugi gli opportuni addentelati. Imperocchè il tipo e la parola monomania, che distingue la suddetta partizione dai riconosciuti tipi anteriori, non è in fondo che una più distinta espressione della pazzia parziale già riconosciuta dal Chiarugi nel tipo melanconico, e che ei

limitò al dominio di un errore, o di poche altre idee deliranti relative. Pazzia parziale, che in seguito, e vicino a noi si rimetteva in piedi nelle classazioni delle frenopatie, ripudiatasi l'appellazione di monomania a senso specialmente del Falret Padre, del Faville, del Morel e di qualche altro.

Il Guislain non trovate al tutto acconcie le anteriori appellazioni e classazioni, si faceva a scomporre il fatto psicologico nelle forme pure, primitive, e nelle concomitanti; e per tal guisa oltre al porger modo di vedere casi nei fenomeni psichici, come in quelli della parte somatica, il grado e la estensione del morbo, non che la giusta denominazione ad esso conveniente, giungeva di leggieri a denudarne le ultime manifestazioni. Quivi pertanto come più specialmente in alcune delle sue pregevolissime lezioni *sulle frenopatie*, egli per la esercitata, e più fina analisi è in grado di spingere più oltre la sua induzione, depurando ed allargando gli anteriori assiomi medici, e facendo così realmente dare un passo progressivo alla scienza. Se non che se puossi a mio senso rendere cogli stessi elementi più pratica, più distrigabile, e dirò anche più psichica la detta partizione, io ho gia detto come dovrebbe la medesima più sintesizzarsi, subordinandola in ultimo termine al sentimento e alla ragione, alla volontà, ed alla intelligenza, alla facoltà conoscitiva, ed alla operativa; in una parola alle due superiori categorie spirituali, che come sono i due supremi indizi a caratterizzare lo stato morale dell' individuo, sono pure i due grandi punti, sebbene l'uno e l'altro in fondo non possano dispajarsi; sui quali è da restringersi per qualificare lo stato della mente di un individuo, nelle sue deviazioni dalle condizioni normali.

L'Esquirol molto più largamente del Pinel, che però è meritamente da risguardarsi sempre pel grande benefattore dei poveri pazzi, e per un riformatore della psichiatria, si

estese sul campo psichiatrico; e pei suoi tempi e per le prime prove, ch' ei fu' costretto di fare nelle pratiche applicazioni, riferibili in ispecie alla parte di costruzione pei novelli asili, e a tutt' altro che risguarda la tenuta degli alienati, dai modi del vitto, e del vestiario fino ai più acconci mezzi di repressione e di cura morale, può ben dirsi che ei abbracciò la complessiva nosografia, e pratica psichiatrica, corredando tale sua stupenda opera anche di molta ed opportuna erudizione.

Il Guislain sul materiale accresciutosi delle osservazioni e delle esperienze, e mercè il diritto accume della sua mente, potè allargare e scabbiare il detto campo; sicchè li pregevoli dati pratici valse a formulare in positivi precetti, comprendenti eziandio le più minute particolarità della pratica osservazione ed applicazione. Suo pregio speciale e raro si è il modo con che egli presenta il fatto morboso, sceverato da apparenze di poco conto, e da frondosa esposizione, con ordine serrato, strettamente analitico, tautochè gli indizi più salienti e necessari, schierati come sono al modo delle matematiche dimostrazioni, conducono mirabilmente al giudizio diagnostico, alla induzione possibile, tanto nosologica quanto, in taluni casi della entità psichica e fonatica.

Se togli nel Guislain una qualche omissione nella parte dottrinale specialmente delle opportune nozioni psichiche, che io credo non possa lasciarsi di richiamare per sommi capi, quasi a base dell' edifizio, in un cospicuo trattato, quale si è quello del nostro autore, l'opera sua che certamente sarà superstite neltempo, può dirsi al tutto complessiva nelle singole parti che denno integrarla, cosi nella semejotica, che nella eziologia, si nella parte propriamente nosologica, che nella terapeutica, e nella esposiziene dei trovati necroscopici singolarmente nella eziologia era egli il primo che l'avvivasse con qualche luce filosofica;

e con pennello da maestro, lasciato il pedantesco andazzo degli empirici rapsodi e delle narrative, delineasse cagioni piu lontane, più late, piu complessive, quali a chi voglia vedere veramente addentro nel fatto frenopatico, ti si appresentano generalmente nei fatti singoli della pazzia, e ti mettono innanzi per lo meno la costituzione morale, specialmente e dè nostri tempi, la quale in fondo è un valutevolissimo substrato ai giudizi, e all' opera clinica.

Oltre ciò ed altri molti rimarchi, che sarrebbono a farsi, se qui ne fosse la opportunità, è da porsi in peculiare risalto quella parte dell'opera del' Guislain, che volge alla costruzione, e alla sistemazione degli asili pegli alienati, e che dalle norme geometriche sulla fabbrica complessiva, e nelle sue parti singolari prende alle più necessarie particolarità di tale soggetto, comprendendovi persino le norme per un regolamento più acconcio, indispensabile alla vita, e al conducimento regolare di un manicomio, inclusivi gli stessi piu salutari consigli per il benessere della azienda amministrativa. Quivi il Guislain più che in altro è un vero riformatore, e la presente condizione degli asili e dei poveri mentecatti nel Regno Belga ne sono una incontestabile prova.

Quantunque più largo il trattato del Parchappe sulla partita costruttiva, ed organizzativa dei manicomi e di molto pregio siano le vedute del Falret Padre, del Brierre, de Boismont, del Cenolly, del Bonacassa, io non dubito di asserire che nel volume del Guislain (terzo delle sue lezioni frenopatiche) vi abbia esposto con più ordine, e con più limpidezza l'argomento; e le proposte a ciò relative siano secondate da buoni risultati nell' applicazione, avendovisi di più le opportune norme per parecchi oggetti indispensabili a certe classi degli alienati; lo che non è di picciol conto come espediente di cura, di tranquillità, di ordine.

Tanto l'Esquirol, che il Guislain sono sobri nel valutare

Digitized by Google

l'importanza dell' anatomia patologica, e non si sono mai illusi nel credere che mercè tale criterio si possa un giorno giungere a basare su di esso interamente la partizione nosologica delle insanie. Collo spirito ch'è tutto proprio del nostro autore, egli meravigliosamente ragiona su ciò, cui io mi farò lecito di aggiungere, che l'esagerazione del detto criterio adduce senza avvedersene a speranze vane, poichè delle forme frenopatiche acute e recenti, non istimo che il cadavere possa mai dirci nulla di positivo, se non è nelle forme croniche, e terminali, ed in quelle che più si apparterebbero alla categoria dei communi morbi, (demenza paralitica progressiva, epilessia e pellagra con alienazione) o in talune di quelle impatiche o consensuali, e nelle secondarie e complicate.

Il Guislain, a diversità dell' Esquirol che ne dubitò, si fa di coloro che riconoscono l'aumento della pazzia a tempi nostri. Dalle filosofiche sue investigazioni sulle cause morbifere, considerate al più possibile nella loro universalità e amplissività, ne veniva a lui per logica conseguenza il doversi pronunziare per l'affermativa, come anteriormente prima della publicazione della sua opera, venti anni or sono io ne faceva tema di mio speciale scritto edito qui in Roma, e da me intitolato al celebre filosofo Padre Ventura (1). Certi fatti si giudicano più giustamente a mezzo della ragion filosofica, che in fondo non è che la induzione delle cause contingenti sapute raccogliere collettivamente, e la quale perviene mercè un acuta, e meravigliosa opera della mente, eliminando tutti i momenti successivi intermedii, a connettere le cagioni cogli effetti loro; anzichè coll' affidarsi a prove materiali, e numeriche, che in tali casi, e per cagione di tempo, e dello spazio, degli elementi tradizionali

(1) *Dell' influenza della civiltà nell' aumento delle malattie mentali, e dei mezzi che essa possiede par ripararvi.* — Roma, nei primi del 1848. — Presso Gaetano Puccinelli.

ed etnografici, non sarebbe d'altronde mai possibile che riussisse di profittevolmente usufruirsi quale un criterio almeno di una fondata probabilità. Troppe cagioni in un fatto cotanto complesso si opporrebbero a quel risultato.

Laonde per il raffronto sù qui istituito nei brevi tratti, onde meglio spiccasse la mente e la scienza del Guislain, parmi potersene dedurre, che mentre l'Esquirol segue nella storia della psichiatria un punto assai ragguardevole dal lato della osservazione, e del racconto, e si direbbe della ragione empirica depurata ed aggrandita a confronto delle anteriori imperfette conoscenze; e senza spirito di parte abbia a ritenersi per il nome più cospicuo in tal parte sublime della medicina; nel solo Guislain ei trova un nome eguale; e ragguagliati i meriti diversi, anche maggiore; seppure non abbia a mettersi in bilancia una qualche anteriorità per parte del primo nel indirizzo degli speciali studi, e della segnalata riforma.

E dicendo dei due distinti uomini, io non intendo nè di menomare, nè molto meno di postergare, i Chiarugi, e i Pinel, e i Ferrus e i Parchappe, i Falret e i Brierre, i Baillarget e i Girard, i Griesinger, e i Flemming, e i Benacossa, e tanti altri che in Europa e in America meritano nome fra i più illustri e benemeriti, e han condotta la nostra scienza ad un punto di verace umanitario progresso. Io ho inteso solo di spendere ancora una parola sull' esimio alienista di Gand, e di porre questi di fronte all' antico medico di Charenton, perchè altri al farne meglio risaltare i pregii nelle uniformità, e nelle differenze, venissero ad un tempo da me condegnamente apprezzati, loro assegnando un posto che la storia, ho fede, non potrà non attribuirgli.

Non può dirsi intero l'uomo se anche a molta valentia d'ingegno non si accoppi la virtù e la onestà dell' animo. Il vero e il buono avendo una medesima sorgiva, ed una

guarentigia istessa superiore, debbono convergere anche nelle loro manifestazioni; altrimenti vera sapienza non si darebbe; e causa gli smarriti principj, fornirebbe una conoscenza superficiale e sofistica, come sofistico e furbesco sarebbe il carattere morale, purtroppo a nostri dì predominante, e peccante in ispecie per una finzione, che va non di rado fino alla ipocrisia.

Mite, benevolo ed affettibile sino da renderglisi agevole l'esercizio della vera carità, si fù, come l'Esquirol, il nostro Guislain, tanto chè amendue non chiusi nel perimetro della propria scienza, e verso l'individuo, riguardarono alla società, alla umanità, e questo senso fù anche più vivo nel Guislain, prendendo pascolo dalla sua più calda imaginativa, dal suo più fervente spirito.

Traluce dall' insieme degli scritti, e delle opere dell' illustre autore un senso di pratica filosofia, e di onestà, e di moralità, che s'informa alle vive sorgenti del cristianesimo ed è perciò attuoso, veritiero, efficacissimo. Una filosofia sensista, o scettica, o indifferentista, o panteistica non avrebbe potuto dar mai quei frutti, e la grande e profittevole abnegazione, e longanimità che resero benemerito, ed imperituro nel Belgio, e in tutto il mondo civile il nome di Giuseppe Guislain.

Del quale scrivendo io queste brevi linee per richiamarmi solo alla memoria di lui, io non intendeva certo ne di scrivere una biografia, specialmente scientifica, ne molto meno di tessere un degno elogio alla rinnomanza di tant' uomo.

Ho inteso altresì solo con i pochi tratti, e col nobile raffronto, di provare una volta di più, che la verità, e la bontà, la giustizia, e la onestà, e la bellezza, che di simili supreme doti è il necessario riflesso, costituiscono una triade inseparabile, che come appunto ci si rivela nella vita, e nelle opere dell' esimio alienista di Gand, dovrà mai sempre la filosofia civile ricercare nei veri scienziati per

renderli degni della storia, del suffragio delle generazioni, e della immortalità.

GIUSEPPE GIROLAMI.

Di Roma, a dì 10 aprile 1867.

TRADUCTION.



Personne ne s'étonnera si, il y a dix ans, ayant dédié mes *Études psychologiques et pathologiques sur la folie,* au savant aliéniste de Gand et en ayant reçu des témoignages de bienveillance et d'encouragement; si, après sa mort, cette bienveillance m'ayant été continuée par ses parents et ses amis, personne, dis-je, ne s'étonnera de me voir applaudir à la publication du professeur Burggraeve de Gand, et donner à l'illustre défunt quelques mots d'éloges bien mérités, comme une fleur que je dépose avec une douce tristesse sur sa tombe.

Il est donné à peu d'hommes, surtout dans les sciences et les arts, de s'élever au-dessus de la médiocrité, et de se placer parmi ceux qui ont mérité de pénétrer dans le temple de la renommée et de la gloire. Deux grands noms se présentent, tout d'abord, dans l'enseignement de la science et de la pratique psychiatrique, si nous exceptons ceux qui ont pris l'initiative de la grande réforme (Chiarugi, Pinel, Daguin, etc.); — deux grands noms s'élèvent au milieu de beaucoup d'autres très-méritants : l'un est celui d'Esquirol et l'autre celui de GUISLAIN. Au premier, nous devons l'initiative de l'observation nette, intelligente, consciencieuse du fait phrénopathique et la manière d'en représenter les caractères, ainsi que d'en faire la narration,

Digitized by Google

dans un langage attrayant qui promet, à première vue, l'exactitude et la vérité.

Au second appartient le mérite de poursuivre cette même observation, mais en se distinguant par une analyse pleine d'ordre et par des peintures vivantes et détachées, en sorte que la narration naïve d'Esquirol, qui a l'avantage du premier jet, se fixe encore mieux dans l'esprit par cette méthode nouvelle, représentant d'une manière démonstrative et presque géométrique, les tableaux complets des maladies, sans en omettre pourtant *les moindres phénomènes*, même sur les caractères des mouvements, des gestes et de la parole. On dirait que la merveilleuse manière de présenter la *psychographie* de la maladie chez le premier, selon une méthode que l'on pourrait dire empirique, acquiert, chez le second, dans notre Guislain, une allure plus scientifique, tout en laissant la nature se faire jour dans toute sa nudité, sans interprétations ni théories.

Esquirol ne manqua pas non plus, tout à fait, de tirer l'induction de la totalité de ses précieuses observations, et il le prouva particulièrement dans la classification qu'il adopta sur les formes prototypes des maladies mentales, bornée et incomplète dans Pinel, mais toutefois présentée, dans Chiarugi, avec des connexions raisonnées. Car le type de monomanie, qui distingue la division susdite des types reconnus antérieurement, n'est, en définitive, qu'une expression plus distincte de la folie partielle que Chiarugi avait déjà reconnue dans le type de la mélancolie, et qu'il limita au domaine d'une erreur ou de quelques autres idées de délire relatif. Folie partielle, qui, plus tard, fut rangée dans la classification des phréuopathies, lorsque fut rejetée la dénomination de *Monomanie*, particulièrement selon Falret père, Foville, Morel et plusieurs autres.

Guislain n'ayant pas trouvé les dénominations et les classifications antérieures exactes, s'appliqua à décomposer

Digitized by Google

le fait psychologique dans ses formes pures, primordiales, et dans ses formes concomitantes; de cette manière, tout en donnant le moyen de voir dans les phénomènes psychiques, ainsi que dans ceux de la partie somatique, le degré et l'extension de la maladie et la dénomination exacte qui lui appartient, il parvint facilement à mettre à nu les dernières manifestations. Ici, comme dans quelques-unes de ses excellentes leçons sur les phrénopathies, par une analyse exercée et fine, il est en état de pousser plus loin ses inductions, en épurant et agrandissant les axiomes médicaux antérieurs, et faisant ainsi faire à la science un pas réel dans la voie du progrès. Seulement, à mon avis, si, avec les mêmes éléments, on peut rendre plus pratique et plus facile à démêler — et je dirais même plus psychique, — la susdite division, j'ai déjà exposé comment elle devrait se synthétiser davantage, en se subordonnant au sentiment et à la raison, à la volonté et à l'intelligence, à la puissance théorique et à la pratique, en un mot, aux deux catégories supérieures spiritualistes, qui étant les deux indices les plus puissants pour caractériser l'état normal de l'individu, sont aussi (quoique au fond on ne puisse les séparer) les deux grands points sur lesquels on doit s'appuyer, pour qualifier l'état mental d'un individu dans ses déviations des conditions normales.

Esquirol s'étendit dans le champ psychiatrique d'une façon beaucoup plus large que Pinel, quoique ce dernier doive être toujours considéré comme le grand bienfaiteur des pauvres fous et un des réformateurs de la psychiatrie; et, eu égard à son temps et aux premiers essais qu'il fut forcé de faire dans l'application pratique, particulièrement pour la construction des asiles nouveaux, et en tout ce qui concerne la garde des aliénés, leur alimentation, leur habillement, jusqu'aux procédés les plus convenables de répression et de direction morale, on peut dire, avec raison, qu'il

embrassa toute la nosographie et la psychiatrie, enrichissant son excellent ouvrage d'une grande et opportune érudition.

Avec les matériaux accumulés de l'observation et de l'expérience, et grâce à la juste perspicacité de son esprit, Guislain put élargir et nettoyer ce champ. Il formula des préceptes positifs, embrassant même les plus minces détails de l'observation pratique et de l'application. Sa qualité spéciale, — qu'il est difficile de rencontrer, — c'est la manière avec laquelle il présente le fait morbide, dépouillé des détails de peu d'importance et de toute exposition verbeuse, dans un ordre serré et rigoureusement analytique, que les indices les plus saillants, rangés à la façon des démonstrations mathématiques, amènent admirablement au jugement diagnostique, à l'introduction possible, soit nosologique, soit, en quelques cas, de l'entité psychique ou phonatique.

Si l'on fait abstraction de quelques omissions, — dans la partie doctrinale particulièrement, — des notions psychiques opportunes, que je ne crois pas, — pour de bonnes raisons, — de nature à être négligées, car ce sont les bases de l'édifice dans un traité aussi important que celui de notre auteur, l'œuvre de Guislain, qui certes survivra, peut être regardée comme complète dans ses différentes parties, tant en ce qui concerne la séméiotique que l'étiologie, la partie nosologique que la partie thérapeutique, dans l'exposé des découvertes nécroscopiques et dans l'étiologie, où il est le premier qui l'ait éclairée du flambeau philosophique. Mettant de côté les façons pédantesques des rapsodes empyriques, il a indiqué des causes plus éloignées, plus larges, plus synthétiques; des causes telles, que pour celui qui veut entrer véritablement dans le fait phrénologique, elles sont représentées dans les cas particuliers de la folie, et font connaître au moins la constitution morale, ce qui est surtout pour nous, une base précieuse de notre jugement et de l'œuvre clinique.

Outre les nombreuses remarques qu'il y aurait encore à faire sur l'œuvre de Guislain, s'il était opportun de les consigner ici, il nous resterait à mettre en évidence la partie qui traite de la construction et de l'organisation des asiles des aliénés, des règles géométriques de l'ensemble de la maison, dans toutes ses parties et dans ses détails, avec les observations les plus nécessaires en ces matières, y comprenant même les bases d'un règlement plus convenable, nécessaire à l'existence et à la régularisation des salles de travail, le tout complété par d'excellents conseils sur la bonne gestion de la partie administrative. Dans cette partie, notre Guislain est plus que dans tout autre un réformateur véritable, et l'état des malheureux aliénés, en Belgique, à l'époque où Guislain faisait entendre ses plaintes, en fournit une preuve incontestable.

Quoique le traité de Parchappe s'étende davantage sur la construction et l'organisation des ateliers; quoique les vues de Falret père, de Brierre de Boismont, de Conolly et de Bonacassa aient également une grande valeur, je n'hésite point à affirmer que Guislain, dans sa troisième leçon sur les phrénopathiques, y a introduit un ordre meilleur et plus de clarté; les propositions qu'il y fait ont obtenu de bons résultats dans la pratique; on y trouve, en outre, les règles opportunes sur plusieurs objets indispensables à certaines catégories d'aliénés; règles qui ne sont pas d'une mince importance comme moyen de traitement, de tranquillité, d'ordre.

Esquirol et Guislain sont réservés quant à l'importance à accorder à l'anatomie pathologique, et ils ne se sont jamais fait l'illusion de croire que l'on pourra parvenir un jour à prendre ce moyen pour base absolue de l'appréciation nosologique des folies. Avec cet esprit qui lui est tout particulier, Guislain raisonne admirablement sur cet argument, et je me permettrai d'ajouter que l'exagération du

Digitized by Google

susdit criterium conduit, sans qu'on s'en aperçoive, à de vaines espérances, car dans les affections phrénopathiques aiguës et récentes, je ne pense pas que le cadavre puisse jamais nous dire rien de positif, si ce n'est dans les affections chroniques et finales, et dans celles qui appartiennent à la catégorie des maladies communes (folie paralytique, progressive, épileptique et pellagre avec aliénation), ou dans quelques-unes des *sympathiques* ou consensuelles, et dans les secondaires et compliquées.

Guislain a embrassé l'opinion de ceux qui ont reconnu l'accroissement des cas de folie à notre époque; Esquirol en douta. Le résultat de ses investigations philosophiques sur les causes morbides considérées dans leur universalité, et leur extension, l'amenait, par une conséquence logique, à se prononcer pour l'affirmative; de même avant la publication de son travail, il y a vingt ans, je pris pour thème ce même argument dans un écrit que je publiais ici, (à Rome,) et que je dédiais au célèbre philosophe, le Père Ventura (1).

On juge certains faits avec plus de justesse au moyen du raisonnement philosophique, qui, au fond, n'est que l'induction des causes contingentes recueillies collectivement, en éliminant les mouvements successifs intermédiaires; ce à quoi l'on parvient par une admirable faculté de l'esprit d'enchaîner les causes et leurs effets, plutôt que de se baser sur des preuves matérielles et numériques que, dans certains cas, pour des causes de temps et d'espace, des données traditionnelles et ethnographiques, il ne serait jamais possible d'utiliser comme fondement solide d'une probabilité, trop de causes s'opposant à ce résultat dans un fait si compliqué.

Ainsi, de la comparaison que j'ai établie en peu de traits,

(1) *De l'influence de la civilisation sur l'augmentation des maladies mentales, et des moyens qu'elle possède pour y porter remède.* — Rome, au commencement de 1848 — Gaetano Pucinelli, éditeur.

pour faire mieux ressortir la science et le génie de GUISLAIN, il me semble qu'on peut conclure que, tandis qu'Esquirol poursuit dans l'histoire de la psychiatrique un but très-important pour l'observation et la narration, on pourrait dire qu'il a épuré et élargi le raisonnement empirique relativement aux connaissances imparfaites de ses prédécesseurs; on doit donc, sans esprit de parti, le regarder comme l'homme le plus remarquable dans cette sublime partie de la médecine; il ne trouve que dans GUISLAIN une individualité qui l'égale, et même qui le surpasse, si l'on met en ligne leurs titres si divers, bien qu'il faille mettre dans la balance pour le premier, l'antériorité dans la direction de ces études spéciales, et de la réforme dont nous avons parlé.

En faisant l'éloge de ces deux hommes distingués, je n'entends pas amoindrir les mérites des Chiarugi, des Pinel, des Ferrus, des Parchappe, des Falret et des Brierre, des Baillarget, des Girard, des Griessinger, des Hemling et des Bonacassa, et de tant d'autres qui, en Europe et en Amérique, ont réalisé pour notre science un véritable progrès. J'ai voulu seulement dire encore quelques mots sur l'excellent aliéniste de Gand, et le mettre en parallèle avec l'ancien médecin de Charenton, non-seulement afin de faire mieux ressortir les points où leurs talents s'accordent et où ils diffèrent, mais de les apprécier dignement, en leur marquant une place que l'histoire, — je le crois, — ne manquera de leur donner.

Un homme ne peut se dire vraiment supérieur, si à un grand savoir il ne joint aussi un esprit honnête et vertueux. Le vrai et le bon ayant une source commune et une sanction supérieure identique, doivent converger dans leurs manifestations; autrement, il n'y aurait point de véritable science, car l'affaiblissement des principes ne donnerait que des connaissances superficielles et sophistiques, comme l'est le caractère moral, — malheureusement dominant de

nos jours, — livré à la fausseté, qui est poussée souvent jusqu'à l'hypocrisie.

Doux, bienveillant et affectueux jusqu'à se rendre facile l'exercice de la véritable charité, notre GUISLAIN fut comme Esquirol; l'un et l'autre, dans l'exercice de leur science, ne s'arrêtèrent pas à l'individu, mais ils regardèrent la société, l'humanité, et ce sentiment fut encore plus grand dans GUISLAIN, soutenu par sa vive imagination et son esprit plus ardent.

Les œuvres et les écrits de notre auteur laissent entrevoir un sentiment de philosophie pratique, d'honnêteté et de moralité qui, atteignant aux sources vivaces du christianisme, se montre actif, véridique et très-efficace. Une philosophie sensuelle, sceptique, indifférentiste ou panthéiste n'aurait jamais pu produire de tels résultats : c'est sa grande abnégation et sa grande patience qui ont rendu honoré et impérissable en Belgique et dans le monde civilisé le nom de JOSEPH GUISLAIN.

En écrivant ces quelques lignes, seulement pour me ressouvenir de lui, je n'ai pas entendu faire une biographie scientifique, moins encore un éloge digne de la renommée d'un tel homme.

J'ai voulu seulement, par ces quelques mots et par voie de comparaison, prouver, une fois de plus, que la vérité et la bonté, la justice et l'honnêteté, constituent une triade inséparable, comme il nous est démontré par la vie et les œuvres du célèbre aliéniste de Gand, et que la philosophie devra toujours les chercher dans les véritables savants, pour les rendre dignes de la renommée, de l'acclamation des peuples et de l'immortalité.

JOSEPH GIROLAMI.

Rome, le 10 avril 1867.

Digitized by Google



Digitized by Google

PROJET [illegible] MENT

A LA MÉ[illegible]OIRE DE [illegible]

On nou[illegible] [illegible]oir élev[illegible] nous avons [illegible] ne font pas [illegible] la gratitude [illegible] rendus que les contemporains. Et p[illegible] plus noble d'encourager les artistes [illegible] leurs aspirations des hommes utiles? S[illegible] Romains en ont agi ainsi, qui se plaint du [illegible] de statues et de bustes qu'ils nous ont laissé[illegible] ment artistique n'est-il pas un [illegible] Guislain mérite-t-il un semblable [illegible] puisqu'il a laissé des traces in[illegible] N'a-t-il pas relevé la dignité huma[illegible] régime qui pesait sur les aliénés? N[illegible] ainsi du reproche d'inhumanité?

L'artiste du projet dont nous donnon[illegible]senta-tion, s'est inspiré d'une idée touchan[illegible] yeux de

Google



Digitized by Google

PROJET DE MONUMENT

A LA MÉMOIRE DE GUISLAIN.

On nous a accusés de *statuomanie*, c'est-à-dire de vouloir élever des statues à tout venant. Cela prouverait que nous avons la mémoire du cœur. Pour ériger une statue, il ne faut pas attendre que des siècles se soient passés sur la gratitude nationale; nul ne peut mieux juger des services rendus que les contemporains. Et puis, y a-t-il une manière plus noble d'encourager les artistes que de proposer à leurs aspirations des hommes utiles? Si les Grecs et les Romains en ont agi ainsi, qui se plaint du grand nombre de statues et de bustes qu'ils nous ont laissés? Un monument artistique n'est-il pas un enseignement public? Guislain mérite-t-il un semblable honneur? Pourquoi pas, puisqu'il a laissé des traces ineffaçables de son passage? N'a-t-il pas relevé la dignité humaine en changeant l'odieux régime qui pesait sur les aliénés? Ne nous a-t-il pas sauvés ainsi du reproche d'inhumanité?

L'artiste du projet dont nous donnons ici la représentation, s'est inspiré d'une idée touchante : A la voix de

****

Google

Guislain, le génie de la psychologie vient d'ôter les fers à un aliéné. Celui-ci abruti par un long enchaînement, s'est en quelque sorte ankylosé sur lui-même, il regarde avec méfiance, comme un animal habitué à être maltraité.

Hélas ! c'était le résultat auquel conduisait un traitement barbare.

Il est inutile de faire l'éloge de cette composition : ce serait faire injure à ceux qui l'auront sous les yeux. Disons que ce sera un des monuments les plus complets élevés jusqu'à présent. D'ordinaire l'artiste n'a à rendre qu'une figure dont la pose paraît exagérée ou froide, parce que les alentours manquent. Il n'y a pas à proprement parler de sujet; le sentiment y fait défaut. On ne pourra pas faire le même reproche au groupe de l'artiste gantois, où trois expressions se font contraste : l'hébétement de l'aliéné, l'émotion de la jeune femme représentant la psychologie et le calme de la science, figuré dans Guislain.

SOMMAIRE.

1re PARTIE.



2e PARTIE.



Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

L'ALIÉNATION MENTALE.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

LES PILOTES DE L'HUMANITÉ.

PINEL. — GUISLAIN.

Les progrès sociaux s'accomplissent par la douleur et les bouleversements, comme, dans la nature, le rassérénement par la tempête.

Louons Dieu de ce que dans ces tourmentes, il suscite des hommes capables de nous conduire au port.

Les uns — vigies attentives — l'œil constamment fixé sur l'horizon, observent, et dans un point noir savent lire la tempête.

Digitized by Google

Malheureusement, leur voix est rarement écoutée (1).

D'autres — au cœur entouré d'une triple ceinture d'airain — se précipitent au fort de la tempête dans une frêle embarcation, et payent souvent de leur vie leur généreuse audace (2).

Quand la bourrasque sociale a fait son œuvre, il reste des épaves à recueillir, des âmes à consoler.

C'est surtout la mission du médecin aliéniste.

(1) Le rôle de prophète de malheur est fort ancien, preuve cette pauvre Cassandre qui, pour prix de ses avertissements, ne recueillit que des moqueries.

Hélas! le cheval de bois qui fit tomber la cité de Priam et d'Hector, nous aussi nous nous obstinons à ne pas voir les malheurs qu'il porte dans ses flancs.

C'est notre aveuglément qui le laisse pénétrer dans nos murs.

La plupart des fléaux qui se sont abattus sur l'humanité, ont été amenés par notre incurie.

Le plus récent — le plus terrible de tous — le choléra asiatique n'a-t-il pas sévi particulièrement — pour ne pas dire exclusivement — dans nos quartiers encombrés?

(2) Les hommes qui se sacrifient ne sont pas toujours payés de leur dévouement. — Nous ne parlons pas des récompenses matérielles, mais de la juste considération dont ils devraient être l'objet. — Parce qu'on ne peut payer toute sa dette, faut-il la renier toute entière? Heureusement que le sentiment humain s'élève au-dessus des calculs de l'amour-propre ou de l'intérêt personnel. Le danger venu, il y aura toujours des hommes qui se dévoueront.

Digitized by Google

La civilisation est une mer féconde en sinistres. La raison humaine n'est pas toujours assez forte pour résister aux chocs des passions, aux froissements des injustices, aux frottements même de la pensée.

Elle souffre, elle s'égare ou se révolte.

De là la folie, ce triste apanage de la raison!

Pour le vulgaire, le fou est un objet de dérision; pour la société, il est un sujet de répression. Voilà quelle a été, jusque dans ces derniers temps, la lamentable histoire de nos aliénés.

La société voulait avant tout, se prémunir. Elle faisait comme pour les bêtes fauves : c'est-à-dire qu'elle plaçait entre les fous et elle les grilles d'un cachot.

Et encore n'était-ce pas toujours sur des fous qu'elle exerçait ces mauvais traitements!

Que de fois n'a-t-elle pas fait expier à des hommes illustres leur génie!

Tout le monde connait les belles toiles de Louis

Gallait et d'Eugène Delacroix : « *Montaigne visitant Le Tasse dans la Maison de Fous de Ferrare.* »

Le peintre belge a rendu ce que cette scène a de touchant; mais le peintre français en a mieux fait ressortir l'horreur.

Il nous fait voir le poëte au milieu de fous furieux, assailli de leurs clameurs, peut-être en butte à leurs violences.

Ce n'est pas là une scène inventée à plaisir; c'est la réalité de ce qui se passait il y a à peine quelques années.

Parmi les souvenirs de notre jeunesse, il y en a un qui nous a laissé une vive impression : c'est une visite à Bicêtre.

A tous les barreaux des cabanons se montraient des visages hâves, décharnés, grimaçants, hurlants!

Par moments, des cris aigus se faisaient entendre: c'étaient des fous qu'on maltraitait.

Çà et là rôdaient de pauvres idiots, mendiant quelques pièces de monnaie pour du tabac.

D'autres étaient employés, dans un manége, à remonter l'eau, d'un immense puits (1).

(1) Ce puits, où la voix a le retentissement d'une clameur, existe encore. — Tout était effrayant à Bicêtre.

Mais, ce qui était horrible à voir, c'était le cynisme des gardiens!

On les choisissait en dehors de tout sentiment humain : aux bras de bronze, au torse d'Hercule, tels qu'il en eût fallu pour dompter des bêtes féroces.

C'est sur cette scène de désolation que descendit un jour un homme de cœur. Un autre se serait épouvanté : lui, comme inspiré d'un souffle surhumain, marcha aux victimes et aux bourreaux : calma les unes, arrêta les autres.

L'humanité venait de rentrer dans ses droits!

Avons-nous besoin de dire que cette révolution, que cette sainte révolte contre l'incurie des administrations de bienfaisance, fut due à Philippe Pinel?

Appelant la philosophie au secours de la médecine, le médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière fit voir ce que de pareils traitements avaient de barbare et d'antihumain (1). Bravant

(1) Voir son *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale* (Paris, 1791).

Google

la routine des uns, le remords des autres, il revendiqua hautement en faveur des malheureux aliénés les droits de l'humanité; il fit tomber leurs chaînes et aux mauvais traitements substitua des mesures de douceur, de bonté et de justice, au moyen desquelles il obtint les plus heureux résultats.

S'il ne les guérit pas tous, il leur rendit au moins un calme qu'ils ne connaissaient pas.

Son ouvrage sur l'aliénation mentale, par l'esprit philosophique qui y règne et par l'intérêt qu'il provoqua en faveur des aliénés, fut une des manifestations les plus éclatantes de l'esprit réformateur de la fin du XVIIIe siècle.

Faut-il ajouter que Pinel fut un esprit délicat, un homme de bien, un sage offrant dans ses goûts, comme dans ses mœurs, l'image d'une simplicité patriarcale?

Étranger aux petites passions, désintéressé et généreux, il parvint à peine à amasser pour ses vieux jours, de quoi suffire à ses besoins et à ses infirmités.

Pendant la tourmente de 1793, il sauva plusieurs

prisonniers de la mort en les plaçant sous l'égide de la science.

Ce fut chez lui que Condorcet vint chercher un asile.

Dénoncé lui-même et arrêté sous la terreur, il fut bientôt mis en liberté, par une espèce de honte des bourreaux, et nommé officier municipal; fonctions qu'il accepta, non par ambition, mais à cause du bien qu'elles devaient lui permettre de faire.

C'est une grande consolation de voir, à des époques de délire, où les sentiments humains sombrent dans l'horrible tempête des rénovations sociales, de voir surgir des hommes qui en imposent aux bourreaux par la force de leur vertu.

Pinel fut un de ces hommes, puisque, malgré sa timidité naturelle, il tint tête à ses collègues de la Municipalité.

Quel contraste entre lui et Marat! Mais aussi quelle différence entre les aspirations de ces deux hommes : l'un voulant réformer la société par la philosophie, l'autre par la mort!

La postérité a parlé : un instant installés au Panthéon, les restes de Marat allèrent rejoindre aux gémonies ceux des misérables qui avaient partagé ses odieuses doctrines.

La mémoire de Pinel est restée pure et entourée d'une auréole céleste.

Ce qui se passait en France, avant Pinel, avait lieu également chez nous.

Non-seulement on enfermait les fous, on les maltraitait, on les chargeait de chaînes, mais on en trafiquait; on les adjugeait au plus offrant!

Ces temps ne sont pas tellement éloignés que nous n'ayons pu en être témoins.

A Gand, on voit encore un vieux donjon dresser sa masse noire aux bords de l'Escaut.

Ce fut là que Jacques Van Artevelde, ruwaert de la Flandre, vint se constituer prisonnier pour répondre devant ses ennemis.

Vers l'année 1633, ce sombre édifice — tel que Dante l'eût rêvé — fut converti en maison de reclu-

sion pour les malfaiteurs et les fous — car on ne faisait pas de distinction entre eux.

Et pourquoi en eût-on fait ? N'était-il pas commode d'avoir un enfer collectif où assassins et fous furieux étaient rivés à un même mur, à la distance voulue pour qu'ils ne s'entre-déchirassent pas?

Et pendant ce même temps, cette société égoïste — ou plutôt les pouvoirs qui la représentaient, — ne faisait rien pour l'instruction et l'éducation des masses.

Elle se croyait suffisamment garantie par le bourreau et les cachots !

Mtrss H. Becher nous a intéressés aux tortures morales et physiques de l'Oncle Tom, et sa voix généreuse a plus fait pour l'abolition de l'esclavage en Amérique, que toutes les considérations économiques et politiques.

En Europe, il existait également — il existe encore sur quelques points — une traite des blancs.

Nous allons dire qui, en Belgique, s'est assigné le même rôle que Pinel, en France; qui, pendant plus de trente ans, n'a cessé de faire entendre

Digitized by Google

ses remontrances, ses prières, ses colères même; qui, enfin, a su triompher de tant d'obstacles, de tant d'incurie, de tant de honteux trafics.

Nous avons nommé

JOSEPH GUISLAIN.

Digitized by Google

INAUGURATION DU BUSTE

DE

JOSEPH GUISLAIN.

Digitized by Google

INAUGURATION DU BUSTE

DE

JOSEPH GUISLAIN.

Cette inauguration a eu lieu en séance solennelle de la Société de médecine de Gand, le 14 décembre 1866, à la salle du Trône de l'Hôtel de Ville.

Le buste de Guislain — œuvre remarquable du sculpteur Van Eenaeme — était placé au centre du bureau.

Tous les membres de la Société se trouvaient sur l'estrade, ainsi qu'une députation de l'Académie royale de médecine de Belgique. Dans la salle, se pressait une nombreuse assistance, composée de l'élite de la population, et où l'on remarquait le bourgmestre, les échevins de la ville, ainsi qu'un grand nombre de conseillers communaux, — l'administrateur-inspecteur de l'Université, — le recteur

Digitized by Google

magnifique, la plupart des professeurs, — les membres des hospices civils et du bureau de bienfaisance, — des membres du Conseil provincial de la Flandre orientale, — des magistrats, — des médecins de la ville et de la province, — les élèves de la Faculté de médecine de l'Université, — enfin les amis et admirateurs de Guislain qui, tous, ont voulu témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils portaient à cette solennité.

En ouvrant la séance, l'honorable commissaire-président s'est exprimé en ces termes :

« La Société de médecine de Gand, dans sa séance « du 17 janvier 1866, a décidé que le buste de son « président d'illustre mémoire,

« FEU LE DOCTEUR GUISLAIN,

« serait placé dans le local de ses séances.

« C'est en exécution de cette décision que nous « sommes réunis aujourd'hui.

« Je félicite la Société d'avoir si bien compris son « devoir.

« Je remercie également l'Académie royale de « médecine de Belgique, dans la personne des hono- « rables membres qui la représentent à cette solen- « nité, de la marque de confraternité qu'elle a bien

Digitized by Google

« voulu accorder à notre Société : c'est le plus bel « hommage qu'elle pouvait rendre à la mémoire « d'un des hommes qui ont le plus illustré notre « pays.

« Enfin, je remercie l'honorable assistance d'avoir « bien voulu se rendre à notre invitation.

« La reconnaissance envers les hommes qui se « sont voués au bien général, surtout aux classes « souffrantes, est une des conditions morales de « l'existence d'un peuple.

« Quatre-vingt-neuf a inscrit sur le fronton de « son Panthéon :

« AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

« Je prie l'un de mes honorables collègues, « commissaire-directeur, de bien vouloir me rem- « placer au fauteuil, et de me donner la parole pour « prononcer l'éloge de notre illustre maître, feu le « professeur JOSEPH GUISLAIN. »

ÉLOGE

DE

JOSEPH GUISLAIN.

Il y a des individualités dont il est impossible de ne pas subir l'ascendant.

Leurs idées s'imposent; il est vrai, quelquefois après les luttes les plus opiniâtres.

C'est que ces hommes, en même temps qu'ils ont la conscience de leur force, ont le sentiment de leur devoir.

Leur existence entière a été un dévouement constant à la cause sainte de l'humanité, et quand ils disparaissent de ce monde, leur esprit y reste présent pour inspirer encore de nobles pensées.

Digitized by Google

Tel a été JOSEPH GUISLAIN, qu'on a nommé, à juste titre, le PINEL de la Belgique.

GUISLAIN RÉFORMATEUR DU RÉGIME DES ALIÉNÉS.



Il n'est pas nécessaire de rappeler ce qu'était, avant GUISLAIN, le régime de nos aliénés.

Nouveau Pierre l'hermite, il a prêché la croisade contre l'égoïsme des uns, contre l'indifférence de presque tous.

« Aucune classe de la société, écrivait-t-il, n'exige de plus grandes, de plus sérieuses réformes que la classe des aliénés.

« L'abandon dont ils sont l'objet est une honte pour notre pays.

« Il y aura bientôt vingt ans, que je plaide la cause de ces malheureux; mais, hélas! à quelques honorables exceptions près, c'est comme si je parlais à des oreilles sourdes, à des intelligences obtuses, à des cœurs de marbre! »

(1840, *Lettres médicales sur l'Italie*).

Sa voix fut enfin entendue!

Ce qui avait été déclaré impossible pendant des siècles, il prouva qu'on pouvait le réaliser en quelques années.

Un grand changement s'opéra dans les hommes et dans les choses : la transformation des uns et des autres fut complète.

Notre maison d'aliénés-hommes était un bouge; il voulut pour eux un palais, et il l'obtint.

Non avec ce luxe exubérant de marbres, qu'il avait constaté en Italie, mais avec ce comfort de bon aloi, plus en rapport avec nos mœurs et notre climat.

Quand on visite l'Hospice-Guislain — car son nom y fut attaché autant par l'opinion publique que par la reconnaissance de l'Administration des Hospices civils — on se croit dans une élégante villa.

Une belle grille y donne entrée, surmontée d'un groupe représentant le Génie de la Psychologie couronnant le médaillon de Guislain.

Dès les premiers pas, on est agréablement frappé de l'aspect général de l'établissement.

Partout des fleurs et de la verdure; partout des claire-voies.

Partout des galeries; d'élégants vitrages.

L'œil n'est pas attristé par des portes retombant lourdement comme la dalle d'un tombeau.

L'oreille n'est pas offensée par le bruit strident des verrous.

On s'y meut, on y respire librement.

Les pensionnaires vous accostent sans méfiance. Ils sont chez eux et semblent vous en faire les honneurs.

Même dans le quartier des fous agités, les égards dus à la créature humaine ont été sauvegardés. Rien n'y rappelle le cachot, à plus forte raison, les bouges d'autrefois (1).

Il est vrai que dans la construction de cet admirable asile, ouvert à la plus triste des infirmités

(1) Les cellnles d'isolement sont proprettes, placées entre deux corridors ayant vue sur les jardins. Dans nne récente visite à l'établissement, avec un médecin grec, M. le Dr Eutycidès, nous avons trouvé toutes les cellules inoccupées. On ne saurait faire un éloge plus complet du régime moral que Guislain a introduit dans son établissement.

humaines, Guislain fut secondé par un architecte de talent, un artiste comme lui. (1).

Mais il ne s'agissait pas seulement de réformer les locaux, il fallait également réformer le régime.

Guislain était trop persuadé qu'aux souffrances de l'âme il faut autre chose que des soins médicaux, pour qu'il torturât le corps dans l'espoir de guérir l'esprit.

Déjà, en 1825, dans son *Mémoire sur l'aliénation mentale et les Hospices d'aliénés*, couronné par *la Commission de surveillance pour la Nord-Hollande, à Amsterdam*, il avait fait voir combien était faible sa confiance dans les moyens thérapeutiques : les saignées qui augmentent la susceptibilité morale par l'affaiblissement physique (2); — les narcotiques, qui d'une folie qu'on pourrait dire encore intelligente, font une folie stupide; — les surprises; —

(1) M. Ad. Pauli, professeur d'architecture civile de l'Université de Gand.

(2) On était alors au fort des doctrines de Broussais : Guislain démontra, qu'au contraire, il faut aux aliénés un régime tonique et une alimentation réparatrice. Son mémoire à la Société de médecine de Gand, sur : *La débilité considérée dans les maladies nerveuses en général, et l'emploi des toniques dans l'aliénation mentale en particulier* (Gand, 1835) ; un second mémoire sur : *La gangrène des poumons chez les aliénés par suite de refus d'aliments* (Gand, 1836), furent de véritables traits de lumière.

les fauteuils tournants; — tous ces engins, enfin, qu'on eut dit empruntés à la torture d'autrefois (1).

Le traitement de GUISLAIN était, avant tout, moral.

Il connaissait ses fous et exerçait sur eux la fascination qui était un des caractères de sa personnalité.

Il était pour eux un père, mais aussi un maître qui n'entendait point qu'on lui résistât.

Les fous les plus agités, il les domptait par la puissance de son regard.

C'était le *Quos Ego!* du poëte, bien plus réel que celui qui commandait aux flots déchaînés.

Qu'on nous permette ici une anecdote où nous avons joué un rôle involontaire :

Nous étions allé, avec GUISLAIN, voir l'ancien couvent des Alexiens où se trouvaient alors les aliénés-hommes.

(1) Le seul moyen pour calmer les fous, usité à l'Hospice-Guislain, c'est le bain prolongé et la donche. — Dans une visite à la Maison de Force de Gand, nous avons été charmé de voir que ce moyen y a également remplacé les punitions corporelles. On commence donc enfin à reconnaître que, dans le crime, il y a aussi quelquefois une aberration d'esprit et de volonté.

Ceux qui n'ont pas connu cette maison, ne sauraient se représenter ce fouillis d'escaliers, de trappes, de couloirs sombres, de cellules converties en cachots; ces murs suintant l'humidité, cet air glacé. A l'entrée, on eût cru lire cette terrible inscription que Dante place sur la porte de l'enfer : « O vous! qui entrez, laissez ici l'espérance. »

« *Lasciate ogni speranza voi ch' entrate!* »

On pouvait se croire à Bicêtre. — A tous les barreaux grimaçaient des visages de fous; leurs clameurs roulaient dans les longs corridors, comme la voix des alouates dans les forêts vierges du Brésil.

Tout à coup, le tambour bat. — De toutes parts, les fous s'élancent dans la cour. — On eût dit des bêtes fauves bondissant dans l'arène du Colisée. — Ils se jettent dans un hangar et en sortent armés de fusils.

Nous l'avouons sans honte : nous n'étions nullement rassuré, et nous cherchions à opérer une prudente retraite.

C'étaient les fous allant se livrer à leurs exercices gymnastiques.

Les fusils étaient de bois, mais parfaitement suffisants pour assommer un homme.

Nous en fîmes l'observation à GUISLAIN. — Il n'y avait pas songé, ou plutôt, il connaissait ses fous!

GUISLAIN TOURISTE.



C'est dans ses *Lettres médicales* sur l'Italie, que GUISLAIN se révèle de la manière la plus complète.

En parcourant ce beau pays, qu'il s'était donné pour tâche de visiter dans l'intérêt de ses études, et où il ne s'épargna aucune fatigue ni aucun sacrifice, — noble apostolat de la science! — il constate partout l'action des influences locales.

En le lisant, on se reporte involontairement aux immortels écrits du père de la médecine : sur l'*Air*, le *Sol*, les *Eaux*.

Il décrit les constitutions médicales et les maladies qu'elles engendrent; il fait voir que la médecine, *une* dans ses principes, est obligée de varier ses méthodes de traitement d'après les climats.

Le vulgaire ne se rend pas compte de ces variations; il croit y voir la preuve de l'inconstance de la médecine, quand, au contraire, c'est la marque de sa stabilité.

Les études de Guislain sur la campagne romaine sont d'autant plus intéressantes pour nous, que les fièvres qu'elle engendre sont en rapport avec celles de nos Polders.

En comparant cette campagne désolée, à ce qu'elle était autrefois, il fait voir ce que produit l'incurie de l'homme.

A la fois médecin, philosophe, artiste, Guislain trouve partout occasion de donner essor à son talent de peindre ce qu'il a sous les yeux. Rien n'échappe à son observation. Ce qu'il décrit, est comme photographié.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici le portrait qu'il trace de l'Italien :

« Il y a dans la tournure et les habitudes du
« peuple italien, un ensemble qui frappe l'étranger,
« mais qu'il trouve de la peine à définir au premier
« aperçu. Ce caractère local, qui ne s'annonce pas
« tout d'abord dans la Haute-Italie, devient de plus
« en plus saillant à mesure que l'on s'éloigne de
« ses limites septentrionales. Les masses y prennent
« des allures dans lesquelles préludent les mœurs
« du Levant..... Nulle part, peut-être excepté en
« Allemagne, les noms propres ne reçoivent des

Digitized by Google

« qualifications plus brillantes; on y règle, avec
« soin, la parole et les inclinaisons respectueuses
« sur le degré d'élévation sociale qu'on suppose
« à l'individu auquel on parle, bien souvent dans
« l'unique but de captiver sa bienveillance, malgré
« qu'on soit certain qu'il ne possède aucun des titres
« dont on l'honore si bénévolément. Ces démon-
« strations d'une servilité affectée sont au point,
« qu'elles étonnent celui qui vit sous des institutions
« démocratiques : tel est le baiser que vous donne
« sur la main le cicerone, ou le valet à qui vous
« payez leur salaire, ou le marchand qui vous vend
« ses denrées. Par contre, c'est chose curieuse que
« l'importance du Lazarroni à qui on donne quel-
« ques pièces de monnaie qui, ce jour-là, suffiront
« à ses besoins. »

(Il y a du La Bruyère dans ce vivant tableau).

Si nous insistons sur ces traits de mœurs de l'Italien, c'est pour prouver combien le despotisme dégrade un peuple. Forcé de se courber, son échine prend une flexibilité merveilleuse.

Il y a loin de là, comme le dit Guislain, à l'amour-propre intelligent du Français, à la froideur orgueilleuse de l'Espagnol, à l'indépendance et à la fierté extatique de l'Anglais.

En Italie le Lazzaroni seul a conserve le sentiment de sa dignité!

Nous parlons de l'Italie à l'époque où Guislain la visita.

Aujourd'hui on peut dire : Autre gouvernement, autres mœurs.

Guislain avait le sentiment profondément artistique, aussi quelle impression n'ont pas dû faire sur son esprit et son imagination les immortels chefs-d'œuvres de la statuaire et de la peinture!

Nous nous souvenons de nos entretiens intimes où il nous rendait compte de ses visites au Moïse de Michel-Ange. C'était d'ordinaire vers le soir : quand les ombres de la nuit commençaient à descendre sur cette imposante figure, il lui semblait qu'elle s'animait d'un souffle divin. Il avait peur et il se retirait à reculons!

M. H. Taine, l'élégant auteur d'un *Voyage en Italie*, s'est rencontré avec Guislain dans la même impression :

« Quand on le regarde, dit-il, la masse colossale « fait son effet... S'il se levait, quel geste! s'il par- « lait, quelle voix de lion! »

Nous préférons la terreur muette de Guislain.

Mais au milieu de ces impressions artistiques, le moraliste, le médecin prend le dessus : les splendeurs de la Rome ancienne lui paraissent froides, parlant aux sens plutôt qu'à l'âme, parce que le sentiment humain y fait défaut.

« Au milieu de cette grandeur, dit-il, tout « annonce l'orgueil et le despotisme; on y cherche « en vain ce qui fait la pierre de touche de la mora- « lité des peuples et de ceux qui les gouvernent. Des « spectacles, des palais, des tombeaux somptueux, « voilà ce que la Rome ancienne nous montre; mais « des hospices pour les orphelins, des asiles pour « les vieillards, des hôpitaux pour les infirmes, voilà « ce que les restes de ces grandeurs ne nous font « point découvrir. C'est le Christianisme qui a créé « ces institutions, en tournant sa sollicitude vers « les classes inférieures; c'est la basilique, c'est le « temple, c'est la chapelle qui ont reçu d'abord, dans « leurs murs ou dans leur voisinage, les lépreux, « les pestiférés, les malades pauvres et les morts; « c'est le génie sublime de la Bienfaisance et de la « Charité qui a créé ces asiles où les malheureux « de toutes les classes de la société reçoivent l'hos- « pitalité et les secours de l'art; ce sont les églises

« qui ont donné aux hôpitaux leur forme et leur « dimension. C'est ainsi que ces établissements « étaient primitivement de vastes nefs; et on re- « trouve ces formes primordiales dans plusieurs « pays (surtout à Gand). »

La vieille Rome fait la même impression sur tous ceux qui la visitent avec d'autres yeux que ceux du corps.

En parlant du Colisée, M. H. Taine s'écrie :

« Cela fait haïr les Romains. — Personne n'a « plus abusé de l'homme qu'eux. — De toutes les « races européennes, aucune n'a été plus nuisible. « — Il faut aller chercher les despotes et les dévas- « tateurs orientaux pour leur trouver des pareils. « — Il y avait là une *monstrueuse ville* — grande « comme Londres aujourd'hui, — dont tout le « plaisir consistait à voir tuer et souffrir! »

Ce sont les hôpitaux et les hospices qui appellent l'attention de GUISLAIN : il les visite, nous ne dirons pas avec ardeur, mais avec amour. Le moindre détail est dessiné par lui : une porte, une fenêtre, une serrure, un banc, un lit. C'est que toutes ces

Digitized by Google

choses ont leur importance dans un établissement hospitalier.

On sait, qu'en Italie, la plupart des hôpitaux sont des palais, et que toute famille riche tient à honneur d'y attacher son nom par un don ou un legs. Involontairement Guislain fait un retour sur son pays, et il s'écrie :

« O vous! sur qui la fortune a accumulé ses « faveurs, vous ne connaissez point les misères de « l'homme pauvre et malade, et on ne saurait assez « attirer votre attention sur ce point. Allez en Italie, « à Turin surtout, et à l'aspect des Incurables de « Saint-Louis, il surgira de vos entrailles une voix « dont vos pères connaissaient si bien la puissance « bienfaisante. L'idée vous viendra alors d'éterniser « votre nom en l'attachant à la création de quelque « hospice, de quelque refuge, de quelque hôpital.

« Et c'est dans un pays comme le nôtre — sur- « tout dans le centre que j'habite—qu'une conduite « si charitable, si généreuse, si pleine de grandeur, « trouvera le plus d'à-propos!

« Quand ma ville natale se sera acquittée de la « plus impérieuse de ses obligations, elle aura donné « la mesure de sa moralité et de sa sagesse! »

Cette fois encore, la voix de Guislain fut entendue : la ville de Gand s'est noblement réhabilitée.

En même temps qu'un donateur généreux (feu M. Ferdinand Lousberg) la dotait d'un Hospice d'invalides du travail et donnait ainsi à nos chefs d'industrie un exemple qui — nous en avons la conviction—portera ses fruits, l'Administration des Hospices civils — dont Guislain était membre — prenait bravement en main la cause des malheureux.

Répudiant les idées d'une parcimonie presque sordide, qui avaient prévalu jusque-là, elle décida la construction d'un hôpital digne de la première ville manufacturière du pays.

L'Hospice-Guislain aura ainsi son pendant, et Guislain y aura grandement contribué.

On ne savait pas, avant lui, ce que doit être un hôpital. En dehors des médecins et de quelques personnes pieuses, personne ne visite ces asiles de la souffrance du pauvre. On en a, nous ne dirons pas précisément horreur, mais peur.

Et cependant quelles consolations n'en peut-on pas retirer! Quelle délicatesse, quel touchant sentiment de la dignité humaine Guislain ne nous

fait-il pas admirer dans cet admirable hospice des Incurables de Saint-Louis! « Ce qui, dit-il, frappe « puissamment l'observateur qui pénètre dans cet « établissement — peut-être le mieux approprié à « son but, le plus beau du monde actuel — c'est « le calme et la résignation touchante dont sont « empreints les traits des malades. »

Des incurables!

« Les lits d'une propreté extrême, sont en fer, « d'un modèle élégant; ils sont garnis de beaux « rideaux et couverts d'une étoffe bleue rayée. L'en- « semble offre un coup-d'œil charmant, que relève « l'éclatante blancheur des draps, au milieu du « demi-jour mystérieux qui règne dans les salles. »

En parlant des malades, Guislain a presque les tendresses d'une mère!

Et c'est ainsi qu'un hôpital doit être compris!

Les malheureux qui viennent y chercher secours, étant séparés des leurs, doivent y trouver les douceurs dont ils sont privés chez eux.

Dans l'arrangement de l'Hospice Saint-Louis,

Guislain nous fait admirer la disposition ingénieuse des salles qui permet, à un moment donné, d'isoler les agonisants, afin d'éviter aux malades le spectacle pénible de la mort.

« Là, dit-il, ne se borne pas cette angélique sol-
« licitude : j'ai vu des infirmiers occupés pendant
« le jour, à rafraîchir l'air autour des lits! »

Guislain nous fait voir combien, en Italie, on sait stimuler la bienfaisance privée. Dans presque chaque hôpital, il y a une salle des Donateurs ou vestibule d'honneur, consacré à la mémoire de ceux qui ont fait un don ou un legs à l'établissement. Il nous fait encore remarquer que l'humanité et la science s'y donnent la main; qu'on y trouve des bibliothèques, des collections d'anatomie pathologique, des cabinets d'instruments.

Le progrès de l'art de guérir est, en effet, une des raisons d'être des hôpitaux.

On comprend les immenses services que la classe pauvre rend ainsi aux classes aisées. La plupart des grandes découvertes médicales ont été faites dans les hôpitaux. Non qu'on y fasse des expériences sur les malades : au contraire, les chefs de service procèdent avec une extrême circonspection quand il s'agit d'un traitement nouveau.

Digitized by Google

Mais c'est dans les hôpitaux seulement que les résultats en peuvent être constatés.

Quand le miracle de l'éthérisation se produisit pour la première fois, ce fut dans un amphithéâtre, aux applaudissements d'une nombreuse assistance de médecins et d'élèves.

Que de moyens d'abréger les souffrances des malades ont été découverts ainsi, et dont les pauvres ont recueilli les premiers bienfaits!

Guislain insiste sur la ventilation des hôpitaux: en Italie, la pureté de l'air impose cependant, à cet égard, moins de précautions que dans nos pays brumeux.

L'air pur, on l'a dit avec raison, est le premier aliment de la vie. *Vitæ pabulum.*

Ne serait-il pas triste que le pauvre, en venant chercher à l'hôpital le rétablissement de sa santé, puisât dans une atmosphère infectée des germes de mort?

Si nous insistons sur ces détails relatifs à l'aménagement des hôpitaux, que Guislain a consignés dans ses *Lettres médicales sur l'Italie*, c'est à cause de l'influence que cet ouvrage a exercée sur la rédaction du programme de l'hôpital actuellement en construction en notre ville.

La bienfaisance privée, la science et l'humanité y auront leur place réservée.

Il y aura une salle des Donateurs ou vestibule d'honneur, comme dans les hôpitaux d'Italie.

Quel est l'homme fortuné qui, en quittant cette terre, ne voudra payer son obole, plus efficace que celle dont le nautonnier des enfers exigeait la redevance avant de faire traverser aux âmes le sombre fleuve?

La science aura ses laboratoires, ses amphithéâtres, ses collections, — car la Ville, toujours prête à favoriser son Université, a accordé de ce chef un large subside, — subside que le Gouvernement augmentera à son tour.

Quant à l'hôpital proprement dit, rien n'y rappellera la promiscuité des hôpitaux en général. Les malades qui pourraient être une cause de dérangement ou de danger, seront isolés de prime-abord, dans des chambres où ils recevront tous les soins que leur état commande.

Il en résultera, sans doute, un surcroît de dépenses, mais devant lequel l'administration n'a pas reculé.

Digitized by Google

L'air pur sera répandu à profusion dans les salles au moyen d'une puissante machine à vapeur.

Les pavillons des malades étant placés à une distance convenable, les uns des autres, il en résultera les avantages de petits hôpitaux reliés par un service central.

Guislain nous fait observer que dans la plupart des hôpitaux d'Italie, — et c'est également le cas chez nous, — il existe un abus nuisible aux malades : c'est la faculté qu'on accorde aux familles et connaissances d'avoir entrée tous les jours dans l'hôpital; il en résulte un tumulte extraordinaire, indépendamment que les visiteurs introduisent clandestinement des aliments nuisibles aux malades. Cet inconvénient sera évité dans notre nouvel hôpital, puisqu'il y aura des salles spéciales pour les convalescents. Les malades alités ne pourront être visités que par leurs parents les plus proches, sur une autorisation des chefs de service.

Enfin, le terrain n'a pas été épargné : de vastes jardins permettront aux malades de prendre l'exercice nécessaire au rétablissement de leurs forces.

Digitized by Google

Gand, la dernière en date pour la réforme de son hôpital, se sera placée ainsi en première ligne.

Le vœu de GUISLAIN aura été accompli aux applaudissements de l'opinion publique. L'administration des hospices civils aura bien mérité de l'humanité et de la science, et les noms de ses membres occuperont un jour une place d'honneur dans la salle des Donateurs, à côté des *Van Uttenhove*, des *Wennemaer*, qui, à travers les siècles, donneront la main aux *Verspeyen*, — aux *Hertog*, — aux *Van Caneghem*, — aux *Lammens*, — aux *Wittenbergh*, — aux *Lousbergs*, — aux *De Ryckere*, — aux *Guislain*, — sur le livre d'or de cette noblesse conférée au nom de la Bienfaisance.

N'exagérons pas l'importance des hôpitaux : s'ils sont un bienfait, ils sont aussi une triste nécessité. C'est cette nécessité qu'il faut s'appliquer à diminuer. Il faut donc, — parallèlement à l'hopital — le secours à domicile.

Il faut que ce secours soit organisé de telle sorte, que les pauvres trouvent dans leurs quartiers respectifs les soins que leur état ou les nécessités du moment exigent.

Il faut des dispensaires où les médecins des pauvres — qui se dévouent avec tant d'abnégation

— puissent donner leurs consultations d'une manière décente, sans que les consultants soient obligés d'attendre leur tour dans la rue, exposés à toutes les intempéries des saisons.

A coté de la raison du sentiment humain, il y a celle d'économie, car si le mal pour lequel le pauvre vient chercher remède, s'aggrave par suite d'un manque de précaution, il est clair que la dépense sera double.

Il faut que les distributions en nature soient faites de telle façon, que pour les participants il n'y ait pas perte de temps — ce qui est aussi une perte d'argent.

Il faut que tout ne se réduise point à de stériles aumônes, mais que les administrateurs de la bienfaisance s'appliquent à améliorer les conditions physiques et morales de la classe pauvre, en poussant à la construction de demeures saines, — de bains, — de lavoirs, — de bibliothèques, — de salles de lecture qui neutralisent l'influence malfaisante du cabaret, — de tout ce qui enfin, fait la santé de l'âme et la santé du corps.

C'est ce que l'administration des Hospices civils cherche à réaliser dans la mesure de ses moyens et la sphère de ses attributions.

Et ici nous serions coupable d'ingratitude si nous oubliions la charité privée; — si surtout, nous passions sous silence une association d'hommes de cœur qui la représente si dignement en notre ville.

Nous avons nommé la Société des *Sans nom, non sans cœur.*

Ces Brédérode de la charité, fidèles aux malheureux *jusqu'à la besace.*

Oui! qu'on la prenne pour modèle; qu'il se forme partout des associations semblables et, comme le disait Guislain, la misère — non méritée — disparaîtra.

Que de familles les *Sans nom* n'ont-ils pas soustraites à la mendicité, en leur procurant un petit capital au moyen duquel elles ont gagné honorablement leur vie et élevé leurs enfants.

La solidarité sociale est plus féconde qu'on ne le pense!

Nous pourrions encore vous dire quelles sont les améliorations que l'Administration des Hospices prépare dans sa sollicitude pour ses administrés : un *orphelinat* pour garçons, où seront placés les sourds et muets, et probablement une partie des idiots qui se trouvent aujourd'hui à l'Hospice-Guislain et dont l'intelligence renferme encore assez

d'étincelles pour qu'on puisse espérer d'en rallumer le flambeau; — un *hospice* d'aliénés-femmes, dans les mêmes conditions que celui des aliénés-hommes; — de grands établissements industriels : brasserie, boulangerie, abattoir; — une culture maraîchère afin d'avoir des denrées alimentaires de première qualité.

Mais il y aurait peut-être là une indiscrétion de notre part.

L'Administration actuelle des Hospices aura payé ainsi largement sa dette à la mémoire de Guislain.

Nous venons de parler du philanthrope, il nous reste à parler de Guislain comme fondateur de notre Société, comme médecin, comme professeur, comme écrivain aliéniste, comme homme public, comme homme privé.

GUISLAIN FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND.



Les Sociétés de médecine sont une nécessité. Une science basée uniquement sur l'observation, gagne

Digitized by Google

du temps en réunissant dans un même faisceau les expériences individuelles qui, abandonnées à elles-mêmes, mettraient des années et même des siècles à porter leurs fruits.

Que de faits se perdraient sans cela, ensevelis avec ceux qui les ont observés!

La médecine est un sacerdoce : comme autrefois dans les temples, elle a ses tables votives dans nos Sociétés actuelles. Tout praticien n'a pas le temps d'écrire, mais chacun d'eux peut, à des intervalles déterminés, venir exposer devant ses confrères ce qu'il a observé, afin d'en tirer les conséquences, après un débat contradictoire.

Grâce aux Sociétés de médecine, rien de ce qui intéresse l'humanité ne se perd.

Comprend-on au prix de quelles souffrances l'expérience médicale se forme?

Sur ce douloureux Calvaire que l'humanité gravit depuis son berceau, que de maux seraient évités grâce à cette sentinelle vigilante qui lui crie : Gare à ce sentier, à ce précipice! vous y trouverez la mort!

Hélas! pourquoi faut-il qu'elle soit si peu écoutée?

La ville de Gand, depuis de longues années, n'avait plus eu de Société de médecine. Elle avait des individualités plus ou moins brillantes, mais elle n'avait point de Corps médical.

GUISLAIN rallia autour de lui tout ce qu'il y avait d'hommes de bonne volonté et les inspira de son souffle.

La Société de médecine de Gand fut constituée.

Si cette Société n'a pas eu d'enfance, si elle s'est posée, tout d'abord, à la hauteur des Sociétés les plus célèbres de l'Europe, c'est à GUISLAIN qu'elle le dut.

GUISLAIN fut l'âme de nos discussions : nous entendons encore, comme si c'était d'hier, sa voix éloquente et convaincue; nous voyons son geste superbe, presque inspiré.

Grâce à l'impulsion puissante que GUISLAIN sut imprimer à ses travaux, la Société de médecine de Gand est devenue une institution publique. Il serait trop long de les mentionner tous; contentons-nous de rappeler l'*Enquête* sur la condition morale et physique des ouvriers employés dans nos manufactures, enquête qui a servi de modèle à toutes celles qui ont suivi, et l'*Enquête* sur le typhus des Flandres,

Digitized by Google

de 1842, où sont révélés des faits si douloureux, que nulle prudence humaine ne pouvait conjurer.

Notre Flandre industrielle réorganisée, rendra le retour de pareils maux impossible. Ce sera l'éternel honneur du Ministre dont le nom restera intimement lié à toutes les douleurs et à toutes les joies de la patrie (1).

La Société de médecine de Gand a pris pour devise : *Science — Humanité — Patriotisme;* et elle a su s'y conformer.

La première *Histoire de la médecine belge* qui a été publiée, l'a été par elle.

Si ce fut sur la proposition d'un autre de ses membres que GUISLAIN, ce dernier y a grandement contribué par son influence.

L'auteur de ce beau livre pourrait dire combien il puisa de nobles inspirations dans ses rapports avec GUISLAIN, dont on retrouve toutes les idées dans l'*article Van Helmont.*

Oui! nous en jurons par GUISLAIN qui nous

(1) M. CH. ROGIER.

entend, la Société de médecine de Gand ne périra pas!

Quarante-quatre volumes d'*Annales*, *trente-trois* volumes de *Bulletin*, lui permettent dès à présent d'inscrire sur le fronton de l'édifice qu'elle a élevé à la Science :

« *Monumentum exegi ære perennius.* »

La disparition de la Société de médecine de Gand serait un affaiblissement de l'esprit médical dans notre ville. La Faculté de médecine de notre Université s'en ressentirait également, car une Faculté ne peut vivre et prospérer, que dans un milieu scientifique.

C'est ce que Guislain ne cessait de répéter.

GUISLAIN MÉDECIN.



Comme médecin, Guislain fut *vitaliste*.

Sans négliger les moyens artificiels que la science met à notre disposition pour suppléer à la faiblesse de nos sens, Guislain croyait que ce qu'il faut découvrir avant tout dans les maladies, c'est l'élément vital. Pour lui, les désordres organiques étaient

effet plutôt que cause, et c'est à travers les innombrables manifestations de cette vitalité, à travers ces nuances quelquefois imperceptibles, qu'il remontait à la source et à la nature de l'affection.

Il avait au plus haut point ce qu'on nomme le *coup-d'œil médical*, c'est-à-dire l'intuition plus que la vue, la perception intérieure plus que l'ouïe.

Et où serait le mérite du médecin si tout se bornait à quelques rouages dérangés?

Autant être horloger ou mécanicien!

Ce qui fait le mérite du médecin, c'est surtout, d'être observateur.

Aucun tressaillement de l'être souffrant ne doit lui échapper.

Voyez-le au chevet du malade : en même temps qu'il répand le calme autour de lui, son œil pénétrant scrute les profondeurs de l'organisme : le moindre symptôme apparaissant au dehors, est saisi par lui; le mal est au fond, mais la surface mobile obéit aux chocs intérieurs et subit des ondulations que le praticien expert peut seul saisir.

Tel était Guislain au lit du patient.

En veut-on des exemples?

Un malade présente des symptômes nerveux insolites : Guislain, sans se tromper à ces manifestations extérieures, diagnostique une maladie du cœur incurable. Quelques jours après, le malheureux tombait foudroyé par la rupture d'un anévrisme.

Un malade était en proie au délire : on aurait pu croire à une congestion cérébrale, à une frénésie : Guislain, au seul aspect des lèvres, à leur décoloration, diagnostique une fièvre larvée, et il sauve le malade par l'administration d'une dose de sulfate de quinine.

GUISLAIN PROFESSEUR.



Comme professeur, on peut affirmer que Guislain n'eut pas d'égal chez nous.

Dire l'éclat qu'il répandit sur sa chaire, est impossible.

De même que l'illustre Cuvier, il se servait à la fois du crayon et de la parole, l'un et l'autre également saisissants. Il soutenait ainsi l'attention de ses auditeurs, quand il ne les entraînait pas par ses aperçus grandioses sur la philosophie.

Digitized by Google

Nous avons présente à la mémoire une de ses leçons d'ouverture.

Il s'agissait de l'homme, de sa nature morale et spirituelle.

« Qu'importe, disait-il, les races et leurs condi-
« tions de forme et de couleur? L'homme est un
« dans son essence, parce qu'il est d'origine divine.
« Ce sont nos institutions, bonnes ou mauvaises,
« qui le modifient. — C'est l'abrutissement de la
« passion ou de l'ignorance qui rétrécit son front,
« creuse ses tempes, allonge son angle facial, sur-
« baisse la voûte de ses orbites et l'empêche ainsi
« de regarder le ciel.

« *Os homini sublime dedit, cœlumque tueri*
« *Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.* »

« Il faut, pour que l'homme reste l'image de Dieu,
« l'élever par l'instruction et l'éducation. Il faut
« soigner le corps en même temps que l'esprit, car
« le corps est la demeure temporelle de l'âme. Il
« faut que le corps soit beau de cette beauté virile
« qu'estimaient tant les Grecs, et dont leurs immor-
« telles statues furent la reproduction fidèle. — Les
« Grecs ne connaissaient point ces hideux stigmates
« qui sont la honte de notre civilisation : ces scro-

Digitized by Google

« fules, ces rachitismes qui, si on ne les arrête « point, feront de nos populations une génération « de crétins. »

C'est par ce langage magnifique qu'il charmait ses auditeurs. — L'art de bien dire est la première condition du professeur et GUISLAIN le possédait au plus haut point.

GUISLAIN ne négligeait pas l'expérimentation, mais il la considérait comme accessoire.

Il disait que derrière les organes il y a l'impulsion, ou, dans le langage bizarre de Pascal, *le coup de pied*.

Cette force, quelle est-elle? — c'est la Vie.

Et ici, rappelant les idées de Van Helmont sur l'*Archée*, il faisait voir que cette force est intelligente, créatrice, harmonisatrice.

GUISLAIN ÉCRIVAIN.



Comme écrivain, GUISLAIN mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il s'était formé lui-même.

Il avait des incorrections, mais à la manière des grands artistes.

Ce n'était pas un lécheur de phrases, ni un arrondisseur de périodes.

Son style était nerveux, imagé, élégant parfois, entraînant toujours.

Jamais le mot de Buffon : « *Le style, c'est l'homme,* » ne fut plus vrai.

Le style de Guislain est, en effet, le reflet de sa personnalité morale et, jusqu'à un certain point, de sa personne physique : il est fier sans être hautain, impératif sans être impérieux; quand il s'agit des misères humaines, la sensibilité de cœur déborde; on y trouve des aperçus philosophiques d'une grande portée; l'artiste y apparaît sans cesse.

Faut-il dire que presque tous les écrits de Guislain sont relatifs à l'aliénation mentale? Ne sourions pas à cette obstination. Ah! qu'on y songe bien, l'aliénation est plus près de la raison qu'on ne le croit. On s'enorgueillit de cette dernière, et cependant un rien peut la troubler.

Qui a dit : *Entre un homme de génie et un fou il n'y a que l'épaisseur d'une pièce de six liards* (1)?

(1) On a attribué ce mot à Voltaire, et quelque chose d'équivalent à Napoléon Ier. L'idée est assez banale pour qu'elle soit venue à plusieurs à la fois.

Gregory, dans un langage plus sévère, a dit : *Nulla datur linea accurata inter sanam mentem et insaniam.*

Ce sont souvent des esprits contemplatifs, noblement doués que frappe ce malheur.

Que d'illustres victimes de la persistance à sonder l'abîme que Dieu a mis entre notre intelligence et Lui!

Il est bien, dit Malebranche, *de comprendre clairement qu'il y a des choses qui sont absolument incompréhensibles.*

Et dire que l'homme déchu de son libre arbitre parce qu'il a trop préjugé de la force de sa raison, dire qu'il était traité pire qu'une brute; « qu'il croupissait sur un tas de paille humide, souillée d'excréments qui infectaient l'espèce d'oubliette d'où la mort seule pouvait le délivrer! »

Voilà ce qui épouvantait Guislain et ce qui explique sa généreuse persistance!

« Que celui, s'écrie-t-il, qui s'intéresse à tant de « malheurs, parcoure nos campagnes, que, nouveau « Pierre l'hermite, il visite le réduit, le cachot infect « où l'aliéné, lié, garotté, enchaîné, reçoit pour toute « nourriture une croûte de pain noir; qu'il recueille « les faits, excite les populations à des dons géné- « reux : d'un tel ensemble d'efforts résultera un bien

« incalculable; il conduira à des associations, la
« seule voie de salut qui nous reste au milieu des
« tergiversations, des lenteurs, des obstacles bu-
« reaucratiques qui s'accumulent de plus en plus
« autour de nos populations infirmes. »

Ce Pierre l'hermite c'était lui, sans qu'il s'en doutât!

GUISLAIN entra dans la carrière littéraire sous d'heureux auspices : En 1825, son *Mémoire sur l'aliénation mentale et les hospices des aliénés* lui ouvrit les larges portes de la publicité.

En 1828, il est nommé médecin en chef des établissements d'aliénés à Gand, et il y poursuit le cours de ses recherches et de ses méditations.

En 1835, paraît son remarquable *Traité sur les phrénopathies.*

Cet ouvrage fut comme une révélation. Une nouvelle doctrine en ressortait en effet, basée sur des observations pratiques et statistiques, sur l'étude des causes, de la nature des symptômes, du diagnostic, du pronostic de ces affections.

Digitized by Google

Guislain voulut prouver — et il prouva — que l'aliénation mentale est tout aussi guérissable que les maladies du corps, pourvu qu'on s'y prenne en temps, c'est-à-dire avant que l'état organique se joigne à l'état psychologique. « C'est l'âme (1), disait-il, qu'il faut calmer avant tout, » et il finit par ne plus faire désespérer du rétablissement de ces malheureux, voués jusque-là à l'abandon, à l'ignorance, à l'incurie, et — chose plus horrible à dire — à la spéculation de ceux qui s'en chargeaient à forfait.

Dès son apparition, le *Traité sur les phrénopathies* fut traduit dans presque toutes les langues.

En Amérique, il s'en écoula des milliers d'exemplaires; en Allemagne, il eut trois éditions successives.

Le nom de la Médecine belge pénétra ainsi partout, grâce à Guislain.

De tous côtés on le prit pour arbitre dans ces

(1) Une preuve de la spiritualité de la folie, c'est que l'esprit des fous tend toujours à s'élever, jamais à descendre. Nous ne dirons pas qu'ils sont rois, empereurs, — ce serait peu par les temps qui courent, — mais Dieu et quelquefois davantage.

Ceci rappelle ce pauvre auteur, enfermé à Bedlam, qui écrivait dans un rayon de lune : tout-à-coup un nuage passe et l'empêche de continuer : « Jupiter! mouches la lune! — *Jove! snuff the moon!* » — s'écrie-t-il, sans se retourner. N'est-ce pas superbe de commandement?

questions difficiles où il s'agit de la liberté ou de la vie de nos semblables. Effrayant arbitrage qui, pour d'autres, eut été le

« Devines si tu peux et choisis si tu l'oses! »
P. Corneille. — Rodogune.

Que de criminels que, pour l'honneur de l'humanité, il faudrait déclarer fous, plutôt que d'en faire l'objet d'une expiation sanglante!

Il y a quelques années, une crime affreux fut commis dans une de nos villes du Brabant; un jeune homme avait tué de sang-froid un respectable médecin, dans son cabinet, au moment où il lui écrivait une prescription.

Guislain, dans un mémoire longuement motivé, prouva que le meurtrier était un halluciné.

La suite a démontré qu'il avait raison : l'assassin — nous disons le pauvre fou — est mort à l'hospice d'une paralysie générale, suite d'un ramollissement du cerveau.

Guislain était un ardent apôtre de l'abolition de la peine de mort non par sentimentalité, (car il haïssait profondément les meurtriers), mais parce qu'il était persuadé que beaucoup de ces malheureux obéissent à des instincts pervertis ou abrutis. Il distinguait l'*homicideur*, l'*homicide* et l'*assassin*.

Pressé par ses réclamations incessantes contre le régime hideux qui avait prévalu jusque-là, contre cet esclavagisme du corps et de l'âme, le Gouvernement belge, en 1841, institua une Commission de dix membres, au nombre desquels GUISLAIN fut nécessairement compris.

Cette Commission avait pour objet de constater officiellement l'état des aliénés dans le pays et d'indiquer les moyens d'améliorer leur sort. Son rapport, publié en 1842, fut l'œuvre de GUISLAIN.

Dès lors la cause de ces malheureux fut gagnée.

Ce qu'on y lit est horrible et exige qu'on y jette un voile pour l'honneur du pays et de l'humanité.

En 1852, parurent les *Leçons orales sur les phrénopathies.*

GUISLAIN y disait dans sa préface :

« Je publie ces leçons telles qu'elles ont été im-
« provisées au milieu d'une population d'aliénés. Je
« les reproduis dans toute leur simplicité, je dirai
« mieux, dans toute la naïveté de leur forme primi-
« tive. »

Et il ajoutait :

« Dix années de ma vie ont été passées à inter-

« roger l'homme vivant et le cadavre; dix autres « années ont servi à méditer sur ce que je voyais; « pendant ces dernières années seulement, j'ai appris « à guérir les aliénés! »

Aussi les *Leçons orales sur les phrénopathies* sont-elles devenues le *vade-mecum* des praticiens aliénistes.

Guislain fut le créateur des *manicomes* dans notre pays. Quand on lui parlait du système *familial* de Gheel, voici ce qu'il répondait :

« Gheel est une exception et ne serait possible « sur aucun autre point du pays ou de l'étranger. — « Mon système est également familial, et même da- « vantage, puisque mes fous, quand il n'y a plus de « danger, peuvent sortir, visiter leur famille, leurs « parents, leurs amis, se promener en ville, et que, « dans l'établissement, ils sont occupés d'après leurs « aptitudes et leur profession, surtout au jardinage « et à la ferme. — Que peuvent apprendre à des « fous les habitants de Gheel, la plupart ignorants? « — Et puis, est-il bien certain que le paysan de la « Campine ne soit pas, comme le paysan en général, « avare et intéressé, louant un orphelin, un infirme, « un fou, comme il loue un coin de terre, d'autant « plus que celle-ci, il doit la travailler, tandis que

« le fou il peut le laisser vaguer, prenant pour lui « les profits et laissant aux autres les dangers résul- « tant d'un défaut de surveillance? Est-il certain « que des malheurs n'y ont eu lieu ou ne pourraient « avoir lieu d'un instant à l'autre? — A Gheel aussi, « on a été obligé d'établir une infirmerie, c'est-à- « dire un *manicome* (1). — Quels sont les fous qui « peuplent nos maisons? D'abord, de pauvres têtes, « des idiots. Ceux-là, il n'y aurait pas d'inconvénient « à les laisser vaguer, à l'instar des Santons d'Orient, « si, de même qu'en Orient, on les regardait comme « des *innocents* de Dieu, et si les enfants des rues « n'étaient pas sans pitié pour eux. — Puis, des « cœurs sensibles — de belles intelligences souvent « — flétries par le vent des passions, des injustices, « des chagrins, des déceptions. — Ceux-là il faut « les enlever à eux-mêmes, si on veut rallumer le « flambeau obscurci de leur raison. — Quelle « lamentable histoire que celle des fous intelligents! « Le Tasse, Benvenuto Cellini, Fuseli, Pascal, Swift, « Donizetti! Triste épopée du naufrage de la raison « humaine! — Si l'on peut faire un reproche à mon « établissement, c'est qu'il n'est pas assez spacieux. « Mais il a fallu se régler sur les ressources de l'Ad-

(1) Nous verrons dans le cours de ces Études que les craintes de Guislain n'auraient plus de raison d'être aujourd'hui. (Voir *Colonie de Gheel ou système familial.*)

« ministration. — Ah! si nous vivions à une époque
« de charité et non dans un temps d'égoïsme; si,
« comme dans les premiers temps du Christianisme,
« chacun venait apporter son obole du pauvre et de
« la veuve, que de belles choses on réaliserait! —
« Que d'hommes, passant pour utopistes, seraient
« les véritables initiateurs du progrès! »

Ainsi parlait Guislain dans nos entretiens, et nous ne serions pas étonné qu'il s'appliquât ces dernières paroles à lui-même. Il se rappelait ce que son établissement lui avait coûté d'efforts, de luttes, de déceptions. Il faut lire le rapport présenté, en novembre 1851, au Conseil communal, sur une proposition de la Commission administrative des Hospices civils, relative à la construction de la maison des aliénés-hommes, pour se faire une idée des difficultés qu'il lui a fallu surmonter pendant vingt-cinq ans; des rapports, des contre-rapports, des commissions d'enquête qu'il lui a fallu franchir avant d'avoir pu mettre un terme à une situation déplorable. Nous nous souvenons du désespoir de Guislain quand, à la veille de réussir, un de nos pouvoirs délibérants voulut lui refuser quelques miettes de son budget, lui qui subsidie si largement le culte, comme si le soulagement de l'humanité

n'était pas également un culte, plus agréable à Dieu que l'encens qu'on fait monter à lui sur les autels!

Heureusement que, dans un haut fonctionnaire, il trouva un homme digne de le comprendre : M. De Jaegher, gouverneur de la Flandre orientale. Ce sera un éternel honneur pour lui : comme Guislain, il eut des cris du cœur pour convaincre des esprits incrédules.

Guislain a introduit dans ses établissements la distraction sous toutes les formes : la musique, la lecture, la gymnastique, le spectacle même. Il aurait voulu en faire un prytanée, où tous les arts et toutes les sciences eussent été cultivées. Il savait qu'il ne pouvait soustraire ses pauvres pensionnaires à leurs idées fixes qu'en les distrayant. L'esprit replié sur lui-même tue le corps. Aussi l'isolement absolu lui paraissait-il une monstruosité.

GUISLAIN HOMME PUBLIC.



Comme homme public, Guislain fut à la hauteur de ses devoirs. Aux Hospices civils, au Conseil de la commune, il sut se faire écouter.

Digitized by Google

Membre de la commission d'hygiène et de salubrité publique, il eut à visiter nos quartiers pauvres, et ce fut en grande partie d'après ses indications que des améliorations y furent apportées. C'était beaucoup; et cependant ce n'était pas assez. — La loi d'expropriation par zones permettra d'achever le reste. Elle fera disparaître ces bouges indignes de créatures humaines; elle ne permettra plus à la spéculation de s'abriter derrière le prétexte de la propriété, pour arracher à l'ouvrier ce qu'il a de plus précieux, la santé, et, sa récolte faite, s'en remettre à la Commune du soin de réparer les désastres! Le choléra n'est pas tellement loin de nous, que nous puissions oublier ses victimes. La statistique officielle a parlé : partout le fléau a sévi dans les quartiers pauvres, presque nulle part dans les quartiers aisés! Tarder davantage de prendre des mesures radicales, ce serait encourir la responsabilité de victimes nouvelles.

Guislain n'était pas un utopiste; il connaissait les dures conditions du travail :

Ce qu'il voulait pour le travailleur, c'était un air pur et une nourriture saine.

Ce qu'il voulait pour l'enfant des fabriques, c'est qu'on n'escomptât pas ses forces.

Digitized by Google

Ce qu'il voulait pour la femme de l'ouvrier, c'est qu'elle fût rendue au foyer domestique.

Guislain pensait qu'avant d'introduire les masses dans la vie politique, il faut les initier aux vertus domestiques — qui sont le but, — par l'ordre, l'économie, la prévoyance — qui sont le moyen.

Mais il pensait aussi qu'il n'y a pas là seulement matière à sermons : qu'il faut en même temps des actes; que les classes élevées doivent protection à la classe inférieure, en favorisant chez elle l'esprit d'association, de coopération.

Il pensait qu'ainsi se fera la régénération de la société : par le sentiment humain qui vivifie et non par la force brutale qui tue.

GUISLAIN HOMME PRIVÉ.



Comme homme privé, Guislain eut la première des vertus : il se voua au culte de sa mère.

C'était une femme d'une vertu antique. De même que la Cornélie des Gracques, sa seule vanité c'était son fils.

Nous la voyons encore : haute en stature, la tête noble, les traits du visage fortement accentués, la parole à la fois brève et bienveillante.

Digitized by Google

Il y avait de la race en elle.

Guislain nous a conté souvent que du sang maure coulait dans ses veines. Son aïeul était de Grenade, d'où le despotisme de Philippe II l'exila en Flandre (1).

Faut-il s'étonner de la haine de Guislain contre tous les despotismes? A son retour de son voyage d'Italie, il nous racontait que se trouvant à Naples, il avait failli être jeté dans les oubliettes; mais son ami, le docteur Manni, médecin du pape, qui, dans un voyage en Belgique, peu après 1830, avait constaté son exaltation patriotique, l'avait, à son retour dans son pays, recommandé aux directeurs de la police des villes qu'il se proposait de visiter.

Guislain était un ami sûr. Toutes ses amitiés, il a su les conserver, car il ne leur demandait aucun sacrifice. Le respect des opinions et des convictions d'autrui était chez lui une religion.

Guislain aimait à cacher sa vie. — Il n'avait pas ce que Bossuet nommait la gloire mondaine. — Il fuyait le luxe et l'apparat. — Artiste lui-même, il aimait les beaux tableaux, les belles statues, les

(1) Il se nommait Del Campo, fut interné dans le pays de Waes, et de là le nom de Laudsheer, qui était celui de la famille de la mère de Guislain.

beaux monuments. — S'il n'avait pas été médecin, il eut été un grand architecte, en dépit des sarcasmes du bilieux satirique du grand siècle (1).

Chez GUISLAIN, l'homme physique était le reflet de l'homme moral. — Il avait une rare prestance corporelle — en Grèce, elle eut été remarquée. — Vous l'avez tous présent à la mémoire, et, d'ailleurs, ses traits revivent dans ce buste. — Cette belle tête, c'est l'emblême de l'énergie virile. — Ce beau front, c'est la marque d'une haute intelligence. — Ces tempes effacées, c'est l'exclusion de tout instinct brutal. — Ce visage harmonieux, c'est la sérénité de l'âme. — Ces lèvres fines, c'est l'indice d'un esprit doucement caustique. — La science de Lavater ne fut jamais plus vraie. — La belle âme de GUISLAIN se révélait sous chaque relief de sa physionomie.

Son humeur était égale, sa politesse affectueuse et simple; sa conversation féconde et animée. Dans les réunions d'amis, il savait se livrer à une gaieté à laquelle jamais amertume ne venait se mêler. Il connaissait les hommes, et savait que l'ingratitude

(1) BOILEAU.

est plus souvent une faiblesse, qu'un vice. — Il était heureux quand on venait se grouper autour de lui pour écouter ses impressions de touriste, et ses récits étaient si imagés, qu'on voyait ce qu'il avait vu, qu'on sentait ce qu'il avait senti.

Hâtons-nous de le dire, Guislain n'a pas eu à se plaindre de ses contemporains. Après cette époque de noviciat nécessaire à toute vocation, il vit ses efforts récompensés. — Il était membre de la plupart des corps savants de l'ancien et du nouveau monde. Si les ordres étrangers manquèrent à sa boutonnière, on y vit briller ceux du fondateur de notre nationalité. — Ses élèves consacrèrent son souvenir en le faisant tailler dans le marbre. — Ses concitoyens furent heureux de l'appeler au Conseil de la commune. Aucune satisfaction ne lui a donc manqué.

FIN DE GUISLAIN.



Depuis quelque temps, Guislain commençait à s'affaiblir.

Sa tête et ses yeux étaient devenus d'une sensi-

bilité telle, qu'il était obligé de les garantir sous un chapeau à larges bords et par des lunettes bleues. Sa marche, moins assurée, le forçait à ralentir le pas et à s'arrêter brusquement, comme s'il était pris d'une idée soudaine.

On crut voir là des signes de bizarrerie, d'excentricité.

Hélas! c'était sa fin qui approchait!

Tant de fatigues intellectuelles avaient atteint son cerveau puissant. La lame avait usé le fourreau. Guislain était la preuve vivante de la vérité de ses doctrines psychologiques.

Ses traits amaigris n'avaient plus le galbe élégant, si bien reproduit par l'auteur du buste que nous inaugurons solennellement aujourd'hui.

C'était son même regard, mais avec quelque chose de grave et de mélancolique.

Il sentait ses forces s'en aller, lui, cet athlète vigoureux!

Et, chose triste à penser, il avait la conscience de son état!

Quand on cherchait à le rassurer, il souriait tristement.

Bientôt d'autres infirmités le forcèrent à se soumettre à des opérations douloureuses.

Nous, qui avons assisté à ses dernières souffrances, nous savons combien il fut calme devant la mort.

Sa dernière pensée fut pour ses fous : il leur légua une partie des modestes épargnes que sa profession lui avait permis de faire. S'il eût pu acquérir de la fortune, c'eût été pour eux, car, personnellement, il n'avait pas de besoins.

La Société de médecine eut également une marque de son souvenir : une somme lui fut assignée, dans son testament, pour la fondation d'un prix quinquennal. Des collatéraux trop soucieux.... de la légalité, ont contesté ce don pieux. La volonté de Guislain n'en sera pas moins remplie, puisque la Société a pris sur elle l'acquit de cette dette. Car elle doit à Guislain une éternelle reconnaissance : après l'avoir créée et l'avoir fondée sur la science, l'humanité et la fraternité, son grand nom la protégera dans l'avenir.

Dans quelques jours un autre éloge sera prononcé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'*Académie royale de médecine de Belgique*. L'orateur se mettra sans doute à un point de vue général, pour faire ressortir les services que Guislain a rendus au pays entier.

Nous, qui avons vécu dans son intimité, il nous appartenait de dire ce que nous avons trouvé en lui de bon, de loyal, de délicat, de grand, de généreux.

Il nous appartenait de scruter cette pensée profonde, de sonder ce cœur sensible, qui excluait toute pensée de personnalité, d'ambition, de calcul.

Nous, ses confrères, il nous appartenait de dire quelles délicatesses il apportait dans la pratique de sa profession, quelle bienveillance il avait pour ses jeunes confrères, avec quel empressement il les aidait de ses conseils.

Guislain eut-il des ennemis? Nous ne craignons pas d'affirmer que non.

Eut-il des envieux? Nous ne le pensons pas : sa supériorité était trop sympathique pour qu'elle offensât personne.

Il y aura bientôt sept ans que Guislain est mort : l'auréole qui rayonne autour de lui n'a plus rien de mondain.

Dans le séjour des âmes où il se trouve en ce

moment, il vit en communion de Vésale, — de Van Helmont, — de Dodonnée, — de Simon Stévin, — de Rubens, — de Van Dyck, — de toutes ces illustrations, — artistes, savants ou écrivains, qui ont rendu le nom *Flamand* européen.

Sans doute, la patrie terrestre fait l'objet de leurs entretiens : ils voient les dangers qui peuvent la menacer, mais ils savent qu'un peuple qui a ses racines dans le passé ne périra pas.

Guislain a contribué à enrichir ce passé : c'est un nouveau titre à notre reconnaissance, puisqu'il a ajouté à la considération que nous portent les nations.

Tous, vous l'avez compris ainsi : la preuve, c'est le recueillement pieux avec lequel vous nous avez écouté.

En vertu de la décision de la Société de médecine de Gand et comme témoignage de son éternelle reconnaissance, nous déclarons le buste de feu notre illustre maître,

Le Docteur GUISLAIN,

solennellement inauguré.

Digitized by Google

NATURE MORALE

DE

L'ALIÉNATION MENTALE.

Digitized by Google

DU MAGNÉTISME ANIMAL.

L'âme peut-elle, à certains moments et dans certaines conditions, se séparer du corps?

Les uns répondent non; les autres oui.

Ce sont les *Matérialistes* et les *Animistes*.

En ce qui nous concerne, nous répondrons par des faits.

Si nous parvenons à faire voir que l'âme n'est pas l'être sensitif, à plus forte raison qu'elle n'est pas le corps; que celui-ci peut être mutilé sans que l'âme — être immatériel — s'en aperçoive ou perde sa sérénité, nous aurons beaucoup fait — pensons-nous — pour arriver à la solution d'une question devant laquelle tant d'esprits sérieux s'arrêtent indécis.

La question de l'immatérialité de l'âme est la plus grave dont l'homme ait à se préoccuper. Non-seu-

Digitized by Google

lement son avenir spirituel est là, mais c'est également une question de dignité, de supériorité sur tout le reste de la création.

Or, tout démontre à l'homme son essence supérieure à l'animalité.

Et sa force dans sa faiblesse, puisque moins bien organisé pour l'attaque et la défense, il a su réduire tous les animaux sous sa loi par son énergie morale et son esprit inventif;

Et l'infériorité de ses instincts, qui le rend moins tributaire de ses organes;

Et ses conceptions intérieures qui lui permettent de remonter jusqu'à sa source, de comprendre l'harmonie de l'univers, d'en calculer les lois;

Enfin, et sa perfectibilité morale, indépendante de sa perfectibilité physique, sans faire obstacle à cette dernière.

Mais il y a des gens qui ne se contentent pas de ces abstractions et qui se disent animal plus qu'ils ne le croient peut-être.

A ceux-là nous soumettrons les faits suivants.

Ils nieront encore, — nous le savons.

Leur idéal, c'est le néant.

FAITS RELATIFS AU MAGNÉTISME ANIMAL.



Le magnétisme animal est un état psychique ou mental, difficile à définir, sinon par ses effets.

Ceux qui s'en sont occupés jusqu'ici, n'y ont vu que les phénomènes attractifs, et les ont comparés à l'aimant.

De là, le nom de *magnétisme animal*.

Il est constant cependant que les phénomènes du magnétisme animal sont plus du ressort de l'esprit que du corps.

En effet, dans l'état de somnambulisme magnétique, le corps est assoupi, comme anéanti, tandis que l'esprit veille et prend quelquefois une extension qui dépasse les limites ordinaires ou physiologiques.

Mais allons aux faits : à quoi serviraient de longs raisonnements?

PREMIER FAIT.

AMPUTATION DU SEIN. — INSENSIBILITÉ PHYSIQUE AVEC PERSISTANCE DU MAL.

Une dame âgée de soixante-quatre ans, consulta J. Cloquet, le 8 avril 1829, pour un cancer ulcéré du

sein, compliqué d'un engorgement considérable des ganglions de l'aisselle. Le docteur Chapelain, médecin ordinaire de cette dame, avait déjà pu obtenir, par le magnétisme animal, un sommeil profond, pendant lequel, la sensibilité physique étant anéantie, *les idées conservaient toute leur lucidité.*

Il proposa donc à son confrère d'opérer la malade pendant qu'elle serait plongée dans cet état.

J. Cloquet qui avait jugé l'opération indispensable, y consentit, et il fut décidé qu'elle aurait lieu le 12 avril suivant.

L'avant-veille et la veille, la malade fut magnétisée à plusieurs reprises par le docteur Chapelain, qui la disposa ainsi, lorsqu'elle était en état de somnambulisme, à supporter la crainte de l'opération, tandis qu'à son réveil, elle en repoussait l'idée avec horreur.

Le jour fixé pour l'opération, J. Cloquet trouva la malade habillée et assise dans un fauteuil, dans l'attitude d'une personne livrée au sommeil magnétique.

Elle parla avec beaucoup de calme de l'opération qu'elle allait subir.

Tout étant disposé, la malade se déshabilla elle-même et s'assit sur une chaise.

Le docteur Chapelain lui soutint le bras droit; le gauche fut laissé pendant le long du corps.

Nous épargnerons au lecteur le détail des incisions.

La durée de l'opération fut de douze à quinze

minutes. Pendant tout ce temps, la malade a continué à s'entretenir tranquillement avec le docteur Chapelain, et n'a pas donné le moindre signe de sensibilité.

Aucun mouvement dans les membres ou dans les muscles du visage, aucun changement dans la respiration ni dans la voix, aucune émotion, même dans le pouls, ne se sont manifestés.

La malade n'a pas cessé d'être dans l'abandon et dans l'impassibilité automatique où elle se trouvait quelques minutes avant l'opération.

On n'a pas été obligé de la contenir, on s'est borné à la soutenir.

L'opération terminée, la malade fut mise au lit, toujours en état de somnambulisme, état dans lequel on l'a laissée pendant quarante-huit heures.

Le premier appareil fut levé le 14 avril. La plaie fut nettoyée et pansée, sans que la malade témoignât ni sensibilité ni douleur.

Après ce pansement, le docteur Chapelain la réveilla. Elle ne parut avoir aucun sentiment de ce qui s'était passé. (Froissac. — *Rapport et discussion de l'Académie royale de médecine de Paris sur le Magnétisme animal.* — Paris, 1833.)

Digitized by Google

DEUXIÈME FAIT.

AMPUTATION DE LA CUISSE PRATIQUÉE SANS DOULEUR PENDANT LE SOMMEIL MAGNÉTIQUE.

Voici la substance de cette opération, qui a fait l'objet d'une discussion très-animée, à la Société royale de médecine de Londres.

Le nommé Jean Wombel, homme de peine, âgé de 42 ans, souffrait depuis cinq ans d'une affection du genou gauche, pour laquelle il entra à l'hôpital de Willow, le 21 juin 1842.

Quelques mois plus tard, il se plaignit d'une vive douleur et d'une grande faiblesse, à laquelle avaient contribué le séjour prolongé au lit et la privation de sommeil.

M. Tophans, chirurgien de l'établissement, commença alors à magnétiser le malade, mais les effets en furent d'abord très-lents et bornés à l'appesantissement des paupières.

Plus tard, ces effets furent plus prompts et amenèrent l'allégement de la douleur. Un peu de bien-être général s'était même produit.

Toutefois, l'affection très-rebelle, n'était curable que par l'opération.

M. Ward, ancien chirurgien de Saint-Barthélémy, fut rendu témoin de l'insensibilité produite par la magnétisation et de la possibilité de limiter cette insensibilité à tel ou tel point du membre malade.

L'opération fut décidée pour la fin de septembre. Ce fut M. Ward qui la pratiqua.

Après avoir placé convenablement le malade, M. Tophans le soumit à l'action magnétique et indiqua le moment où l'opérateur pouvait commencer.

La première incision se fit sans que le malade donnât le moindre signe de sensibilité. Après la deuxième incision, il fit entendre seulement quelques murmures.

Au reste, l'aspect extérieur du malade ne fut nullement modifié, et pendant tout le reste de l'opération, qui exigea vingt minutes, il fut immobile comme une statue.

Interrogé après, sur ce qu'il avait éprouvé, le malade déclara n'avoir rien ressenti. (*Account of a case of successfull amputation of the thigh during the Mesméric state, without the knowledge of the patient, by Mr Tophans and W. Ward. — Remarks by J. Eliotson.* — In-8°, London, 1842-1843.

Ce deuxième fait est moins probant que le premier au point de vue de la présence de l'âme au milieu de l'insensibilité du corps. Les auteurs n'ayant eu en vue que cette dernière, n'ont pas songé à interroger le malade pendant l'opération. S'ils l'avaient fait, le résultat n'eût pas été douteux.

TROISIÈME FAIT.

ARRACHEMENT D'UNE DENT A L'INSU DE LA MALADE, PENDANT L'ÉTAT MAGNÉTIQUE.

Ce troisième fait nous appartient.

Nous commençons par déclarer qu'il a été provoqué sans aucune idée préconçue de notre part.

Nous étions même peu disposé à admettre le magnétisme animal, parce que, comme les médecins en général, nous avions peu de confiance dans les phénomènes qui se produisent en dehors de l'organisation.

Mais nous avons été obligé de nous rendre à l'évidence.

Une dame, jeune encore, d'une constitution sanguine, était atteinte depuis quelque temps d'attaques nerveuses, accompagnées d'une grande agitation, au milieu de laquelle elle cherchait à tout briser.

Elle n'avait pas la conscience de son état, car l'accès passé, elle ne se ressouvenait de rien.

Les crises allaient se rapprochant et en augmentant d'intensité, au point de faire craindre pour sa raison.

Le hasard nous fit découvrir que nous exercions sur la malade un pouvoir magnétique.

Un jour, au fort d'un des accès, très-ému du triste spectacle que nous avions sous les yeux, nous nous

approchâmes de la malade et lui mîmes la main sur l'épaule.

Est-ce notre émotion qui exerça son influence sur elle? Toujours est-il qu'elle se laissa conduire par nous sur un siége.

Elle avait les yeux fermés et semblait plongée dans un profond sommeil magnétique.

Nous l'interrogeâmes et acquîmes ainsi la preuve qu'elle ne savait rien de ce qui venait de se passer.

Depuis ce moment, nous dominâmes la situation; lorsque les accès menaçaient de se prolonger, nous plongions la malade dans le sommeil magnétique.

Voici maintenant le fait dont il s'agit.

Notre malade souffrait d'un violent mal de dent, mais elle éprouvait une grande répugnance à se la faire arracher, parce que, dans une circonstance semblable, elle avait été prise de convulsions.

Le mal augmentant, nous fîmes avertir le dentiste, qu'il se tint dans un cabinet voisin de l'appartement de la malade, prêt à obéir au premier signal.

Profitant alors d'un moment favorable, nous magnétisâmes la malade à l'improviste, par l'imposition de la main sur le front.

Elle était couchée dans une chaise longue, gardant la position que nous lui avions donnée, les mains sur les genoux, la tête légèrement inclinée en arrière, la bouche ouverte.

Tout étant prêt, nous fîmes signe au dentiste de s'avancer et de procéder à l'opération.

Le davier fut appliqué et la dent amenée sans que la malade donnât le moindre signe de douleur.

Nous la laissâmes pendant quelque temps dans son attitude, et lui parlâmes de choses et d'autres auxquelles elle répondit avec justesse et sans la moindre hésitation.

L'ayant alors reveillée, elle fut très-étonnée de se trouver à cette place et d'avoir du sang à la bouche.

Nous lui dîmes que l'on venait de lui ôter sa dent, ce dont elle fut bien plus étonnée encore.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE MESMÉRISME.



De tous temps, les mystères du somnambulisme, de l'extase, de la clairvoyance, du déplacement des sens, de la seconde vue, en un mot de tous les paroxismes du *moi* surexcité, ont frappé l'imagination des hommes.

Dans l'antiquité égyptienne, les prêtres de Sérapis prétendaient faire des cures miraculeuses en plongeant les malades dans un sommeil léthargique — prétention qui est également celle des charlatans de nos jours — car les charlatans de toutes les époques se ressemblent.

Au dire du docteur Kluge, les gestes des hiéro-

phantes égyptiens se rapportaient aux pratiques actuelles du magnétisme animal.

Les hiéroglyphes des momies et des obélisques, représenteraient des figures humaines dans l'attitude de magnétiseurs et de magnétisés, de même que la pose ordinaire des statues sur les monuments servant de pénates et de nécropoles à la race des Pharaons : le torse droit, les genoux joints et collés, les mains à plat sur les cuisses ou élevées en croix, seraient celles usitées de nos jours.

Chez les Romains, la pratique du magnétisme animal dut être assez commune, puisque Plaute, dans son *Amphitryon*, fait dire à Mercure : « Si je touchais cet homme, afin de l'endormir » phrase que Molière n'a pas traduite, probablement parce qu'il n'en saisissait pas le sens.

Les explications n'ont pas manqué à ces singuliers phénomènes.

Les anciens moins scrupuleux que nous sur la rigueur des déductions scientifiques, n'hésitèrent pas de ramener des effets complexes à une cause simple et unique.

Au nombre de leurs hypothèses, il faut placer l'existence d'un fluide universel, répandu dans le monde entier, d'une ténuité extrême, pénétrant et animant tous les corps.

Digitized by Google

Pour eux, nos âmes et celles des animaux étaient des particules détachées du grand tout, et qui retournaient à leur source, à la mort des individus.

Ils comparaient les corps vivants à des bouteilles pleines d'eau, flottant dans la mer, et dont le contenu va se joindre dans le liquide ambiant quand elles se brisent.

De même, l'auteur de Télémaque a dit, dans un langage figuré : « L'âme universelle est un vaste « océan de lumière, et nos âmes sont autant de « petits ruisseaux qui en prennent leur source et « retournent s'y perdre. »

Cette doctrine de l'âme universelle était commode pour l'explication des phénomènes du magnétisme animal.

On concevait ainsi — jusqu'à un certain point — que l'âme d'un individu put s'introduire dans le corps d'autres individus, les faire penser par sa pensée, sentir par ses sens, leur enlever toute spontanéité et les soumettre à l'obéissance la plus passive.

Il suffisait pour cela que le magnétiseur enlevât au magnétisé son *fluide animé*, pour y substituer une portion du sien propre.

Plus tard, nous retrouvons ce système dans les écrits de *Paracelse*, de *Van Helmont*, de *Santonelli*,

de tous ces hommes enfin, qui entrevirent les faits de la science à travers le prisme de leur imagination.

Eux aussi se représentaient l'univers comme plongé dans un vaste océan de fluide éthéré, qui en pénétrait toutes les parties et produisait ces phénomènes dont la cause intime nous échappe.

Chaque être vivant tenait, en quelque sorte sous clef, dans son organisation, une portion de ce fluide, un courant particulier détourné du vaste océan et qui présidait à ses fonctions vitales.

Ce courant n'était pas également fort à tous les moments de la vie, dans le même individu. Il diminuait selon les circonstances, et quand il s'amoindrissait ou s'altérait, les fonctions vitales décroissaient également et la maladie survenait.

Toute maladie reconnaissait donc pour cause, dans le sujet qui l'éprouvait, une diminution dans l'intensité du courant universel, d'où il résultait que pour ramener l'état de santé, il n'y avait qu'à renforcer le courant; et comme il s'agissait de rendre cet effet sensible, on eut recours à l'aimant.

C'est ici qu'intervinrent le *baquet* magnétique de *Mesmer*, et l'*Orme enchanté* de son disciple, le marquis de *Puységur*.

Nous allons tacher de décrire les jongleries dont cet orme a été l'occasion.

Digitized by Google

Qu'on se représente la grande place d'un village : au milieu est un orme, au pied duquel coule une fontaine limpide. « Cet arbre antique, immense, « très-vigoureux encore et verdoyant, est chéri par « les jeunes gens qui s'y donnent rendez-vous, le « soir, pour y former leurs danses rustiques. Cet « arbre, magnétisé de temps immémorial par l'amour « du plaisir, le fut, en 1784, par l'amour de l'huma- « nité. »

(Ainsi s'exprimait le noble marquis.)

Ses émanations se distribuaient au moyen de cordes dont le tronc et les branches étaient garnies, et qui appendaient dans toute la circonférence et se prolongeaient à volonté.

Autour de l'arbre mystérieux, étaient établis plusieurs bancs circulaires, sur lesquels venaient s'asseoir les malades, et qui enlaçaient de la corde, les parties souffrantes de leur corps.

Alors commençait l'opération.

Tout le monde formait la chaîne, en se tenant par les pouces, comme dans les crises du *baquet* de *Mesmer*.

Le fluide magnétique provenant de l'arbre préparé par le marquis de *Puységur*, — qu'on appelait le *Maître* — circulait en liberté.

On en ressentait *plus au moins* l'impression.

Venait un moment où pour laisser reposer ses adeptes, le noble magnétiseur leur permettait de rompre la chaîne des pouces et recommandait de se frotter les mains.

Google

Bientôt, pour complément de la crise — et grâce à la simple présentation de la baguette du *maître* — se manifestait, chez quelques malades, une apparence de sommeil, durant lequel la sensibilité générale paraissait suspendue au *profit des facultés intellectuelles.*

Ces malades en crise — appelés *médecins* — se trouvaient doués d'un pouvoir surnaturel.

En touchant des malades endormis — même pardessus leurs vêtements — ils découvraient l'organe affecté et indiquaient le remède.

Nous venons d'exposer le côté charlatanesque des pratiques magnétiques; si ces principes n'en imposent plus à personne, du moins nous devons nous montrer indulgents, nous qui avons les *Esprits frappeurs* et les *Tables tournantes.*

La science moderne s'est occupée du magnétisme animal et a rejeté l'existence du *fluide magnétique*, ne voyant là que l'effet de la volonté d'un individu, agissant à distance, et sans intermédiaire, sur un autre individu.

Ainsi formulé, le problème n'en reste pas moins mystérieux et impossible à résoudre.

Et cependant comment nier l'état magnétique?

Comment récuser le témoignage de tant d'hommes distingués qui n'ont apporté dans la question aucun

intérêt personnel, qui n'ont eu en vue que l'intérêt de la science, et que la crainte même du ridicule n'a pas arrêtés?

Et, à ce sujet, nous citerons les paroles de M. Husson à l'Académie royale de médecine de Paris.

« Dans la position où nous sommes, divisés comme « nous paraissons l'être, il est évident que ceux qui « veulent l'examen paraîtront ridicules à ceux qui le « repoussent, et que ces derniers le seront pour « ceux qui le désirent. Il vous est impossible de « vous soustraire à cette nécessité qui, d'un côté « comme de l'autre, déverse la risée ou la moquerie « sur une partie de cette assemblée. Et cependant « vous devez subir cette nécessité toute entière, et « dans l'alternative où vous êtes placés, n'étant plus « les maîtres de diriger l'opinion du monde savant « sur la question qui vous est soumise, il vous restera « à juger si le ridicule doit s'attacher à ceux qui se « prononceront pour l'examen d'une question qui a « été l'objet constant des études de plusieurs d'entre « nous, ou s'il doit frapper ceux qui repoussent ce « sujet sans l'avoir étudié. Voilà, Messieurs, où est « la question du ridicule toute entière, car ce ridicule « n'est plus dans le magnétisme en lui-même: il en « a été déplacé depuis que des observateurs impar- « tiaux et éclairés, — dont personne ne récuse ici la « science ni le talent — ont pris part à cette longue « et difficile discussion. »

A ces considérations toutes personnelles, nous en ajouterons d'autres, d'un ordre plus élevé.

Les phénomènes psychologiques du magnétisme animal sont d'une nature telle, qu'ils séparent complétement l'être moral de l'être physique.

Ces phénomènes révèlent une nature morale noble, essentiellement bonne.

Partant, ils permettent de constater les principes élevés qui constituent l'essence morale de l'humanité.

S'occuper du magnétisme animal, c'est donc, pour le médecin, rejeter, une fois pour toutes, le reproche de matérialisme qui lui a été injustement adressé.

En général, les phénomènes magnétiques nous paraissent incompréhensibles, parce que nous y appliquons notre manière habituelle de sentir et de concevoir les choses.

Ainsi, nous ne comprenons pas la possibilité de voir sans l'intervention de l'œil; mais qu'est-ce que l'œil, si ce n'est un instrument de renforcement, afin de rendre l'action des rayons lumineux plus vive?

C'est toujours au *moi* à juger de l'impression; or, si la puissance du *moi* peut être doublée, quadruplée, quintuplée même, comme elle l'est réellement dans l'état magnétique, de quelle nécessité sera alors cet instrument?

La question serait, en tout cas, de savoir si pour les sens il faut des nerfs spéciaux. Quelques physiologistes commencent à en douter.

S'il en était autrement, on concevrait comment le fluide lumineux, — ou les ondes lumineuses, — comme on veut l'entendre, — peuvent laisser des impressions visuelles sur telle ou telle partie du système nerveux central; car il n'existe, entre le cerveau et les nerfs, aucune différence de structure, du moins assez considérable pour expliquer des différences dans leurs attributs fonctionnels.

On aura beau dire, la fonction sera toujours un fait *purement vital*, et ne saura s'expliquer par la disposition matérielle des organes.

Ainsi, pour les nerfs, on avait cru pouvoir admettre une certaine spécialité d'action : comme la vue pour les nerfs optiques, l'olfaction pour les nerfs olfactifs, l'audition pour les nerfs auditifs; mais voilà que des expériences ont constaté que d'autres nerfs que ceux-là peuvent servir à l'odorat, à l'audition, à la vue. Une femme, chez laquelle on constata, après sa mort, l'absence de nerfs olfactifs, n'avait pu, de son vivant, supporter l'odeur de la pipe, et on l'avait vue porter des fleurs au nez pour les odorer.

Pour les phénomènes psychologiques peut-on établir une localisation cérébrale?

Digitized by Google

Gall et Spurzheim ont prétendu qu'il en est ainsi; mais l'observation et leur propre système phrénologique sont venus mille fois donner un démenti à leur assertion.

En quoi le magnétisme animal peut-il servir à donner des inductions pour le traitement des maladies?

Cette question nous semble subordonnée à cette autre : Peut-on développer l'état magnétique à volonté?

Nous pensons que non, puisqu'il faut une disposition particulière chez le magnétisé. Les sujets de magnétiseurs de profession sont des compères.

Maintenant, quelle est l'efficacité du magnétisme animal en tant que moyen de guérison?

A en juger par les résultats obtenus, ce moyen doit être bien faible : ainsi notre malade a bien eu une espèce d'intuition de son mal, mais les indications qu'elle a pu nous fournir sont restées tellement vagues, indéterminées, qu'il n'y a pas eu moyen d'en tirer la moindre indication.

La seule chose qu'elle précisât étant endormie, c'était la terminaison de ses accès à un moment fixe; un jour qu'on ne la surveillait pas, elle tomba, en se réveillant, la tête contre un meuble et se fit une profonde blessure.

Comment le magnétisme animal guérirait-il un mal physique, lui qui est un phénomène tout immatériel?

Digitized by Google

Il ne faut pas confondre le magnétisme animal avec l'électricité : les effets de cette dernière sont tout physiques; on les comprend, on peut les soumettre au calcul.

Il n'en est pas de même des phénomènes du magnétisme animal.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la prétention à des cures merveilleuses.

Van Helmont — cette abstraction faite homme, cet esprit mystique et tant soit peu lunatique — a fait un livre sur la cure magnétique des plaies.

Un certain Burgravius — nous ignorons jusqu'à quel point nous pouvons le compter au nombre de nos aïeux — a disserté sur le traitement magnétique des maladies en général.

Maxwell a donné une eau et une poudre magnétiques — bien entendu dont il était l'inventeur.

Le père Kircher a ajouté à son *Traité sur l'aimant*, un supplément sur les *Aimants animés*.

Un autre jésuite — le père Hill — a prétendu avoir guéri des obstructions du foie en plaçant un aimant sur la poitrine et un autre dans le dos.

Il est vrai que ce qu'il ignorait, c'était comment on reconnaît les obstructions du foie. C'est l'histoire de tous les guérisseurs : ils s'attaquent à ce qu'ils ignorent, et ce qu'ils guérissent n'est jamais ce qui est incurable.

Les magnétiseurs de profession, à l'exemple de Mesmer leur maître, prétendent obtenir l'effet magnétique par l'imposition des mains et certaines passes. Ils n'ont obtenu ainsi que des états extatiques ou somnambuliques; mais des guérisons, jamais.

A part l'explication de la nature des phénomènes magnétiques — nerveux pour les uns, psychiques pour les autres — les esprits les plus sérieux de nos jours, les voix les plus autorisées ne contestent point l'existence de ces phénomènes.

« Il faut avouer — dit l'illustre Cuvier dans ses « *Leçons d'anatomie comparée,* — il faut avouer qu'il « est très-difficile, dans des expériences qui ont pour « objet l'action que les systèmes nerveux de deux « individus différents peuvent exercer l'un sur « l'autre, de distinguer l'effet de l'imagination de la « personne mise en expérience, d'avec l'effet physique « produit par la personne qui veille sur elle : *Cependant les résultats obtenus sur des personnes déjà « sans connaissance, ceux qui ont eu lieu sur d'autres personnes après que l'opération leur eût fait « perdre connaissance, ne permettent pas de douter « que la proximité de deux êtres animés, dans certaines conditions, n'ait un effet réel, indépendant « de toute participation de l'imagination de l'un « d'eux. Il paraît que ces effets sont dûs à une communication quelconque entre leurs systèmes nerveux.* »

On voit que l'illustre anatomiste n'a pas su se décider à faire là part de l'âme ou de ce qu'il nomme l'*imagination;* ou, plutôt, il ne distingue pas les phénomènes physiques ou attractifs, des phénomènes psychologiques.

Nous en dirons autant du célèbre La Place, qui, dans sa *Théorie du calcul des probabilités*, s'est également occupé des phénomènes du magnétisme animal. « Les phénomènes de l'extrême sensibilité « des nerfs chez quelques individus, ont donné nais- « sance à diverses opinions sur l'existence d'un « nouvel agent, que l'on a nommé *magnétisme animal*. « Il est naturel que l'action de ces causes est très- « faible et peut être facilement troublée par un plus « grand nombre de circonstances accidentelles. Ainsi, « de ce que dans plusieurs cas, elle ne s'est point ma- « nifestée, on ne doit pas en conclure qu'elle n'existe « jamais. *Nous sommes si éloignés de connaître tous* « *les agents de la nature et leurs divers modes d'ac-* « *tion, qu'il serait peu philosophique de nier l'exis-* « *tence des phénomènes parce qu'ils sont inexplica-* « *bles dans l'état actuel de nos connaissances.* »

DE L'ÉTAT DE RÊVE.



Nous avons dit que l'état magnétique est un état purement psychique, durant lequel l'âme veille, le

corps étant plongé dans un sommeil profond; de là, la lucidité dans les idées, la clarté et l'étendue des impressions qu'on observe dans les accès somnambuliques. L'esprit semble planer dans un pur éther.

N'est-ce pas là ce qui a lieu dans certains rêves?

B. Franklin racontait à Cabanis, — le médecin de Mirabeau, auteur du *Rapport du moral et du physique,* — que les combinaisons politiques qui l'avaient embarrassé pendant le jour, se débrouillaient d'eux-mêmes dans son esprit, en rêve.

Condorcet achevait les calculs les plus difficiles en dormant.

Les Orientaux endorment le cerveau pour avoir l'esprit plus libre.

Croit-on que Mahomet ait eu l'intention seulement d'abrutir ses croyants en permettant l'usage de l'opium?

Tout ces faits s'appliquent à l'aliénation mentale.

« On expliquerait beaucoup mieux, dit M. Mo-
« reau, les différentes sortes de folies, si on admet-
« tait l'identité psychologique de la folie et de l'état
« de rêve. Il n'est pas, en effet, de rêve où ne se
« retrouvent tous les phénomènes de l'état halluci-
« natoire. La folie est le rêve d'un homme éveillé;
« l'état de rêve est le type normal de l'hallucination.
« A quelques égards, l'homme, à l'état de rêve,
« éprouve au suprême degré tous les symptômes de

Digitized by Google

« la folie : convictions délirantes, incohérences des « idées, faux jugements, hallucinations de tous les « sens, terreurs paniques, impulsions irrésistibles. « Et dans cet état la conscience de nous-même, de « notre individualité réelle, de nos rapports avec « le monde extérieur est suspendue, ou, si l'on « veut, s'exerce dans des conditions essentielle- « ment différentes de l'état de veille. Une seule « faculté survit : l'imagination. De vassale qu'elle « était dans l'état normal ou de veille, elle devient « souveraine; elle absorbe et assume en elle toute « l'activité cérébrale. C'est ainsi que s'explique et « qu'on comprend beaucoup mieux comment les « fous écrivent quelquefois des choses sensées, et « comment des esprits ordinairement très-sensés, « ont de temps à autre écrit de grandes folies; les « uns comme les autres rêvent tout éveillés. L'asso- « ciation normale des idées échappe peu à peu à la « volonté, la conscience de nous-même s'affaiblit et « nous passons de la vie réelle à celle de l'imagina- « tion. (*Du Hachisch et de l'aliénation mentale.*) »

Il n'y a pas de meilleur juge, en semblable matière, que celui qui a été lui-même fou pendant quelque temps.

Voici comment s'en expliquait à ses amis, un prédicateur anglais, qui avait été enfermé pour aliénation mentale.

« Vous et mes autres amis me dites que j'ai été

« enfermé pendant sept semaines, et je suis forcé
« de vous croire, car la date de l'année et du mois
« correspond à ce que vous et eux me dites; mais
« ces sept semaines m'ont paru sept années : mon
« imagination était tellement active et féconde, que
« plus d'idées m'ont passé par l'esprit que pendant
« n'importe quelle période de sept années de ma
« vie. »

« La folie ne saurait se définir pas plus que la raison, » a dit le docteur Calmeil. On peut cependant dire que ce qui distingue le fou de l'homme qui a sa raison, c'est qu'il prête un corps ou une forme aux idées qui passent dans son cerveau; qu'il rapporte ces idées à ses sens, qu'il les convertit en sensations. Il en fait ainsi des êtres matériels qui l'obsèdent et ne lui laissent de repos ni jour ni nuit.

On connaît un des sujets de la folie de Pascal. Il croyait avoir une amulette, et de peur qu'on ne la lui dérobât, il en avait cousu la formule dans la doublure de son pourpoint. C'est ce que Condorcet a nommé l'*Amulette mystique de Pascal*.

Nous avons eu occasion d'observer un fait analogue.

Un jeune homme, à force de creuser des problèmes de mathématiques, s'était cru en possession d'une solution importante, aussi la crainte qu'on ne la lui surprît était devenue son idée fixe. Partout où il allait, il se croyait entouré d'une bande de

bohémiens épiant ses démarches; il ne les voyait pas, mais il les entendait échanger leurs signaux. Le malheureux jeune homme n'avait plus de repos; en pleine rue, il se jetait à genoux, priant Dieu de le délivrer de ses ennemis. Bref, pour le soustraire à lui-même et prévenir des malheurs, il fallut l'enfermer.

Nous avons eu, pendant de longues années, des rapports de profession avec un médecin de campagne, qui avait pour lubie de se croire obsédé par des sorcières. Nous ignorions cette disposition d'esprit, quand, un jour que nous nous rendions auprès d'un malade, il s'arrête soudain, disant : « Les entendez-vous? » Qui? « Les sorcières » et il accéléra le pas. Un instant après, il n'en était plus question. Nous nous gardâmes de réveiller en lui cette hallucination; car c'en était une.

Ce médecin exerça pendant plus de quarante ans sa profession dans son village à la satisfaction des habitants dont il avait la confiance et qui l'aimaient pour sa bienfaisance. Nos nombreux rapports avec lui nous permettent de déclarer que c'était un homme d'un grand jugement médical; jamais, à notre connaissance, il n'a commis d'erreur dans ses prescriptions.

Les hallucinations ne présentent pas toujours ce caractère purement passif, elles constituent quelquefois une véritable contrainte morale.

Tel a été le cas du jeune homme dont il a été question dans notre *Éloge de Guislain.*

En commettant son crime, il était sous l'empire d'une voix intérieure à laquelle il lui a été impossible de résister.

Quelquefois l'hallucination éclate comme un éclair et pousse à des déterminations soudaines que rien ne faisait prévoir. Une jeune femme apprend qu'un de ses enfants, dont elle s'est éloignée momentanément, est malade. En vain cherche-t-on à la persuader qu'il n'y a pas de danger, son esprit se trouble et profitant d'un moment qu'elle est seule, elle se lance par la fenêtre d'un premier étage. Quand on la releva, elle vivait encore. « Il m'a paru » dit-elle d'une voix faible, « qu'il m'était poussé des ailes et que j'allais rejoindre mon enfant! » Quelques heures après, elle expirait, sans donner aucun signe de douleur physique. L'idée de son enfant malade l'absorbait tout entière.

Digitized by Google

CAUSES MORALES

DE

L'ALIÉNATION MENTALE.



Rien n'indique mieux la nature morale de l'aliénation mentale que les causes morales qui la produisent.

Ces causes, il faut les chercher dans la civilisation même.

« Le génie des peuples modernes, dit Guislain,
« tend vers le calcul, les spéculations financières et
« industrielles; il vise aux conquêtes, il crée les
« passions; il acquiert un laisser-aller et un oser-
« faire qui compromettent tous les intérêts des
« individus. Nous nous croyons heureux lorsque
« nous entendons le bruit des machines, lorsque
« l'argent roule, et le résultat de tant d'efforts, de

« tant d'espérances et souvent de bien d'intrigues,
« c'est que les établissements de bienfaisance se
« remplissent de malheureux dont la raison est
« égarée, et que l'homme, devenu insupportable à
« lui-même, met un terme à ses maux par une mort
« violente. »

Les chiffres statistiques sont là, malheureusement, qui confirment cet exposé. La folie suit une progression arithmétique avec l'activité de l'intelligence et l'énergie des passions. De même, on observe une marche croissante du suicide d'autant moins active que les peuples sont placés plus en dehors de la civilisation moderne, dite *progressive*.

Il résulte des relevés de M. Ad. Quetelet que le suicide, à Paris, centre d'effervescence intellectuelle, se présente une fois sur huit mille habitants, tandis que dans les départements où l'instruction est moins étendue, il s'offre dans des proportions beaucoup moins fortes : un sur vingt-cinq mille habitants. Dans quelques localités, le rapport est de un sur cent quarante-sept mille habitants, et dans la Haute-Loire, de un sur cent soixante-trois mille, tandis que dans la Seine-Inférieure, il est de un sur cinq à neuf mille habitants.

Guerry a fait voir, qu'à Londres, le suicide s'ob-

serve dans la proportion de un sur cinq mille habitants, tandis que, d'après les renseignements de M. Valery, dans son voyage en Italie,— les suicides, à Naples, ville de près de quatre cent mille habitants, étaient, en 1818, seulement au nombre de quatorze, nombre qui alors semblait élevé et qui habituellement était loin d'y atteindre.

La disproportion est, en effet, énorme; mais il faut tenir compte des conditions spéciales de civilisation où se trouvent ces deux villes : Londres, centre du commerce du monde, foyer de spéculations qui aujourd'hui élèvent les fortunes, demain les abaissent ou les détruisent, presque constamment plongée dans les brouillards, avec ses quartiers de luxe et ses quartiers de misère, ses privations d'autant plus poignantes qu'à côté se trouvent les aisances et les superfluités de la vie; — d'un autre côté, Naples, placé sous un beau ciel, en face du plus beau golfe du monde, avec ses quartiers crasseux que le soleil dore, sa population insouciante, rebelle au travail parce qu'elle n'a pas de besoins, ne connaissant pas les plaisirs factices, parce qu'elle jouit de toutes les jouissances de la nature. Le Napolitain n'est ni ivrogre, ni libertin, ni joueur, — à moins de l'innocente mora; — en fait d'instruction, il n'a que son esprit naturel et il vit au jour le jour. Qu'est-ce qui pourrait troubler cette quiétude? qu'est-ce qui le rendrait fou ou idiot?

qu'est-ce qui le pousserait à s'ôter une vie qui lui est si douce?

Il en est à Paris comme à Londres, et même pire encore, parce que les esprits y sont moins sérieux et que le tourbillon des plaisirs faciles, souvent ignobles, y entraîne davantage des hommes jeunes qui, bien dirigés, auraient pu faire un noble emploi de leurs facultés.

On ne sait pas toujours ce que le suicide couvre de mystères honteux et d'ignobles débauches.

CAOUTCHOUC.

Ceci est une lamentable histoire, que les journaux rapportaient dernièrement. Il est bon de la méditer. Rien n'est quelquefois navrant comme le grotesque.

Une célébrité de la danse parisienne — *Caoutchouc* — c'était son nom de guerre, — s'est jeté du haut du pont des Invalides, dans la Seine, au sortir du bal de l'Opéra. Un pêcheur au filet, qui de loin l'avait vu accomplir son suicide, le tira de l'eau, après bien des efforts. — Il était trop tard, — *Caoutchouc* avait cessé de vivre.

Comme les *Pierrots du duel* de Gérôme, lui aussi, avait, pour aller à la mort, conservé son costume excentrique, — peut-être n'en avait-il pas d'autre. — Au moment où on le repêcha, il était vêtu d'une peau

de orang-outang, dans laquelle il venait — il n'y avait pas deux heures — d'exciter les bravos du public de la salle Le Pelletier. Sous son enveloppe de singe, le noyé portait un pantalon. En fouillant la poche de ce vêtement — la seule chose qu'il y eût de décent sur lui, — on trouva le billet suivant : Il « est inutile de chercher à constater mon identité : « je suis le descendant d'une grande famille que mes « folies déshonoraient. J'ai vingt ans; il ne me reste « plus rien de mon patrimoine. Je préfère le suicide « à la misère, — et à ceux qui diront qu'il faut être « brave pour se tuer, je réponds que l'absinthe « donne du courage. — Je suis ivre — c'est ainsi que « je devais mourir. — On m'a nommé *caoutchouc* « — qu'on m'enterre sous ce nom. — Ma mort « puisse-t-elle servir d'exemple à la jeunesse! »

Si le fait n'est pas vrai quant à un individu donné, on peut dire que les circonstances dont il se compose sont parfaitement applicables aux deux tiers de ceux qui, chaque matin, garnissent de leur cadavre les dalles de la morgue.

Le suicide chez eux n'a pas été un acte de courage, mais un fait d'ivresse.

La fréquence du suicide dans les grands centres de population, tels que Paris et Londres, ne prouvent rien contre la civilisation, ce sont des gouffres

où viennent se perdre ceux qui, dans le calme de la périphérie auraient pu développer leurs nobles facultés.

Dans ces Pandémoniums se cachent toutes les turpitudes; faut-il s'étonner que régulièrement les fleuves de ces villes rejettent les cadavres de ceux qui ont voulu en finir d'une fois, avec tant de déceptions, tant de misère au milieu de tant de luxe? que leurs établissements d'aliénés se remplissent de malheureux qui n'ont pas su résister à ces secousses morales?

BILAN DE L'ALIÉNATION MENTALE EN FRANCE.



PÉRIODE DE 1856-1861.

En 1860, le nombre de maisons d'aliénés était de 98, — dont 57 asiles publics — 41 privés.

26 départements en étaient dépourvus.

En 1835, la population des aliénés était de 10,539 individus.

En 1841, de 13,886, — en 1851, de 21,353, — en 1861, de 30,239.

Le total de l'accroissement de la population a donc été de 19,700 pensionnaires, soit 757 par année moyenne, ou 187 p. %.

TABLEAU DE L'ACCROISSEMENT DU CHIFFRE DES FOUS, IDIOTS ET CRÉTINS.

ANNÉES.	FOUS.	IDIOTS.	CRÉTINS.
1856	22,602	2,840	43
1857	23,283	2,976	46
1858	23,851	3,134	43
1859	24,395	4,443	40
1860	25,147	3,527	37
1861	26,450	3,746	43

ALIÉNÉS. — RAPPORT DES FEMMES ET DES HOMMES.

Femmes	51.90
Hommes	48.60

ACCROISSEMENT QUINQUENNAL.

1851 à 1856. . . .	34 p. °/₀.
1856 à 1866. . . .	39 p. °/₀.

NOMBRE DES FOUS, EN 1861, DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Fous	84,000
Idiots et crétins . . .	53,000

NOMBRE DES FOUS, EN 1861, DANS LES ÉTABISSEMENTS PRIVÉS.

Fous, idiots et crétins. .	51,000

Le total de la dépense a été de 8,000,000.

CAUSES DE LA FOLIE.

Excès de travail intellectuel	358
Chagrins domestiques.	2,549
Perte de fortune	851
Perte de personnes chères	803
Ambition déchue	520
Remords	120
Colère	123
Joie	31
Pudeur blessée.	69
Amour	767
Jalousie.	456
Orgueil	368
Événements politiques.	123
Passage d'une vie active à une vie inactive et vice-versa.	82
Isolement et solitude	115
Emprisonnement simple	113
— cellulaire	26
Nostalgie	78
Sentiments religieux	1,095
Autres causes morales	1,128

(*Rapport au Ministre de l'agriculture.*)

Ce sont donc les affections morales qui ont apporté le contingent le plus considérable dans ces tristes naufrages de la raison humaine. En tête, les chagrins domestiques, fruits d'une vie désordonnée, d'unions mal assorties; puis, les autres causes morales et enfin le sentiment religieux exagéré, auquel

on serait loin de s'attendre dans notre siècle sceptique, si le sentiment religieux n'était inhérent à la nature morale de l'homme.

Dans ce relevé, l'amour compte pour 767 cas et la jalousie pour 456 cas, preuve du rapport qui existe entre ces deux sentiments.

La perte de fortune compte 851 cas et celles de personnes chères 803 seulement. Il faudrait se garder de tirer de là une conclusion. Les pertes de fortune produisent d'autant plus de désordres intellectuels, qu'elles sont plus rapides, moins prévués.

L'excès de travail intellectuel ne compte que 358 cas, preuve que l'activité cérébrale est moins sujette à produire la folie que les passions. C'est au contraire une excellente diversion.

En somme, notre siècle est moins fécond en causes d'aliénation mentale que les siècles précédents.

Ainsi du mysticisme et du fanatisme. On voit moins aujourd'hui de ces individus tout entiers à la contemplation d'un monde supérieur qui les éblouit et les captive, adressant de ferventes allocutions aux êtres célestes dont les images se succèdent devant leurs yeux, s'épanchant en soupirs et en élans d'adoration, d'enthousiasme et de joie, et après avoir exalté ainsi leur imagination, retrouvant dans le sommeil de la nuit leurs rêves et leurs visions.

Ainsi de l'esprit romanesque. Le pauvre Don Quichotte de la Manche a été le dernier halluciné de son espèce. *Pour plaire à sa dame* on ne tente plus d'aventures aussi compromettantes.

Ainsi des imaginations fantasques qu'entretiennent les héros et les héroïnes des romans. Gœthe, dans son *Werther*, a fait justice de ces amours exagérés qui conduisaient au suicide. — Schiller, dans ses *Brigands*, de cet amour des aventures qui conduisait à l'échafaud.

Ainsi des émotions du jeu. Déjà les grands tripots ont disparu presque partout, et ceux qui subsistent encore ne tarderont pas à tomber devant la conscience publique.

Ainsi des désirs immodérés des plaisirs sensuels. On ne voit plus ces jeunes hommes, dont parle le bouillant Thomas, exténués avant le temps,

« Et sur leur front jauni, qu'a ridé la mollesse,
« Étalant à trente ans leur précoce vieillesse. »

Ainsi des excitations au libertinage par les arts et la littérature. Quoi qu'on en ait dit, les Arioste et

Digitized by Google

les Arétin ont clos la série des écrivains licencieux. Les poses plastiques qu'on nous a exhibées, sous prétexte d'art, n'ont fait que provoquer le dégoût public.

Ainsi de la superstition. Les démons ont perdu singulièrement de leur empire, que les spiritistes ont cherché vainement à restaurer. — La lycanthropie, la sorcellerie, la magie, ne nous apparaissent plus que comme des évocations du paganisme et du moyen-âge. — M. Michelet a écrit l'histoire des dernières sorcières. On ne croit plus aux revenants, pas plus qu'aux vampires, et l'enfant le plus naïf sait à quoi s'en tenir là-dessus. S'il accepte encore le bon saint de Tolentin, c'est à cause des douceurs dont il est l'occasion et le prétexte. Quant aux esprits familiers, qui en parle encore? Un nouveau Numa Pompilius s'enfermant avec une nouvelle Égérie, ferait naître d'autres idées que celle d'une simple conférence politique. On laisse les étoiles au firmament, persuadé qu'elles n'en descendront pas pour se mettre au service d'un ambitieux.

Qui croit encore à Nabuchodonosor, si ce n'est comme à une fiction morale?

Si saint Augustin affirme que certaines femmes, en Italie, se transformaient en cavales par l'effet d'un philtre amoureux, c'est qu'il a voulu stigmatiser un vice honteux, commun à son époque.

Au moyen-âge on livrait aux flammes tous ces sorciers, ces magiciens, ces excommuniés de la loi

divine et de la loi humaine; aujourd'hui, on les purifie par l'instruction et l'éducation.

Ainsi du scepticisme et de l'incroyance d'une vie meilleure. Personne n'oserait plus s'assimiler à un animal, en prétendant que tout meurt avec soi. De là une responsabilité morale qui fait que dans les plus grands malheurs on espère encore. Les anciens pour sortir de la vie ne prenaient pour arbitres qu'eux-mêmes; nous, nous acceptons, comme plus sûre la volonté de Dieu, et cet ascétisme n'a rien de dangereux, puisqu'il nous permet d'élever notre âme à la contemplation d'un monde meilleur.

Ainsi de l'ambition. Tout le monde aujourd'hui peut s'élever par son mérite; pour arriver aux honneurs on n'exige plus qu'on ait été bercé sur les genoux d'une duchesse. Nos quartiers de noblesse, ce sont les services rendus au pays. La médiocrité seule a le droit de se croire méconnue.

Ainsi de la gloire mondaine, du désir de paraître et d'écraser les autres par son luxe.

Ainsi du désir immodéré des richesses.

Nous le savons, nous touchons ici au côté faible de la société actuelle, mais la soif de l'or était autrefois tout aussi immodérée qu'aujourd'hui et, de

plus, odieuse, puisque pour l'éteindre on se livrait à de scandaleuses concussions.

Reste l'agiotage, mais celui-ci porte son remède avec lui. Mieux instruit, chacun finit par comprendre que le travail honnête est plus sûr que le gain aléatoire.

Nous ne voulons pas entièrement exonérer notre époque : sous le rapport de l'amélioration morale, il lui reste beaucoup à faire.

Dans la Grèce ancienne, l'aliénation mentale était presque inconnue; cependant des villes telles que Athènes, Corinthe, étaient des centres de civilisation, des foyers ardents de passions. Mais la vie intellectuelle et artistique y primait la vie sensuelle. La philosophie avait une grande part dans les rapports journaliers. On devisait sous les portiques et sur les places publiques. Tous les systèmes y avaient leurs représentants et leurs adhérents et mitigeaient ainsi mutuellement leurs exagérations ou leurs erreurs. L'éducation était gymnastique et donnait au corps cette vigueur, cette beauté, qui sont l'indice d'un esprit sain : *Mens sana in corpore sano.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait eu en Grèce peu de fous et d'idiots. Diogène, qu'on cite, était plutôt un excentrique qu'un fou; aimant le ruisseau, parce qu'il avait l'habitude de s'y vautrer.

Mais il est un autre ordre de faits que la statis-

tique révèle. D'après un calcul fait par M Esquirol, en 1834, il y avait, en Italie, un aliéné sur trois mille sept cent quatre-vingt cinq habitants, tandis qu'en Angleterre, en France, il y en a un sur mille habitants. La Belgique, sur quatre millions d'habitants compte près de deux mille aliénés. A l'époque dont parle M. Esquirol, il y avait dans la province de la Flandre occidentale trois aliénés sur mille habitants.

Qu'est-ce à dire? Est-ce que la Flandre occidentale est un centre d'effervescence intellectuelle? Nullement. C'est une province modeste, laborieuse, honnête; mais des circonstances calamiteuses, le déplacement du travail industriel y avaient déterminé un malaise général. La misère dans les populations rurales régnait de la manière la plus affreuse : elles vivaient pire que des brutes, mal nourries, à peine vêtues, exposées sans défense à toutes les intempéries des saisons. La scrofulose y régnait dans tout son luxe d'efflorescence.

Faut-il s'étonner que cette malheureuse province ait peuplé les établissements de bienfaisance d'idiots?

Aujourd'hui, la face des choses a bien changé : Grâce à l'impulsion intelligente que le Gouvernement a su imprimer aux administrations locales, l'hygiène publique et privée a été améliorée, le

travail industriel est venu se placer à côté de la culture de la terre et a doublé ainsi les ressources de la population; des centres manufacturiers se sont formés et ont répandu l'aisance autour d'eux.

Faut-il craindre que dorénavant la folie vienne se substituer à l'idiotie? Nous ne le pensons pas. Le travail est calme de sa nature; il ne surexcite pas les passions; il n'expose pas les individus aux secousses qui le rendent de plus en plus impressionnable aux stimulants moraux.

Les grands centres de population, comme Paris, Londres, conserveront le triste privilége de produire l'aliénation mentale, parce qu'un grand nombre d'existences s'y trouvent en dehors des conditions normales du travail; qu'il faut y faire fortune vite, et que pour atteindre ce but on brave toutes les chances aléatoires de la fortune. De ces grands foyers, il y a peu de rayonnements salutaires à attendre. Ils éblouissent plus qu'ils n'éclairent.

Le paupérisme, telle est donc la lèpre de la société moderne. Si, dans la société ancienne, cette lèpre a été inconnue, c'est à une organisation sociale et politique différente de la nôtre qu'il faut l'attribuer.

A Rome, le peuple n'avait qu'un cri : *Panem et Circenses.* Le jour, il remplissait les couloirs des comices; le soir, les gradins du cirque. Les esclaves seuls travaillaient et finirent par acquérir ainsi leur indépendance, tandis que le fier plébéen, qui n'avait

que ce mot à la bouche : *Civis romanus sum,* finit par descendre au rang des mendiants.

Ce ne sont donc pas les droits politiques qu'il faut revendiquer pour les masses : ces droits, elles doivent les conquérir individuellement, par l'ordre, l'économie.

Il y a une autre cause d'aliénation mentale que les Romains n'ont pas connue : c'est ce qu'on a nommé l'*impôt du sang.*

Faut-il s'étonner que M. Esquirol ait fait voir que la conscription a considérablement augmenté le nombre des aliénés en France. Il en est de même de la nostalgie. Et ici nous devons faire remarquer l'influence du moral sur le physique dans la production des désordres viscéraux, contrairement à l'opinion des auteurs qui prétendent que ce sont les influences viscérales sur le cerveau qui produisent l'aliénation mentale.

Celui qui enchaîna les peuples à son char de conquérant, et qui en fit sur les champs de bataille l'appoint de sa renommée — heureusement qu'il en eut une autre, — reconnaissait cette influence quand il défendit sous des peines sévères d'évoquer devant ses conscrits ce qui devait leur rappeler la patrie et la famille absentes.

Voici deux faits que nous avons été à même de recueillir, l'un à l'hôpital civil de Gand, l'autre à la maison de force de la même ville.

Il y a quelques années, on amena dans notre service un militaire libéré, atteint de consomption générale. C'était une victime de la nostalgie.

Pris par la conscription, et éprouvant une grande aversion pour le service militaire, il s'était fait sauter le pouce droit, afin d'être réformé. Comme il était d'une constitution robuste, on l'incorpora dans le train. Il eut alors recours à une inconduite simulée.

Vain espoir! Au lieu de sa libération il n'obtint que la prison. Dès lors, il se résigna et devint militaire aussi rangé qu'il avait paru insubordonné avant. Mais le coup était porté : au bout de quelque temps, des symptômes de tuberculose se manifestèrent, et la maladie marcha avec tant de rapidité, qu'après quelques mois elle avait envahi l'organisme entier.

Le deuxième fait est relatif à un individu d'une constitution athlétique, à passions violentes, condamné pour homicide aux travaux forcés à perpétuité, avec perte de ses droits civils. Comme il était marié et que sa femme était restée à la tête d'un petit commerce, il apprit un jour qu'elle s'était remariée. Cet homme qui avait été jusque-là insouciant de son sort et un des bons ouvriers de la prison, conçut de cette nouvelle un profond chagrin. « Ce sera ma mort, » disait-il à ceux qui l'entouraient. En effet, ses digestions se troublèrent, une petite toux se déclara, puis violente, continue. Au bout de six mois, cet homme, véritable hercule

Digitized by Google

de Lerne, mourait à l'infirmerie réduit à l'état de squelette.

Dans le relevé des causes qui ont produit l'aliénation mentale en France, pendant la période de 1856 à 1866, nous avons vu que l'emprisonnement ordinaire compte cent treize cas, et l'emprisonnement cellulaire vingt-six; par contre, le nombre des phthisiques, dans les maisons de force, est très-considérable. Quelle preuve plus évidente de l'influence du moral sur le physique? Des hommes dans toute la force de l'âge et toute la fougue des passions, sont repliés sur eux-mêmes sous le poids d'une conscience qui devrait troubler leur raison : eh bien! c'est plutôt leur estomac qui s'affecte, et cela pour des motifs qui intéressent leurs intérêts matériels. S'ils avaient la conscience de leur position, s'ils ne s'étaient abrutis de longue main, ils deviendraient fous, mais pour l'honneur de l'humanité, ce naufrage du plus beau des attributs de l'homme est réservé, la plupart du temps, à ceux qui ont longuement et noblement lutté contre les chagrins ou les déceptions sociales.

Et ici on ne peut s'empêcher de faire une réflexion douloureuse, en comparant les maisons de force à la plupart de nos maisons d'aliénés. Que de soins, que de précautions d'une part, que d'abandon, que de négligence de l'autre!

Non qu'il faille blâmer les administrations des

égards qu'elles ont pour les prisonniers ; quelque dégradés qu'ils soient, ce n'en sont pas moins des hommes, dont quelques-uns sont susceptibles d'être ramenés dans la voie de l'honneur ; mais de pauvres aliénés, quel crime ont-ils commis pour être traités si durement? Qu'on le sache bien, toutes les rigueurs d'autrefois n'ont pas encore été levées : il y a peu de temps, les journaux nous ont appris que le feu avait pris dans la maison des fous de Luxembourg. En sauvant les pensionnaires, on en trouva cinq ou six enchaînés dans les cabanons. Peu s'en fallut que les malheureux ne brûlassent avec les murs auxquels ils étaient rivés !

On compte parmi les femmes plus d'aliénés que parmi les hommes; la chose provient plus de leur éducation que d'une disposition innée. En effet, la sensibilité morale qui leur est propre, on l'augmente par une foule de ménagements, qui ont pour effet d'exagérer ce qu'on nomme les *nerfs*. Sous peine de passer pour *bas-bleus,* elles ne peuvent se livrer aux travaux de l'esprit, qui auraient pour effet de diminuer leur impressionnabilité. D'un autre côté, on leur fait supporter sans pitié tous les soucis, toutes les déceptions de la vie. Dans les classes inférieures, c'est la malheureuse femme qui souffre la première de la mauvaise conduite du mari, et elle souffre doublement, parce que c'est dans ce qu'elle a de plus cher, c'est-à-dire ses enfants. Dans les classes élevées, tout est souvent pour elle déception. Elle a rêvé l'amour désintéressé, et elle rencontre une

union mercantile. Il n'y a pas liberté là où la caste domine.

L'ABUS DES BOISSONS SPIRITUEUSES.



Comme preuve de la nature morale de l'aliénation mentale, nous citerons encore l'alcoolisme. — On nomme ainsi la saturation de l'économie par les spiritueux. — Eh bien! le cerveau est déjà ramolli en grande partie avant que les signes de la folie se manifestent. On se demande quelle est la cause de ces ramollissements si fréquents aujourd'hui? — Caoutchouc nous l'a dit : « *C'est l'absinthe.* »

On ne saurait assez plaindre ceux qui se livrent ainsi à un penchant qui ne se légitime par aucun besoin réel.

On ne saurait assez les blâmer, puisque leur mauvaise habitude ne nuit pas seulement à eux-mêmes, mais à d'innocentes créatures auxquelles ils donnent le jour.

On ne comprend pas que des hommes raisonnables ne sachent pas écarter de leurs lèvres ce premier petit verre qui, comme la bouteille enchantée des prestidigitateurs, contient tous les maux dans son fond.

Ce n'est pas que les avertissements manquent. Écoutons le père de la *Macrobiotique*, le vénérable Hufeland, dont il n'a pas dépendu que l'homme atteigne l'âge des patriarches — car les patriarches ne connurent point l'*eau-de-vie*.

« On doit ranger sur la même ligne (celle des « poisons lents) les liqueurs spiritueuses, qui toutes « abrégent la vie, sous quelque nom qu'on les « désigne. C'est, en quelque sorte, un feu liquide « que l'homme avale. Elles accélèrent la consom- « mation intérieure à un point effrayant, et détruisent « la vie, pour ainsi dire à petit feu. En outre, elles « engendrent des âcretés, font naître des maladies « de peau, dessèchent la fibre, lui communiquent un « excès de rigidité, amènent la vieillesse avant le « temps, enfin, occasionnent la toux, l'asthme, « diverses affections du poumon et l'hydropisie. « Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'elles « émoussent le sentiment, au physique comme au « moral, à tel point, qu'il arrive une époque où les « grands buveurs de vin, et surtout d'eau-de-vie, « deviennent insensibles à tous les stimulants « physiques et moraux. Il résulte de là que, quand « ces malheureux tombent malades, on réussit rare- « ment à les guérir, parce que leur corps accoutumé « au plus fort des excitants, n'est plus susceptible « de recevoir l'impression d'aucun autre stimulant. « Il en est de même au point de vue moral : rien de « beau, de grand, de noble, d'honorable, n'agit sur « l'âme de l'ivrogne; rien ne l'affecte, si ce n'est le

Digitized by Google

« vin ou l'eau-de-vie. Je ne connais rien qui abru-
« tisse et dégrade autant que l'abus continuel des
« liqueurs spiritueuses. On peut se corriger de tous
« les autres défauts, mais jamais de celui-là, qui
« perd l'homme sans ressource, parce qu'il détruit
« en lui jusqu'à la moindre étincelle de sensibilité.
« Ces considérations devraient, ce me semble, fixer
« l'attention des magistrats, et les engager à res-
« treindre l'usage des boissons fermentées, usage
« qui se répand de plus en plus dans le peuple, au
« lieu de le favoriser en permettant aux cabarets
« de se multiplier à l'infini. L'ivrognerie doit
« entraîner la ruine d'un État, quand elle devient
« générale, car elle y détruit l'amour du travail, la
« vertu, l'humanité, la tempérance et l'instinct moral,
« qualités sans lesquelles la société ne saurait se
« maintenir. L'histoire nous apprend que l'époque
« où les peuples sauvages ont connu l'eau-de-vie la
« première fois, est celle aussi où ils ont commencé
« à vivre moins longtemps et à perdre leur vigueur,
« et que ce funeste présent a plus contribué que le
« canon, à les soumettre au joug des Européens. »
(*L'art de prolonger la vie*, p. 212.)

Que dirait le bon Hufeland si, revenant au monde, il voyait l'usage que nous avons su faire des débits de boissons comme moyen politique? S'il apprenait que ceux qui disposent du sort du pays, comme électeurs, sont en même temps ceux qui, de par la patente, ont le droit d'abrutir le peuple, auquel, d'un autre côté, on refuse tout droit politique? Certes,

il se croirait transporté au milieu d'une société de fous, si la folie ne supposait qu'il a dû exister un certain degré de raison.

« Qu'on ne croie point, » ajoute Hufeland, « échapper aux inconvénients de l'eau-de-vie en « n'en buvant qu'une petite quantité chaque jour, « ou en faisant usage de liqueurs douces et agréables. « Ces liqueurs flattent le palais, mais arrivées dans « l'estomac, elles perdent cette enveloppe sucrée « qui masquait leur véritable caractère, et leur feu « naturel n'en agit qu'avec plus de force. D'un autre « côté, quelque peu d'eau-de-vie qu'on boive jour- « nellement, ce peu ne laisse pas que d'agir, et ce « qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on ne s'en tient « jamais là, et qu'on augmente chaque jour la « ration. Lorsqu'on a contracté une pareille habi- « tude, il ne faut pas y renoncer tout d'un coup, « quoiqu'en essayant de s'en défaire peu à peu, on « courre le risque de retomber dans le défaut dont « on cherche à se corriger. Je crois pouvoir, en ce « cas, conseiller une méthode qui a déjà réussi, et « qui consiste à faire tomber chaque jour, cinq, « huit ou dix gouttes de cire à cacheter au fond du « verre dont on a coutume de se servir; par ce « moyen, on boit chaque jour cinq, huit, ou dix « gouttes d'eau-de-vie de moins, et on arrive peu à « peu au moment où le verre étant plein de cire, il « n'y reste plus de place pour la liqueur »

Le moyen paraîtra naïf. Il suppose que l'ivrogne boit constamment dans le même verre; mais il n'y a pas d'amant plus inconstant que celui qui s'est voué au culte de l'alcool.

Faut-il proscrire entièrement l'usage des alcooliques? Telle n'est pas notre idée, et le prétendre serait peu raisonnable. Comme *stimulant diffusible*, et dans certaines conditions, nous admettons qu'on prenne un peu de spiritueux. Tel est, par exemple, le petit verre le matin, quand il faut s'exposer à un air brumeux. Mais même dans ces cas, nous n'admettons pas qu'on en prenne l'habitude, parce que celle-ci entraîne même les plus raisonnables.

Nous venons de dire que l'alcool est un stimulant diffusible : en effet, il sort de l'économie comme il y est entré, c'est-à-dire à l'état d'alcool.

De là, certaines combustions, qu'on a nommées faussement *spontanées*, puisqu'il a été démontré que les ivrognes qui se sont ainsi consumés eux-mêmes, ont mis le feu à leur corps, comme à une éponge remplie d'alcool.

L'alcool est tout bonnement un aliment respiratoire; il ne donne aucune force, mais une excitation momentanée, qu'il faut reproduire à chaque instant, pour peu qu'on en ait pris l'habitude.

Les ivrognes sont dévorés par la soif et ne

mangent plus; de là, leur affaiblissement physique. Ils doivent constamment se surexciter; de là, leur affaiblissement moral.

L'ABUS DU TABAC.



Parmi les causes qui prédisposent au ramollissement cérébral, il faut encore placer l'abus du tabac.

Ce n'est plus un caprice, une jouissance, c'est un inassouvible besoin. *Quatre cent trente-deux millions, quatre cent mille kilogrammes,* voilà la consommation annuelle de tabac dans les cinq parties du monde !

Croit-on qu'il n'y ait pas là un véritable danger? Nous réservons notre blâme pour les fumeurs d'opium et nous n'avons pas pour nous-mêmes le moindre reproche, comme si le tabac n'était pas aussi un narcotique et, de plus, un violent dissolvant du sang !

Mais le tabac est devenu une seconde nature; aussi ne voulons-nous pas l'abolir complétement. Nous avons besoin d'un stimulant : mieux vaut l'emprunter au tabac qu'à l'alcool. Malheureusement, ces deux passions se donnent la main. Au lieu de prendre au tabac sa jouissance, nous en prenons l'abrutissement; il semblerait que nous n'aimons que ce qui nous empêche de nous sentir vivre.

Les lois répressives n'y feraient rien, à moins — comme le shah de Perse — de couper les lèvres aux fumeurs et le nez aux priseurs.

Richelieu — cependant grand partisan des mesures sommaires — fit mieux : il imposa le tabac. Nous disons mieux, pour la caisse de l'État, car on fuma d'autant plus qu'on paya davantage.

C'est à la science à avoir raison de ce déplorable abus, en faisant voir combien l'ammoniaque du tabac est nuisible, puisqu'il détruit la plasticité du sang et la cohésion des tissus, notamment du tissu cérébral.

UTILITÉ DU TRAVAIL INTELLECTUEL.



Le travail intellectuel use-t-il le cerveau? On ne saurait l'admettre, puisque c'est la gymnastique de l'esprit, comme l'exercice musculaire est la gymnastique du corps. Or, comme ce dernier exercice fortifie nos organes, on ne saurait dire que le cerveau, qui est l'instrument — le clavier si l'on veut — de la pensée, soit affaibli par le travail de l'esprit. La plupart des hommes qui ont noblement exercé leur intelligence sont arrivés à un âge fort avancé.

Dernièrement, vient de s'éteindre une des gloires de la peinture, — nous dirions française, si les arts n'étaient de tous les pays, — *Ingres*. — Il avait débuté cependant par le labeur et la pauvreté, et,

pendant plus de vingt ans, il avait poursuivi sa route sans rencontrer ni encouragement, ni sympathie. Le moment de la renommée arriva, comme pour tous ceux qui savent affronter cette épreuve du temps. — Il est mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans trahir, jusqu'à la fin, le moindre signe de décadence.

Ingres n'était pas seulement un grand peintre, c'était aussi un musicien distingué. Comme Michel-Ange, il eût été poëte à ses heures. C'est cette variété dans le travail de l'intelligence qui en ôte la fatigue et le danger. Les fous par excès de travail, sont ceux qui ont creusé constamment la même idée; mais cette ténacité n'est pas plus la pensée, que le cauchemar n'est le sommeil. A elle seule, elle implique déjà un certain degré de folie.

La jeunesse ne risque donc rien de se montrer studieuse, de même qu'elle ne doit pas faire le sacrifice des plaisirs de son âge. Mais ces plaisirs ne sont pas ceux qu'elle pense : ce ne sont pas les abus des plaisirs de l'amour,—quelquefois cette bravade d'un autre âge. Ce ne sont pas les excès dans le boire et le manger — cette autre bravade plus inconcevable que la précédente—car si le palais a ses jouissances, l'estomac en a les déboires, et on ne comprend pas qu'il puisse y avoir du plaisir à se rendre malade.

En résumé, s'il y a des causes matérielles qui produisent l'aliénation mentale, c'est en détruisant,

au préalable, la texture de nos organes; aussi, est-ce moins aliénation mentale qu'il faut dire, que *délire*. Les conséquences de ces désordres peuvent être prévus d'avance. C'est d'abord une surexcitation morale et physique, puis un état d'affaissement et de paralysie : tandis que chez le fou véritable, le cerveau se maintient intact, tout comme chez un individu à l'état de raison.

CURE MORALE

DE

L'ALIÉNATION MENTALE.

L'aliénation mentale étant une aberration de l'esprit, c'est à ce dernier qu'il faut s'attaquer pour la guérir. Le corps ne réclame des remèdes que pour autant qu'il soit lui-même malade, ce qui arrive moins souvent qu'on est porté à le croire, l'aliénation étant une espèce de concentration de la vie morale aux dépens de la vie physique.

Ainsi on observe que toutes les réactions organiques sont lentes chez l'aliéné; quelquefois le médecin est obligé de les provoquer.

Sans exclure les agents thérapeutiques, on voit que c'est la cure morale qu'il faut instituer avant tout.

Quelquefois on ramène l'ordre dans les idées de l'aliéné en feignant d'entrer dans sa manière de voir

quant à l'objet de son hallucination, et en lui fournissant la preuve matérielle qu'on l'en a débarrassé.

Cette cure par raison démonstrative, est prompte et radicale, parce qu'elle s'adresse à l'intelligence du fou.

Nous allons en donner un exemple.

MONOMANIE. — CROYANCE A UN EMPOISONNEMENT PAR LE CUIVRE. — DÉSEMPOISONNEMENT SUPPOSÉ. — GUÉRISON.

Un individu vint nous consulter, se disant empoisonné par le cuivre, parce qu'ayant travaillé ce métal au tour, il en avait, croyait-il, inhalé la poussière, au point d'en être saturé. On comprend qu'il n'y avait pas à raisonner avec cet esprit malade.

Nous feignîmes donc d'abonder dans son sens, c'est-à-dire de le tenir comme bel et bien empoisonné et de lui administrer l'antidote voulu. Pour cela, il nous fallut commencer par prouver l'existence du cuivre dans ses humeurs, et faire une espèce de cours de chimie pour lui apprendre ce que c'était qu'une réaction.

Cette préparation morale eut l'avantage de l'intéresser et de faire diversion à son idée fixe par l'espoir d'être bientôt débarrassé de sa maladie.

Nous lui ordonnâmes ensuite d'apporter de son eau, afin de la soumettre aux réactifs, ce qu'il fit à la consultation suivante. Nous avions eu soin de tenir prêtes deux solutions, l'une d'un sel de cuivre l'autre d'ammoniaque.

Google

Tout en lui expliquant d'avance le résultat, nous versâmes un peu des deux solutions dans le verre contenant l'urine. Aussitôt, une belle couleur bleue se produisit.

Devant cette expérience concluante il n'y avait plus de doute possible pour le malade; nous lui prescrivîmes donc un soi-disant antidote.

Quelques jours après, nouvel examen : cette fois, les deux fioles ne contenaient plus que de l'eau claire. Le résultat, comme on le pense bien, fut négatif.

Le malade, dûment désempoisonné dans son esprit, reprit sa tranquillité et son train ordinaire de vie, proclamant partout notre science.

Ce fait pourra paraître puéril; il est cependant très-sérieux à cause du résultat obtenu. Les hallucinés sont des enfants; ils croient ce qu'on leur fait voir; aussi leur guérison est-elle facile à cette condition, tandis que lorsqu'il s'agit de raisonner, la cure est quelquefois lente et difficile.

Nous empruntons à un phrénopathe distingué, M. Leuret, l'observation suivante, afin de faire voir combien dans ce cas il faut de tact et de persévérance de la part du médecin.

MONOMANIE. — SCRUPULES. — IDÉES FIXES. — COMMENCEMENT DE CROYANCE A UN CHANGEMENT DE PERSONNE.

Une jeune dame, habitant le Piémont, fut amenée à Paris, par sa mère, afin de trouver la guérison

d'une maladie mentale, à laquelle elle était en proie depuis plusieurs années. Cette personne, d'une bonne constitution physique, avait, à plusieurs reprises, eu de singuliers scrupules. Assistant un jour à la prise d'habits d'une de ses amies, elle se substitua par la pensée à elle, et crut avoir fait des vœux elle-même. Elle communiqua cette pensée à sa mère, femme trop indulgente, qui en rit d'abord, mais qui, par malheur, consentit à lui en entendre parler plusieurs fois, et poussa la faiblesse jusqu'à faire de longs raisonnements pour la persuader du contraire.

Plus tard, il se manifesta un second scrupule, non moins étrange que le premier. Invitée à signer au contrat d'une de ses amies, elle crut cette fois encore être mariée elle-même, et quand il s'agit plus tard de la marier en réalité, elle fut d'une exigence extrême quant aux moyens de persuasion qu'on employa pour vaincre sa résistance.

Ce n'étaient d'abord que de simples scrupules, et elle le savait bien, mais elle en était préoccupée et pour être délivrée de cette obsession, elle exigea qu'on allât recueillir le témoignage de différentes personnes. Ainsi, pour les scrupules concernant la prise d'habits, il fallut d'abord aller au couvent où la cérémonie s'était faite, afin de s'assurer que son nom n'y était pas inscrit, puis, faire la même recherche dans plusieurs autres couvents, aller chez le confesseur et enfin chez l'évêque.

Pour le prétendu mariage, il fallut faire des

démarches tout aussi nombreuses et non moins embarrassantes que celles-là.

Enfin elle se maria et on n'eut pas lieu de s'apercevoir qu'elle eût des idées déraisonnables; mais des circonstances particulières l'ayant obligée à vivre quelque temps avec sa mère, loin de son mari, les scrupules revinrent plus vifs que jamais, et quand on ne cédait pas promptement à ses volontés, elle avait des crises nerveuses, c'est-à-dire qu'elle se débattait et se mettait dans un état propre à effrayer les personnes présentes. Malheureusement, on prit l'habitude de se rendre à tout ce qu'elle voulait, et dès lors la malade ne mit plus de bornes à ses folies; elle ne sortait plus, restait toute la journée auprès de sa mère, couchait même avec elle, afin de pouvoir toujours l'entretenir de ses idées et lui demander des consolations.

Mais ces consolations n'y faisant rien, celles de l'évêque n'y réussissant pas davantage, elle s'imagina qu'elle devait aller à Rome.

Déjà précédemment elle avait eu recours à divers prêtres; cette fois elle pensa au Pape, et à force d'y penser, elle se crut pape elle-même. Croire n'est pas le mot propre : la pensée qu'elle était religieuse, mariée, prêtre, pape lui venait à l'esprit, cette idée la gênait, la harcelait, elle n'avait pas la force de la chasser, elle voulait qu'on l'y aidât, mais tout ce qu'on avait fait dans ce but n'avait eu jusqu'alors aucun résultat avantageux.

Les tourments qu'elle endurait étaient si grands,

Digitized by Google

qu'elle avait plus d'une fois songé au suicide pour en être délivrée, et sa mère, excédée de fatigue, semblait être elle-même menacée de perdre la raison.

J'ai dit, en commençant, que l'état de santé physique était bon, cependant il y avait de l'insomnie et de la céphalalgie, symptômes qui me parurent dépendre, l'un et l'autre, de la préoccupation d'esprit de la malade. — Aux époques, il y avait une exacerbation presque constante.

On avait dit à la malade que je la guérirais; on lui avait même assuré que seul je pourrais la guérir, et elle le croyait : je profitai de cette circonstance pour exiger beaucoup. — « On fera tout ce que je « voudrai; on le fera aveuglément, et je promets une « guérison complète, » — telles furent mes conventions.

J'ordonnai que la malade fut séparée de sa mère; qu'elle fut placée dans une famille à elle inconnue, qu'elle ne parlât jamais de sa maladie ni aux personnes de cette famille, ni à moi; enfin qu'elle prît telles leçons qu'il me plairait de lui donner moi-même.

J'ajoutai des bains prolongés, des pilules de *mica panis* et une tisane désagréable au goût.

Pendant les premiers mois, je fus obligé de donner toutes les leçons que prit la malade; elle n'était pas assez attentive avec les maîtres pour profiter de leur enseignement. Je me fis donc professeur d'arithmétique, d'histoire et de géographie.

La malade était presque étonnée de ce genre de

traitement, mais elle restait fidèle à sa parole, parce qu'elle comptait sur la mienne, et si elle murmurait contre moi, c'était bien bas, parce qu'elle craignait, si j'étais mécontent, que je ne refusasse de lui continuer mes soins.

Mon confrère, M. Archambault, — qui voyait la malade avec moi, — recevait quelquefois des confidences qu'elle n'aurait pas osé me faire; elle le priait de lui donner des douches afin de la guérir plus vite, dans l'espérance que ce moyen la dispenserait de s'observer continuellement.

Nous qui savons que les douches — factices comme nous les donnons — agissent plutôt par la crainte qu'elles inspirent que par la douleur qu'elles produisent, nous ne jugions pas convenable d'en donner à notre malade, parce que nous ne voulions pas transiger avec elle.

Peu à peu, elle est devenue attentive; elle a lu, étudié avec intérêt, même avec plaisir. Elle a causé avec abandon, fréquenté les spectacles et s'est livrée d'elle-même aux habitudes de la vie sociale.

En même temps son sommeil est revenu; la douleur de tête s'est dissipée, et quand on l'a mise sur la voie, elle a plusieurs fois témoigné son étonnement d'avoir pu se laisser aller à des idées semblables à celles qui l'avaient si fort obsédée.

Le traitement était commencé depuis quatre mois et nous regardions la convalescence comme très-prochaine, quoique nous eussions encore à traverser une époque orageuse; il y avait alors moins d'appli-

Digitized by Google

cation au travail, plus de rêvasserie, plus de tristesse et quelques menaces de crise. Et ce n'était pas seulement à l'époque, mais plusieurs jours avant.

Un jour qu'elle avait paru jouir complétement de sa présence d'esprit, qu'elle avait été d'une gaieté charmante, elle profita d'une heure où l'on cessa de s'occuper d'elle, pour écrire à sa mère une lettre désespérante. Cette lettre me fut envoyée.

Vers l'époque où l'agitation mensuelle commençait, j'allai voir la malade, feignant de lui chercher querelle.

Je lui adressai d'abord quelques questions sur l'état de ses facultés et notamment sur sa mémoire. Elle en était contente.

Je la priai alors de se rappeler ce qu'elle avait fait la veille : elle le fit; — l'avant-veille : elle le fit également.

D'encore en encore, j'arrivai au jour où elle avait écrit sa lettre. Elle parla de ce jour qui, pour elle, avait été délicieux; elle en parla en détail, mais elle ne me dit pas qu'elle eût écrit.

Je lui demandai si elle n'oubliait rien : elle me répondit, avec l'apparence d'une grande franchise, qu'elle n'oubliait rien.

Pendant qu'elle achevait le récit de sa journée, je tirai de ma poche la malencontreuse lettre, et quand elle eut fini de parler, je me levai d'un air grave et lui dis : « C'est ce jour-là même, ce jour où vous « étiez heureuse, qu'à mon insu et contre votre pro-

Digitized by Google

« messe, vous avez écrit à votre mère une lettre « faite pour la désespérer! » Alors je feignis de l'emportement; j'attribuai son état à ses caprices, à son désir de dominer; je lui reprochai sa dissimulation envers moi, ses exigences à l'égard de sa mère; je déroulai devant elle la longue série des symptômes de sa maladie et le lui imputai, comme autant de fautes dont elle s'était rendue coupable envers ceux qu'elle aurait dû le plus aimer.

Elle resta confondue, ne put que balbutier quelques excuses, et je me retirai.

Ce fut la fin de sa maladie. L'agitation ne revint pas, les époques passèrent sans accident, sans le moindre trouble d'esprit, et la convalescence fut assurée.

Le traitement avait duré six mois. La malade ne prit en réalité aucun remède physique; elle ne cessa pas un instant de jouir de sa liberté, elle ne fut l'objet d'autre contrainte que de lui laisser croire que son médecin l'abandonnerait si elle n'exécutait pas à la lettre toutes ses prescriptions.

Le but des premiers efforts du docteur Leuret a été, comme on vient de le voir, d'interdire à la malade toute discussion sur l'objet de son délire, et pour arriver à ce but, il exerça sur son esprit une diversion aussi forte et aussi soutenue que possible, en l'obligeant à s'occuper, en fixant son attention sur des choses utiles et sérieuses.

« Je ne saurais dire, dit M. Leuret, toute la peine

« que j'ai eu pendant nos premières séances, à
« déjouer les mille ruses qu'elle employait pour
« m'engager dans une voie qui lui eût permis de
« m'entretenir de sa maladie sans manquer à sa
« parole. Mais je me tenais en garde contre elle, et
« pour avoir moins à me défendre, je l'attaquais
« tantôt sur son défaut d'attention ou sa mauvaise
« volonté, tantôt sur le parti qu'elle semblait avoir
« pris de ne pas profiter de mes leçons. Quelque-
« fois, mais bien rarement, dans la crainte qu'elle
« ne me prît au mot, je menaçais de me retirer,
« et alors elle mettait plus de soin qu'auparavant à
« suivre mes conseils. Je la tenais en haleine, non-
« seulement quand j'étais auprès d'elle, mais encore
« pendant le reste de la journée, parce que je lui
« donnais des devoirs à faire, des leçons à étudier,
« des vers à apprendre par cœur. Je ne me suis pas
« rebuté par l'insuccès apparent de mes premiers
« efforts.

« Si au commencement on obtient de l'attention,
« ne fut-ce que pendant un quart-d'heure, c'est un
« quart-d'heure gagné sur la maladie. Le lendemain
« on peut obtenir un quart-d'heure de plus, et
« d'encore en encore on aura la journée toute
« entière. »

On conçoit, en effet, que pendant qu'il se livre à ses études, le malade cesse de subir ses préoccupations habituelles, et, à son insu, il fait des progrès vers sa guérison. C'est une véritable révulsion mo-

rale. On appelle à son aide des idées ou des passions en opposition avec les idées ou les passions qui font l'objet du délire du malade, mais il faut écarter ou défendre toute discussion qui lui ferait supposer qu'on le traite d'égal à égal. Le médecin doit conserver sa supériorité morale, en même temps qu'il a l'air de ne pas se départir de son rôle en administrant quelque remède supposé, — des pilules de mie de pain, par exemple — dont il exigera la prise régulière.

En un mot, le traitement est tout moral, sans aucune immixtion de casse ou de sené, à moins que ces remèdes ne deviennent nécessaires, ce qui est rare. En effet, le moral du malade étant occupé ou concentré sur lui-même, il n'agit point sur les viscères. Nous pourrions faire connaître des faits qui prouveraient combien l'administration de médicaments actifs est dangereuse, en déterminant des sensations physiques douloureuses, et en faisant ainsi croire à l'individu qu'il est réellement malade.

Croit-on que ce soit en vue d'une caricature que Molière a écrit son *Malade imaginaire?*

Une jeune personne, affectée d'une de ces bizarreries de l'estomac qui sont du ressort de l'hystérie, prétendait que cet organe, chez elle, n'était pas conformé comme chez les autres; qu'il absorbait trop vite la nourriture et occasionnait ainsi une faim continuelle. Cette idée devint fixe, aussi la malade n'était tranquille que quand elle était entourée de mets de toute espèce. Elle faisait sur le degré de

Digitized by Google

digestibilité de chacun d'eux les remarques les plus saugrenues, et les suivait jusque dans leurs métamorphoses dernières. Cela dura ainsi pendant des années, qu'elle fut constamment en traitement. Faut-il dire que ces médications n'eurent d'autre résultat que de produire une inflammation des intestins?

Elle avait grande confiance dans les somnambules de profession et s'en laissait exploiter. Nous avons eu sous les yeux la consultation d'un médecin qui n'a pas de honte de mettre son diplôme au service d'une intrigante. Ce fut à déjouer ces manœuvres que nous nous attachâmes tout d'abord, et le succès couronna notre persistance.

Est-ce à dire que les moyens médicaux ne soient jamais nécessaires dans le traitement de l'aliénation mentale?

Comme moyens essentiels, non; comme moyens secondaires, oui.

Ceci nous conduit à examiner une question qui a de tout temps divisé les médecins : L'aliénation mentale est-elle indépendante d'une maladie du cerveau et vice versâ?

A l'époque où Pinel et Guislain publiaient leurs doctrines psychologiques, paraissait un ouvrage brillant de style, mordant, sarcastique, comme tout ce qui est sorti de la plume de cet auteur : nous voulons parler de Broussais et de son livre « *De l'Irritation et de la folie.* »

Digitized by Google

On conçoit que pour l'illustre auteur de la médecine physiologique — c'est-à-dire qui ne voit aucune cause en dehors des lésions organiques, — la folie dut être constamment la conséquence de l'irritation et de l'inflammation du cerveau, et il eut d'autant plus beau jeu que, se fondant uniquement sur l'autopsie, — c'est-à-dire après une aliénation mentale prolongée, — les désordres matériels ont eu tout le temps de s'établir.

Mais, nous le demandons, trouverait-on les mêmes lésions dans ces folies instantanées qui éclatent comme la foudre, dans une tête que rien ne pouvait faire supposer malade jusque-là? Nous n'hésitons pas à répondre, non.

Une maladie du cerveau ou de ses enveloppes peut produire des délires, mais non l'aliénation mentale, qui est une véritable maladie de l'âme, — si l'on peut accoller ces deux mots. — L'ivrogne saturé d'alcool, délire, — mais il n'est pas fou. Il en est de même dans beaucoup de fièvres. La preuve, c'est que, la fièvre passée, la raison revient. Comme nous l'avons dit, dans l'aliénation mentale il y a, le plus souvent, nous pourrions en fournir de tristes exemples, défaut de réaction ou absence de fièvre.

Quand le cerveau est malade ou en voie de ramollissement, la maladie suit fatalement son cours. A l'excitation succède l'affaissement, aux convulsions, la paralysie, puis l'instinct lui-même s'en va.

Digitized by Google

D'ailleurs, faire dépendre l'aliénation mentale d'une lésion du cerveau, ce serait prétendre que celui-ci secrète la pensée, comme le foie la bile, le rein l'urine.

Il y a un organe, dira-t-on? donc, il doit y avoir une fonction.

Mais cette fonction nous la connaissons; elle est la même chez les animaux que chez l'homme, puisque leur cerveau diffère peu du sien; mais ce qui nous différencie des animaux, ce sont les facultés intellectuelles ou les manifestations de l'âme.

Qui dira que celle-ci loge dans telle ou telle partie du cerveau? Descartes — qui était spiritualiste, mais qui eut le tort de ne pas être conséquent avec sa doctrine — s'était figuré que le siége de l'âme est dans une petite partie du cerveau qu'on a nommée la *glande pinéale* — sans qu'on sache si c'est une glande ou bien autre chose. Tout examen fait, il se trouva que cette portion du cerveau, — qui devait en être la plus noble, — est plus prononcée chez le mouton que chez l'homme.

En dehors de quelques phénomènes physiologiques, il y a obscurité complète par rapport à la signification des diverses parties dont le cerveau se compose.

Nous voyons là, en effet, une grande complication d'organisme, mais qui dira que cette complication est nécessaire même aux facultés sensitives ou instinctives? L'oiseau, avec un cerveau beaucoup plus simple que le mammifère, a mille fois plus d'instinct

que lui. La grenouille a pu entrer en lutte de grosseur avec le bœuf, mais celui-ci n'atteindra jamais en intelligence au simple roitelet.

Et l'insecte, dira-t-on également que c'est dans son cerveau qu'il puise sa merveilleuse industrie? On a été jusqu'à lui contester un cerveau, pour ne lui attribuer qu'un simple ganglion.

Que, dans toute maladie de nos organes, il y ait irritation — puisque sans cela la maladie ne serait pas possible — pas plus que dans un marbre, — nous l'admettons; mais que cette irritation soit toute la maladie, voilà ce qu'on peut contester avec raison.

Cependant, soyons justes envers Broussais, il nous a appris à tenir compte de ces irritations et des désordres qu'elles amènent dans la circulation; mais ces désordres eux-mêmes ne sont pas la maladie, puisque, le plus souvent, ils en sont la conséquence.

Donc, que dans l'aliénation mentale on voie se produire l'irritation du cerveau, quoi de plus simple? Qu'on combatte cette irritation par des moyens appropriés, quoi de plus logique? « Quand le cer-
« veau est malade, quand il est altéré dans sa
« texture, la folie dépendante de cette altération
« devra-t-elle être traitée exclusivement par des
« moyens moraux? La folie, oui; les autres symp-
« tômes, les symptômes somatiques qui coexistent
« alors, non. Contre les symptômes somatiques, il

« faut un traitement physique; le traitement moral « employé seul, dans des cas de ce genre, serait « inutile et pourrait même devenir nuisible. »

Voilà comment s'exprime M. Leuret, et il ajoute :

« Quand la folie survient à la suite de la lésion « d'un organe autre que le cerveau, que convient-il « de faire? Distinguer d'abord, car les deux cas « suivants peuvent se présenter : ou bien une réac- « tion sympathique s'établit entre l'organe souffrant « et le cerveau, et il se manifeste une aberration « mentale analogue à celle qu'on observe dans le « délire aigu qui accompagne les maladies abdo- « minales, par exemple; ou bien, l'attention étant « appelée sur un état de malaise habituel ou de « douleur siégeant dans une partie quelconque du « corps, celui qui l'éprouve en donne une explica- « tion erronée ou folle : c'est ce qui arrive à ceux « qui, souffrant de l'estomac, prétendent qu'on les « a empoisonnés; à ceux qui, ressentant des contrac- « tions musculaires brusques et vives, croient qu'on « les électrise; à ceux qui, pendant la nuit, étant « sujets à des suffocations, se plaignent d'être la « proie de l'*incube*, ou, comme disait un de ces « malades, d'être *cauchemardés*. Dans les cas de « folie sympathique, remonter à la cause du mal « pour la détruire, c'est, sans contredit, la meilleure « et presque la seule indication; aussi, alors, on « emploie des remèdes physiques. Mais dans le cas « où une idée fausse, une conception délirante est « venue se joindre à une souffrance réelle, contre

« la souffrance réelle, il faut encore des remèdes
« physiques, mais contre l'idée fausse, la conception
« délirante, des moyens moraux. »

Nous ferons remarquer que nous ne pouvons aller jusqu'où va M. Leuret, c'est-à-dire jusqu'à prétendre qu'une sensation physique puisse donner lieu à une aberration mentale : par exemple, qu'un individu puisse se croire empoisonné uniquement parce qu'il a une douleur à l'estomac. Que deviendrait la sécurité de notre jugement, si la moindre sensation anormale devait l'altérer? On peut être *cauchemardé* et ne pas être fou. Mais celui qui croirait à l'*incube*, comme à un être réel, le serait (fou!).

Tartini, quand il écrivit sa *sonate du diable*, ne crut pas que ce fut ce dernier qui la lui avait dictée. Il savait probablement à quoi s'en tenir sur son intempérance de la veille.

Broussais attribue tous les délires, soit aigus, soit chroniques (par conséquent, pour lui, l'aliénation mentale) à l'irritation primitive ou sympathique du cerveau, en ajoutant que tantôt cette irritation s'élève au degré de l'inflammation, et que tantôt elle reste en deçà. Voilà pour l'idée générale de sa doctrine. Les convulsions, les pertes partielles et générales du sentiment et du mouvement, les engorgements, les congestions, les ramollissements, les

Digitized by Google

épanchements, les extravasations de toute espèce du cerveau ou des méninges sont attribués par lui à la même cause, ainsi que l'apoplexie, la démence et la frénésie. Il restait à rallier nominativement la folie à ces mêmes altérations, c'est ce qu'il fit dans son *Examen des doctrines*, en 1821. « La manie, « dit-il, suppose toujours une irritation du cerveau. « Cette irritation peut y être entretenue longtemps « par une autre inflammation et disparaîtra avec « elle, mais si elle se prolonge, elle finit toujours « par se convertir en une véritable encéphalite, soit « parenchymateuse, soit membraneuse. »

Post hoc, ergo propter hoc : voilà donc comme raisonne l'auteur de la médecine physiologique. Mais pour que l'inflammation du cerveau fût la cause de l'aliénation mentale, il faudrait qu'on la rencontrât toujours; c'est ce qui n'est pas. Il est évident que Broussais s'est trompé en confondant l'aliénation avec le délire, — ce qui est loin d'être la même chose, comme nous l'avons établi plus haut.

Broussais nomme *irritation* la surexcitation des organes; sous ce rapport le cerveau des fous est comme celui des gens sensés : c'est-à-dire tantôt surexcité, tantôt affaissé. Il éprouve cette alternative d'une manière plus marquée, puisque chez l'aliéné il y a une disposition douloureuse, pénible du moral. Quand nous sommes tristes, abattus, dira-t-on que notre cerveau est irrité, et que, si cette disposition morale se prolonge, il s'enflammera? Nous avons vu qu'au contraire, c'est sur les grands centres

viscéraux que la concentration s'établit, et qu'on devient plutôt poitrinaire ou dyspeptique que fou.

Chez la plupart des fous, il y a si peu d'irritation cérébrale, que tous les symptômes de la surexcitation physique manquent. Leur teint est plutôt terreux que coloré; leur pouls plutôt lent qu'accéléré. La céphalalgie — si elle existe, — dépend plutôt d'influences viscérales, surtout du bas-ventre; ce n'est que lorsque leurs accès s'élèvent au plus haut degré de paroxysme que ces symptômes de surexcitation physique apparaissent. — Rien ne doit donc faire supposer un cerveau primitivement malade, soit directement, soit sympathiquement.

On a beau vouloir s'en défendre, on arrive à cette conclusion que les stimulations nerveuses les plus violentes ne sauraient produire l'aliénation mentale, à moins d'une aberration primitive du *moi;* — de l'inconnu, si l'on veut. — L'hypocondriaque sent partir de l'estomac des sensations qui lui inspirent de l'inquiétude, et qui se convertissent en maux inouïs, multipliés, insupportables; les névroses du cœur donnent lieu à des palpitations, des spasmes qui semblent rendre l'organe immobile, et qui même peuvent suspendre momentanément son action et produire une mort subite, comme cela s'observe dans les grandes émotions morales — preuve que ce n'est pas sur le cerveau que le coup porte en premier lieu; — dans l'hystérie il y a la

sensation de la boule, la constriction à la gorge, les différentes formes de spasmes ou de convulsions, mais tous ces cortéges effrayants de symptômes ne sont pas l'aliénation mentale idiopathique ou essentielle; c'est tout au plus si ces états morbides peuvent donner lieu à un délire momentané; de là, la nécessité d'agir sur les viscères, pour qu'ils ne produisent point la surexcitation du cerveau. Parce que, dans ces cas, les sangsues, les révulsifs intestinaux, les sédatifs font cesser ces délires, dira-t-on que ces moyens seront également aptes à combattre l'aliénation mentale? On aurait tort de le prétendre, car l'expérience journalière prouve le contraire.

Le point de doctrine qui nous occupe en ce moment, c'est-à-dire l'essentialité de l'aliénation mentale — en tant que trouble moral — et son indépendance du délire, — ou le trouble physique — est extrêmement important, puisque c'est celui qui a permis d'introduire des changements si radicaux dans le régime des aliénés. Autrefois on croyait à l'existence des folies furieuses et on traitait les malheureux qui en étaient atteints comme des bêtes fauves; on ne s'apercevait point que c'était ce mauvais traitement même qui était cause de leur fureur. Aujourd'hui, on sait que ces accès sont purement accidentels et on les calme par la douceur, par le bain prolongé; la douche même est rarement

nécessaire, excepté comme réfrigérant, et non comme moyen de terreur.

Broussais fait jouer un grand rôle aux impulsions viscérales. « Il y a, dit-il, des scélérats qui, par « l'effet de leur éducation (c'est-à-dire par suite de « l'absence d'éducation) sont enclins au meurtre, ou « qui ont l'habitude du crime. Ceux-là n'ont pas « besoin d'une forte impulsion viscérale pour le com- « mettre. Ceci s'applique également aux honnêtes « gens dont la folie fait des meurtriers ou qu'elle « conduit au suicide. »

Nous ferons remarquer que si le suicide était dû à une impulsion viscérale, les animaux, chez lesquels ces impulsions sont les plus fortes, devraient souvent se détruire, ce qui serait en dehors de toutes les lois de l'instinct. Le suicide est donc un fait d'un ordre purement moral, le résultat d'un plan souvent mûrement combiné. Aussi voit-on les fous qui sont atteints de cette triste propension, la dissimuler avec soin et déployer toutes sortes de ruses pour la satisfaire.

Voici un fait qui prouve quelle épouvantable ténacité ils savent y mettre, et combien la tension morale annule toute sensibilité physique.

MONOMANIE SUICIDE. — EMPOISONNEMENT PAR LE SUBLIMÉ CORROSIF. — IMPASSIBILITÉ MORALE DU MALADE.

Un de nos principaux industriels — il y a de cela près de quarante ans — était atteint de la monomanie du suicide. En dehors de cette préoccupation c'était un homme très-sensé, très-expert et très-savant en chimie, dirigeant lui-même l'atelier des couleurs, dont il connaissait parfaitement les effets corrosifs. Après différentes tentatives de se détruire — qu'on était parvenu à empêcher, — il feignit, pendant plus de trois ans, d'avoir renoncé à son idée. On crut qu'il n'y avait plus de danger à lui laisser reprendre la direction du laboratoire. Ce fut une grande faute, puisque la monomanie suicide ne s'éteint pas. Un jour donc, il avala une énorme quantité de sublimé corrosif. Le caustique fit son effet, c'est-à-dire qu'il brûla l'estomac au point de ne permettre aucune réaction; la peau devint froide, le pouls imperceptible. Le cerveau resta intact et le malade répondit avec calme à toutes les questions. Il succomba au bout de quelques heures. A l'autopsie, on trouva dans l'estomac des morceaux entiers de sublimé qui n'avaient pas été dissouts; la muqueuse était comme calcinée; le cerveau ne présentait rien d'anormal. Nous pouvons en donner l'assurance, ayant fait nous-même l'autopsie.

N'est-ce pas une chose remarquable que cette force de la volonté pour surmonter les douleurs les

plus atroces sans rien manifester? Il existe une lettre du fameux philosophe Kant au médecin Hufeland, où la thèse de l'influence de la volonté sur la douleur physique est développée avec beaucoup de raison, comme une preuve de l'existence indépendante de l'âme. L'histoire ne nous en offre-t-elle pas des exemples? Comment s'expliquer sans cela le fait de Mucius Scévola, se laissant brûler le poignet?

Dans les supplices de l'inquisition,—n'a-t-on pas vu de pareils faits, et les victimes lasser la cruauté des bourreaux?

Quant à l'instinct du meurtre, nous ne pouvons admettre qu'il soit également subordonné à une impulsion viscérale. Cet instinct n'existe — même chez la brute—qu'en tant qu'elle n'est pas assouvie, ou par suite du besoin de se défendre. Il y a deux genres de meurtres : ceux par calcul et ceux par occasion. Pour l'honneur de l'humanité, on peut dire que les premiers sont rares. On voit de malheureuses femmes tuer leurs enfants; mais si la société ne les plaçait pas entre la honte, la misère et le crime, verrait-on tant d'infanticides? Toutes n'ont pas le courage de la *Fantine* de Victor Hugo. Les meurtriers fous sont des hallucinés; pour eux c'est l'accomplissement d'un devoir ou l'exécution d'un ordre.

Veut-on connaître où conduit une idée préconçue, que l'on relise avec attention ce passage du livre de Broussais.

« Ce qui arrête, pendant le temps qu'on appelle « d'incubation, le progrès de l'*irritation intellec-* « *tuelle* tendant à la folie, c'est l'habitude des « anciennes idées, ou pour parler physiologique- « ment, des mouvements nerveux de l'état normal. « Mais à la fin, le nouveau mode de stimulation « l'emporte sur l'ancien; une autre habitude tend à « s'introduire dans l'innervation intra-cérébrale. « Tant qu'elle n'y est pas générale et qu'elle n'a pas « détruit l'ancienne, il n'y a que monomanie ou « manie avec des moments lucides. C'est aussi le « cas des fous qui demandent qu'on les garrotte ou « qu'on s'éloigne d'eux, quand ils se sentent l'im- « pulsion pour commettre un homicide. Lorsque le « mode d'action de l'état normal est effacé par « l'irritation, le fou est incapable de juger de son « état. Ce changement ne peut être dû qu'à l'exces- « sive rapidité des mouvements des nerfs cérébraux « surirrités; car nous avons prouvé qu'il y avait « irritation, et l'irritation suppose accélération des « mouvements de la fibre vivante, de quelque forme « de matière animale qu'elle soit construite. L'irri- « tation dans la fibrine des muscles, comme dans « la gélatine des vaisseaux, a pour caractère prin- « cipal la précipitation des mouvements de contrac- « tilité. Il doit en être ainsi de l'albumine qui « compose la fibre blanche essentiellement nerveuse

« du cerveau : elle vibre précipitamment ici, d'ac-
« cord avec la gélatine et la fibrine du système
« capillaire cérébral, comme nous l'avons fait voir
« dans la première partie de cet ouvrage, et toutes
« les fois que ces mouvements sont excessivement
« et persévéramment accélérés, le type normal est
« détruit et la folie commence. Le type hypernormal
« du mouvement qui la constitue (la folie) étant enfin
« devenu une habitude puissante, le *moi* ne pourra
« plus le distinguer du normal, tant que l'irritation
« persistera. Ce qui prouve *invinciblement* mon
« assertion, c'est qu'on peut guérir la folie, quand
« elle débute chez un sujet neuf, après une courte
« incubation, en détruisant l'irritation du cerveau
« par des saignées copieuses et réitérées. »

En vérité, on est tenté de répéter : « *Voilà pourquoi votre fille est muette.* »

Comprend-on quelque chose à cette fibrine, à cette gélatine qui se meuvent et qui sont la cause de la précipitation de la contractilité des fibres du cerveau et des vaisseaux?

Et après cela, le *moi* qui ne peut plus distinguer le normal de l'anormal!

Broussais affirme qu'on peut *couper* une folie par des saignées copieuses et répétées, comme on fait d'une pneumonie. Les phrénopathes en doutent, et, entre autres, Guislain qui a fait voir que la réaction qui se manifeste dans l'aliénation mentale, est plutôt un fait d'asthénie que de sthénie. La chose ne serait admissible que dans un délire congestif, une céré-

brite, une méningite commençantes, mais non dans l'aliénation mentale proprement dite.

Nous nous bornerons ici à ces quelques réflexions sur la doctrine organicienne du chef de la médecine physiologique, devant y revenir à l'occasion du système phrénopathique de Guislain.



LES FOUS LITTÉRAIRES.

Jamais l'aphorisme de Buffon : « le style c'est l'homme » ne fut plus vrai que pour les fous. Il semblerait que l'exaltation d'esprit inhérent à certaines phases de l'aliénation mentale, développe un sens poétique qui n'existe pas dans l'état de calme et de raison. Tous se plaisent à confier leurs pensées au papier, comme le barbier du roi Midas son secret au sol. Mais, plus discrets que lui, ils craignent que les roseaux ne répètent : « *Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne!* » Le poète fou cache ses vers aux indiscrets, différant en cela du rimeur qui récite les siens à tout venant.

Écrire est la passion des fous mélancoliques, comme des prisonniers; c'est un moyen de se soustraire à la tyrannie des pensées tristes qui les obsèdent, — une espèce de soupape de sûreté préve-

nant les explosions. — Ceux qui interdisent la liberté d'écrire ne sont pas psychologues; ils ignorent que l'idée, comme la poudre, est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus comprimée.

Dans beaucoup d'établissements d'aliénés, loin d'empêcher la manie d'écrire, on la favorise, on s'en sert même comme d'un moyen de guérison. A la *Crichton Royal Institution*, dans le comté de Domfries en Écosse, il y avait, — il y a sans doute encore aujourd'hui — une presse dirigée par les pensionnaires de l'établissement, imprimant un journal mensuel sous le titre de : *The New Moon*, lequel est également redigé par des aliénés. De cette presse sont sortis différents mémoires biographiques, concernant des poëtes, des philosophes, des rois fous : « *Memoirs of mad poets, mad philosophers, mad kings, mad churls, by inmates of the Crichton Institution.* »

A l'hospice des aliénés de Hanwell, le même moyen de distraction a été introduit.

Dans les établissements d'aliénés la liberté d'écrire et d'imprimer est donc une nécessité. C'est, en quelque sorte, leur constitution.

Quand on est parvenu à leur inspirer la confiance de communiquer leurs élucubrations, on peut dire qu'un grand pas a été fait vers leur guérison.

Voici une pièce de vers, — écrits en chiffres —

qui témoigne d'une mélancolie profonde, ainsi que d'un esprit ombrageux voyant des ennemis partout. Le malheureux aliéné s'adresse à Dieu : il a peur d'être trop vengé.

O God, myn goede God, gy wild myn wreker zyn!
Gy wild de wreker ook der treur'ge menschen wezen.
O dat voor die gedachte al myne vrees verdwyn!
Wien God wilt hoeden, deez moet geene rampen vreezen.

—

Zoo vol van wonderen was 't my beslemde lot,
Van uwe vaderliefde ontving ik zoo veel blyken,
Dat ik uw werk erken in allen, o myn God!
En uwe macht voor welke and're macht moet wyken.

—

In uw voorzienigheid, die onnadenk'lyk is,
Hebt gy met blindheid al myn hateren geslagen.
Zy dolen, dolen voort in dikke duisternis,
En wanen klaer te zien als in ten hellen dagen.

—

Maer gints gaept d'afgrond die hen allen heest verleidt.
Doch zy, zy zien hem niet, en stappen immer nader,
Daer op den weg die neer den diepen afgrond leidt,
Door uwen toorn, beroofd van leidsman en van rader.

—

Ik had u menigmael, dat gy uw hemel licht
In hun verstand, ô Heer, toch zoudet laten dalen,
Maer ach! gy keerdet uw bermhertig aengezicht
Van hen gedurig af, en liet hen eindloos dwelen.

—

O! zy uw straf voor hen toch eene vaderstraf!
En dat boetvaerdigheid hun herten tot U keere!
Dat uw genâe hen beidde aen d'and're zyd van 't graf,
En in alle eeuwigheid hun mond uw naem vereere.

Gend, 3de november 1856.

Digitized by Google

Voici la traduction en vers libres, qu'un de nos élèves a bien voulu faire de cette ode. On remarquera que la pensée du pauvre mélancolique a été heureusement conservée.

ODE.

Tu veux, Dieu juste et bon, devenir mon vengeur ;
Tu daignes raffermir les cœurs sans espérance. . .
Que mon âme dépouille une vaine terreur :
Celui que Dieu défend se rit de la souffrance.

—

Tant de jours étonnants ont rempli mon destin,
Tant de fois j'éprouvai ta tendresse de père,
Qu'en tout je reconnais ton pouvoir souverain
Et ta force qui règne aux cieux et sur la terre.

—

Ta main impénétrable a sur mes ennemis
Dirigé sans pitié les traits de ta colère ;
Ils sont errants dans l'ombre, et leurs yeux éblouis
Dans le jour de l'enfer croient trouver la lumière.

—

Mais là s'ouvre béant l'abîme du malheur. . .
Et leurs pas aveuglés se hâtent plus rapides
Vers ce gouffre sans fond ; car ta juste fureur
A privé leur raison de conseils et de guides.

—

J'ai tant prié, mon Dieu, pour qu'un rayon d'amour
Descendit de tes cieux en leur âme égarée !
Mais tu veux les punir sans merci, sans retour,
Et ta vue, en courroux, loin d'eux s'est détournée.

—

Oh ! sois leur père encor, Seigneur, en les frappant ;
Que leur cœur repenti retourne à l'innocence ;
Que le pardon, mon Dieu, te rende tes enfants,
Qu'en tes cieux éternels ils chantent ta clémence.

G. Van Blaeren.

Les strophes qu'on vient de lire rappellent l'ode fameuse : *Imitée de plusieurs psaumes*, du poëte Gilbert, mort à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans un accès de délire nerveux.

Même idée fixe d'ennemis occultes, même appel à Celui qui connaît tout :

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence;
Il a vu mes pleurs pénitents.
. . . .

et qui se termine par ces strophes touchantes :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs,
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs.

—

Salut ! champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut ! pour la dernière fois !
. . . .

———

Le spectacle de la nature, le soleil couchant, l'ombre mélancolique des bois, sont encore des images où les aliénés se complaisent, témoin cette effusion poétique que nous empruntons à l'Hospice d'Edimbourg :

Sweet sunset, sweet sunset, that beams from the west,
And lights the dark shades of the green forest tree,
Where the wild flowers bloom fresh o'er the earth's vernal breast,
Those flowers of my childhood, the dearest to me.

—

Oh! give me tho wreath of these once happy years,
Tho songs of the woodlark, — the friends I loved best;
Ah! bring back again all their smiles and their tears,
With their sunset, sweet sunset, that beam'd from the west.

. . . .

Let me dream in the dells where my boyhood once stray'd.
And gather again the neglected lone flowers.
Thoy bloom all unseen, 'neath the cool haw, thorn shade
The sweets of fond memory's happier hours.

—

Ah! how blest but to dream of those once happy years,
The songs of the woodlark, — the friends I loved best.
Ah! they'ill bring back again all those sweet smiles and tears,
With the glow of that sunset, that beam'd from the west.

AU SOLEIL COUCHANT.

O doux soleil du soir, dont les rayons mourants,
Glissent dans la forêt profonde,
Où sous les arbres verts, sur la terre fécondo,
S'entr'ouvrent les fleurs du printemps,
Ces fleurs de mon enfance, au port frais et sauvage,
Ces fleurs tout mon amour aux jours do mon jeuno âge.

—

Oh! rends moi, doux soleil, l'azur de mon printemps,
L'hymne d'amour de l'alouette;
Rends moi ceux que j'aimais, couronne encor ma tête
Des blanches fleurs des premiers ans,
Avec leurs ris, leurs pleurs et leur pourpre mouvante
Du doux soleil du soir à la flamme mourante.

—

Oh! ramène mon rêve aux ravins où jadis
Vaguèrent mes jeunes années,
Cueillant les pauvres fleurs, timides délaissées,
Sous l'aubépine aux dais fleuris.
Dans l'herbe et l'ombre fraîche elles vivaient cachées!
Souvenirs de bonheur qui charmez mes pensées!

—

Digitized by Google

Qu'il est doux de rêver au ciel de mon printemps,
Au chant d'amour de l'alouette,
Aux êtres chers. . . Ils reviendront les jours de fête,
Et les fleurs de mes premiers ans,
Avec leurs ris, leurs pleurs et leur pourpre mouvante
Du doux soleil du soir à la flamme mourante.

G. Van Blaeren.

Ces vers rappellent ceux de Millevoye : *La chute des feuilles.*

De la dépouille de nos bois
L'automne avait jonché la terre,
. . . .

Mais ici, c'est plutôt la mélancolie du phthisique qui se sent mourir.

Bois que j'aime, adieu ! . . . je succombe.
Votre deuil me prédit mon sort ;
Et dans chaque feuille qui tombe
Je vois un présage de mort !

Plus d'espoir, mais une touchante résignation ! On voit que les douleurs du corps sont plus faciles à supporter que les douleurs de l'âme.

Plaignons les pauvres fous mélancoliques !

On serait étonné du degré d'élévation où les idées de certains aliénés savent s'élever, si on ne savait que le don poétique n'est lui-même que

l'exaltation de l'imagination, c'est-à-dire de la faculté donnée à l'homme de franchir les limites de la réalité.

Et afin qu'on ne croie pas que ceux qui sont l'objet de cette espèce de divinisation de l'esprit n'ont pas la conscience d'eux-mêmes, nous citerons la réponse d'un aliéné à qui un mauvais poëte disait qu'il est facile d'écrire comme un fou : « Comme « un sot oui, comme un fou non. » « *It is very* « *difficult to write like a madman, but it is very easy* « *to write like a fool.* »

L'auteur de cette réponse est un nommé Nathaniel Lee, — celui qui commandait à Jupiter de *moucher la lune*. Dreyden nous apprend qu'il composa treize tragédies. Quant on dut l'enfermer à Bedlam, jeune encore, il continua à écrire dans un style ampoulé, mais en donnant souvent des preuves d'une imagination puissante.

Ce fut également le sort d'un nommé Christophe Smart, qui fut couronné cinq années de suite pour la composition du meilleur poëme. Enfermé dans une maison d'aliénés et privé de papier, de plume et d'encre, il composa un poëme de près de cent strophes, à la gloire du roi-prophète David, où l'on trouve le cachet d'une véritable poésie. Ces vers, tracés à l'aide d'une clef, sur les panneaux de bois de sa cellule, feraient douter qu'il fût fou, si ça et là ne se rencontraient des incohérences d'idées. Les strophes suivantes ont une majesté qui rappelle le style de J.-B. Rousseau dans

quelques-unes de ses paraphrases des psaumes. Surtout celle-ci :

Il chanta Dieu d'abord, — Dieu, la fin et la cause,
Le pouvoir immuable, imposant, grandiose,
Éternel et toujours divers ;
Dont le bras nous soutient, dont l'œil perçant nous guide,
Qui par sa volonté, d'un mot peuple le vide,
Et qui règne sur l'univers, etc.

Voici ces strophes dont nous devons également à M. G. Van Blaeren une traduction en vers libres :

Il chanta Dieu, source puissante
De l'immense univers ;
Il chanta Dieu, force géante,
Qui commande aux éclairs ;
Sous son bras, sous ses yeux, toute humaine entreprise,
Tout siècle, tout pouvoir naît, vit et puis se brise.

—

Douce au matin est la rosée,
Sur les tilleuls fleuris ;
Douce est la brise parfumée
Des monts aux bois touffus !
Douce est la fleur d'argent du lys de la bruyère,
Et l'odeur des flambeaux attendant la prière.

—

Mais plus douce est la tourterelle,
Dans son hymne d'amour,
Lorsque ta voix chante avec elle,
Et gémit tour à tour,
Et plus douce au Seigneur est la reconnaissance,
Avec son blanc manteau de grâce et d'innocence.

—

Fort est le lion de Nubie ;
Son œil est un brasier :
Ainsi qu'une tour ennemie,
Surgit son cil altier ;
Fort est l'aigle qui plane et forte est la baleine,
Sa croupe s'arrondit sur la liquide plaine.

—

Mais plus fort est encore sur terre.
Dans l'air et sur les flots,
L'homme qui vit de la prière,
Dans les temples *dévots;*
Il demande et reçoit, sa voix n'est jamais vaine,
Ses vœux sont exaucés et son âme est sereine.

—

Glorieuse est l'ombre constellée
Et le soleil qui luit;
Glorieuse est la longue trainée,
De la comète dans la nuit,
Et le clairon d'alarme et la main menaçante
Du Tout-Puissant; Glorieuse est la mer bondissante;

—

Mais plus glorieuse est la couronne
De ton fils éternel;
Par lui le Seigneur nous pardonne,
Il nous ouvre le ciel.
Toi qui voulus, tentas, fis l'œuvre sans pareille.
. . . .

Voici le texte anglais :

He sang of God — the mighty source
Of all things — the stupendous force,
On which all strength depends;
From whose right arm, beneath whose eyes
All period, power, and enterprise,
Commences, reigns, and ends,

—

Sweet is the dew that falls betimes,
And drops upon the leafy limes;
Sweet is Herman's fragrant air;
Sweet is the lily's silver bell,
And sweet the wakeful taper's smell
That watch for early prayer.

—

Digitized by Google

Sweeter in all the strains of love,
The language of the turtle-dove,
  Pair'd to thy swelling chord;
Sweeter, with every grace endned,
The glory of thy gratitnde
  Respired nnto the Lord.

—

Strong is the lion — like a coal
His eye ball — like a bastion's mole
  His chest against his foes;
Strong the gyre-eagle on his sail;
Strong against tide, the enormous whale,
  Emerges, as he goes.

—

But stronger still, in earth and air
And in the sea, the man of prayer,
  And far beneath the tide,
And in the seat to faith assign'd
Where ask is have, and seek is find,
  Where knock is open wide.

—

Glorious the sun in mid career;
Glorious the assembled fires appear;
  Glorious the comet's train;
Glorious the trumpet and alarm;
Glorious the Almighty's stretched — ont arm;
  Glorious the enraptnred main.

—

Glorious — more glorious is the crown
Of him that brought salvation down
  By meekness, call'd thy Son;
Thou that stupendous truth believed,
And now the matchless deed's achieved
  Determined, dared and done.

Il y a dans ces vers une incohérence d'idées, mais on ne saurait contester qu'il ne s'y trouve éga-

Digitized by Google

lement des images alternativement grandioses et gracieuses. On aura remarqué sans doute cette opposition entre la force du lion, la sublimité de l'aigle, l'énormité de la baleine et la puissance de l'homme, sur terre, dans l'air, sur les flots, comparaison qui semble prévoir les merveilles des chemins de fer, des télégraphes et — *que sais-je?* pour parler comme Montaigne — des ballons? Puis cette succession d'exclamations : « Glorieuse est « l'ombre constellée et le soleil qui luit! et la longue « traînée de la comète! » Ne semble-t-il pas entendre *le clairon* annonçant l'avénement d'une société qui aura probablement le privilége de dire le dernier mot du génie de l'homme et de la bonté du *Tout-puissant?*

Sans accorder aux aliénés hallucinés le don de prophétie, on peut leur supposer une espèce de *seconde vue* qui, en Orient, fait considérer les fous comme étant en rapport direct avec Dieu. Probablement qu'il en est chez eux comme dans certains rêves.

Faut-il aller jusqu'à dire que la folie entre pour beaucoup dans l'existence de la plupart des grands esprits que l'histoire nous signale, et qu'il est souvent très-difficile d'établir la différence entre cet état et celui dit *de raison?* Cela peut être vrai pour les hommes à hallucinations partielles. M. Lélut a soutenu devant l'*Institut de France*, en se basant sur les données scientifiques, que ce qu'on est convenu

de nommer le *démon de Socrate* était un état d'extase et une folie momentanée (1), de même il a écrit un livre pour démontrer la folie bien caractérisée de Pascal (2).

Nous renvoyons ceux qui désireraient avoir des renseignements plus complets sur l'*Histoire littéraire des fous*, à l'ouvrage de M. Oct. Delepierre (Londres 1860), renfermant des détails fort intéressants, et auquel nous avons emprunté quelques-unes des citations contenues dans ce chapitre.

Maintenant que nous avons suffisamment insisté sur la nature morale de l'aliénation mentale, nous pouvons aborder le système phrénopathique de GUISLAIN.

(1) Le *Démon de Socrate*, ou *Application de la science psychologique à celle de l'histoire.* (Paris 1856, in-8°.)

(2) L'*Amulette de Pascal, pour servir à l'histoire des hallucinations.* (Paris 1846, in-8°.)

EXAMEN

DU

SYSTÈME PHRÉNOPATHIQUE DE GUISLAIN.

C'étaient les aliénés qui occupaient la première place dans la tête encyclopédique de GUISLAIN, dans son cœur si grand, si aimant.

Améliorer leur sort, pourvoir à leurs besoins, créer le traitement à opposer à leur triste infirmité, voilà quel a été, pour ainsi dire, le rêve de toute la vie de cet homme de bien; rêve qu'il a eu le bonheur de réaliser, du moins en grande partie.

Presque au début de sa carrière médicale, il soigne avec dévouement des aliénés tenus en pension par un particulier, à Gand. Il étudie leur mal et recueille avec avidité tout ce qui a été écrit, dans les *Annales de la science*, sur un sujet encore si peu exploré.

En 1825, il voit ses premiers travaux sur cette matière reçus avec faveur par la *Société de médecine*

d'Amsterdam, qui couronne son *Traité sur l'aliénation mentale et sur les hospices d'aliénés.*

En 1828, il obtint des témoignages flatteurs du jury de l'Exposition des beaux-arts de Bruxelles, à laquelle il avait envoyé un plan d'un établissement pour mille aliénés.

Mais Guislain ne se fait pas illusion sur ses premiers succès; il sent que jusqu'à ce moment il n'a vécu que de ce que les autres ont pu lui apprendre. Désormais il verra par lui-même; il analysera les différentes phases de l'aliénation mentale, il en scrutera les symptômes, il en débrouillera les causes, il en tracera la marche et les terminaisons, il en créera le traitement.

Il met le public dans la confidence des efforts soutenus que nécessitera cette *self education*, en publiant dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* de nombreux mémoires qui fixèrent vivement l'attention des savants.

En 1835, il a trouvé sa voie et il montre toute l'étendue des progrès qu'il a faits, en publiant son *Traité sur les phrénopathies*, ou *Doctrine nouvelle des maladies mentales.*

C'est dans ce livre — justement renommé — que Guislain a tracé les grandes lignes du monument scientifique qui a placé si haut son nom dans l'estime des médecins psychologues. Il ne lui restera plus qu'à l'achever dans ses détails; c'est ce qu'il a

fait dans ses *Leçons orales sur les phrénopathies*, et ce qu'il se proposait de compléter dans une deuxième édition de cet ouvrage, dont il amassait patiemment les matériaux, quand la mort est venue le surprendre (1).

Cette œuvre si belle, si pratique, si riche en observations psychologiques, est feuilletée chaque jour par les médecins qui s'occupent de l'étude des maladies mentales, et a placé GUISLAIN à la tête de cette partie des sciences médicales, la plus noble de toutes, puisqu'elle en résume le côté moral et philosophique.

Ce n'est donc pas sans raison que le docteur Girolami, un des phrénologues les plus distingués de l'époque actuelle, a dédié son *Traité des maladies mentales* à JOSEPH GUISLAIN, « comme au meilleur juge en tout ce qui concerne ces maladies. »

En tête de son *Traité des phrénopathies*, GUISLAIN a mis une épigraphe qui mérite d'être méditée :

« *Toutes les impressions naissent douloureuses chez l'aliéné.* »

Ce principe si simple et si vrai, est le fil d'Ariane qui l'a guidé dans ses recherches. C'est ce principe qui lui a fait émettre sa belle doctrine—aujourd'hui

(1) Ces notes se trouvent à l'Hospice-Guislain, auquel GUISLAIN a légué sa bibliothèque et tous ses manuscrits, et où les savants peuvent les consulter. Nous exprimons ici le vœu que cette deuxième édition des *Leçons orales sur les phrénopathies* voie le jour le plus tôt possible.

presque universellement adoptée — de la genèse des maladies mentales, « *qui toutes dans leurs manifestations initiales, se rapportent à la mélancolie.* » (Leçon 22me, t. II.)

Et ici GUISLAIN n'entend pas parler d'une disposition nerveuse, générale ou particulière, acquise ou héréditaire, mais d'un état douloureux de l'âme.

Cette thèse, — qu'il fallait du courage à un médecin de développer, — a permis à son auteur de porter la clarté dans l'étude si difficile des causes de l'aliénation mentale, et d'asseoir son traitement sur des bases certaines.

Puisque la douleur mentale — la *phrénalgie* — est le point de départ, la source du mal, il est évident que les actes humanitaires doivent jouer un grand rôle dans le traitement.

« Plus je réfléchis, dit GUISLAIN, à l'influence « bienfaisante d'un agent quelconque adapté à la « cure des aliénations mentales, et plus je me per- « suade que c'est au cœur que le médecin doit avant « tout s'adresser. C'est en lui-même qu'il doit puiser « en grande partie ses inspirations, lorsque la « science l'aura éclairé sur les divers points concer- « nant l'étiologie de la maladie. »

Faire du bien, beaucoup de bien à l'aliéné, voilà, selon GUISLAIN, le chapitre le plus important du *codex moral* du médecin phrénopathe. Le faire avec intelligence, avec discernement, *secundùm artem*,

voilà une thérapeutique dont il faut attendre des résultats merveilleux.

C'est à faire intervenir l'amour du prochain que doit s'appliquer le médecin aliéniste. « Ne le perdez « pas de vue, » — disait GUISLAIN à ses élèves qui l'écoutaient avec avidité; — « c'est au sentiment « moral qu'aboutissent la plupart des causes de « l'aliénation mentale; c'est du cœur moral du « malade qu'il faut se préoccuper, si l'on veut que « le traitement produise un résultat quelconque. « (Leçon 7e, t. III.) » Aussi les agents moraux occupent-ils une large place dans la médication que GUISLAIN préconise, et qu'il a su employer avec tant de tact, avec une sensibilité de cœur si vraie. Certes, il se servait aussi des moyens médicaux; il les maniait mieux que personne; il en a tracé les indications et les contre-indications de main de maître, mais il porte surtout l'attention des élèves sur les moyens moraux. Inspirer, apprendre la sensibilité du cœur n'était pas inutile pour ceux que leur éducation et une sorte *d'esprit fort* — plus apparent que réel, — portent à se montrer insensibles aux souffrances de l'âme comme aux souffrances du corps, à confondre la rudesse avec la fermeté. Le spectacle toujours présent de la mort, la dépouille humaine livrée à leur scalpel, la vue du sang dans les opérations, l'absorption de l'esprit dans l'examen matériel des maladies ne leur font perdre que trop tôt cette sensibilité vraie, qui est le propre de la profession médicale.

Digitized by Google

Profond observateur, Guislain étudie avec un talent d'analyse admirable les avantages et les inconvénients de la séquestration; il dissèque les ressources qu'on se crée en faisant jouer les diverses passions; en appelant à son secours la frayeur, l'espoir, les affections de famille, les sentiments religieux, etc.

Mais laissons Guislain nous exposer lui-même ses doctrines, et pour cela entrons dans son hospice.

Digitized by Google

HOSPICE-GUISLAIN.

C'est dans cet hospice, qui porte son nom à si juste titre, que GUISLAIN a appliqué son système phrénopathique. Nous allons donc y introduire le lecteur.

Construit en 1852, dans un des faubourgs de la ville, au milieu de la campagne et le long d'un beau canal, l'hospice Guislain réunit toutes les conditions de l'hygiène : bon air, terrain sec, eaux pures, triple condition exigée par le père de la médecine pour réaliser l'idéal de la santé.

L'hospice avait été destiné à 350 aliénés indigents hommes, mais, soit à cause de collocations trop faciles, dont l'administration s'est déjà plainte, soit à cause du chiffre croissant des aliénés dans une province où la misère suit les progrès de l'aisance, soit enfin, à cause du bien-être dont les

Digitized by Google

malades y jouissent, toujours est-il que le nombre des pensionnaires dépasse de beaucoup celui primitivement indiqué.

Les aliénés sont classés dans l'établissement, non d'après un ordre nosologique, — toujours arbitraire, — mais d'après l'influence favorable qu'ils peuvent exercer les uns sur les autres, d'après leur genre d'aliénation ou leur degré de curabilité.

De même que dans un hôpital on s'expose à étendre la contagion en plaçant ensemble les malades d'une même catégorie, de même, dans un manicome, — cet hôpital de l'esprit — on risque de propager la contagion morale en réunissant des aliénés à tendances analogues.

« Réunir les mélancoliques dans un même quar-
« tier, — dit Guislain, — c'est les condamner à vivre
« dans une atmosphère de tristesse; amalgamer les
« suicidistes, c'est entretenir leur déplorable pro-
« pension. Il faut des humeurs variées, pour que
« les joviales réagissent sur les tristes, les animées
« sur les apathiques. »

La société que nous allons trouver dans ce monde de la folie, est donc très-variée, mêlée même, mais elle offre sur le monde ordinaire l'avantage de la sincérité. Chacun s'y montre tel qu'il est.

En effet, ce qui frappe chez l'aliéné, c'est le

visage, l'attitude, le geste : chaque genre d'aliénation a son *facies;* chaque aliéné ses traits, ses actes extérieurs. Ces traits sont autant de signes qui nous guideront dans l'appréciation de ce qui se passe dans l'état intime ou moral du malade. C'est le *masque* de l'aliénation mentale (1) : ce masque est éminemment significatif; seul il suffit pour faire voir le genre d'aliénation. Les peintres dans leurs tableaux, les acteurs sur la scène, s'efforcent quelquefois de reproduire les traits des fous, mais ils sont rarement dans le vrai; ils créent le masque, le geste du délire aigu et non celui de l'aliénation mentale. Ils pèchent en général par l'exagération.

Il est nécessaire de connaître les diverses nuances de ce jeu de physionomie, pour apprécier la prédisposition à la folie, constater l'aliénation mentale commençante, établir le passage d'une aliénation à une autre, enfin, quand il s'agit de mettre en liberté un sujet guéri, ou pour les questions de médecine légale : les maladies simulées, par exemple.

Les caractères physiques sont non moins importants à étudier : les cheveux, la plupart du temps, durs, hérissés; la couleur du visage, souvent mate

(1) Dans le langage figuré le mot *masque* se dit d'un visage qu'on n'a pas et qu'on feint; mais l'aliéné ne saurait feindre, voilà pourquoi son visage est comme stéréotypé. C'est le visage réel appliqué sur le visage de convention.

et terne; les lignes qui sillonnent le front et les joues; les yeux, tantôt fixes, tantôt hagards.

Chez les aliénés la contraction permanente des muscles de la face change les traits, au point de rendre le malade souvent méconnaissable. En faisant ressortir les saillies, elle renforce les ombres et rend les rides plus apparentes. Le sujet paraît vieilli. Dans la convalescence, la tension morbide cesse; les traits redeviennent réguliers; la peau reprend sa fraîcheur; l'œil son calme, sa douceur; les rides disparaissent. Les plis du front ont une signification parlante : ils annoncent les peines, les soucis, la douleur morale.

L'étonnement, la colère, la jalousie, la haine se traduisent par les yeux. Leur aspect seul suffit quelquefois pour reconnaître le penchant de l'aliéné.

Il y a dans le regard de tel malade une expression toute particulière qui, jointe à la nuance bleuâtre des lèvres, donne à sa physionomie quelque chose d'effrayant : c'est un *suicideur.*

La tristesse, l'irritation, le mécontentement, les exigences se lisent également dans le regard. On reconnaît l'aliéné épileptique à son regard étonné, inintelligent, stupide, à ses yeux largement ouverts, à sa face sans expression.

Dans certaines situations le visage semble s'enfler, les centres nerveux cessant d'innerver les muscles. Souvent, pendant le passage d'une aliénation à une autre, on voit le relâchement s'étendre à tous les muscles du corps. Cet état n'est pas une paralysie dans l'acceptation du mot, mais plutôt une détente, un défaut d'influ.

Le parler mérite une attention toute particulière : la volubilité, la facilité, la clarté de l'intonation, la netteté de l'expression annoncent l'absence de toute congestion cérébrale; de même que la lenteur de la parole, la faiblesse de la voix, le défaut d'accentuation, l'hésitation de la prononciation sont autant de signes d'un état organique grave.

Le désordre dans l'enchaînement des idées annonce un désordre moral ou mental.

Nous venons de laisser parler Guislain, afin de nous initier d'avance à ce que nous allons voir. Nul, au même degré que lui, ne possédait ce talent d'observation qu'on nomme l'*œil du médecin*, et qu'une longue expérience, mise au service d'une rare sagacité, peut seule donner.

Entrons maintenant dans les différents *cercles* de l'établissement, car, comme l'enfer de Dante, un manicome a aussi ses *cercles*, sans en présenter les horreurs, du moins dans un manicome bien

tenu, comme celui dont Guislain va nous faire les honneurs.

PREMIER CERCLE.



C'est celui des convalescents ou prêts à le devenir, des aliénés périodiques, des aliénés lucides, infirmes, alités, etc.

Ces malades jouissent d'une belle cour, plantée en parterres. Ils ont un réfectoire, une infirmerie, des salles de réunion, de travail, une bibliothèque, une école, une musique et tous les moyens de récréation imaginables. Les dortoirs sont à l'étage, d'une propreté et d'une aération parfaites.

Ainsi réunis, ils vivent dans leur monde à eux, se communiquant leurs impressions, s'encourageant dans l'espoir d'une prompte guérison. Ceux dont le rétablissement est le plus avancé, ont la permission d'aller en ville.

Il règne dans toute cette division un air de décence qu'on ne rencontre pas toujours dans la vie du monde, et cependant tous ces malades appartiennent à la classe pauvre ou peu aisée!

DEUXIÈME CERCLE.



Ici se trouvent les mélancoliques extatiques, les maniaques tranquilles, les hallucinés inspirés, les déments et les imbéciles tranquilles.



LE VANITEUX.

Voyez ce malade qui porte fièrement la tête en arrière; tous ses mouvements sont raides, compassés. — C'est un *vaniteux*. — De quoi? Il serait bien embarrassé de le dire. Il est content de lui, cela dit tout. A un degré moindre, c'eût été un sot. L'aliénation mentale l'a donc fait monter d'un cran.



LE DÉVOT.

Remarquez celui-ci, qui se recueille dans une attitude de componction: c'est un *dévot*. Peut-être la crainte de l'enfer l'obsède-t-elle. Peut-être aussi entrevoit-il les béatitudes du Ciel, et a-t-il peur de ne pas les mériter. Aussi tout est humilité dans sa personne. Ce n'est pas le faux dévot de Molière, car dans son regard ne règne nulle concupiscence.



LE MÉLANCOLIQUE OMBRAGEUX.

Celui qui s'approche va se plaindre d'ennemis

imaginaires. *On* le jalouse; *on* a peur de sa supériorité; *on* le méconnait; *on* lui fait des injustices. Peut-être a-t-il eu à se plaindre de quelqu'un; mais pour le moment sa mélancolie a quelque chose de vague. La folie lui a fait oublier ses ennemis réels. C'est une compensation.

—

LE MÉLANCOLIQUE CORPOREL.

En voici un autre qui a toutes sortes de sensations physiques; il se représente ses organes sous une forme idéale; il se suppose des maladies qu'il n'a pas et est à la recherche de quelque remède. Son corps, voilà toute sa préoccupation. C'est un mélancolique *corporel*, ou un malade imaginaire. Molière l'a parfaitement dépeint.

—

LE MISANTHROPE.

Celui que vous voyez là, à l'écart, cherchant la solitude, jetant autour de lui des regards sombres, est un *misanthrope*. De quoi a-t-il eu à se plaindre? Sans doute de ses semblables, car les hommes ne se haïssent pas sans motifs. Mais il n'a pas eu la philosophie nécessaire pour braver les injustices, ou l'indifférence pour ne pas les apercevoir.

Digitized by Google

Tous ces malades sont dominés par une inquiétude vague, qui d'un instant à l'autre peut dégénérer en une mélancolie agitée, et même être le signe précurseur de troubles nerveux graves. Ils ne se livrent à aucun acte désordonné, ou, du moins, on peut prévoir ces derniers par l'excitation fébrile, l'accélération du pouls, la chaleur de la peau, l'injection du visage. Quelques soins hygiéniques pourront les calmer : un bain, un purgatif salin, un calmant opiacé ou autre; sinon, il faut prendre des précautions et les isoler, afin de ramener le calme. Cet état fébrile tombe par les réconfortants et s'exagère par l'abstinence.

—

L'EXTATIQUE.

Remarquez ce malade qui a l'air d'une statue, tant il y a dans ses muscles quelque chose de tétanique. Il a l'œil ouvert et il ne voit pas : s'il cligne des yeux ce n'est qu'à de longs intervalles. Ne l'interrogez pas, il ne vous répondrait pas. Il gardera la même position pendant des heures entières et semblera insensible à tous les excitants du dehors. Ce n'est pas l'affaissement de la mélancolie douloureuse, c'est la rigidité de l'extase. Un degré de plus, ce serait la catalepsie ou le somnambulisme cataleptiforme. C'est dans cet état qu'on observe quelquefois les singuliers phénomènes du magnétisme animal.

—

LE FOU.

Au milieu de ces mélancoliques, vague de çà et de là un *fou;* comme autrefois les fous des princes, égayant de ses lazzis la tristesse du lieu.

Cet homme a des singularités qui étonnent; une manière de dire et de faire qui prête au rire du vulgaire, mais qui frappe celui qui réfléchit. Le bon La Fontaine nous en a fait le portrait, dans le *Fou qui vend la sagesse.*

Jamais auprès des fous ne te mets à portée :
Je ne te puis donner un plus sage conseil.
Il n'est enseignement pareil
A celui de fuir une tête éventée.
On en voit souvent dans les cours :
Le prince y prend plaisir ; car ils donnent toujours
Quelque trait aux fripons, aux sots, aux ridicules.

TROISIÈME CERCLE.



Ici la scène change : ce sont les mélancoliques agités, raisonneurs, gesticulateurs, grimaciers; les maniaques accusateurs; les déments incohérents, inquiets, agités; les imbéciles malicieux, indociles; les épileptiques à longs intervalles.

—

LE RAISONNEUR.

Cet homme, que vous voyez là-bas, a une *manie raisonnante :* il torque et rétorque, à désarçonner le logicien le plus habile. N'entrez pas en discussion avec lui, il se ferait une pauvre idée de votre rhétorique. Tous vos arguments seraient passés au creuset de l'analyse, et cela avec une profondeur, une sagacité qui vous étonneraient. Il n'y aurait aucun danger s'il ne se servait parfois d'arguments *frappants*. De la controverse il passe à la lutte et il faut l'isoler. C'est exactement ce qu'on observe dans quelques ébriétés.

—

L'ACCUSATEUR.

Le maniaque que voici, est un *accusateur*. Le mécontentement se traduit dans ses yeux, sur les traits de son visage, dans sa parole. Il a des ennemis qu'il ne nomme pas; il connait leurs complots; il sait leurs plans, leurs machinations. Il ne tardera pas à se livrer à des actes de violence, à moins qu'on ne l'éloigne de son milieu habituel.

—

LE SUICIDEUR.

Voici un *suicideur*. — Après quelques mois d'une

mélancolie profonde, sans cause réelle, le mal a éclaté d'une manière subite. Le malade a été pourchassé, comme poussé par une force intérieure. Il vous parlera avec une intelligence parfaite, causera de sa maladie et vous dira comment il a été entraîné malgré lui; bientôt il ne parlera plus, regardera d'un air effaré et paraîtra tout hors de lui. Ses accès dureront plusieurs heures, au bout desquelles le calme reviendra, mais bientôt il retombera dans ses agitations.

Remarquez le singulier regard de cet homme, son expression profondément sérieuse et grave. Remarquez la tension des lèvres, leur pâleur, celle de la peau.

Il sent sa position. Il est venu frapper à la porte de l'établissement pour y être reçu. Il engage ses surveillants à se tenir sur leurs gardes, et tout cela froidement, comme s'il s'agissait d'un acte ordinaire, ou comme si cela ne le concernait pas.

Ce qui explique la ténacité de ces malheureux à se détruire, c'est leur insensibilité physique. Ils ont cela de commun avec les maniaques en général.

Quelquefois, cependant, la manie de suicide se complique de mélancolie corporelle ou d'hypocondrie. Ils s'exagèrent leurs maux et cherchent à s'y soustraire par la mort.

DÉMENTS.

Voici des déments tranquilles. — C'est une oblitération complète des facultés morales et intellectuelles, avec ou sans affaiblissement des forces musculaires.

Voyez celui qui s'avance : rien dans ses traits ou ses gestes n'indique un état de folie; parlez-lui, il semblera vous comprendre, mais répondra par une série de phrases décousues, par des mots n'ayant aucune liaison entre eux. Ce n'est pas l'action de la langue qui lui fait défaut; ce n'est pas le cerveau, puisque alors il y aurait paralysie : c'est le jugement, le sens moral.

La plupart de ces déments ont leur *manie*. Ce n'est pas la volonté, c'est de l'automatisme, répondant aux instincts des animaux. GUISLAIN les classe et nous les montre : les uns hurlant comme le loup, aboyant comme le chien, miaulant comme le chat; d'autres — plus musiciens — imitant le chant des oiseaux. Il y en a qui font constamment l'action de laver, comme le *raton laveur;* — d'autres l'action de tisser, comme l'oiseau tisserand; d'autres de fouir, comme la taupe (*talpomanie*); d'autres sont voleurs et recéleurs, comme la pie. Il y en a qui reproduisent jusqu'aux formes morbides propres aux animaux, telle que l'hydrophobie; d'autres sont des jeûneurs, et vont jusqu'à refuser de manger.

Digitized by Google

Nous n'en finirions pas si nous voulions reproduire toutes ces singulières manies qui enlèvent à l'homme tout empire sur lui-même.

Le régime des aliénés du cercle dans lequel nous sommes, est le même que dans les cercles précédents. Les dortoirs sont au rez-de-chaussée. Des cellules d'isolement servent en cas de besoin, mais il est rare qu'elles soient occupées.

Les mêmes moyens de discipline sont usités : il faut ne pas se livrer à des luttes ou à des disputes ; ne pas lacérer ses habillements ou briser les meubles; être tranquille la nuit; se soumettre à toutes les mesures d'ordre adoptées. Comme l'intelligence n'est pas totalement éteinte chez ces aliénés, ils se soumettent par crainte de descendre dans le cercle inférieur, dont quelques-uns d'entre eux ont pu faire l'expérience et où ils ne jouiraient pas des mêmes moyens de distraction.

QUATRIÈME CERCLE.



Il renferme les aliénés turbulents, destructeurs; les mélancoliques furieux, enclins à se battre, à briser, à déchirer; les traîtres vindicatifs, sujets à des accès de fureur; les homicideurs; les maniaques furieux.

A en juger par cette énumération, on s'attend à entrer dans une espèce d'enfer; à entendre des grincements de dents, des cris de désespoir, le bruit des chaînes. Qu'on se tranquillise : c'est peut-être la partie la plus riante, la mieux disciplinée de l'établissement.

—

LES BATAILLEURS.

Voici deux hommes, qui, il y a quelques jours, ont eu une rencontre où leurs nez et leurs lèvres ont couru de grands dangers. On les a séparés soudain et tenus à distance. Maintenant ils sont les meilleurs amis du monde. On dirait deux soldats ayant fraternisé sur le champ de bataille.

—

L'HOMICIDEUR.

Cet homme que vous voyez là-bas, est un *homicideur*..... Il a tué son enfant! Maintenant qu'il est dans sa lucidité d'esprit, ne lui demandez pas pourquoi il a commis cette action. Il détournera la tête, comme s'il comprenait l'horreur de son forfait, puis dira d'un air indéfinissable : « Je ne sais..... je ne « puis me figurer que cela soit possible..... mais « j'ai dû le faire..... je devais tuer mon enfant..... « je sais très-bien comment je l'ai fait..... j'avais

« toute ma raison..... mais je n'ai pû faire autre-
« ment. »

Les anciens ont connu ces victimes de l'hallucination. Oreste tuant sa mère, n'obéissait-il pas également à une volonté supérieure?

Une profonde tristesse précède toujours la manie homicide : le malade est rêveur, cherche la solitude. Le plus souvent il est en proie à des idées délirantes. Les *furies* se sont emparées de lui. Et, chose remarquable! cette vésanie s'adresse quelquefois jusqu'aux enfants!

Pour l'honneur de l'humanité, n'inculpons pas la nature de l'homme; plaignons sa faiblesse morale. Dans la recherche des causes qui ont poussé un homme à ôter la vie à son semblable, voyons s'il y a été mené avec des mœurs pures, irréprochables, par des idées de haine, de cupidité, ou les entraînements de la débauche.

Les aliénés de ce quatrième cercle, ont leur réfectoire, leur salle de réunion, leurs dortoirs au rez-de-chaussée, et des cellules d'isolement en cas d'agitation.

CINQUIÈME CERCLE.



Voici les idiots, les épileptiques non maniaques, ni gâteux. Les uns de naissance, les autres par suite d'excès.

Parmi les premiers on compte les tristes victimes des unions consanguines, prématurées ou mal assorties. Faut-il s'étonner que les classes élevées nous en présentent de si fréquents exemples? Quelquefois aussi ce sont les excès paternels qu'ils expient.

Quant aux individus qui se sont livrés à des excès de boisson, il ne sont que trop nombreux. Les uns sont arrivés là sans le savoir, obéissant à l'attrait invincible — pour eux — du *petit verre;* d'autres parce qu'ils ont cru que cela donnait des forces; d'autres enfin pour s'étourdir dans leurs chagrins, ou se consoler de leurs privations. Chose remarquable! les peuples sauvages ou primitifs n'ont pas connu l'aliénation mentale, ni les tristes désordres corporels qui en sont la conséquence, tant qu'ils n'ont pas fait usage des *esprits ardents,* — c'est-à-dire les boissons alcooliques.

Ce cinquième *cercle* est la dernière étape avant d'arriver à la dégradation physique et morale la plus complète.

SIXIÈME CERCLE.



C'est celui des *gâteux.* L'être moral a disparu; la brute subsiste à peine.

Ils ne sentent plus leurs besoins : leur bouche constamment entrebaillée, laisse échapper des sons gutturaux qui n'ont rien d'humain. Pour les faire manger, il faut leur introduire l'aliment dans le gosier, afin de provoquer l'action des muscles de la déglutition. Les urines, les matières fécales s'échappent involontairement. La chaise, le lit percés sont des meubles indispensables.

Disons-le, — parce que c'est une consolation au milieu de l'avilissement si profond de la créature humaine — le nombre des gâteux est moins considérable dans les institutions bien tenues, parce qu'on les entoure de soins de tous les instants.

Admirable dévouement à des malheureux qu'autrefois on ne considérait même plus comme des hommes, et qu'on laissait pourrir dans leurs immondices!

Pour tout l'établissement, il y a deux infirmeries : une pour les malades qui savent encore se conduire, une pour les gâteux.

Ces infirmeries ne sont guère occupées que par des individus atteints de maladies accidentelles, car la fièvre n'est pas l'apanage de l'aliénation mentale, et quand elle survient, elle est souvent salutaire; de même qu'à la suite du typhus le malade ne se souvient pas de son délire, de même l'aliéné, après une fièvre chaude, n'a pas la souvenance de son aliénation.

Digitized by Google

Nous venons de descendre, avec Guislain, l'échelle de l'aliénation mentale, et partout nous avons trouvé, au début, un trouble psychique ou moral. De là, les variétés infinies que présente ce trouble de la raison, tandis que dans les lésions organiques, les rapports de causes à effets sont constants.

« Il y a, dit Guislain, dans les maladies céré-« brales des rapports directs entre la cause et les « effets, plus appréciables que dans les maladies « mentales. La raison scientifique nous dit pour-« quoi la trame du cerveau ou ses enveloppes « s'enflamment, se désorganisent, sont comprimés; « nous concevons ce qui doit arriver dans le « cas d'une plaie; dans celui de la suppression « d'une dartre, d'un écoulement purulent; nous « pouvons nous rendre compte de l'état des organes « cérébraux dans le délire, la stupeur, les convul-« sions, la paralysie qui accompagnent ces mala-« dies; mais dans les maladies mentales nous « connaissons moins bien les rapports entre la cause « et les effets; l'action de l'élément psychique nous « échappe. Regardez ces aliénés délirants, agités, « emportés : peut-on dire voilà une inflammation, « une cérébrite, une méningite, un abcès, une tuber-« culose, un kyste? Non, on ne le peut; toute notre « science d'interprétation est changée, toutes les « certitudes que nous avons puisées dans l'étude « des autres maladies, perdent leur valeur devant « l'aliénation mentale. Ainsi, dans les maladies céré-« brales, la tension, la rigidité musculaire annonce

« l'irritation inflammatoire du cerveau; chez les « aliénés, c'est tout autre chose. Dans le premier « cas, — neuf fois sur dix — elle présage la mort; « chez l'aliéné, au contraire, elle fait entrevoir la « guérison, bien entendu quand il n'y a pas de « symptômes de paralysie. Cette dernière est tou- « jours un fait grave, bien cependant que dans les « maladies mentales elle n'ait pas la même signi- « fication que dans les maladies cérébrales propre- « ment dites. Il en est de même de la fièvre. Le « maniaque reste levé, ses mouvements sont libres, « la plupart du temps fort lestes, l'appétit est excel- « lent, même vorace, il n'y a pas de soif extraor- « dinaire; la bouche est humide, la langue nette, « tandis que dans l'encéphalite, dans les méningites, « le malade reste alité; il y a prostration de forces « musculaires, perte totale d'appétit, soif extrême, « sécheresse, coloration rouge ou noirâtre de la « langue. Dans toutes ces inflammations, les déplé- « tions sanguines larges apportent un soulage- « ment marqué au malade, mais dans la manie, au « contraire, elles ne produisent, la plupart du temps, « aucun bien; elles agravent le plus souvent le mal.

« Nous citerons encore l'absence de sommeil, ou « le *coma-vigil*. Dans les maladies aiguës celui-ci « est presque toujours un symptôme mortel; dans « les phrénopathies, c'est généralement l'indice du « retour à la raison.

« Les symptômes cérébraux les plus graves des « maladies aiguës sont précisément ceux qui pro-

« mettent le plus souvent une issue heureuse dans
« les maladies mentales. Aussi les actes violents,
« les transports furieux dans les affections dites
« *cérébrales* sont les indices d'un état inflamma-
« toire d'une haute gravité : les mêmes symptômes,
« apparaissant sous forme de manie dans les phré-
« nopathies, sont très-favorables à la guérison.

« Il y a des fièvres qui simulent la manie, comme
« le typhus, les fièvres larvées, la fièvre puerpérale,
« l'alcoolisme, mais tous ces troubles des systèmes
« nerveux et vasculaire ont leurs symptômes et leurs
« terminaisons propres qui n'ont rien de commun
« avec ceux des phrénopathies. »

On nous pardonnera cette longue citation : elle était nécessaire pour faire connaître les idées de Guislain sur la nature morale de l'aliénation mentale.

Digitized by Google

SYSTÈME AGRICOLE

OU FERME ASILE.

Nous devons parler maintenant du système agricole, tel que Guislain se proposait de l'appliquer à son asile fermé ou manicome.

Nous prendrons la colonie agricole de *Fitz-James*, comme type du traitement des aliénés au grand air, et au point de vue de la liberté qu'on peut leur accorder, sans préjudice de la sécurité publique et de leur propre préservation.

COLONIE AGRICOLE DE FITZ-JAMES.



La colonie agricole de Fitz-James est située à deux kilomètres de Clermont (département de l'Oise),

à gauche du chemin de fer qui va vers Paris, dans la vallée de la Brèche, près du petit village dont elle tire son nom.

Son étendue est de trois cent soixante-dix hectares. Le corps d'habitation et les dépendances de l'exploitation agricole forment un enclos de quarante hectares, entouré, d'un côté par la rivière la Béronnelle, de l'autre, par un mur.

Comme à Gheel, il y a un asile ou infirmerie, assez éloigné de la colonie pour en ôter la vue aux colons, mais pas assez, pour que l'idée d'y être colloqués, en cas d'infraction de la discipline, ne leur fasse faire de salutaires réflexions et ne soit un frein à leurs impulsions maladives, que la raison ne peut guider encore.

Ceci prouve que l'aliéné, comme les autres hommes, estime avant tout la liberté. Un établissement fermé, quelque confortable, quelque riant qu'on ait cherché à le rendre, ne vaut pas à ses yeux la chaumière la plus modeste, au milieu des champs.

On connaît l'irrésistible penchant des aliénés à l'évasion — comme chez les prisonniers — au point qu'on en a fait un genre particulier de folie : la *manie de l'évasion*, — comme si l'on pouvait nommer de ce nom un sentiment si naturel.

L'aspect général de la colonie de Fitz-James est celui d'une grande exploitation agricole. L'entrée annonce une belle habitation de campagne, où rien ne décèle la contrainte et où les aliénés jouissent d'une liberté presque absolue.

Une seconde ferme, avec ses dépendances, existe à deux kilomètres plus loin.

La colonie est divisée en quatre sections, séparées les unes des autres, de sorte que la surveillance peut s'y exercer facilement, et qu'on n'a pas à craindre les inconvénients du mélange des sexes.

Il y a d'abord la direction, qui comprend une vaste maison de campagne, entourée de jardins et de pièces d'eau, servant d'habitation au directeur et aux pensionnaires, hommes, au nombre de trente et un.

La partie de la maison destinée aux aliénés tranquilles et aux convalescents, comprend, au rez-de-chaussée, des salles de réunion et de billard, une salle à manger, un appartement complet de maître, et un salon servant de parloir. Au premier étage il y a un long corridor sur lequel s'ouvrent les chambres des pensionnaires. Tout ce quartier est richement meublé, et a vue, d'un côté sur la ferme, de l'autre sur de vertes prairies, à travers lesquelles serpente la Béronnelle. Au loin, on aperçoit l'asile de Clermont, et l'œil se repose agréablement sur les sinuosités de la vallée.

La section de la ferme comprend l'habitation des colons et la ferme avec ses dépendances. Le bâtiment d'habitation est séparé de la ferme et se trouve à quelques pas de la première section — celle de la direction — de manière à pouvoir être constamment surveillé. Il se compose d'un rez-de-chaussée, où sont les appartements du médecin résidant, la cuisine et trois vastes pièces servant de réfectoire et de salles de réunion. L'ensemble a un caractère rustique en harmonie avec la vie champêtre de ses habitants.

Au premier et au second étages se trouvent les dortoirs, très-propres et bien aérés.

Une cour spacieuse plantée d'arbres, de gazon, de fleurs est contiguë à l'habitation.

Les bâtiments d'exploitation occupent une superficie de deux hectares; ils se composent d'une écurie pour vingt chevaux, d'une grange avec machine à vapeur, servant à moudre le grain, à hacher les légumes et la paille, et mettant en mouvement un moulin à farine.

Le vent de l'opinion est à l'agriculture, — ce dont nous sommes loin de la blâmer, — on nous permettra donc d'entrer dans quelques détails qui, il y a quelques années, auraient paru repoussants, et qui maintenant ont une espèce de saveur rustique qui n'offense même pas les plus délicats.

Les porcheries et l'étable pour trente bêtes à

cornes, sont spacieuses et construites d'après tous les perfectionnements de l'hygiène; une bouverie pour les animaux à l'engrais; un abattoir; des bergeries pour trois cents moutons, de vastes hangars pour voitures et instruments aratoires, des ateliers pour menuisiers, terrassiers, charrons, voilà pour le matériel de l'exploitation agricole. La fosse à fumier est placée au milieu de la cour, elle attend encore son toit, comme dans beaucoup de fermes de la Flandre — cette terre classique de l'agriculture : à force de le lui répéter, elle se mettra peut-être à la hauteur de sa réputation. — La distribution des eaux se fait au moyen d'une roue hydraulique, placée sur le cours de la Béronnelle, dans un petit châlet suisse.

Deux salles de bains, affectées aux pensionnaires, sont placées à proximité de la machine à vapeür.

Une section spéciale — dite *Section du Petit-Château*, — est destinée aux dames pensionnaires. Elle est située à l'extrémité de la colonie, et touche au village de Fitz-James. On y jouit au loin d'une vue charmante. La superficie est de cinq hectares, arrangés en parcs et en jardins à l'usage des pensionnaires. Les bâtiments ont un rez-de-chaussée, — analogue à la division des hommes, — et un étage, où se trouvent les appartements pour ving-huit pensionnaires.

La quatrième section — dite de *Bécrel*, — comprend : 1° le corps d'habitation des aliénés indigents; 2° les dépendances de la blanchisserie. Elle est aussi à l'extrémité de l'enclos, à droite du Petit-Château.

Le quartier des aliénés — placé en face de la blanchisserie — se compose d'un rez-de-chaussée, comprenant le logement de la surveillante en chef, le réfectoire, une salle de réunion très-vaste et un promenoir couvert. A l'étage, il y a trois dortoirs.

Les bâtiments de la blanchisserie, — où cent dix-huit femmes sont occupées pour l'asile de Clermont et les colons des deux fermes, — comprennent un rez-de-chaussée, un atelier de pliage, deux pièces pour le dépôt du linge sale, une salle de bain, une buanderie et un lavoir couvert, traversé dans toute sa longueur par la Béronnelle. Ce lavoir présente une disposition avantageuse, en ce que les femmes peuvent y être debout. Il est construit en briques et a la forme d'un grand hangar. Comme il se trouve à une assez grande profondeur et qu'on y arrive en pente douce, il est toujours pourvu d'eau vive, qui entre d'un côté et sort de l'autre. Les lavandières, au nombre de cinquante, — quoique appartenant la plupart aux semi-agitées, aux maniaques tranquilles et aux chroniques, — ont un air de bonne santé et de contentement qu'on ne trouve pas à un même degré dans la population de l'asile. — Au premier étage on a établi deux séchoirs à air chaud. Il y a une cour centrale, d'environ un hectare,

plantée d'arbres, de gazons, de fleurs, où les aliénées se promènent hors des heures de travail.

Le curé de Fitz-James exerce les fonctions d'aumônier de la colonie, et les malades des deux sexes se rendent le dimanche à l'église pour assister au service divin avec les autres habitants. Nous avons remarqué la même chose à Gheel, où les fous libres se distinguent également par leur attention et leur recueillement. Le sentiment religieux est très-vivace chez les aliénés, c'est au prêtre intelligent à en tirer parti pour la guérison de ces malheureux.

La surveillance des fermes et de la section de Bécrel (quartier des femmes), est confiée à un surveillant et une surveillante en chef. Chacun de ces employés a sous ses ordres les gardiens, gardiennes et chefs d'ateliers et d'escouades, tous laïques. Les aliénés travailleurs sont réunis par groupe de douze ou quinze individus, sous la direction et la surveillance d'un chef. Plusieurs escouades se réunissent selon les besoins du service, et restent constamment sous la surveillance et la responsabilité de chacun de leurs chefs.

La liberté accordée aux aliénés et le genre d'occupation auquel on les soumet, font qu'ils contractent vite l'habitude du travail. En été, le lever a lieu à

Digitized by Google

cinq heures du matin : les colons font leur lit, prennent un premier repas et vont au travail à six heures; ils rentrent à huit heures pour déjeuner, reprennent leurs occupations à neuf heures et rentrent à onze. Il y a un second déjeuner, après quoi le travail est repris à deux heures jusqu'à quatre; puis repos et goûter, jusqu'à cinq heures, et le travail se termine à six heures et demie. Alors les colons rentrent, soupent et se couchent à huit heures.

Pour les travailleurs qui se rendent aux champs à certaine distance, le premier déjeûner et le goûter se font sur place, afin d'éviter les courses fatigantes, quoique les terres ne soient pas très-éloignées de la ferme.

En hiver, les colons se lèvent à six heures, font un premier repas et travaillent de sept à huit heures, sans sortir de la ferme. Après le premier déjeuner, ils vont au travail à neuf heures, jusqu'à midi. De midi à deux heures second déjeûner et repos. Le travail est repris de deux à cinq heures, puis le souper, et ils se couchent à sept heures et demie.

Comme le travail n'est que de six heures, en moyenne, il ne saurait nuire aux aliénés, qui ont le plus souvent besoin de dépenser leurs forces pour obtenir le repos salutaire de la nuit.

Chaque travailleur reçoit une légère gratification et un supplément de nourriture, selon l'importance de son travail.

On a également réuni à la ferme une section d'enfants idiots ou imbéciles, avec une salle de réu-

nion, une école et un dortoir séparés. Ils ont quatre heures d'école par jour, et, dans l'intervalle des leçons, alternativement, ils s'occupent dans la ferme et font des promenades dans les champs. Lorsqu'ils sont parvenus à un certain âge, et qu'ils montrent des dispositions favorables, on les admet dans les ateliers de l'asile pour apprendre un état.

Tous les instruments aratoires utiles sont mis entre les mains des aliénés, ou fonctionnent sous leurs yeux, et ce sont eux qui prêtent leur concours aux expériences des faucheuses, des moissonneuses, aux nouveaux procédés de culture, à l'élève du bétail, etc., de sorte que les convalescents, en quittant la colonie, peuvent, quand ils ont quelque intelligence, utiliser les connaissances qu'ils y ont acquises, améliorer leur position et propager parmi les populations rurales de leur résidence les améliorations dont ils ont acquis l'expérience.

Quel plus bel éloge à faire du système agricole? Les déshérités de la raison devenus les propagateurs du progrès!

Oui! il y a dans l'accomplissement des devoirs d'humanité non-seulement une profonde jouissance, mais une source de bien-être. C'est aux administrations à le comprendre. Telle accuse une insuffisance de ressources qui, avec un peu d'intelligence,

Digitized by Google

pourrait se trouver à la tête d'un excédant qui lui permettrait de nouvelles améliorations. La preuve s'en trouve à la colonie agricole de Fitz-James.

C'était, à son berceau, une petite métairie dépendant de l'asile privé de Clermont, dont, vers 1830, on commença à employer quelques pensionnaires valides et tranquilles, à l'exploitation de la petite ferme. Cet essai fut satisfaisant et devint la règle. Plus tard, vers 1845, M. le docteur Gustave Labitte devint le médecin de l'asile privé de Clermont, qui lui appartenait en commun avec ses frères. La population s'était notablement accrue; ce mouvement ne se ralentissant pas, rendit bientôt les locaux de l'asile insuffisants, si bien qu'il devenait urgent de donner à l'établissement une grande extension. C'est dans cette occurence que M. Labitte conçut l'idée d'agrandir et de transformer en même temps la métairie, de régulariser et de généraliser, autant que possible, le travail des aliénés valides et paisibles, en les établissant à demeure dans la ferme, appropriée à cet objet, sous la direction de l'un de ses frères.

Ainsi fut créée la vaste et curieuse colonie agricole dont nous venons de donner la description, et qui, tout en servant de déversoir à l'excès de population de l'asile de Clermont, en devint en même temps le grenier d'abondance et la résidence favorite des malades, toujours sensibles aux apparences de la liberté.

Digitized by Google

Terminons par quelques mots sur le fonctionnement de cette belle institution.

Le docteur Labitte — médecin en chef de l'asile de Clermont — aidé d'un médecin adjoint qui réside à la colonie, est chargé du service sanitaire. Observons en passant que, bien que l'asile de Clermont et la colonie aient l'un et l'autre leur directeur, c'est au médecin qu'est devolue l'autorité supérieure, la haute direction. C'est auprès de lui que s'inspirent les directeurs; c'est lui qui classe non-seulement les malades, mais aussi les surveillants; c'est lui qui désigne les aliénés à diriger de l'asile vers la colonie; c'est lui qui, au besoin, spécifie le genre de travail qui leur convient.

Le personnel administratif de la colonie se compose d'un directeur et de trente surveillants; certes, ce n'est pas là une force bien imposante pour tenir en respect deux cent cinquante fous — chiffre moyen de la population coloniale — et cependant, partout, aux champs, comme dans les ateliers, on voit régner le bon ordre et l'activité. Parfois même, lorsque les malades en sont jugés capables et dignes, ils sont laissés seuls à leur besogne, et la surveillance pour eux se borne à passer de temps en temps, et comme par hasard, par l'endroit où ils travaillent ou à jeter sur eux un simple coup d'œil.

N'ayant pas eu occasion de visiter par nous-même la colonie de Fitz-James, nous laisserons parler un

de nos élèves qui, en vue de ses études spéciales sur l'aliénation mentale, a fait, à ses frais, le voyage de France et d'Angleterre.

« Rien de plus intéressant, nous écrit M. Houzé, « que de parcourir cette vaste exploitation pendant « les heures de travail. Sur les champs, on voit « ainsi des pelotons, des escouades de cinq, dix, « quinze, vingt aliénés, travaillant avec ardeur; on « en rencontre conduisant des attelages; au moulin « des fous, à la buanderie des folles, circulent au « milieu des rouages, des machines à vapeur; dans « les ateliers on les voit manier les instruments de « leur profession. A ce spectacle le visiteur est pris « à la fois d'un sentiment d'admiration et de crainte; « car, comment ne pas s'effrayer à la vue des engins « de destruction mis à la portée et à la disposition « d'individus dans de pareilles conditions mentales? « Et cependant qu'il interroge à cet égard M. le « directeur Labitte, et il apprendra avec satisfaction, « — mais non sans étonnement, — que le premier « accident grave est encore à regretter. »

M. le docteur Labitte et ses frères sont seuls propriétaires de l'asile de Clermont et de son annexe, la colonie de Fitz-James; ils n'obtiennent ni ne sollicitent aucun subside pour l'achat ou l'entretien du matériel, pour la construction ou la réparation des bâtiments; le trésor public n'a d'autre charge à supporter que la journée d'entretien (1 fr.). Sous le rapport économique, le système colonial est donc à la fois le plus avantageux et le moins coûteux.

Le but médical de la colonie est de placer, autant que possible, les aliénés dans les habitudes de la vie sociale : existence en commun, occupations variées et utiles, liberté compatible avec l'état de la maladie et la sécurité des personnes.

Toutes ces conditions amènent nécessairement entre les colons des relations d'intimité réciproque, les intéressent à leurs travaux et leur inspirent des sentiments de considération personnelle qui leur font apprécier les services qu'ils peuvent rendre, en même temps qu'elles éloignent de leur esprit toute idée de séquestration et de répression. Aussi n'existe-t-il à la colonie aucun moyen de contrainte. Tout aliéné indocile et qui trouble l'ordre est renvoyé immédiatement à l'asile; ce renvoi est presque toujours, pour celui qui en est l'objet, une punition à laquelle il est très-sensible.

Les colons font tous les dimanches des promenades au dehors, par groupes de vingt à trente; quelques-uns, des plus tranquilles, ont même la permission de sortir librement, sans être accompagnés, et jamais, au rapport du docteur Labitte, ils n'en ont abusé.

En général, l'aliéné est très-sensible aux marques de confiance qu'on lui donne et se formalise quand d'autres enfreignent le règlement. On dirait que le sentiment du devoir est plus développé chez lui que dans l'état de raison.

GHEEL

OU

LE SYSTÈME FAMILIAL.

Nous avons dit, dans notre *Éloge de* Guislain, combien étaient vives ses répugnances contre le placement des aliénés chez les campagnards.

Ces répugnances, fort légitimes à l'époque où elles étaient exprimées, n'auraient plus de raison d'être aujourd'hui — du moins quant à la colonie de Gheel — depuis la haute surveillance que le Gouvernement a instituée.

Ce qu'il y avait de mauvais à Gheel a disparu; ce qu'il y a de bon a été conservé et amélioré.

Rendre aux aliénés qu'on est obligé d'éloigner de leur famille, un nouveau foyer domestique, est une idée touchante qui n'a pu être réalisée qu'à Gheel.

Comment cette localité, — perdue au milieu des bruyères de la Campine, — est-elle devenue un

Digitized by Google

refuge pour des aliénés de tous pays et de toutes catégories : mélancoliques, furieux, idiots, épileptiques? Comment les habitants se sont-ils façonnés aux soins souvent rebutants, que ces malheureux reclament? Voilà ce qu'une légende va nous expliquer.

LÉGENDE DE SAINTE DYMPHNE.



Cette légende commence comme tous les contes populaires.

« Il y avait autrefois, — la légende dit en Irlande, cela n'importe guère, car le fait aurait pu se passer partout — il y avait un prince absolu — la légende dit despote; la suite nous fera connaître quel genre de despote; pour être absolu il faut une grande somme de raison, sous peine de n'être qu'un affreux *Héliogabale*. Le prince, — le despote si l'on veut — avait une femme remarquable par sa beauté et ses vertus, qui lui donna une fille, laquelle reçut le nom de *Dymphne*, véritable portrait de sa mère. Celle-ci vint à mourir de maladie. Dans son désespoir, le prince conçut l'idée infernale que sa fille pouvait seule remplacer l'épouse qu'il pleurait; il l'obséda donc de ses prières et de ses menaces pour la faire consentir à cette monstrueuse union : ce fut au point que la malheureuse princesse, pour s'y soustraire, fut obligée de prendre la fuite. Elle débarqua à

Anvers, avec son aumônier; mais ne s'y croyant pas en sûreté, elle s'enfonça dans les bruyères de la Campine et s'arrêta à un endroit nommé *Gheel* — peut-être à cause de la couleur du sol : *geel*, jaune.

Mais le père s'était mis à sa poursuite et vint également débarquer à Anvers, où un indice le mit sur la trace de la fugitive. La légende dit, qu'ayant donné des pièces de monnaie en paiement, à un hôtelier, celui-ci les refusa parce que, quelque temps auparavant, il avait reçu d'une étrangère, la même monnaie et qu'il n'avait pu s'en défaire. S'étant fait présenter ces pièces et ayant reconnu qu'elles étaient à son effigie, le père acquit la preuve que c'était bien sa fille qui avait passé par là. Ayant fait battre la bruyère environnante, il ne tarda pas à trouver la retraite de la princesse. Là il renouvela ses instances, — Nouveaux refus. — Dans sa fureur, il trancha de sa main la tête à sa fille, après avoir fait décapiter l'aumônier, qu'il accusait d'être cause de la résistance qu'elle lui opposait. »

Qu'y a-t-il de vraisemblable dans cette histoire? Que le père était un halluciné, qui prit sa fille pour objectif. Après sa mort, Dymphne fut considérée comme sainte, et on lui éleva une chapelle à la place où elle avait été décapitée. De tous côtés on y amena des maniaques furieux, pour être guéris par l'intercession de la sainte. Il y a dans cette foi populaire quelque chose de touchant et de moral. Quand le

crime est trop grand, le peuple suppose une influence infernale, contre laquelle il implore l'intervention céleste. Le père de Dymphne, à ses yeux, fut un maniaque ou plutôt un *démoniaque*, pour lequel la fille intercède au ciel, ainsi que pour les malheureux frappés du même malheur.

Bientôt le nombre des maniaques furieux qu'on amena à Gheel fut tellement considérable, que la modeste chapelle ne suffit plus, et qu'on bâtit à la place la somptueuse église qu'on voit encore aujourd'hui. Ce monument, — qu'on est étonné de rencontrer au fond d'un pays longtemps inculte, — date du septième siècle. Dans une loge attenante, on remarque, scellés dans le mur, des anneaux en fer auxquels on attachait les aliénés pendant qu'on les exorcisait. Cette loge étant devenue insuffisante, on plaça les maniaques dans les habitations environnantes, où on les tenait enchaînés à des poteaux. Les moins dangereux, on les laissait vaguer avec des entraves aux jambes, comme les galériens.

Tel était le Gheel d'autrefois; nous allons dire ce qu'est Gheel aujourd'hui.

A l'entrée du bourg — ou plutôt de la petite ville — en arrivant par la route d'Herenthals, — se voit l'infirmerie que le Gouvernement a fait construire. C'est exactement l'*Hospice Guislain*, sur

une échelle réduite. Même goût, même élégance, même aspect riant. On y reconnaît l'architecte du grand manicome de Gand. Cette infirmerie, construite d'après les idées de Guislain, présente toutes les ressources de la science. Le service y a lieu avec un ordre et une simplicité remarquables. Pas de rouages inutiles; le bien-être et le comfort partout; les moyens de coercition sont doux; les cellules d'isolement d'une grande propreté. Nous avons particulièrement remarqué la cellule matelassée pour les aliénés qui cherchent à se détruire. — Ce fut dans une cellule de ce genre qu'on enferma le roi Georges III d'Angleterre. Nous doutons qu'elle fût plus convenable. Lors de notre visite, deux aliénés transportés de la veille, étaient encellulés. M. le docteur Bulckens, qui dirige le service médical avec une rare sagacité, nous fit remarquer la simplicité des moyens de coercition.

Tout aliéné transféré à Gheel est mis en observation pendant quelques jours à l'infirmerie. La nature de son affection ayant été constatée, si elle ne présente aucun danger, il est placé dans une famille. Là tous les soins lui sont donnés par le médecin de section, sous la surveillance du médecin inspecteur.

Les aliénés sont ainsi répartis sur un espace de plus de 10,000 hectares; les uns au bourg, les autres dans les fermes. Cette répartition a lieu d'une manière tout aussi méthodique que dans le

Google

manicome le mieux organisé, seulement, les fous, ont pour unique clôture le vaste espace qui les environne, et il est rare qu'ils cherchent à s'évader. D'ailleurs, avant d'arriver aux limites de la commune, ils seraient trop fatigués pour pousser plus loin.

Les mélancoliques tranquilles sont placés dans les ménages où il y a un mouvement d'affaire capable de les distraire : les artisans chez les artisans, les campagnards chez des fermiers, les idiots et les épileptiques dans les ménages sans enfants ou chez des veuves. Les hurleurs sont répartis dans la bruyère, où il n'y a même pas d'écho pour leur répondre.

Dans le bourg, il y a des logements pour les aliénés de la classe aisée et même élevée, où se trouve tout le comfort et le luxe qu'exige la position sociale des pensionnaires. Ce qui nous a frappé, c'est l'absence de toute précaution : pas de barreaux aux fenêtres, pas de portes fermées à clef. Il semblerait que la liberté absolue dont les aliénés jouissent, leur ôte toute idée de violence.

Dans une de ces demeures nous avons trouvé trois pensionnaires appartenant à des nationalités différentes : un Anglais, un Français, un Allemand. Ils paraissaient s'entendre fort bien. Serait-ce un des caractères du monde de la folie, alors que dans le monde de la raison on s'entend souvent si mal?

L'un de ces pensionnaires est le triste fruit d'un mariage consanguin.

Nous avons remarqué que ce que GUISLAIN nomme le *masque* de la folie, se rencontre peu ou pas à Gheel — à moins des idiots et des épileptiques. — Dans la rue, il est difficile, sinon impossible, de distinguer les aliénés des autres habitants. On reconnaît seulement qu'ils sont étrangers et on se croirait dans une ville de bains.

Les habitants ont des manières affables, empressées sans servilité. On voit que, de longue date, ils se sont formés au contact des personnes du monde. On croit qu'à Gheel tout a un aspect de folie, et c'est, au contraire, sinon la raison, du moins les apparences de la raison qu'on rencontre partout. La liberté des allures, l'absence de contrainte, la franchise des visages, voilà ce qui frappe le visiteur.

En effet, les aliénés, à quelque condition qu'ils appartiennent, vont et viennent comme bon leur semble. Ils fréquentent les établissements publics, où personne ne les remarque.

Gheel a un casino, où sont admis les aliénés présentés par les hôtes chez qui ils sont logés. Dans la salle de bal et de concerts, on voit le portrait — peint par un Gheelois — du premier directeur musical de la société, un aliéné, dont l'histoire est

touchante, à cause de la manière dont il a recouvré la raison. C'était un artiste, très-connu dans son temps pour son talent d'exécutant. Dans un concert où il fut vivement applaudi et rappelé, il éprouva un tel bouleversement, qu'il perdit la raison. Toute son existence d'artiste fut comme effacée et il tomba dans une profonde mélancolie. On fut obligé de le transférer à Gheel. Pendant deux ans il resta dans cet état, se soustrayant à tout rapport et, par moments, refusant de manger, quand, un jour, la vue d'un violon le rappela à lui-même. S'en emparer, en tirer des sons fut comme un éclair; des pleurs inondèrent le visage du pauvre artiste. La raison lui était revenue avec la conscience de son talent.

On nous a rapporté plusieurs faits qui prouvent combien le sentiment de la famille agit puissamment sur les aliénés, au point de les rappeler à la raison.

Un mélancolique anxieux était placé chez un tisserand chargé d'une nombreuse famille. Quoique exerçant le même métier, il fut pendant quelques années sans s'occuper du moindre travail, tant sa mélancolie l'absorbait. Le tisserand vint à mourir : la vue de la famille en pleurs rappela l'aliéné à lui-même; il se mit à l'ouvrage et devint le soutien de la veuve, qu'il aida à élever ses enfants.

La raison étant entièrement revenue, il ne voulut plus quitter la maison dont il est devenu le chef

d'adoption. Cet homme jouit à Gheel de l'estime générale.

Un deuxième fait est relatif à une mélancolique suicidiste. Elle avait essayé de tous les moyens de se détruire, de sorte qu'il avait fallu la placer à l'infirmerie, où elle eut pour compagne de chambre une autre aliénée atteinte de cancer. Elle s'y attacha et la soignit jusqu'à sa mort. Ce fut une véritable révulsion morale. — Le désir de soulager la souffrance d'autrui lui fit perdre l'idée de s'ôter la vie. Ce fait est remarquable quand on songe à la ténacité de la manie suicide.

Un troisième fait est plus concluant encore; il prouve combien les aliénés restent attachés au foyer domestique où ils ont retrouvé le calme et la raison. Le malade dont il est question appartient à une famille distinguée et est lui-même un homme remarquable par son éducation et ses connaissances. Il a été, pendant quelques années, atteint d'une mélancolie agitée, pour laquelle il a été placé à Gheel. La famille où il a été mis en pension, habite une petite campagne. Ce séjour tranquille, le contact des enfants ont ramené la douce expansion du cœur. Bon musicien, sa distraction favorite est d'apprendre la musique à un aveugle. Dire la patience et la douceur qu'il y apporte, est impossible. Aujourd'hui, le malade est guéri. Étant céli-

bataire, il va voir ses parents, mais comme le pigeon de La Fontaine, il aime à revenir au gîte où il a trouvé le bonheur. Peut-être s'est-il dit aussi :

Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête?
Ai-je passé le temps d'aimer?

et ce charme il l'a trouvé dans une famille d'adoption.

Ce que nous venons de dire de Gheel est corroboré par le rapport suivant du médecin inspecteur, M. le docteur Bulckens.

Nous le donnons *in extenso,* à cause de l'intérêt qui s'y attache. Ce rapport n'a reçu d'autre publicité que par le *Moniteur;* il n'y a donc guère que le monde officiel qui a pu en prendre connaissance. Comme on le verra, c'est un document qui méritait d'être mis sous les yeux du public, comme tant d'autres pièces dont regorgent les archives des Ministères. En général, la publicité extra-officielle n'existe pas chez nous; c'est une lacune dans un pays qui a la prétention de posséder ce que les Anglais nomment le *self Governement.*

Nous n'avons pas eu la prétention de faire un ouvrage de *notre cru,* c'est pourquoi nous n'hésitons pas à emprunter à des plumes plus autorisées que la nôtre, ce qui peut contribuer à donner au public une juste idée du régime de nos aliénés.

RAPPORT

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'ALIÉNÉS DE GHEEL.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Monsieur le Ministre,

Les dispositions réglementaires et les instructions qui régissent l'établissement d'aliénés de Gheel imposent au médecin inspecteur l'obligation de transmettre périodiquement à l'autorité supérieure des renseignements sur la situation du service qui lui est confié. Pour nous conformer à ces prescriptions, nous avons l'honneur de vous adresser un rapport sur l'ensemble de notre gestion.

Les développements donnés dans notre compte rendu de 1856, sur l'histoire, les différentes phases, l'organisation et la marche des divers services de cet asile patronal (1),

(1) Nous désignerons désormais l'institution de Gheel sous la dénomination d'*asile patronal*, et son régime spécial sous celle de *patronage familial*. Ces qualifications expriment les caractères propres qui distinguent Gheel des autres établissements d'aliénés.

Digitized by Google

nous dispensent d'entrer à ce sujet dans de nouveaux détails.

Toutefois, des considérations, qui seront ultérieurement exposées, nous déterminent à sortir à quelques égards du cadre restreint d'un rapport statistique annuel, et à résumer les observations que nous avons recueillies pendant les années 1856 à 1859.

Nous commencerons ce travail en vous exprimant, Monsieur le Ministre, notre gratitude pour l'acte généreux qu'il vous a plu de poser en faveur de notre institution. L'arrêté royal du 19 novembre 1858, qui décrète la construction d'une infirmerie à Gheel, à l'aide des deniers de l'État, a été accueilli avec une vive satisfaction par tous ceux qui en comprennent l'importance.

Cette annexe, destinée à une population de cinquante malades, érigée dans des conditions propres à assurer les secours médicaux, fonctionnant sous les auspices du pouvoir central, vient à la fois consolider l'existence de l'ancienne colonie de Gheel, lui conserver son caractère spécial, son patronage familial, et ajouter à ses ressources un puissant auxiliaire thérapeutique.

Si la sollicitude de l'autorité supérieure lui est désormais acquise, il reste à souhaiter que cette intervention tutélaire soit appréciée à sa juste valeur, et qu'il lui soit enfin donné de pouvoir continuer en toute liberté l'application des réformes reconnues utiles.

C'est grâce à ces conditions que Gheel, qui, par l'originalité de son régime familial, fait l'admiration des savants, des philanthropes, et qui fixe particulièrement l'attention des psychologues, verra grandir son importance et méritera de plus en plus la confiance publique.

Quoique la réorganisation de l'asile de Gheel ne date que de cinq à six ans, et qu'au début surtout elle ait rencontré plus d'un obstacle, elle n'a pas cessé cependant de mar-

cher de progrès en progrès. C'est à tort que, dans ces derniers temps, on a cherché à blâmer la lenteur de cette marche, comme s'il s'agissait d'un établissement fermé où tout est concentré, restreint, favorablement disposé pour opérer une réforme et soumettre promptement, sans crainte d'obstacles, toute une population à un nouveau régime.

Celui qui connaît Gheel dans son intimité, si nous pouvons nous exprimer ainsi, doit être convaincu qu'il a fallu et qu'il faudra encore beaucoup de patience et de courage pour modifier, pour perfectionner *sans secousses* un état de choses où le désordre, l'aveugle routine et l'esprit de spéculation dominaient à la fois.

Ceux qui ont charge de veiller au sort des aliénés établis à Gheel sont pénétrés du sentiment de leur devoir; ils n'ont pas reculé devant les obstacles sans cesse renaissants, ils ont multiplié leurs efforts, et des résultats inattendus ont couronné leur œuvre. Nous ne dirons pas tout ce qu'il leur a fallu de circonspection, de ménagement pour atteindre ce but; mais nous pouvons déclarer, sans crainte d'être contredit, *que le sort des malades y a subi une amélioration considérable depuis que l'autorité supérieure a pris la direction de cette institution.*

Tous les insensés, sans exception, reçoivent assidûment les soins médicaux, hygiéniques et moraux; rien n'est négligé pour soulager leurs infirmités; les divers services organisés à cet effet fonctionnent avec régularité; les habitants de Gheel, les nourriciers et notamment les insensés, expriment leur contentement et se félicitent des procédés paternels de la nouvelle administration.

Nous devions faire cette déclaration, autant pour rendre hommage à ceux qui, par dévouement, ont contribué à cette œuvre collective, que pour combattre l'influence fâcheuse que pourraient exercer certaines critiques, où l'esprit de dénigrement domine l'esprit de justice.

Google

Il importe, d'autre part, de démontrer que, loin de voir régner à Gheel, *un gâchis, un abandon scientifique*, le service médical y est convenablement organisé, que tout y est officiellement constaté.

Depuis quatre ans que nous sommes entré en fonctions, nous avons enregistré tout ce qui est relatif aux admissions, aux mutations des malades; nous avons recueilli, avec toute l'exactitude possible, les investigations commémoratives et les annotations nosologiques sur chaque insensé; nous avons tenu compte des résultats obtenus à la suite du régime auquel les malades ont été soumis.

C'est le résumé de ces observations, suivi de quelques considérations sur la situation générale, sur les réformes introduites dans cet asile, que nous venons, Monsieur le Ministre, soumettre à votre appréciation.

Dans ce travail, nous nous sommes conformé aux prescriptions du programme relatif aux rapports médicaux, nous avons suivi les formules statistiques et la classification des maladies mentales adoptées par M. le professeur Guislain. Les travaux de ce savant aliéniste, ses judicieux conseils et sa bonne confraternité ont beaucoup contribué à alléger les difficultés de la mission qui nous est confiée (1).

(1) Le 1er avril 1860, le professeur Guislain a été ravi à la science et à l'humanité. Phrénopathe distingué, autant par son brillant savoir que par son noble caractère, il a consacré sa vie entière au bien-être des aliénés, dont il était à la fois le génie et l'ange tutélaire. Ses remarquables travaux ont rendu son nom célèbre et vénéré dans le monde scientifique. Digne émule de Pinel, il fut constamment secondé dans son œuvre charitable par cet autre homme de bien, M. Ducpetiaux, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Dans une heureuse sympathie de sentiments et d'idées, ces deux philanthropes unirent leurs efforts, et, avec une courageuse persévérance, ils parvinrent à amener une réforme radicale dans le régime des aliénés en Belgique.

Guislain, auquel nous attachaient l'amitié et la reconnaissance, sera toujours pour nous un guide précieux, un bel exemple à suivre. Les aspirations généreuses, les grands principes de cet apôtre humanitaire, continueront à nous inspirer dans l'accomplissement de nos devoirs.

I. — *Nombre des aliénés. — Population générale de l'asile de Gheel.*

Au 31 décembre	1855,	elle était de	778	aliénés.
—	1856,	—	765	—
—	1857,	—	801	—
—	1858,	—	790	—
—	1859,	—	800	—

Ces chiffres ne présentent que de légères différences. Si la progression de notre population n'est pas en rapport avec le nombre croissant des aliénés du pays, la cause doit surtout en être attribuée aux mesures de précaution prises par l'administration en vue de la sécurité et de la moralité publiques. Depuis la réorganisation de la colonie, l'article 27 du règlement organique reçoit une application fréquente et peut-être trop sévère. C'est ainsi que l'on voit souvent refuser l'admission de malades dont les caractères morbides ont été exagérés, et non moins souvent on est obligé, à défaut de local approprié, de faire transférer dans des établissements fermés des insensés tombés accidentellement dans les cas d'exclusion, et pour lesquels cependant le régime du patronage familial était indiqué.

Ci-devant, les aliénés de toutes les catégories étaient reçus et conservés à Gheel; la translation dans une autre institution était une exception, et, plus rarement encore, le résultat d'une décision officielle.

Les développements et les améliorations que subissent les établissements privés de notre pays, contribuent à augmenter leur population et influent sur la diminution de la nôtre.

La réorganisation des établissements néerlandais, le contrôle intelligent et efficace qui s'y exerce, les mesures prises pour faciliter la collocation des aliénés, ont enlevé à

Gheel les pensionnaires que ce pays lui envoyait ; les aliénés indigents sont même rapatriés.

En outre, il existe encore à Gheel un assez grand nombre d'étrangers qui ne jouissent pas de l'intégrité de leurs facultés intellectuelles, et que l'on désigne sous le titre de *pensionnaires libres*. Ces individus, ne tombant pas sous la direction ni même sous la surveillance de notre administration, ne sont pas inscrits au registre matricule. Avant la réorganisation, tous les pensionnaires libres étaient considérés comme faisant partie de la population sédentaire.

Ces circonstances expliquent l'état en apparence stationnaire de notre asile.

Toutes les provinces de la Belgique contribuent, dans des proportions plus ou moins fortes, à former la population de notre asile. Le Brabant fournit le contingent le plus élevé ; vient ensuite la province d'Anvers, puis celles de Limbourg, de Namur et de Luxembourg, où il n'y a point d'établissement pour les aliénés indigents. Le nombre d'insensés que la ville de Bruxelles entretient à Gheel est de 216 : 94 hommes et 122 femmes ; presque tous appartiennent à la classe nécessiteuse.

La manie et ses variantes constituent la forme morbide qui affecte le plus grand nombre de nos malades ; elle représente à peu près 40 p. %; — la démence et ses divers degrés donnent un peu plus du tiers ; — la mélancolie et ses variantes, un dixième ; — l'épilepsie, un treizième.

En partageant l'année en trois périodes, nous trouvons que, pendant les quatre dernières années, la saison chaude, composée des mois de mai, juin, juillet et août, a donné un chiffre d'admissions beaucoup plus élevé que les autres périodes.

Le rayonnement vif du soleil exerce sur l'innervation une influence qui favorise le développement du désordre mental. Chez les aliénés qui vivent en plein air, à la cam-

pagne, chez ceux surtout qui, travaillant au milieu des champs, sont exposés à toute l'ardeur du soleil, nous remarquons souvent des phénomènes qui indiquent la puissance de l'action solaire : des retours périodiques d'un mal latent, des exaltations, des exacerbations mentales, des actes désordonnés chez des individus jusqu'alors tranquilles, calmes, inoffensifs.

Souvent nous avons observé que ces malades, même dans leur paroxysme, cherchaient à se soustraire à l'action des rayons solaires.

Pendant les saisons où cette action est moins vive, les malades deviennent calmes et obtiennent plus facilement des modifications favorables dans leur état. Les admissions diminuent à mesure qu'on approche de l'automne et de l'hiver.

La période de la vie, de vingt à cinquante ans, celle où l'homme est le plus exposé aux fortes impressions morales, est aussi celle qui fournit le plus d'aliénés. Avant et après cette époque, on constate une décroissance notable qui aboutit à un chiffre minime, comme si la réceptivité de l'aliénation mentale se développait progressivement avec l'âge et décroissait aussi dans une proportion notable, une fois que l'homme est parvenu au-dessus du médium de la vie. L'enfance et la vieillesse avancée donnent peu d'aliénés.

Il n'est guère possible de tirer des déductions rigoureuses de l'âge auquel les aliénés sont envoyés à la colonie. Pour bien déterminer l'âge qui prédispose le plus au désordre mental, il faudrait distinguer les cas récents de ceux qui remontent à une époque plus ou moins reculée. Or, ce travail ne peut que très-difficilement être fait à Gheel, où le plus grand nombre des malades n'arrivent qu'après avoir fait un séjour plus ou moins prolongé dans d'autres établissements, ou bien après que la maladie a déjà parcouru une longue période, pendant laquelle elle n'a été

l'objet d'aucun soin et a ainsi perdu presque toute chance de curabilité.

Les administrations, par esprit d'économie, ne s'empressent pas de faire séquestrer les aliénés nécessiteux dès l'invasion de l'affection ; dans la famille même, on les conserve le plus longtemps possible. — En général, les insensés ne sont colloqués que lorsqu'ils deviennent importuns ou dangereux.

Nous avons constaté que, chez les trois cinquièmes des malades admis, la période initiale de la maladie datait de plus d'une année. Et c'est avec des éléments aussi caducs, avec des malades le plus souvent épuisés par l'âge, les privations et la misère, ou atteints d'infirmités dont la gravité rend le terme de la vie prochain, que se constitue le noyau principal de la population de la colonie. Ces infortunés ne viennent en général y trouver qu'un lieu de sépulture..... Il serait à certains égards plus charitable de conserver ces êtres misérables dans les hospices ou les hôpitaux, que de les transférer aussi tardivement à Gheel. En les confiant à nos habitants, on leur impose un fardeau pénible, un travail incommode, qui commande à tout instant une surveillance, des soins hygiéniques, auxquels ne se prêtent que très-exceptionnellement la demeure, les habitudes, les travaux des nourriciers. — L'expérience démontre, en outre, que les aliénés atteints d'infirmités graves constituent souvent un foyer d'infection, et sont, pour les nourriciers qui leur prodiguent des soins consciencieux, une occasion de dépenses extraordinaires que ne compense pas la modique somme qui leur est payée pour frais d'entretien.

L'infirmerie viendra puissamment en aide sous ce rapport et permettra de ne plus conserver chez les nourriciers que des aliénés valides ou dont on n'a rien à redouter. Ce sera là une juste compensation des sacrifices et du dévouement dont les exemples sont ici très-fréquents.

Les célibataires comptent pour plus de la moitié dans les admissions; les mariés, pour un tiers; les veufs, environ pour un neuvième.

Les mariés avec enfants et les veufs avec enfants sont plus nombreux que les individus dans les mêmes conditions sans enfants.

Il ressort de ce qui précède que l'état de mariage, dans lequel les conditions d'existence, par suite de charges de famille, sont devenues difficiles, dures et pénibles, est aussi celui qui semble favoriser le plus le développement de l'aliénation mentale.

La grande majorité des malades indiqués comme atteints pour la première fois à l'époque de leur admission à Gheel, se compose de sujets dont l'affection remonte à une époque plus ou moins reculée de la vie, et même à la naissance. C'est ainsi que nous avons dû comprendre dans cette catégorie des individus aliénés déjà depuis vingt ans et plus, et dont la collocation à la colonie a eu lieu tardivement, par suite de diverses circonstances.

Les campagnards représentent plus de la moitié des admissions. La profession de cultivateur a le chiffre le plus élevé; les ouvriers, les hommes de peine figurent au tableau pour un chiffre considérable. Les nécessiteux constituent les six septièmes des admissions. Il est assez difficile, d'ailleurs, d'indiquer les professions qui favorisent le plus l'état phrénopatique. Toutefois les tailleurs, les cordonniers, les forgerons, les peintres, les maçons, les cochers de place, tous individus qui se livrent habituellement à la boisson, sont relativement les plus nombreux, et il est probable que cette funeste habitude a contribué à développer l'affection dont ils sont atteints. Tous les cochers de place que nous avons reçus étaient atteints de paralysie générale, et tous ont succombé après quelques mois de séjour à Gheel.

Les ménagères, les journalières, les servantes, les couturières ont donné un contingent notable.

Il ressort de ce qui précède que les individus dont l'existence est difficile, précaire et dont les habitudes sont déréglées, sont le plus fréquemment atteints d'aliénation mentale.

Parmi les causes donnant lieu à l'aliénation mentale, les morales donnent une proportion de 0.41; les excès sensuels 0.09; les causes organiques 0.24; l'hérédité 0.26.

Parmi les causes morales viennent en première ligne les chagrins domestiques, puis les revers de fortune; ensuite les scrupules religieux, l'amour-propre blessé, les déceptions, les émotions morales douloureuses.

Les hommes semblent, sous ce rapport, plus susceptibles que les femmes. L'homme, sur lequel pèse la plus grande responsabilité, est plus préoccupé, plus soucieux que la femme; exposé aux caprices de la fortune, il lutte sans cesse; ses devoirs de famille et les difficultés qu'ils entraînent le prédisposent aux troubles des facultés intellectuelles (1).

La part des causes morales serait probablement encore plus large si on était toujours exactement renseigné sur la position intime et le caractère du malade. Par honte, par intérêt, par ignorance, la cause réelle du mal reste souvent cachée, et on se contente de donner des renseignements dépourvus d'exactitude. Plus d'une fois ce subterfuge a été découvert.

D'autre part, on semble ne pas apprécier suffisamment l'importance de l'étiologie dans le traitement des maladies mentales.

(1) M. Bulckens n'est pas d'accord avec les statistiques des grandes villes, qui donnent un chiffre plus considérable d'aliénés pour les femmes; mais il faut remarquer qu'il fonde ses calculs sur la population infirme de Gheel, où les hommes en général prédominent.

Les excès de boissons, les dérèglements, les congestions cérébrales, les attaques hystériques et épileptiques ne sont-ils pas souvent la conséquence d'une peine morale profonde, d'un chagrin caché, d'une frayeur, d'un ébranlement nerveux? Pour beaucoup d'individus, les liqueurs fortes semblent être le palliatif des chagrins, des émotions morales; c'est un antidote qu'on se plaît à prendre, avec lequel on se familiarise, mais qui finit par devenir le poison de la vie. Et cependant ces effets sont le plus souvent annotés comme causes premières de l'affection mentale.

D'après les données que nous avons recueillies, la transmissibilité de l'aliénation mentale serait plus fréquente du côté maternel que du côté paternel. La mère paraît posséder ce triste privilége à un degré bien supérieur au père. A défaut de renseignements précis, nous ne pouvons qu'indiquer ce résultat général. Désormais ce point étiologique fixera particulièrement notre attention.

Parmi les causes organiques qui occupent le second rang, l'idiotie ou le défaut du sens intellectuel, dont l'origine se trouve dans la vie utérine, est fréquemment indiquée.

Il ne serait pas inadmissible que la très-grande majorité des malades, qui apportent en naissant une organisation physique et intellectuelle défectueuse, y fussent prédisposés par voie d'hérédité.

Il en est de même d'un grand nombre d'épileptiques et de convulsionnaires, qui tous sont doués d'une trame nerveuse qui favorise singulièrement l'évolution de la folie.

D'après ces considérations, l'hérédité offre chez nos malades une proportion de 0.26.

On peut compter enfin que les excès sensuels, notamment l'abus des boissons spiritueuses, ont occasionné chez 0.09 des malades une grave altération physique et intellectuelle, qui souvent devient rapidement mortelle.

Digitized by Google

Les variantes de la manie, et parmi elles la manie agitée, la manie chronique, la manie périodique, se sont présentées le plus fréquemment; ensuite la manie délirante et la manie religieuse. Cette vésanie a donné plus de la moitié des admissions.

La mélancolie donne	0.13
La manie —	0.42
La monomanie —	0.04
La démence —	0.34
L'épilepsie —	0.07

La mélancolie se présente dans des proportions à peu près égales chez l'homme et chez la femme.

La monomanie a été peu remarquée; la démence, au contraire, a donné un chiffre élevé. Parmi les divers degrés de cette forme morbide, le défaut du sens intellectuel et les formes progressives de l'oblitération de l'entendement sont beaucoup plus fréquents chez l'homme que chez la femme; tandis que la démence sénile et la démence complète sont plutôt le partage des femmes. Est-ce à dire que la longévité soit plus grande chez la femme, que celle-ci résiste mieux ou supporte plus longtemps les secousses du désordre mental? ou bien qu'elle tombe, plutôt que l'homme, dans l'état de démence?

Les hommes contribuent pour une large part($^5/_6$) à former le chiffre global des paralysies générales. Cette terrible maladie semble prendre de grandes proportions. Sur 33 paralytiques généraux, 27 sont du sexe masculin; ce sont des individus âgés de 35 à 50 ans, qui tous sont tombés dans cet affligeant état à la suite d'une vie déréglée, débauchée, d'excès de boissons spiritueuses; — chez quatre seulement la cause a pu être attribuée à des congestions cérébrales fréquentes.

Les aliénés atteints de paralysie générale, radicalement incurables, ont tous réclamé des soins hygiéniques, médicaux et chirurgicaux continus.

La marche progressivement grave de cette maladie exige d'autant plus, pour son traitement, un local convenablement approprié, que le terme fatal n'en est pas éloigné.

Les paralytiques, alors que le mal a atteint son plus haut degré d'intensité, présentent souvent des complications, des plaies profondes, suppurantes, des escarres larges, la gangrène; ils constituent alors, dans la maison du nourricier, un foyer d'infection, dont il ne parvient souvent à combattre les conséquences fâcheuses qu'en multipliant ses soins avec une admirable abnégation (1).

Les admissions dans les premiers temps de la maladie ont été peu nombreuses. Sur 527 malades admis, il y en avait 192 dont l'affection remontait au moins à une année; 334 en étaient atteints, les uns, au nombre de 43, depuis leur naissance, les autres depuis une année jusqu'à 20 ans et plus. Contrairement à ce qui a été constaté antérieurement, les admissions pendant la période initiale de la maladie augmentent. Ce fait est l'indice d'une marque de confiance; il tend à démontrer que l'on commence à reconnaître le véritable objet de notre institution, et permet d'espérer que le renom de *Refuge des incurables,* donné à Gheel, disparaîtra, alors que les résultats obtenus seront appréciés à leur juste valeur.

Sous le rapport du pronostic, les malades admis donnent les proportions suivantes :

Pronostic favorable.	0.17,6
— douteux	0.09,8
— fâcheux	0.72,6

(1) Tous ces cas entrent dans l'aliénation mentale symptomatique, et sont plus du ressort du corps que de l'âme.

Il n'y a donc qu'un quart des malades admis qui offrent quelque chance de guérison, tandis que les trois autres quarts sont radicalement incurables.

Les terminaisons heureuses obtenues pendant les quatre dernières années, s'élèvent à 143 : soit 100 guérisons complètes et 43 améliorations notables. Eu égard à leur nombre respectif, les hommes et les femmes y figurent à peu près dans des proportions égales. Les sujets de vingt à cinquante ans, de même que les aliénés dont la maladie ne datait que de quelques mois, ont donné le plus grand nombre de guérisons. Sur 143 aliénés guéris ou dont l'état était notamment amélioré, nous en trouvons 72 dont la maladie avait duré d'un à douze mois; 52, d'une à trois années; 29, de trois à dix années.

Ce qui précède confirme le fait, connu depuis longtemps, que la guérison des affections mentales s'obtient plus facilement pendant les premiers mois de la maladie, que lorsque celle-ci a déjà parcouru une période plus ou moins longue. En effet, sur les 143 terminaisons heureuses qui ont été obtenues, 96 se rapportent à des malades admis pendant les quatre dernières années. Et en considérant qu'il est entré pendant cette période :

	145	malades curables
et	382	— incurables;
Ensemble	527	malades,

nous trouvons le résultat suivant :

96	sortis avec terminaisons heureuses;
54	— sans guérison;
93	— par décès.
243	

96 terminaisons heureuses sur 527 malades, donnent 0.18; — 96 terminaisons heureuses sur 145 curables, donnent 0.66.

Des 135 aliénés que l'administration des hospices de Bruxelles a fait transférer à Gheel pendant ces quatre années,

35 sont sortis avec terminaison heureuse;
43 — décédés;
7 — sortis pour motifs de sécurité publique;
50 restent encore en traitement.

Nous devons faire remarquer que tous ces malades, avant de nous être confiés, avaient déjà subi un traitement plus ou moins long au dépôt de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles. Toutefois, 35 guérisons, sur 135 malades dont les deux tiers ont été reconnus, dès le principe, radicalement incurables, donnent une proportion de 0.32 guérisons sur la totalité des admissions. Ce résultat vient justifier la confiance que l'administration des hospices de la capitale continue à conserver à notre institution.

Indépendamment des aliénés inscrits comme sortis guéris, il en est encore plusieurs dont la guérison est complète, et qui, malgré leur sanité d'esprit, sont conservés à la colonie et continuent à être compris dans sa population sédentaire. Les motifs du maintien de cette collocation sont purement charitables : pour quelques individus, c'est le grand âge; pour d'autres, le défaut de ressources. Les communes auxquelles ces derniers appartiennent préfèrent continuer à les entretenir à Gheel, plutôt que de les exposer à tomber dans un état d'abandon et de misère, qui favoriserait singulièrement le retour de leur mal.

D'autres, quoique guéris, sont conservés pendant toute

la saison rigoureuse et ne sont renvoyés dans leurs foyers que vers le printemps, alors que, par leurs travaux, ils peuvent plus facilement pourvoir à leur subsistance.

Le nombre de ces individus vient encore ajouter à la signification du chiffre des guérisons obtenues.

La manie et la mélancolie, avec leurs variantes, sont les formes morbides qui ont subi le plus de modifications heureuses.

Sur 143 malades, 99 ont présenté des formes maniaques; la manie agitée occupe le premier rang; puis viennent la manie délirante, la manie périodique et la manie religieuse.

La mélancolie compte 35 guérisons; ce sont les formes délirantes et maniaques.

Des cas d'imbécillité et de démence commençante se sont heureusement terminés.

De ces faits, établis par des chiffres, nous pouvons déduire : 1° que les différentes formes morbides d'aliénation mentale sont susceptibles d'amélioration, alors que les soins nécessaires peuvent être donnés dans la période initiale; 2° que l'asile patronal de Gheel possède des ressources thérapeutiques efficaces; que son régime spécial et familial, ses conditions hygiéniques et morales sont applicables, avec chances de succès, dans un grand nombre de maladies mentales.

Conformément aux prescriptions du programme, et pour étayer les considérations et les faits statistiques qui précèdent, nous faisons suivre ce rapport de quelques observations résumées se rapportant à des aliénés sortis guéris.

La mortalité constatée pendant cette série de quatre années, donne une moyenne de 0.07. En ajoutant à la population sédentaire de chaque année, le chiffre des admissions, pour établir la proportion des décès, nous trouvons

que l'année 1856 a donné 63 décès sur une population sédentaire de . . . . . 905 malades, soit 0.07

1857	a donné	51	décès, sur	917	—	0.05 ½
1858	—	70	—	928	—	0.07 ½
1859	—	73	—	911	—	0.08

Le chiffre des décès a été relativement plus élevé en 1859 que pendant les années précédentes.

Ce résultat doit être attribué à la réception d'un grand nombre d'aliénés infirmes. Et cependant, malgré tous les éléments caducs qui constituent notre population sédentaire, la mortalité y est encore proportionnellement inférieure à celle des établissements fermés.

Les mois de novembre, janvier, mars, mai et décembre ont graduellement donné le plus de décès.

Ce sont les individus de quarante à soixante et dix ans et ceux dont la maladie avait déjà une longue durée, qui entrent pour la plus forte proportion dans le chiffre global des décès. La mortalité des femmes a surpassé celle des hommes, ce qui vient à l'encontre de ce qui est généralement constaté dans les autres institutions d'aliénés.

Quant aux formes morbides des décès, la démence y a contribué pour 0.50; la manie, pour 0.32; la mélancolie, pour 0.06; l'épilepsie, pour 0.12.

Eu égard au chiffre des épileptiques, ce sont ces infortunés qui ont fourni le contingent le plus élevé.

Les dernières maladies qui ont déterminé la mort de nos aliénés, donnent les proportions suivantes :

Maladies cérébrales.	0.42.4
— thoraciques	0.27
— abdominales	0.11.6
— générales et externes. .	0.19

Au nombre des affections cérébrales, le ramollissement du cerveau, suite de paralysie générale, a fourni près de la moitié des décès; les congestions cérébrales sanguines ont été nombreuses. Parmi les maladies thoraciques, figure en première ligne la phthisie pulmonaire, ensuite les maladies organiques du cœur. Le marasme abdominal a été souvent annoté, de même que le marasme sénile; celui-ci dans une proportion de 0.12.

CLASSEMENT DES ALIÉNÉS.

Nous avons utilisé les dispositions topographiques avantageuses que présente la commune de Gheel, pour soumettre les aliénés confiés à nos soins à un classement basé moins sur un ordre nosologique que sur des considérations pratiques. A cet effet, nous nous sommes appliqué à étudier individuellement nos malades, afin de pouvoir assigner à chacun un lieu de séjour convenable.

Nous les avons d'abord divisés en *pensionnaires internes* et en *pensionnaires externes*.

La première division comprend les aliénés qui habitent chez les nourriciers et les hôtes de l'aggloméré du village. Ce sont les insensés *paisibles*, curables et incurables, à formes morbides variées : des mélancoliques, des maniaques tranquilles, des monodélirants, des imbéciles, des déments, des infirmes; tous sont dociles, disciplinés, propres.

La deuxième division est composée des malades habitant chez les nourriciers de nombreux hameaux dépendants de la commune. Cette catégorie de *pensionnaires externes* comprend les épileptiques, les agités, les turbulents, les criards, les malpropres.

Les pensionnaires externes sont subdivisés d'après

Digitized by Google

leur état morbide et d'après la demeure qui leur est assignée :

1° Dans les hameaux rapprochés du centre du village, habitent les aliénés à formes diverses, curables et incurables, dont l'état physique et moral réclame des soins spéciaux fréquents ou continus.

2° Dans les hameaux plus éloignés se trouvent les imbéciles, les idiots malpropres, les maniaques et déments agités, les paralytiques.

3° Dans la quatrième section de la commune, composée de hameaux où il n'y a pas de cours d'eau, sont placés, pour autant que les convenances le permettent, les aliénés épileptiques. Cette mesure est prise à la fois dans un intérêt de sécurité et afin de permettre à l'homme de l'art, préposé au service sanitaire de cette section, de faire une étude spéciale de cette grave infirmité, et d'instituer un traitement approprié aux besoins.

4° Dans les hameaux les plus éloignés, dans les habitations isolées des bruyères, près des bois, habitent les aliénés violents, turbulents, furieux, les indécents et tous ceux qui exigent des mesures disciplinaires spéciales.

Pour effectuer le classement de cette dernière catégorie de malades, les plus difficiles à surveiller et à discipliner dans une institution libre, nous avons depuis longtemps utilisé avec avantage la partie de la commune appelée le *Winkelomsheide* (bruyères de Winkelom). C'est une vaste bruyère, située à trois quarts de lieue du centre, où se trouvent, éparpillées, à certaines distances les unes des autres, de petites fermes, disposées comme autant de pavillons d'isolement, et qui présentent à certains égards le tableau pittoresque primitif de la colonie de Gheel.

Tous les aliénés dont l'état d'agitation, le caractère indisciplinable, les dispositions vicieuses, ne permettent pas la présence au milieu d'une population agglomérée, reçoivent

l'hospitalité chez les nourriciers de la bruyère de Winkelom.

Depuis l'introduction de cette classification, l'asile a changé de physionomie, au point que, pour l'étranger il semble qu'il n'y ait plus d'aliénés à Gheel.

A l'intérieur, il règne un calme, une tranquillité, un ordre, qui contrastent singulièrement avec l'état d'abandon et de confusion qui existait antérieurement. A l'extérieur, le même régime disciplinaire est constamment observé. Les nourriciers ne sont pas les derniers à se féliciter des avantages de ces réformes, qui exercent l'influence la plus salutaire sur nos malades.

PLACEMENT DES ALIÉNÉS.

Les bons effets que nous constatons tous les jours, comme résultat de ces réformes, nous obligent à en maintenir le principe, sauf à y apporter toutes les modifications dont elles sont encore susceptibles. Pour atteindre ce but, il est indispensable que le choix du nourricier soit toujours fait avec discernement. Il faut que l'on considère le placement d'un aliéné comme un acte dont dépend son sort, et qui exige à la fois une connaissance exacte du malade et de celui auquel on va le confier. On ne peut y procéder qu'après un mûr examen, et en consultant avant tout l'intérêt de l'infortuné dont l'affection est, sinon toujours curable, du moins susceptible d'amélioration. Il faut enfin que le malade puisse trouver dans sa nouvelle demeure un régime et des soins en rapport avec la nature et la gravité de son mal.

A leur arrivée les aliénés sont placés à l'infirmerie où ils sont l'objet d'une observation spéciale. Nous examinons l'opportunité d'un placement à l'intérieur ou à l'extérieur du village, et nous faisons nos propositions pour le classement de l'aliéné d'après le résultat de cette étude.

Le placement des aliénés s'effectue de commun accord par les membres délégués du comité permanent et par nous. Il est déterminé avant tout par l'intérêt des malades, et, nous aimons à le déclarer, on a tout égard à cet effet aux indications et à l'avis du médecin inspecteur.

L'intervention intelligente et bienveillante des membres du comité permanent nous a été d'un puissant secours pour introduire ce nouvel ordre de choses.

C'est ainsi que des aliénés, incurables du reste, qui depuis plusieurs années vivaient dans le désœuvrement, parcourant les rues, les champs, se livrant à des actes désordonnés, troublant à chaque instant la tranquillité publique, ont été placés dans l'isolement, loin du centre du village. Là, sous l'influence d'une surveillance continue et de soins intelligents, ces infortunés n'ont pas tardé à se soumettre à la discipline établie; ils sont devenus dociles, tranquilles et bons travailleurs.

Des aliénés, qui depuis longtemps étaient soumis à un régime de coercition, des malades malpropres, indécents, qui constamment offraient au public le plus repoussant, le plus affligeant spectacle, ont été confinés dans des habitations isolées. Devenus l'objet d'une sollicitude plus attentive, ces malheureux se sont, pour ainsi dire métamorphosés; ils vivent aujourd'hui en pleine liberté, en famille; ils sont propres, soumis, et se livrent volontairement aux travaux agricoles.

D'autres insensés, paisibles et inoffensifs, des vieillards, des infirmes, qui étaient relégués dans des hameaux éloignés, ont été internés dans le centre du village. Ils sont heureux de pouvoir vivre avec des nourriciers plus convenables, et dans des conditions plus en rapport avec leur triste situation.

Pour le placement des aliénés, il importe de considérer l'aptitude du nourricier à soigner telle ou telle catégorie de

malades, son intelligence, ses qualités morales, la composition de sa famille, la disposition et l'emménagement de son habitation. Autant que possible, on tâche de réunir chez le même nourricier des malades parlant la même langue et, dans le même voisinage, des compatriotes. On évite de placer dans la même habitation des malades violents, des gâteux, des individus de sexe différent.

Les insensés qui connaissent un métier sont, s'ils le désirent, confiés à des nourriciers exerçant la même profession. Comme nous le dirons plus loin, il convient toujours de consulter le malade sur le choix de ses occupations.

Le déplacement d'un aliéné est parfois nécessaire et utile. Le défaut de soins, la négligence, la malpropreté habituelle, l'incurie du nourricier, sont des motifs qui, plusieurs fois, nous ont fait provoquer un déplacement; rarement nous avons été obligé de faire déclarer, pour les mêmes motifs, le nourricier inhabile à recevoir des aliénés. Ces exemples ont, sous tous les rapports, produit les meilleurs effets.

Il est des insensés qui, par suite de quelques malentendus, de différends, d'un caprice même, prennent en aversion, en haine, en horreur, leur nourricier ou quelque membre de sa famille; ils font des menaces, se livrent à des violences et deviennent la terreur du ménage. Un déplacement immédiat met un terme à leur exaspération et les fait rentrer dans le calme.

Ce n'est que par excepfion que les aliénés sont transférés hors de la section qu'ils habitent (1). Aussi, depuis que les

(1)	En 1856	il a été fait	93	déplacements;
	— 1857	—	117	—
	— 1858	—	125	—
	— 1859	—	132	—

Ces déplacements ont été déterminés en grande partie par la nouvelle classification adoptée.

malades sont placés d'après leurs dispositions morbides, tous sont rentrés dans l'ordre. Pendant leur séjour à l'infirmerie, nous tâchons d'inculquer aux nouveaux pensionnaires la conduite qu'ils ont à tenir, le régime disciplinaire auquel ils doivent se soumettre. Les anciens ne donnent plus d'exemples d'excentricités, les nouveaux restent dociles et disciplinés.

Grâce aux efforts déployés de commun accord par tous les fonctionnaires appartenant à notre administration, l'asile de Gheel a totalement changé d'aspect; il est rentré dans son véritable caractère; il offre une apparence tout à la fois tranquille et originale, qui témoigne d'un ordre, d'une discipline, d'une organisation conformes aux principes de la science et aux besoins de l'humanité.

Le classement et le placement de nos aliénés nous amènent à parler des habitants auxquels ils sont confiés.

La population générale de la commune de Gheel était, au 31 décembre 1859, de 11,206 habitants.

Le nombre des maisons situées dans le village était de 1,913.

NOURRICIERS.

Au dernier recensement général, le chiffre des hôtes et des nourriciers s'élevait à 617, dont :

280	nourriciers	ayant une chambre	pour	aliéné.
297	—	deux	—	—
32	—	trois	—	—
8	—	quatre	—	—
617				

Les nourriciers de la seconde catégorie sont les plus nombreux. Afin de mieux assurer et de répartir entre le

plus grand nombre d'habitants de la localité, les soins difficiles, pénibles, parfois périlleux, que réclament nos malades, il a été pris une excellente mesure, celle de ne pas donner plus de deux pensionnaires à chaque nourricier. Ce n'est que par exception, et alors que les convenances de famille, les dispositions spéciales de l'habitation le permettent, qu'il est dérogé à cette mesure, qui établit une répartition de soins dont les malades ont retiré le plus grand fruit.

L'aggloméré du village renferme un tiers de la totalité des hôtes et des nourriciers, qui sont d'ailleurs répartis d'une manière à peu près égale entre les quatre sections.

Afin de placer les malades d'après les classifications établies, nous avons créé, en dehors du centre, quatre zones composées des hameaux plus ou moins éloignés.

La première zone contient les hameaux les plus rapprochés et connus sous les noms de Holven, Elsum, Laer, Mael, Willaers.

La deuxième, les hameaux moins rapprochés de Kivermont, Winkelom, Steelen, Poyel, Larum, Rawelkoven.

La troisième, les hameaux plus éloignés de Liessel, Schemmeken, Velvcken, Goercinde.

La quatrième, les hameaux extrêmes de Bell, Aert, Maelis-Vyver, Winkelomsheide.

Ces zones, sans avoir une démarcation précise, peuvent être pratiquement adoptées.

La disposition des hameaux éloignés les uns des autres, leurs habitations disséminées, offrent un avantage immense pour le placement des diverses catégories de malades.

Les différentes professions exercées par les nourriciers facilitent le choix d'un bon placement.

Tous les hôtes et nourriciers sont dans des conditions qui assurent les soins hygiéniques et moraux que peuvent réclamer les pensionnaires qui leur sont confiés. Ils rem-

plissent leur mission avec un zèle intelligent et souvent avec une rare abnégation.

Tous les nourriciers vivent avec leurs pensionnaires sur le pied d'une fraternelle égalité; il n'y a entre eux que l'inégalité de la raison. Cette vie libre et en communauté de famille, réservée à nos malades, présente un spectacle vraiment remarquable, où tous les jours se déroulent les scènes les plus touchantes. C'est, en effet, un phénomène digne d'admiration, et peut-être sans analogue dans le monde, que de voir plus de 800 aliénés de différentes nations, parlant des idiomes variés, placés dans des conditions sociales, ayant des mœurs, des habitudes, des croyances religieuses différentes, circuler librement au sein d'une population de 11,000 habitants, composée de campagnards flamands, simples, modestes, sincèrement catholiques; — de voir ces nombreux insensés, hommes et femmes, vivre en toute sécurité dans la famille, et jouir avec une sorte de discernement de la liberté qui leur est accordée.

Il est incontestable que le contact continu d'un si grand nombre d'individus privés de la raison à des degrés divers, que cette cohabitation, ces relations intimes, ont imprimé au caractère des nourriciers un cachet qui les distingue des habitants d'autres communes de la Campine. Par ironie, on a trop souvent attribué l'originalité du caractère des Gheelois à un rapport de causalité entre leurs dispositions morales et l'état des infortunés qu'ils accueillent avec tant de bienveillance.

C'est là une grande erreur, car depuis plusieurs siècles les habitants de Gheel ont exercé impunément les fonctions charitables que la Providence semble leur avoir dévolues. Loin d'y trouver un peuple qui aurait subi l'influence d'une longue dénégation morbide, on y rencontre une population vigoureuse et intelligente d'infirmiers-nés et précieux, qui

a conservé intactes et sa conscience morale et sa raison.

Cette population privilégiée forme contraste même avec celle des communes environnantes, où, malgré les exemples de confiance que donne Gheel, existe encore envers l'aliéné une prévention, une aversion malheureusement trop générales.

Indépendamment du tempérament robuste qui caractérise les Gheelois, ils se distinguent par des dispositions morales précieuses, par une honnêteté native, simple, par une aptitude, par des sentiments affectueux, qui les portent à pratiquer envers leur prochain la vraie charité, sans ostentation.

Ces excellentes qualités de l'âme, ces dons traditionnels, que l'on rencontre chez la très-grande majorité des Gheelois, se transmettent incessamment des parents aux enfants, et tendent même à se perfectionner dans la génération nouvelle.

Pour reconnaître ces bienfaits, pour entretenir l'émulation de ces nobles sentiments, il a été fait en 1858, au mois d'août, une distribution solennelle de récompenses honorifiques et pécuniaires aux nourriciers les plus méritants.

Cette distribution a eu lieu avec solennité et a produit un effet dont les aliénés ressentiront longtemps la salutaire influence.

Nous voyons avec satisfaction les diplômes qui ont été décernés à cette occasion, exposés dans de beaux cadres et occupant une place d'honneur dans la maison du nourricier récompensé.

La gravure du diplôme a été exécutée avec beaucoup de goût par un artiste gheelois, M. François De Backer, qui s'est distingué comme peintre.

Le prix que le nourricier attache à cette mention honorable atteste l'efficacité de ce moyen d'émulation, auquel il sera utile de recourir de temps en temps.

LOGEMENTS.

Des améliorations notables ont été introduites dans l'aménagement et les dispositions des chambres destinées aux aliénés. Bien aérées, proprement entretenues, elles sont pour la plupart uniformes dans leur construction et leur ameublement. Les exceptions qui pourraient se rencontrer encore, sont suffisamment compensées par les soins assidus que les nourriciers donnent aux malades qu'on leur confie.

Toutes les nouvelles chambres sont disposées conformément aux prescriptions du règlement.

L'observation rigoureuse des mesures hygiéniques envers les insensés exerce une influence salutaire sur les habitudes des nourriciers. Les soins de propreté accordés jadis spécialement à leurs pensionnaires, ils se les appliquent avec avantage à eux-mêmes.

Quand on compare la propreté, la bonne disposition de la chambre, les moyens de couchage dont dispose chaque aliéné indigent, les mesures de salubrité dont on l'entoure, le régime substantiel dont il jouit, avec le réduit infect, le grabat, la misère, les privations auxquels il était condamné le plus souvent avant son arrivée à l'asile, on ne doit pas s'étonner que ces nouvelles conditions d'existence produisent des effets prompts et efficaces sur son état phrénopathique.

NOURRITURE.

Nous croyons inutile d'insister sur l'influence qu'exerce l'alimentation sur le traitement et la cure des maladies mentales. A Gheel, elle est en général bonne, saine, suffisante, et n'est pas strictement rationnée. Les malades qui peuvent s'accoutumer au régime familial de l'asile ne tardent pas à

voir changer leur aspect physique, qui, en peu de temps, contraste singulièrement avec le misérable état qu'ils présentaient à leur entrée.

Il est des nourriciers qui mettent une certaine ambition à réconforter leurs pensionnaires et à leur rendre l'apparence de la santé. C'est là un vrai bonheur pour les malheureux qui ont véeu dans une profonde misère, qui entretenait leur aliénation mentale.

HABILLEMENT.

L'habillement des aliénés indigents est propre, décent, et en rapport avec la saison; il ne présente aucun signe distinctif; — ce qui fait parfois confondre les insensés avec les autres habitants de la localité.

Les vêtements varient suivant l'état de propreté ou de malpropreté du malade, son penchant vicieux, sa tournure, ses goûts et même ses fantaisies.

C'est ainsi que beaucoup d'hommes portent, outre un habillement complet, une blouse de toile bleue, d'autres des paletots; — les femmes portent les unes des robes, d'autres des jaquettes et des manteaux de coton.

L'habillement des pensionnaires aisés est fourni par leurs familles.

On ne remarque plus d'accoutrements bizarres, grotesques, ni aucun insigne ridicule; — tout ce qui peut rappeler le délire est supprimé; — une discipline sévère est exercée à cet égard.

Les effets d'habillement sont confectionnés dans la localité; les étoffes sont fournies par les habitants de Gheel, d'après un bordereau de soumission. De sorte que tous les habitants, nourriciers et autres, participent dans une certaine proportion au bénéfice que procure le séjour des aliénés.

SERVICE MÉDICAL.

Parler du service médical de l'asile de Gheel, est pour nous une tâche délicate, mais à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. L'élément médical n'y a occupé pendant longtemps, en ce qui concerne les aliénés, qu'un rang très-secondaire. Aujourd'hui il tend de plus en plus à récupérer l'importance qui lui est due.

Nous croyons utile d'entrer dans quelques détails, afin de faire apprécier l'organisation et le mode de fonctionnement du service sanitaire dont la direction nous est confiée.

L'aliéné est pour nous un malade qui, dès son entrée jusqu'à sa sortie de l'asile, réclame des soins spéciaux, qui ne peuvent être indiqués que par l'homme de l'art.

Chaque aliéné, à son arrivée, est placé à l'infirmerie, où il est l'objet de notre examen ; nous étudions la nature, les caractères, la marche de l'affection dont il est atteint, nous recueillons les données commémoratives et étiologiques, nous calculons les chances de curabilité. Toutes ces investigations sont exactement annotées sur nos feuilles cliniques.

Nous nous occupons ensuite des indications curatives, qui comprennent les soins moraux, hygiéniques et médicaux, mis en rapport avec le caractère spécial de l'asile.

D'après les phénomènes que présente le malade, il est classé parmi les pensionnaires internes ou externes. Avec tous les soins qu'exige le sujet, nous recherchons un nourricier offrant l'aptitude et les conditions nécessaires pour favoriser l'action du traitement institué. L'expérience nous ayant suffisamment démontré que le sort du malade peut dépendre de son placement, nous attachons une grande importance à ce choix.

Le nourricier désigné, le malade y est conduit par le garde infirmier de la section. Celui-ci, d'après nos instruc-

tions, fait connaître au nourricier le caractère et les dispositions morales de son nouveau pensionnaire, en même temps que les précautions à prendre, les conditions du régime hygiénique et les soins à observer.

Nous transmettons immédiatement au médecin de la section la feuille d'observation du nouvel entrant.

Cette feuille est le résumé de nos recherches, qui sont consignées au registre tenu conformément à l'article 10 du règlement organique du 1er mai 1851.

Le médecin de section est ensuite chargé du traitement physique et moral de son nouveau malade : il ordonne, il prescrit tout ce qu'il juge nécessaire, et veille à l'exécution ponctuelle de ses prescriptions.

Les malades sont traités dans la demeure de leurs nourriciers, aussi longtemps que les soins exigés peuvent y être rendus. Dans les cas graves, nous sommes prévenu, consulté; dans les cas d'accidents, de manifestation compromettante pour la sécurité publique et individuelle, nous faisons transporter les malades à l'infirmerie, où ils reçoivent les soins nécessaires.

Malgré toute son insuffisance, notre petite infirmerie nous a été maintefois d'un puissant secours (1). Dans les cas

(1) Cette petite infirmerie a été organisée par M. Bulckens, de sorte qu'on peut le considérer comme le créateur du service médical à Gheel. C'est une justice que lui rendent les hommes de cœur et nous sommes heureux d'en être ici l'interprète. A quoi servirait le dévouement si on lui appliquait le proverbe : « *Hors des yeux, hors du cœur?* » Ce n'est pas toujours sur les théâtres les plus en évidence que s'accomplissent les actes les plus méritoires. M. le docteur Bulckens a le grand mérite, à nos yeux, d'avoir compris les vues de GUISLAIN et de s'y être associé de cœur. Il pouvait, par son talent, aspirer à la clientèle du grand monde : il a préféré se vouer au soulagement de pauvres fous; il n'a pas craint de s'isoler avec eux et de n'avoir pour horizon que les mélancoliques bruyères de la Campine. Nous avons visité Gheel en détail, et nous avons pu nous assurer que rien n'y est négligé de ce qui peut améliorer la malheureuse condition de ses pensionnaires.

Nous devons rendre également justice à la commission permanente d'inspection qui remplit son mandat avec tant de conscience. (Dr BURGGRAEVE.)

assez fréquents de refus de manger, de tendance au suicide, de penchants vicieux, d'exaltation, de fureur maniaque, nous y avons obtenu des succès remarquables. Nous avons l'espoir fondé que ces résultats seront bien plus nombreux et plus favorables encore, lorsque la grande infirmerie sera établie.

Après la guérison de la maladie accidentelle ou après le retour au calme, l'aliéné est réintégré, s'il y a lieu, dans son ancienne pension, ou tout au moins dans sa section, car, autant que possible, nous conservons les malades dans la section où ils ont été placés en premier lieu. Cette mesure est tout en faveur des aliénés : ceux-ci, outre leur dérangement mental, sont parfois sujets à des affections intercurrentes, que le médecin qui le connaît et qui l'a déjà traité a plus de chance de combattre avec succès que celui qui n'a pas observé ni étudié le malade.

Chaque fois qu'un déplacement a lieu, le médecin de section en est averti immédiatement. Les médecins se transmettent les feuilles d'observations des malades déplacés de leurs sections.

Tous les mois nous communiquons à chaque médecin les mutations qui ont été opérées dans les sections respectives.

Tous les trimestres, les médecins et le chirurgien des sections nous rendent compte, d'après les modèles de rapport, de tout ce qu'ils ont observé, durant cette période, relativement aux influences atmosphériques, aux maladies régnantes et accidentelles qu'ils ont eu à traiter et aux résultats obtenus. Ils indiquent les malades en voie de guérison, les décès, ceux envers lesquels il a fallu employer des moyens de coercition ou d'isolement. Ils nous communiquent leurs remarques sur le placement des malades, sur les nourriciers, sur le service des gardes infirmiers, en un mot sur tout ce qui concerne leur circonscription médicale.

Digitized by Google

Ces rapports trimestriels et le compte approuvé du pharmacien chargé de la fourniture des médicaments, sont transmis, avec nos observations sur la situation générale de l'asile, au comité permanent.

En cas de décès, les hommes de l'art délivrent un certificat indiquant la maladie à laquelle l'aliéné a succombé.

Nous tenons des registres particuliers pour l'inscription des placements, des déplacements et des diverses mutations que subissent les malades.

Les relations professionnelles établies, les réunions mensuelles, auxquelles assistent tous les membres du personnel médical, les rapports que les gardes de sections sont obligés de nous faire tous les matins, nous renseignent sur tout ce qui se passe dans la colonie. Nous nous faisons un devoir d'aller constater tous les jours, chez des nourriciers différents, l'état de leurs pensionnaires et la manière dont ils s'acquittent de leurs devoirs. Les malades curables reçoivent le plus fréquemment nos visites; nous suivons la marche de leur maladie et nous tâchons d'en favoriser la terminaison heureuse.

Pendant ces quatre dernières années, nous avons constaté que la variole, la cholérine, la grippe, la dyssenterie et la fièvre typhoïde ont régné épidémiquement à Gheel.

En 1857, pendant le premier trimestre, la variole y a sévi avec beaucoup d'intensité. Nos aliénés ont, pour ainsi dire, été épargnés; quatre seulement ont eu des varioloïdes bénignes.

Pendant le troisième trimestre de la même année, il a régné une cholérine assez intense; plusieurs de nos insensés ont été atteints, mais sans résultat fâcheux.

En 1858, pendant le premier trimestre, une grippe persistante et rebelle, compliquée d'altérations graves des organes de la respiration, a affecté beaucoup d'habitants, et nos aliénés en ont aussi subi l'influence.

Pendant le troisième trimestre de 1859, des fièvres graves, persistantes, des affections typhoïdes, dyssentériques, ont fait de grands ravages dans les communes environnantes. Nous nous sommes empressé de prendre des mesures de précaution; nous avons prescrit tous les soins de propreté, d'hygiène, de régime, que les circonstances réclamaient. Bien que plusieurs des habitants de Gheel aient été victimes de la maladie régnante, aucun de nos aliénés n'y a succombé.

Ces résultats indiquent moins l'immunité dont jouissent nos insensés, que la sollicitude dont ils sont entourés.

Les paralytiques, les épileptiques, les aliénés malpropres (gâteux) sont pourvus de fauteuils larges, faciles et commodes.

Les maladies accidentelles que nous constatons le plus généralement, sont des congestions et des apoplexies cérébrales, le ramollissement du cerveau, des maladies organiques du cœur et de ses enveloppes, la phthisie pulmonaire, parfois des affections aiguës des organes de la respiration, des altérations lentes, chroniques, du tube gastro-intestinal, des fièvres intermittentes, des affections rhumatismales; parmi les maladies externes, des érysipèles, quelques ophthalmies catarrhales et rhumatismales, des panaris, des phlegmons, des anthrax, des altérations profondes des tissus, le cancer, la carie, la gangrène, la gangrène sénile, des hernies, rarement des solutions de continuité et de contiguïté des os.

Le traitement des maladies accidentelles, internes et externes, et des affections mentales a nécessité :

En 1856	un total	de 871	préparations	pharmaceutiques;
— 1857	—	de 1,206	—	—
— 1858	—	de 1,337	—	—
— 1859	—	de 1,102	—	—
Ensemble . . .		4,516,	dont le plus grand nombre	

ont été appliqués dans les maladies intercurrentes. Si, à l'asile de Gheel, les agents hygiéniques et moraux jouent le plus grand rôle dans la cure des affections mentales, les agents médicinaux n'y sont pas négligés. Parmi ces derniers, nous citerons les opiacés : l'extrait gommeux d'opium, l'extrait de belladone, la digitale, l'eau de laurier-cerise ; puis le nitrate de potasse, les purgatifs salins, l'hydriodate de potasse, qui tous sont mis en usage dans les formes mélancoliques, maniaques et dans les paralysies générales.

Les déplétions sanguines locales et générales sont peu employées ; plus rarement encore, les révulsifs énergiques.

L'emploi des bains, des douches, quoique souvent indiqué, ne reçoit qu'une application restreinte, à défaut d'emplacement approprié. Nous attendons avec impatience l'auxiliaire que l'infirmerie nous fournira sous ce rapport(1).

Une expérience de plusieurs siècles a démontré les ressources que présente le régime hygiénique et moral en usage à Gheel. Tous les jours, nous constatons l'action bienfaisante de cette médication originale. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner quelques développements à ce sujet.

L'ISOLEMENT, LE PATRONAGE FAMILIAL, LE TRAVAIL, LES DISTRACTIONS, constituent les puissants moyens sur lesquels est basé notre traitement dans les maladies mentales. Nous passerons en revue le mode d'application et d'action de chacun de ces agents modificateurs.

ISOLEMENT.

Il importe de définir, avant tout, l'isolement tel qu'il est pratiqué dans notre asile.

(1) Cette lacune se trouve aujourd'hui remplie par l'érection de la grande infirmerie. (Dr BURGGRAEVE.)

Nous n'entendons pas confiner ni séquestrer l'aliéné dans un réduit, dans un lieu solitaire, mais lui donner, loin des lieux témoins de ses premiers désordres, l'hospitalité dans une habitation à la campagne, au sein d'une famille simple, dévouée et intéressée à son bien-être. Nous cherchons à placer l'aliéné dans des conditions propres à modifier sa manière de vivre, ses habitudes, ses penchants, à le séparer momentanément de sa famille naturelle, de son ancien entourage, en lui constituant en quelque sorte un nouveau cercle familial composé de gens raisonnables, qui ne commettent que des actes sensés, et qui se comportent envers l'aliéné comme s'il jouissait lui-même de toute sa raison.

Dans cette position, l'aliéné n'est pas exposé au contact continu de ses compagnons d'infortune; il n'a pas à redouter les effets de l'imitation, la réaction des idées et des actes des aliénés les uns sur les autres, et qui tendent parfois à augmenter le délire.

Ce mode d'isolement, loin d'avoir l'apparence d'une reclusion, peut être considéré comme une mesure sanitaire prise dans l'intérêt du malade.

Dès le premier instant de cet isolement, le malade éprouve un étonnement qui déconcerte son délire et livre son intelligence à la direction que lui donnent des impressions d'une autre nature. Soustrait à l'influence des personnes et des choses au milieu desquelles il vivait, débarrassé des tracasseries, des chagrins, des importunités du monde, l'aliéné trouve dans sa solitude champêtre des mœurs douces, modestes, une félicité domestique simple et vraie, des jouissances de cœur qui contribuent à dissiper les mauvaises dispositions de son esprit et qui portent le calme dans son âme endolorie.

Sous l'influence de cette vie nouvelle, nous voyons les sentiments les plus amers s'adoucir et se transformer, les

penchants vicieux se modifier, s'oublier, les hommes à cœurs corrompus s'y épurer et devenir débonnaires, affectueux, confiants. La tristesse, la douleur morale se dissipent peu à peu quand l'homme ne trouve plus autour de lui que simplicité, amitié, repos et liberté.

Il est regrettable que l'utilité et les avantages de l'isolement (1), dans les maladies mentales, ne soient pas mieux appréciés. Si une pensée plus charitable faisait rentrer l'aliéné dans le droit commun, si on lui donnait en temps opportun les soins que son état réclame, oh! alors nous ne déplorerions pas si souvent l'impuissance des moyens thérapeutiques devant la résistance d'un mal profondément enraciné.

Chez l'aliéné, la sensibilité pervertie rend douloureux les rapports avec sa famille; son cœur ne s'y nourrit que de méfiance; de la crainte il passe à la haine, et c'est dans cette situation que l'aliéné repousse ses proches. La physionomie inquiète, souffrante, effrayée de ses parents, les larmes, le chagrin qu'ils ne peuvent dissimuler, augmentent la douleur morale de l'aliéné, qui ne voit dans ces signes d'affliction que des motifs de terreur. C'est dans ces circonstances que l'aliéné accueille avec bonheur les étrangers, qu'il se jette dans leurs bras, les invoque comme ses protecteurs, ses libérateurs.

Ce sont les chagrins domestiques, les revers de fortune, les émotions morales douloureuses éprouvées au sein de la famille, qui favorisent le plus souvent la manifestation de la folie. L'étude de ces causes, l'analyse des idées des malades, parfois la liaison de leurs raisonnements, font découvrir les motifs de leurs déterminations, de leurs affections, de leurs antipathies. Cet examen démontre

(1) Le mot *isolement* est impropre; c'est *éloignement* qu'il faudrait dire. En effet, l'aliéné n'a fait que changer de milieu. (Dr BURGGRAEVE.)

Digitized by Google

l'impérieuse nécessité de soustraire l'aliéné à ce milieu douloureux, de le mettre à l'abri des impressions auxquelles il a été en butte. Il faut, si l'on veut opérer sa guérison, changer à l'instant la situation morale du malade et, afin de détruire ses illusions, le transporter dans un lieu étranger, loin des influences qui ont amené ou qui entretiennent son affection.

Déjà Hippocrate avait observé l'actiou bienfaisante que l'état de l'atmosphère exerce sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme. On ne saurait s'imaginer les effets que produisent, sur nos malades citadins surtout, le calme de la vie champêtre, l'aspect des travaux rustiques, la variété des sites, l'air de la campagne qu'ils respirent librement, l'exercice modéré, le régime tonique. Toutes ces impressions douces et attrayantes contribuent à changer les pensées tristes des aliénés en sensations agréables, à les ramener au calme et à la réflexion.

L'aliéné, dans cette position, recouvre, pour ainsi dire, le sentiment de sa dignité; il sent renaître ses forces abattues ou épuisées; aucun objet extérieur n'inquiétant son âme, rien de frivole ne venant distraire ses sens, son imagination troublée, engourdie, se réveille, devient nette, vive; il réfléchit à ce qu'il va et doit faire; sa volonté se raffermit peu à peu; il se livre volontairement aux occupations variées dont on lui offre les moyens.

L'exercice étant un besoin instinctif pour les maniaques, nous les isolons, mais nous les laissons au grand air se livrer à toute leur mobilité, à leurs vociférations, à leurs extravagances. Leur exaltation, ne rencontrant aucun obstacle, se manifeste librement; mais elle ne tarde pas à s'épuiser. N'ayant pour auditeurs que les bois, les bruyères et le faible retentissement des échos d'alentour, les aliénés ne sont guère encouragés à renouveler leurs scènes bruyantes. Tant il est vrai que l'homme, à l'état de raison

Digitized by Google

comme à l'état de folie, a souvent besoin d'un théâtre pour produire certaines actions bizarres et pour trouver un stimulant à ses excentricités.

Rarement nos maniaques sont enfermés; on se borne à les isoler et à les soumettre à certaines précautions coercitives, sans jamais les fixer en place par des liens. Depuis que nous leur laissons toute la liberté compatible avec leur propre sûreté et celle d'autrui, le nombre des maniaques turbulents a beaucoup diminué.

PATRONAGE FAMILIAL.

Nos facultés, nos penchants, nos besoins, nous portent incessamment vers la société. La vie de famille, réservée à nos malades, répond donc à l'état naturel de l'homme. Le patronage sous lequel le nourricier reçoit son pensionnaire, le commerce affectueux qui s'établit entre eux, les soins, la protection, la liberté, l'assimilation aux autres membres de la famille, relèvent la dignité de l'insensé et le retirent de l'état d'abjection dans lequel l'avaient jadis refoulé des préjugés barbares.

Pour apprécier tout le bien que procure à nos malades cette vie patriarcale, il faudrait décrire les procédés que les nourriciers emploient pour captiver la confiance de leurs pensionnaires et les ramener à la raison. Un sentiment précieux anime nos nourriciers; il les porte, pour ainsi dire instinctivement, à secourir l'insensé, à s'identifier à ses peines et même à ses caprices. Par des égards, par des prévenances, le nourricier cherche de prime abord à nouer des liens d'amitié avec son malade, à ranimer son esprit abattu et à dissiper son inquiétude. Celui-ci, ne sachant que penser, que craindre, qu'espérer de ces inconnus auxquels on le réunit, s'efforce d'étudier leur caractère, afin

Digitized by Google

de se mettre en rapport avec eux. Le premier effet produit à la suite de cette émotion, de cette sorte de saisissement, est déjà favorable. Le contraste entre l'abandon présumé, l'appréhension d'un sort malheureux, et l'empressement affectueux de sa nouvelle famille, provoque chez l'aliéné une lutte intérieure, une réflexion qui amène souvent la solution de la maladie.

Le nourricier, autant par sentiment que par expérience, remplit admirablement sa mission de moraliste; il tend à renouer le lien social que la maladie a brisé; il s'adresse au cœur de son malade, il tâche d'éveiller un essor de sympathie dans son âme indifférente, et, par des procédés affectueux, s'efforce de rallumer le flambeau de la raison.

Constamment entouré d'une atmosphère de bienveillance, l'aliéné, tout en respirant la fraîcheur d'un air libre, vit sous le patronage de sa nouvelle famille, dont il partage la gaieté; dans les instants d'ennui, on parvient d'ordinaire à le distraire par les moyens les plus simples.

La réception d'un aliéné chez le nourricier se fait avec toute la simplicité qui caractérise le Campinois. C'est la femme du nourricier qui est la Providence visible de l'aliéné; c'est elle qui préside à la réception, c'est à elle qu'échoit le principal rôle dans le drame intime qui va se dérouler dans sa demeure.

Elle souhaite la bienvenue à son pensionnaire; elle lui fait les honneurs de la maison, lui présente tous les membres de la famille, lui montre dans ses détails le nouveau foyer domestique, les provisions de denrées alimentaires, qui indiquent le régime confortable auquel l'aliéné va être admis.

Émù d'abord par des procédés bienveillants, par ces égards, auxquels il était peut-être jusqu'à ce jour resté

Digitized by Google

étranger, le malade est bientôt rassuré. Cet accent de bonté, cette bonhomie, ces visages tranquilles et sympathiques, lui inspirent toute confiance; il est satisfait de trouver un si bon logement, alors surtout que l'infortuné avait le plus souvent véeu dans un état d'abandon, de misère, et qu'on lui avait inspiré la crainte et une sorte d'horreur du sort réservé aux aliénés à Gheel. Il témoigne bientôt le contentement qu'il éprouve; il se livre au premier travail qui lui tombe sous la main, il se fait l'enfant de la maison; alors il s'établit une intimité, une égalité qui fait disparaître toute distinction entre l'aliéné et les autres membres de la famille, qui ont soin d'éloigner de la pensée du malade tout ce qui pourrait présenter une apparence d'humiliation, d'oppression (1).

L'hospitalité, l'égalité, la fraternité dont il jouit au sein de son nouveau foyer domestique, le rendent heureux et contribuent à le ramener au sentiment de sa dignité.

Les travaux du ménage et des champs se partagent, les repas se prennent en commun; le soir, on fait la prière en famille, et on n'oublie jamais d'invoquer chaque jour sainte Dymphne, patronne des aliénés.

Les dimanches et les jours de fête, on se rend ensemble aux offices divins; on montre ce qu'il y a de remarquable au village, on fait la connaissance des alliés de la famille, et on procure ainsi au pensionnaire les premières distractions.

Nous insistons pour que, dans les relations de famille, on agisse toujours envers l'aliéné avec douceur et aménité, pour qu'on tâche de dominer les passions vives par des impressions morales calmes, pour qu'on oppose des sentiments affectueux aux sentiments tumultueux. Les femmes et

(1) Nous nous sommes assurés par nous-même qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau touchant. (Dr Burggraeve.)

Digitized by Google

les enfants de nos nourriciers constituent, sous ce rapport, de précieux moyens de diversion morale.

Lorsque le malade ne peut bannir entièrement ses soucis, il les dépose dans le sein de son nouvel ami, son nourricier, qui l'entend avec bonté, l'encourage, le ranime, lui montre en perspective le retour plus ou moins prochain dans ses foyers. Tous ces témoignages d'amitié, de confiance, font bientôt oublier au malade ses chagrins, ses peines; son cœur est désormais ouvert à la consolation, à l'espérance.

Comme preuves des soins paternels que les nourriciers prodiguent à leurs pensionnaires, nous pouvons montrer avec un légitime orgueil le bon aspect, la physionomie saine, satisfaite, riante, la bonne et propre tenue de ces derniers et le contentement qu'en général ils expriment en toute occasion; puis les terminaisons heureuses auxquelles ces soins intimes ont eu une large part, et les rapports de bonne amitié qui s'établissent et se conservent entre les pensionnaires guéris et leurs nourriciers (1).

TRAVAIL.

Isoler l'aliéné, le faire vivre en famille, ensuite lui procurer du travail, tels sont les principaux remèdes employés pour combattre ses penchants déréglés.

Dès le principe, le nourricier tâche d'habituer son pensionnaire à la vie de ménage, il s'efforce de lui faire prendre goût aux travaux variés de l'exploitation agricole, ou de toute autre occupation conforme à la profession de l'aliéné ou à l'industrie particulière du nourricier.

(1) Notre visite à Gheel a été faite à l'improviste, et c'est le matin, de bonne heure, que nous avons commencé notre tournée. Nous avons constaté partout l'ordre le plus parfait. Les aliénés que nous avons interrogés étaient tous contents de leur sort. (Dr Burggraeve.)

A cet effet, on va au-devant des désirs du malade, parfois on satisfait même à ses caprices; on n'impose rien de force, c'est par l'attrait seul qu'on obtient sa coopération.

L'aliéné se prête d'autant plus volontiers à ce qu'on lui demande, qu'il n'y a nulle apparence de contrainte, qu'il se sent libre de faire ou de ne pas faire. Cet instinct de liberté, aussi vivace au cœur de l'homme aliéné qu'au cœur de l'homme raisonnable, contribue à rendre le malade docile et le porte à se conformer spontanément aux conseils qu'on lui donne.

Pouvant librement déployer leur activité, nos malades se prêtent plus aisément aux habitudes laborieuses et exécutent mieux leurs travaux, que sous une règle sévère et uniforme, contre laquelle ils pouvaient parfois tenter de se révolter.

Le travail en compagnie et en plein air tend à exciter la faculté de la réflexion et à amortir insensiblement les idées morbides. Les occupations nombreuses et variées auxquelles se livrent nos malades, contribuent beaucoup à maintenir la tranquillité et l'ordre qui règnent dans l'établissement.

Dès leur entrée et pendant leur séjour à l'infirmerie, nous cherchons à leur inspirer le goût du travail; lors de leur placement, nous insistons sur la nécessité de les occuper et d'éviter de leur laisser contracter des habitudes d'oisiveté.

Dans le choix des occupations, il est toujours prudent de consulter l'aliéné sur ses dispositions, sur ses prédilections. Il en est qui ont pris en aversion leur ancienne profession; la grande majorité préfère se livrer aux travaux des champs.

Or, comme presque tous nos nourriciers ont une exploitation agricole plus ou moins étendue, il est facile de satisfaire à ces désirs. D'ailleurs, on ne doit pas perdre de vue

Digitized by Google

que ce qu'on fait volontairement est toujours plus agréable que ce qu'on fait forcément, et cela est surtout vrai en ce qui concerne les aliénés. La contrainte et la servitude empoisonnent les âmes libres, leur ôtent tout repos, tout contentement, toute énergie.

Les travaux auxquels nos aliénés se livrent sont proportionnés à leurs forces physiques; — ces travaux se rattachent, autant que possible, à l'un ou l'autre métier dont les malades peuvent à leur sortie retirer des avantages. Ainsi, tout en ayant exercé une bonne influence sur le moral et sur le développement physique du malade, le travail auquel il s'est livré peut lui procurer de nouveaux moyens d'existence.

Les occupations de nos aliénés sont très-variées. Cette variété n'expose pas le malade à fatiguer son esprit en faisant toujours la même chose, en voyant toujours les mêmes objets, ni à exécuter toujours le même travail, à porter le même fardeau. Il faut soustraire l'aliéné à la monotonie, pour qu'il ne s'engourdisse pas; il faut éviter de le transformer en machine, tâcher d'exciter son attention, de réveiller ses idées.

Les occupations du ménage sont les plus nombreuses; cela résulte du grand nombre de déments, d'idiots, d'épileptiques et d'infirmes, qui sont dans l'impossibilité de se livrer à d'autres travaux; ensuite la grande majorité des femmes valides prennent soin du ménage et remplacent très-bien les ménagères et les servantes.

Quelques femmes qui s'occupent du tricot, de la couture, de la confection des dentelles, de la broderie, travaillent pour les habitants et recueillent ainsi un petit pécule. La perspective d'un gain, quelque minime qu'il soit, produit toujours un bon effet, et entretient le goût du travail.

Plusieurs de nos malades font l'office de gardes d'enfants

et remplissent ponctuellement cette mission de confiance. Ils ont pour les enfants qui leur sont confiés une attention, une affection rares; ils les promènent dans les rues, dans les champs, et semblent concentrer sur ces petits êtres tout ce qui leur reste de facultés affectives et intellectuelles.

A Gheel, beaucoup d'aliénés s'occupent de travaux agricoles, qui sont recherchés et préférés à d'autres travaux. Les occupations incessantes, multipliées d'une exploitation agricole, sont d'un puissant secours pour modifier le caractère difficile, capricieux, obstiné des imbéciles, pour relever les faibles facultés des idiots, pour ramener au calme les agités, pour faire sortir les mélancoliques de leur état de langueur, de tristesse. D'excellents résultats ont été obtenus par ce moyen chez les simples d'esprit, chez des idiots avec penchants vicieux : des infortunés, réduits au dernier degré de misère, d'abandon, privés depuis longtemps de tout rapport avec les hommes, ont été, dès leur entrée à l'asile, placés chez des cultivateurs intelligents et patients.

Là, entourés de soins, soumis à un bon régime, proprement tenus, ils ont suivi un véritable cours d'éducation. On leur a patiemment appris les petites occupations du ménage, à nettoyer les carottes, les navets, éplucher les pommes de terre, puiser de l'eau, entretenir le feu, battre le beurre, bercer l'enfant, entretenir la chambre, aller aux champs, conduire et surveiller les bestiaux à la prairie, aider à la moisson; on leur a inculqué les principes de la religion, appris à réciter des prières, à chanter des cantiques. Après quelques mois de cette patiente instruction, ces êtres, qui n'avaient d'humain que la forme, sans aucune notion du bien ni du mal, sont devenus dociles, propres, courageux, affectueux, exprimant, à défaut de paroles, par une pantomime caractéristique le bonheur qu'ils ressentent. Ces parias sont devenus des membres utiles et affectionnés de la famille du nourricier. Celui-ci, qui n'est pas le dernier

à se féliciter de ces résultats, montre avec un légitime orgueil le fruit de son dévouement.

Les travaux des champs, l'amendement des terres, le sarclage, les diverses récoltes, la grange, l'étable, l'écurie, procurent des occupations qui s'exécutent toujours en commun, et produisent chez les agités et les mélancoliques les meilleurs effets. Bien que les malades qui se livrent à ces travaux soient le plus souvent munis d'instruments aratoires dangereux, ils n'en font pas mauvais usage (1).

Des aliénés ébénistes confectionnent de très-beaux meubles. Des menuisiers, des cordonniers, des tailleurs, des sabotiers, des maréchaux-ferrants travaillent, les uns chez leurs nourriciers, d'autres ailleurs, à la journée et à leur profit.

Quelques-uns font l'office de commissionnaires du hameau qu'ils habitent; ils sont chargés d'aller au centre du village faire l'achat des provisions de denrées, etc., pour les habitants du voisinage. Ils satisfont à leur mission avec une exactitude qui leur a fait acquérir une grande confiance. Il est intéressant de voir l'ostentation qu'ils mettent dans l'exercice de ces fonctions.

Il est des malades qui se livrent à la pêche et à la tenderie. Un monodélirant, qui se croit une machine électrique, est un oiseleur habile; — pendant la saison, il s'adonne à la tenderie avec une adresse rare et vend à son profit le produit de la chasse; il possède même une volière peuplée d'oiseaux de prix, qu'il entretient avec soin et dont il fait commerce. Ces occupations constituent des distractions qui tendent à dissiper ses hallucinations.

(1) Nous avons constaté le même résultat dans la colonie agricole de Fitz-James. Cela prouve qu'un instrument vulnérant n'est dangereux dans la main de l'aliéné que lorsqu'il s'en empare accidentellement ou en cachette. Dans ce dernier cas il y a préméditation. Or, le travail régulier éloigne jusqu'à l'idée du mal. (Dr Burggraeve.)

Digitized by Google

Un aliéné herboriste recueille dans la commune et les environs des plantes médicinales, qu'il fournit aux droguistes et aux pharmaciens.

Un artiste pédicure, mort il y a peu de mois d'une hydropéricardite, exerçait ici son art avec une adresse et une habileté qui lui avaient mérité la confiance de tous les habitants.

RÉCOMPENSES, DISTRACTIONS.

En général, les aliénés travailleurs reçoivent une rémunération en rapport avec les travaux exécutés. Des faveurs, des cadeaux, de l'argent, servent tour à tour de récompenses.

A défaut de numéraire, on donne du tabac, du sucre, des œufs, de la bière, du gâteau; pour récompenser le zèle, la bonne conduite du malade, on lui accorde des vêtements de son choix, un paletot, une blouse de toile bleue; un manteau, une robe, un châle, un bonnet; d'autres fois, la faveur consiste à pouvoir rentrer dans le centre du village.

Comme distractions, nous énumérerons les visites chez les parents du nourricier, la participation aux fêtes de famille, aux réjouissances de la kermesse, les promenades à la foire, au marché, aux fêtes dans les hameaux, aux jeux, aux processions, aux cérémonies religieuses, lorsque, bien entendu, l'état mental des malades le permet.

Lorsque les aliénés se conduisent convenablement, on leur permet la fréquentation des estaminets, des cafés; ils y lisent les journaux, jouent aux cartes, aux dominos, au billard, à la boule, tirent à l'arc; on leur permet d'assister aux concerts, aux bals publics.

Les pensionnaires aisés trouvent des distractions dans

la musique : plusieurs hôtes ont des pianos, des harmoniums, qui sont à la disposition de leurs malades; quelques aliénés jouent de l'un ou l'autre instrument, et participent, comme exécutants, aux répétitions et aux concerts de la Société d'harmonie. D'autres s'appliquent au dessin, à la peinture, à la lecture, à la culture des fleurs, au jardinage; d'autres jouent au billard, à divers jeux de société; ils font, accompagnés de leurs hôtes, des promenades en voiture, à cheval, à pied, dans les hameaux, dans les villages environnants; ils assistent aux fêtes publiques, aux soirées dramatiques et musicales, aux réunions récréatives des sociétés particulières. A certains malades paisibles, nous accordons la permission de rentrer, pendant quelques jours, dans leurs foyers. Ceux qui l'ont obtenue se sont ponctuellement conformés aux conditions mises à cette faveur.

Nous avons remarqué que ces divers moyens de distraction sont généralement utiles et avantageux aux malades, et il est bien rare qu'ils amènent des effets regrettables.

Sous l'influence de cette vie pastorale et familiale, l'aliéné ne tarde pas à oublier ses anciennes habitudes, ses désirs, ses inclinations; l'isolement ne lui pèse plus : il se résigne volontiers à vivre avec ses nouveaux amis; son attention se fixe désormais sur des objets qui l'intéressent et l'impressionnent diversement. Ses occupations, ses récréations, lui procurent des jours bien remplis, tranquilles, sans soucis. Loin du théâtre de ses malheurs, l'aliéné mène une vie calme et heureuse. Sa santé physique se consolide, se développe; sa figure se colore, s'anime, s'épanouit; il soigne sa toilette, devient affectueux, expansif; il mène une conduite régulière, et le retour à la santé morale et intellectuelle ne se fait pas longtemps attendre.

Une certaine catégorie de malades, ceux dont l'origine du mal se traduit par une émotion douloureuse, ceux dont

l'affection n'est, pour ainsi dire, qu'un dérangement fonctionnel; comme c'est le cas chez un grand nombre de malades, doivent éprouver, sous l'empire de ces agents hygiéniques et moraux, les effets les plus salutaires.

PRATIQUES RELIGIEUSES.

Nous considérons les exercices religieux comme un excellent auxiliaire du traitement des maladies mentales.

Un prêtre qui comprend sa mission, donnant avec discernement ses conseils, ses consolations, viendrait puissamment en aide à l'action du médecin.

Tous nos malades peuvent remplir leurs devoirs religieux. Quoique les habitants de Gheel professent la religion catholique romaine, la tolérance et la liberté des cultes y sont entières : les pensionnaires, malgré la dissidence de leurs opinions religieuses, n'éprouvent jamais, de la part de leurs hôtes, ni difficultés, ni répulsions; tous sont placés sur la même ligne et sont l'objet des mêmes soins, quelle que soit la communion à laquelle ils appartiennent.

Les ministres des divers cultes sont admis à visiter leurs coreligionnaires et à avoir avec eux tous les rapports compatibles avec leur état.

Le nombre des aliénés catholiques s'élève à 779; il n'y a que 21 dissidents, protestants et israélites.

Nos aliénés attachent un grand prix à la fréquentation des exercices religieux. Plus de 300 malades assistent régulièrement, les dimanches et les jours de fête, aux offices divins; un plus petit nombre fréquentent journellement les églises. C'est l'église Sainte-Dymphne, patronne des aliénés, qui est la plus fréquentée par nos malades.

Cette patronne est et restera toujours l'objet d'une vénération et d'un culte de la part de la population saine et

malade de Gheel. Il est touchant de voir l'attitude pieuse, le recueillement des aliénés dans leur église privilégiée. C'est surtout pendant que l'on célèbre la fête ou la neuvaine annuelle de sainte Dymphne, qu'il y a un concours considérable d'aliénés. Tous les malades valides et tranquilles assistent à la procession, et s'y conduisent décemment et respectueusement. Nous n'avons pas constaté que l'action religieuse, que la participation aux exercices pieux, aient été préjudiciables à nos malades.

Pendant la neuvaine, beaucoup d'anciens pensionnaires, qui ont recouvré la raison, viennent annuellement faire leurs dévotions en l'honneur de la patronne. Les époux, avec leurs enfants, reçoivent, gratuitement pendant toute la durée du pèlerinage, l'hospitalité chez leurs anciens nourriciers.

Les vicaires de la paroisse et les chapelains des hameaux donnent les secours de la religion aux malades.

Lors du décès, les pensionnaires aisés sont enterrés d'après les dispositions prises par la famille; les indigents sont inhumés aux frais de l'administration; le nourricier fait célébrer, à ses frais, une messe pour le repos de l'âme de son pensionnaire.

SURVEILLANCE, ORDRE, DISCIPLINE.

Dans un asile libre, il est d'une nécessité impérieuse de maintenir une surveillance, un ordre, une discipline, qui, sans gêner les malades, sans porter atteinte à leur liberté ou susciter le moindre ombrage, tendent cependant à prévenir tout acte désordonné et tout accident. Les nourriciers sont les surveillants directs; ils sont responsables des désordres que leurs pensionnaires commettent, ils s'entre-aident à l'effet de prévenir leurs écarts, d'empêcher

les évasions. Il existe, sous ce rapport, une communauté d'intérêts qui oblige les nourriciers à se rendre réciproquement ces services.

Les gardes de section (1) exercent une surveillance continue dans leur section respective; ils se prêtent la main lorsque le besoin l'exige. En cas de désordre ou d'acte répréhensible d'un insensé, celui-ci est immédiatement interné à l'infirmerie, où il subit le régime et la coercition que son état réclame.

Pendant les offices du dimanche, les cérémonies religieuses, les processions, qui attirent beaucoup de fidèles à l'église, nos gardes, revêtus de leur uniforme, veillent au maintien de l'ordre; leur présence produit toujours un bon effet.

Lors des fêtes publiques, des foires, des marchés, lors du passage des troupes ou de tout autre rassemblement, lors du départ et de l'arrivée des diligences, nos gardes empêchent que les aliénés ne se livrent à des excentricités ou qu'ils ne deviennent l'objet des plaisanteries des étrangers. Ils veillent à ce que les insensés tiennent, dans les lieux publics, une conduite convenable, et à ce qu'on ne leur délivre jamais de boissons spiritueuses.

Aux bals, aux concerts, à toutes les réjouissances publiques, il est exercé une surveillance plus grande, et d'autant plus sévère que ces réunions prêtent facilement aux écarts, aux débordements. Les malades qui, dans ces circonstances, pourraient compromettre l'ordre public, sont retenus dans leur demeure ou temporairement internés à l'infirmerie.

Comme moyens disciplinaires employés envers les criards, les bruyants, les indécents, les obstinés, nous

(1) Il y a un garde par section, c'est-à-dire quatre seulement pour l'ensemble du service, et jusqu'ici ce nombre a suffi pour toutes les éventualités.

avons recours à l'isolement dans une habitation très-éloignée du centre de la commune, à l'interdiction de fréquenter les églises, à l'application momentanée d'entraves aux jambes.

Nos gardes de section comprennent leurs devoirs et rendent d'excellents services; leur activité, leur zèle, leur dévouement contribuent beaucoup au maintien de l'ordre et de la discipline qui règnent à Gheel. Lors de la distribution solennelle des récompenses, ils ont reçu une rémunération justement méritée.

Malgré toute la liberté dont jouissent les aliénés, nous n'avons, depuis quatre ans, constaté aucun acte de violence exercé par nos malades; nous avons eu à déplorer deux cas de suicide par strangulation, chez des femmes mélancoliques hypocondriaques, et un cas de grossesse chez une aliénée sourde-muette.

Pour introduire et entretenir ce régime disciplinaire, il a fallu procéder avec une circonspection et avec une patience persévérantes. Les anciens aliénés ont offert le plus de difficultés, habitués qu'ils étaient à abuser de la liberté qui leur était donnée. Aujourd'hui, tous sont rentrés dans l'ordre et l'observent sans répugnance.

Toutefois, il s'agit de veiller sans relâche au maintien de l'état des choses actuel. Une unité de vues est indispensable; les ordres relatifs au régime de discipline doivent émaner d'une autorité qui inspire à la fois la confiance et la crainte. Il importe que les aliénés reconnaissent leur maître et leur protecteur, celui qui dispose des moyens disciplinaires comme des faveurs.

Les aliénés valides manquent rarement de ce grain de raison qui leur fait discerner les formalités, les devoirs, le régime d'ordre auquel ils doivent se conformer, et auxquels sont subordonnées les jouissances de la liberté.

Digitized by Google

MOYENS DE COERCITION.

Chez une population aussi considérable d'aliénés, vivant en liberté, la sécurité publique comme celle des malades, rendront toujours indispensable l'emploi des moyens matériels de coercition. D'ailleurs, il serait imprudent et dangereux de laisser aux aliénés une liberté pleine et entière, alors qu'ils se trouvent dans leurs aberrations, dans leur délire. On doit les empêcher de se nuire à eux-mêmes et de porter dommage à autrui.

Les moyens répressifs ont été considérablement modifiés et réduits dans notre asile. Il n'y existe plus d'appareils barbares. Nos aliénés sont tous soumis à un régime doux et humain.

Pour adoucir autant que possible l'usage des moyens auxquels nous sommes parfois obligé d'avoir recours, nous avons imaginé des appareils qui, tout en déguisant la contrainte, empêchent les aliénés de s'évader ou de se livrer à des actes de destruction, de violence, sans toutefois gêner leurs mouvements ni suspendre la locomotion.

Les ceintures de fer, les camisoles de force seront remplacées par des ceintures de cuir.

Ces ceintures, solidement confectionnées, à bracelets bourrés, fixes ou mobiles, avec ou sans gantelets, n'offrent aucun aspect effrayant; ils peuvent être portés sous les vêtements et rendre ainsi la coercition inaperçue.

La ceinture à bracelets mobiles permet à l'aliéné agité de se nourrir, de satisfaire à ses besoins, tout en l'empêchant de faire du mal. La ceinture avec gantelets et bracelets fixes est appliquée aux déchireurs, aux furieux, aux érotiques. Celle-ci remplace avec avantage la camisole de force; elle donne plus de liberté aux bras et prévient les

accidents, suite d'une longue application des bras contre le tronc.

Afin d'éviter les évasions, toujours faciles dans un établissement libre, nous avons imaginé des entraves appliquées aux pieds.

Ces appareils faciles, légers, sont composés de bracelets confortablement bourrés, réunis au moyen d'une légère chaînette d'un pied de longueur. Depuis leur emploi, nous ne constatons plus d'accidents, résultats d'une étreinte lourde et continue. Ces divers appareils, ingénieusement confectionnés par un artisan de Gheel, le sieur Silvercruys, breveté de ce chef, ont été adoptés dans plusieurs établissements d'aliénés de la Belgique.

Sur une population de 800 aliénés, 68 seulement sont soumis à l'emploi de moyens répressifs; soit 0,08. — Les $^{6}/_{8}$ de ce nombre ne portent des entraves que pour empêcher l'évasion.

Dans cet exposé, qui embrasse une période de quatre années, nous avons tâché de donner une description détaillée de la situation actuelle de l'asile patronal de Gheel : des tableaux statistiques constatent les divers mouvements et les mutations de la population; des données et des faits pratiques indiquent les résultats obtenus. Les développements dans lesquels nous sommes entré, mettront en évidence l'objet réel de cette institution, ses avantages, ses ressources thérapeutiques.

Quoique le système de traitement adopté à Gheel y soit pratiqué depuis des siècles, il s'en faut que son efficacité soit généralement reconnue. Quant à nous, nous avons acquis la conviction que ce système est applicable dans beaucoup de formes phrénopatiques. Nous croyons qu'on devrait mettre à profit cette institution exceptionnelle, qu'il serait sinon impossible, du moins très-difficile de créer ailleurs, en lui donnant toute l'extension qu'elle mérite

et dont elle est encore susceptible, afin que ses bienfaits pussent être répandus sur un plus grand nombre de malades.

A ce sujet, nous exprimerons un vœu : celui de voir un jour établir, dans notre pays, une distinction entre les aliénés dont la séquestration est absolument nécessaire dans un établissement fermé, et les aliénés qui pourraient, comme à Gheel, vivre libres sous le patronage familial.

Cette mesure, toute d'humanité, rendrait à la vie sociale un grand nombre d'aliénés paisibles, qui traînent aujourd'hui une existence déplorable dans des endroits resserrés, au milieu de leurs compagnons d'infortune.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que présenterait l'exécution d'une semblable mesure, qui viendrait peut-être échouer devant des considérations d'intérêt privé. Dans notre pensée, les établissements fermés ne devraient plus recevoir que les aliénés qui présentent des dispositions morbides incompatibles avec le régime familial.

Notre population d'aliénés renferme des individus dont le caractère et les penchants vicieux, l'insubordination, la tendance invincible à l'évasion, exigent le séjour dans un asile clôturé. Indépendamment de ces malades, il en est qui, à tout instant, peuvent compromettre la sécurité et la moralité publiques. Ensuite, les aliénés épileptiques forment encore une catégorie de malades que l'on devrait, autant que possible, soustraire aux regards du public et réunir dans des institutions spécialement destinées à cet effet.

Pour parvenir à ce but, il conviendrait d'établir entre les institutions libres et fermées un échange de malades, échange qui s'effectuerait sous la direction d'une commission spéciale. Cette commission désignerait les établissements auxquels seraient destinées les différentes catégories de malades. L'institution créée à Gand pour les jeunes

imbéciles et idiots est un exemple qui pourrait être avantageusement suivi.

Nous nous réservons, au surplus, de traiter ultérieurement la question de la création en Belgique de quelques établissements exclusivement destinés au traitement des différentes formes morbides de l'aliénation mentale. Il suffit que nous l'ayons indiquée, pour attirer l'attention des hommes éminents auxquels nous devons la réforme générale que le régime des aliénés a subie en Belgique.

Nous croyons devoir relever ici l'objection qui a été faite à l'égard de l'infirmerie en construction. On a prétendu que cette infirmerie est l'*antithèse* de Gheel, parce qu'elle renferme *des cellules*, que son *emplacement* est *défectueux*.

En examinant la destination de l'infirmerie, on sera convaincu que les divisions pour hommes et femmes, que toutes les distributions sont exclusivement établies pour venir en aide au traitement que subissent les malades au dehors.

Les chambres d'observation, au nombre de *quatorze*, sont réservées aux malades entrants, qui n'y séjourneront que le temps nécessaire à l'étude de la maladie dont ils sont atteints.

Les deux pavillons d'isolement seront affectés aux malades qui exigent un isolement temporaire, soit pour calmer leur paroxysme mental, soit par mesure de sécurité publique.

Deux salles, chacune de cinq lits, sont destinées au service chirurgical et aux malades malpropres ou atteints d'infirmités corporelles graves, et qui ne peuvent pas être convenablement soignés chez les nourriciers.

Six salles, pouvant contenir ensemble vingt lits, recevront les insensés dont les affections accidentelles graves et contagieuses réclameraient des soins spéciaux.

Digitized by Google

Chacune de ces divisions est pourvue de cours spacieuses, et renferme, en outre, six salles de bains, devant servir à la fois de moyen hygiénique et thérapeutique pour tous les malades de l'asile.

L'infirmerie, uniquement construite en vue des malades, est située à dix minutes de l'aggloméré du village, loin de tout voisinage importun, sur une élévation, sur un sol sec, sablonneux; elle est pourvue d'eaux limpides et potables. L'emplacement offre toutes les facilités de communication; il satisfait à toutes les conditions de salubrité et d'hygiène. Cet établissement, loin donc d'être l'*antithèse* du régime curatif de Gheel, fera au contraire disparaître l'insuffisance de nos ressources thérapeutiques; il répondra à tous les besoins des malades et complétera notre service sanitaire.

Nous avons tâché de donner dans ce travail une appréciation de ce qui a déjà été obtenu, et de ce qu'on pourrait attendre d'une intervention scientifique active et prépondérante. Nous espérons que le rang et les attributions de l'élément médical seront définitivement précisés, afin de prévenir désormais tout conflit d'autorité, toujours préjudiciable à l'intérêt des malades.

Nous ne nous dissimulons pas l'importance de la tâche qui nous est confiée, mais pour l'accomplir et pour mettre l'asile de Gheel en rapport avec le progrès de la science, nous devons pouvoir compter sur le concours intelligent, dévoué et sympathique de tous les membres administrateurs de cet établissement. L'unité de vues peut seul permettre d'étendre avec fruit le cercle de notre mission commune et charitable.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que l'appui tutélaire du Gouvernement ne nous fera jamais défaut; que les conseils éclairés et bienveillants des fonctionnaires supérieurs qui président à notre institution, continueront à nous

seconder dans nos efforts pour perfectionner l'asile patronal et familial de Gheel.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Gheel, le 22 février 1860.

Le médecin inspecteur,

Dr BULCKENS.

Ce remarquable rapport est suivi de quelques observations cliniques que nous croyons devoir également reproduire, afin de se faire une idée complète de l'état de la question du régime familial de Gheel, lequel pensons-nous finira par l'emporter sur tous les autres systèmes, parce qu'il est le plus en rapport avec l'état moral de l'homme.

I. — N° 1469. V. D. B., 42 ans, marié, cultivateur, campagnard, soupçonne la fidélité de sa femme; il se chagrine et devient fou dangereux pour la seconde fois. Il est d'une bonne constitution, d'un caractère doux, tranquille, honnête, mais il est triste, taciturne, réservé, il a des idées délirantes, pénibles et hypocondriaques. Placé chez un cultivateur aisé, il reste pendant quelques jours en observation, désœuvré, se disant malade; puis, voyant que les travaux agricoles réclament le secours d'un supplément de bras, il offre spontanément ses services.—Comme V. D. B. est intelligent et bon agriculteur, il donne des conseils; on l'écoute, on se range à son avis; encouragé par ces

égards, il est laborieux et devient un personnage utile dans la direction du ménage et la distribution des travaux agricoles.

Le malade comprend sa position et en explique les causes. Il nous témoigne souvent le désir de rentrer dans ses foyers pour y donner, dit-il, à sa famille les soins et les conseils qu'il prodigue en payant à des étrangers.

La crainte de voir tomber ce brave homme sous l'influence des mêmes causes qui avaient déterminé sa maladie, nous fit prendre des renseignements sur la conduite de sa femme. — On nous apprit que, pendant l'absence de notre malade, sa femme était devenue mère; on nous pria d'intercéder et de vouloir prévenir les effets de cet événement fâcheux.

Notre tâche pénible et délicate fut toutefois couronnée de succès. V. D. B. s'émut, mais se résigna; il céda aux excuses, aux protestations, aux promesses faites au nom de sa femme.

Il fut tenu en bonne observation pendant deux mois encore, et, quoique instruit de ce qui précède, il n'a cessé de jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles; puis, animé des meilleurs sentiments, il est rentré sous le toit conjugal après une collocation de quatorze mois. Depuis deux ans V. D. B dirige son exploitation agricole avec une activité et une entente parfaites.

II. — N° 1580. D. V., 40 ans, marié, tailleur, citadin, d'une bonne constitution, lymphatique, a sa mère aliénée; il éprouve des contrariétés et des revers dans sa profession, des scrupules religieux le tourmentent et déterminent une manie religieuse, pour la première fois; parfois il est violent et dangereux. Dans une attitude pieuse, agenouillé, il prie les bras élevés, invoque à haute voix Dieu, par la volonté duquel il se dit séquestré; dans d'autres moments, il est

Digitized by Google

taciturne, soumis, puis violent. Quelques jours d'isolement le ramènent au calme, puis il est placé chez un nourricier tailleur; il s'y livre au travail. Comme il est bon coupeur, il montre son habileté aux autres ouvriers, qui l'encouragent; son travail est bien exécuté. On ne remarque plus rien d'anormal dans ses propos, dans ses relations, ni dans ses actes. D. V. est devenu un homme d'ordre et raisonnable, qui, parfaitement guéri, va rejoindre sa femme après deux mois de séjour.

III. — N° 1533. Jean J., 59 ans, marié, tisserand, campagnard, d'une constitution faible, lymphatique, a été l'objet de mauvais traitements de la part de ses enfants. Dans un accès de fureur, il a poursuivi et menacé la vie de ceux-ci; déclaré aliéné pour la première fois, il est transféré à Gheel. Sa santé physique est profondément altérée; il est encore dans une grande agitation de trouble mental; il ne comprend pas sa position.

Placé chez un nourricier tisserand, Jean devient inoffensif, soumis; à l'agitation succède un calme, puis une tristesse mélancoliques; accueilli avec bonté, le malade se voit entouré de soins et d'égards, il est rassuré et demande à pouvoir aider son nourricier dans son métier. Insensiblement la santé physique se rétablit, le trouble mental se dissipe, les idées noires font place à des sentiments affectueux envers ses enfants, auxquels il pardonne volontiers les fautes commises. Il demande avec instances de pouvoir rejoindre sa famille; pendant plusieurs mois, la conduite de Jean est louable et bonne sous tous les rapports, il travaille avec ardeur; l'intégrité de l'entendement se maintient et il sort complétement guéri, après une année de collocation.

IV. —N° 1541. E. D., 26 ans, mariée, lingère, citadine,

petite, bien constituée, nerveuse, hystérique, très-irascible; elle a une tante maternelle aliénée, et se trouve pour la troisième fois colloquée à Gheel. L'inconduite de son mari, des différends, des chagrins domestiques, semblent avoir déterminé chez elle un nouvel accès de folie. Elle est en proie à une exaltation maniaque violente; elle accuse, injurie son mari, crie, chante, tempête, frappe, brise et est très-agitée. Placée chez un nourricier boulanger, Élisabeth commet, pendant quinze jours, les actes les plus extravagants, profère des paroles obscènes; elle est en même temps sous l'empire d'idées délirantes ambitieuses. Tout à coup, E. D. sort de son désœuvrement, demande du travail, se livre à la couture, aux travaux du ménage, soigne les enfants de son nourricier. Elle les prend en affection, se constitue leur protectrice, se promène avec eux; elle est de grande utilité dans la maison du nourricier. La conduite de E. D. devient de plus en plus régulière, convenable; ses propos sont raisonnables, elle explique avec lucidité sa position et les causes déterminantes de l'affection dont elle est atteinte, tout en exprimant de bons sentiments à l'égard de son mari et de ses enfants, qu'elle désire ardemment rejoindre. Après quatre mois de séjour, sa guérison permet de satisfaire à ce désir.

V. — N° 1390. Julie V., 44 ans, célibataire, couturière, citadine, faible, maigre, nerveuse, très-susceptible; — à la suite de procédés peu bienveillants et de railleries de la part de ses voisins, elle se trouble, soupçonne des piéges, des stratagèmes qu'on lui tend; elle entend des accusations, des rires, des plaisanteries, dont elle se croit l'objet. Sous l'empire de ces hallucinations qui l'occupent jour et nuit, elle est transférée à Gheel; sa maladie date de trois mois et elle en est atteinte pour la première fois. Placée à la campagne chez un nourricier intelligent, Julie y a été

prise en affection; on lui a procuré de l'ouvrage de couture; elle-même a pris en affection le jeune enfant du nourricier. Se tenant près du berceau, elle donnait des soins continus à son petit protégé, elle aidait au ménage, faisait surtout sa couture avec grand soin. Les idées de persécution se sont insensiblement dissipées, les forces physiques, qui étaient très-abattues, se sont relevées. Tout est rentré dans l'ordre; pendant plusieurs mois Julie n'a cessé de jouir de toute sa raison, puis est sortie complétement guérie, après deux ans de séjour à Gheel.

VI. — N° 1437. Jean J., 40 ans, marié, ex-agent de police, citadin, a commis de nombreux excès de boissons alcooliques; révoqué de ses fonctions, il se livre à des actes désordonnés, à des voies de fait, et est conduit à Gheel. Il est aliéné pour la première fois. C'est un homme fort, bien constitué, ayant le facies bouffi des ivrognes; il est taciturne, soumis, paraît indifférent; délire vaniteux; il se croit inspecteur des douanes, il est riche, etc. — La parole est lente, saccadée; tremblement des membres, marche difficile, chancelante; il est gâteux.

Placé chez un nourricier cultivateur aisé, bienveillant et intelligent, J. conserve sans variation notable les mêmes phénomènes morbides, alarmants, pendant six semaines; puis il s'opère un amendement. — Soumis au régime du ménage, à une abstinence de toute boisson spiritueuse, respirant librement le grand air, soigné comme un membre de la famille, J. se fait de la maison, il se livre de sa propre volonté aux travaux du ménage et de l'exploitation agricole, il y prend même une part active, devient propre, se soigne et entretient régulièrement sa chambre. J. se nourrit bien et est content de ce qu'on lui donne; il gagne des forces et de l'embonpoint, le facies se ranime, le tremblement des membres disparaît, la parole est libre, nette,

Digitized by Google

précise; tous ses actes sont empreints de modération et de raison; il fait l'aveu de ses fautes et promet de n'y plus tomber.

La santé physique et morale est bonne et se maintient. J. quitte Gheel complétement guéri après neuf mois de traitement; heureux de ce résultat, il adresse à tous les membres de la famille du nourricier des cadeaux comme souvenir de reconnaissance pour les soins qui lui ont été prodigués.

PARALLÈLE

ENTRE

LE SYSTÈME FERMÉ OU MANICOMIAL

ET

LE SYSTÈME LIBRE OU FAMILIAL.

On a voulu opposer ces deux systèmes l'un à l'autre; nous nous demandons pourquoi, puisque leur but est le même et qu'ils se complètent.

Ne répondent-ils pas, en effet, aux deux phases de l'aliénation mentale : l'une la période d'excitation — nécessitant l'isolement; — l'autre la période d'état et de convalescence, exigeant l'air de la campagne, la vie calme, le régime sobre mais fortifiant, en un mot, l'éloignement de toutes les causes de débilitation qui existent dans les villes ?

L'assistance de Paris a jugé opportun d'établir à Vincennes, un hospice où sont envoyés les malades ne nécessitant plus de soins particuliers; serait-il

raisonnable de lui demander ce qui est préférable : de l'hôpital ou de la maison de convalescence?

A Gheel, les deux systèmes sont réunis, c'est là son avantage sur toutes les autres localités consacrées au traitement des maladies mentales.

Guislain l'avait également compris dans ce sens, puisque son idée était d'établir autour du manicome de Gand, une colonie agricole. Malheureusement, l'hospice Guislain est trop rapproché de la ville pour que, dès à présent, il ne soit cerné par les constructions que la plus-value des terrains a engagé les propriétaires à élever dans les alentours. Il faudrait donc disséminer les malades au loin; or, les habitudes de nos paysans ne permettraient pas de le faire, comme à Gheel.

Le plus sage serait de profiter de cette dernière localité pour y envoyer les convalescents et dégager ainsi le manicome, qui aujourd'hui est littéralement encombré.

L'Administration des hospices s'est émue, avec raison, du chiffre chaque jour croissant, de ses pensionnaires. Elle avait compté que trois cent cinquante places auraient suffi amplement à tous les besoins du présent et d'un avenir assez éloigné, et voilà qu'il y a plus de quatre cents occupants, sans qu'elle sache où ce débordement d'aliénés s'arrêtera.

Notre époque porte-t-elle davantage à la folie que les époques qui ont précédé, ou bien les collocations s'ordonnent-elles trop facilement? Ces deux raisons peuvent également être invoquées. Il est certain que

l'abandon des habitudes de sobriété, l'abus des boissons spiritueuses surtout, ont ouvert un large champ à l'aliénation mentale. Le fisc favorise ces excès en élevant l'impôt sur les boissons utiles : le vin, la bière, et en allégeant celui sur les boissons nuisibles : les spiritueux.

Dans le peuple, où les causes morales sont moins nombreuses que dans les classes aisées, on peut dire que, huit fois sur dix, l'aliénation mentale est amenée par l'alcoolisme.

Quant à la collocation des aliénés, il est certain qu'elle n'est pas entourée de toutes les précautions voulues. La loi, en faisant incomber aux autorités locales — c'est-à-dire aux bourgmestres chargés de la police — la responsabilité des actes dangereux que les aliénés pourraient commettre, a fait qu'au moindre signe d'agitation chez un malade, on l'enferme. C'est, le plus souvent, une mesure de police, mais qui pour l'avenir du colloqué peut avoir les conséquences les plus graves. Dans l'état de l'opinion, avoir été à la *maison des fous,* ne fût-ce que quelques jours, est une espèce de stigmate pour celui qui a été l'objet de cette mesure. Personne ne veut plus l'employer; le chagrin, le manque de confiance en lui-même peuvent le rendre fou en réalité.

La collocation ne devrait donc être ordonnée qu'après une enquête sérieuse. Dans la période d'excitation, la question de l'aliénation mentale ne saurait être tranchée *ipso facto;* ce peut être un

délire, une fièvre, plus du ressort de l'hôpital que de l'hospice. Dans tous les hôpitaux, il devrait donc y avoir un quartier pour les maladies nerveuses aiguës, d'où, l'aliénation mentale ayant été constatée, les malades, la première excitation passée, seraient envoyés au manicome, pour y rester pendant la période d'état, et être envoyés de là à la campagne, en convalescence.

Voilà ce qui est rationnel, simple et par conséquent pratique.

Pour ce qui concerne le régime des malades, il faut, comme le dit Guislain, supprimer le système de forfait employé par beaucoup d'administrations, et qui permet de penser qu'on cherche à compenser par le nombre des pensionnaires l'exiguité de la journée d'entretien.

Nous nous résumons : Entre le manicome et le système familial il ne saurait y avoir matière à concurrence, puisque ces deux systèmes se complètent. A Gheel, où les malades ont, comme on dit, la clef des champs, ceux-ci peuvent donner essor à l'excès d'influx nerveux qui accompagne le plus souvent l'excitation morale. La fatigue du corps amène le repos de l'esprit mieux que tous les narcotiques. La famille adoptive leur fait oublier les chagrins qu'ils ont pu éprouver dans leur propre famille, ils y trouvent des sujets d'attachement pour

Digitized by Google

échapper à la tyrannie du *moi*, qui est au fond de la plupart des aliénations mentales.

En tenant ce langage nous ne saurions être suspecté de partialité, étant désintéressé dans la question. Nous croyons avoir fait voir l'influence bienfaisante de la famille sur l'aliéné, c'est une âme en peine qu'il faut ramener par l'affection, avant qu'elle puisse s'éclairer de nouveau par la raison.

L'animal le plus féroce s'adoucit dès qu'il s'attache à son gardien. Ce qui autrefois maintenait les aliénés dans leur excitation furieuse, c'était moins les mauvais traitements, que l'absence de toute affection. Ce qui faisait la force de GUISLAIN, c'était le profond amour qu'il portait à ses aliénés. Il les considérait comme ses enfants.

DES ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS

DANS

LES DIVERS PAYS DE L'EUROPE.

La vieille Europe est comme le Sisyphe de la Fable : il y des siècles qu'elle cherche a remonter son rocher et à chaque effort, la lourde masse menace de l'écraser.

La montagne au sommet de laquelle elle aspire, c'est le progrès, le bien-être; le rocher, ce sont les misères inhérentes à la civilisation.

Non que celle-ci en soit cause; nous l'avons déjà dit, c'est le défaut d'équilibre entre les besoins — réels ou factices — et les moyens d'y satisfaire.

Parmi ces misères, la plus triste, c'est l'aliénation mentale, parce qu'elle s'attaque à ce que l'homme a de plus noble : la raison.

Aussi combien n'est-il pas consolant de voir que chaque pays fait des efforts pour adoucir le sort de ceux qui en sont victimes.

Nous allons jeter un coup d'œil sur le régime des aliénés dans les différents pays de l'Europe, en commençant par le nôtre, bien que ce que nous venons de dire de l'Hospice-Guislain et de la colonie de Gheel devrait suffire pour faire voir combien, sous le rapport de ces institutions, notre Belgique est en avance, même sur les pays les plus considérables.

BELGIQUE.



La loi du 18 juin 1850, a déterminé le régime des aliénés; l'arrêté du 1er mai 1851 en a fixé l'exécution et la réglementation.

Tout établissement d'aliénés doit être autorisé par le Gouvernement, alors même qu'il ne serait que pour une seule personne. — Les principales conditions exigées, sont la salubrité des locaux et la séparation absolue des sexes. Les établissements qui ne rempliraient pas ces conditions et quelques autres moins importantes, seraient fermés d'office. — Sur les réclamations de Guislain un grand nombre l'ont été : c'étaient, comme il l'a dit, des bouges indignes de créatures humaines. — Pour qu'un aliéné soit reçu dans un établissement, il faut, soit une demande des parents ou de l'administration locale, soit un arrêté de collocation, pris par une administration communale, par application de

l'article 95 de la loi communale, soit un réquisitoire du procureur du Roi, soit enfin une décision de la députation permanente ou du gouverneur, en cas de négligence de l'autorité locale, en ce qui concerne la collocation des aliénés. Un certificat de médecin, constatant l'état mental de la personne à colloquer, est joint aux demandes ou aux actes de l'autorité. Les détenus aliénés sont placés dans un établissement au choix du Gouvernement. La sortie des aliénés ne peut avoir lieu, en règle générale, qu'après leur guérison. Toutefois, ils peuvent être retirés par ceux qui les ont placés dans l'établissement, lorsqu'ils ne sont pas indigents; dans ce cas, ils ne peuvent être mis en liberté sans avoir été déclarés guéris. Les personnes retenues comme aliénées peuvent toujours se pourvoir devant le président du tribunal civil pour obtenir leur liberté. Les administrations locales doivent pourvoir provisoirement au placement des aliénés, qui ne peuvent jamais être confondus avec les condamnés, en attendant leur translation dans un hospice.

Les établissements d'aliénés sont placés sous la surveillance du Gouvernement, qui les fait visiter, tant par une commission permanente d'inspection, que par des comités d'arrondissement.

D'après cet énoncé on voit que le Gouvernement a cherché à entourer les aliénés de toutes les garanties, tant pour assurer leur bien-être, que pour empêcher des individus d'être victimes de quelque basse spéculation, comme cela n'arrivait que trop

souvent autrefois. — On sait ce que c'était que les *oubliettes*.

Il nous paraît que ces garanties ne sont pas assez grandes quant à la collocation des aliénés, qui a lieu souvent à la légère.

En effet un simple certificat ne devrait pas suffire, il faudrait une enquête suivie. Cela se fait, dira-t-on, après la collocation : mais, ainsi que nous l'avons dit, celle-ci peut entraîner des conséquences fâcheuses pour celui qui aurait été colloqué à tort. La loi l'a d'ailleurs prévu en disant que : « Les administrations « locales doivent pourvoir provisoirement au place- « ment des aliénés ; » c'est-à-dire en attendant qu'ils aient été déclarés tels. — Le mot provisoirement ne saurait s'appliquer aux hospices, puisque ceux-ci sont destinés aux aliénations confirmées.

Indépendamment du grand Hospice-Guislain que nous avons décrit, et de la colonie de Gheel, dont nous avons fait ressortir les avantages *comme moyen de convalescence*, il y a en Belgique les hospices d'aliénés autorisés suivants :

Province d'Anvers. — Anvers, 2; Malines, 1; Duffel, 1; Lierre, 1; Total, 5.

Province de Brabant. — Bruxelles, hôpital Saint-Jean (dépôt provisoire; les malades y reçoivent les premiers soins, avant d'être expédiés sur Gheel); Uccle, 1; Louvain, 2; Tirlemont, 1; Diest, 2; Schaerbéek, 1; Berthem, 1; Evere, 1; Total, 10.

Province de la Flandre occidentale. — Bruges, 2;

Saint-Michel lez-Bruges, 1; Sainte-Anne lez-Courtrai, 1; Menin, 1; Ypres, 1; Thielt, 1; Total, 7.

Province de la Flandre orientale. — Gand, 5; Termonde, 1; Saint-Nicolas, 2; Alost, 1; Velsique-Ruddershove, 1; Lede, 1; Ninove, 1; Nevele, 1; Sleydinge, 1; Total, 14.

Province de Hainaut. — Mons, 1; Froidmont, 2 (hospice Saint-Charles et hospice Sainte-Marie); Tournay, 1; Wez-Velvain, 1; Chièvres, 1; Total, 6.

Province de Liége. — Liége, 1; Ans-et-Glain, 1; Liége (faubourg Sainte-Marguerite), 1; Total, 3.

Province de Limbourg. — Saint-Trond, 2. Total général, 47.

On peut dire de ces différents établissements que, tous, ils ont subi l'influence bienfaisante des idées de Guislain, à l'exécution desquelles la commission permanente d'inspection tient sévèrement la main. Le régime des aliénés en Belgique est, sinon parfait, du moins très-satisfaisant.

FRANCE.



D'après la loi du 30 juin 1838, et une ordonnance du 18 décembre 1839, chaque département doit avoir son Institut d'aliénés. Jusqu'aujourd'hui cette loi n'a pas reçu sa pleine exécution; dans certains

Digitized by Google

départements les aliénés sont encore traités dans une section d'un hôpital. En critiquant cette mesure, nous ne serions pas d'accord avec nous-même, si nous avions entendu autre chose qu'un traitement d'attente. Les hôpitaux ne conviennent nullement pour le traitement des aliénés, puisque ceux-ci ne sont pas malades de corps, ou du moins qu'incidemment ou accidentellement. Dans d'autres départements, les aliénés sont envoyés dans des maisons de santé privées, moyennant une convention ou forfait. Cette mesure est également mauvaise, parce que, malgré la surveillance la plus sévère, on ne peut empêcher la spéculation.

Le dernier recensement des aliénés, fait en 1839, a donné le chiffre de 60,000, y compris les départements annexés.

Tous les établissements d'aliénés sont placés sous la surveillance d'un inspecteur général. Les préfets ont sous leur dépendance les asiles de leur circonscription. — Chaque établissement a un directeur placé sous les ordres du médecin en chef. Ce dernier, lorsque l'établissement a peu d'étendue, cumule avec ses fonctions de médecin celles de directeur, sous le titre de directeur médical.

Il faut approuver sans réserve la mesure qui a mis le directeur non médical sous les ordres du médecin en chef, — bien entendu pour tout ce qui concerne les soins hygiéniques et médicaux. Dans un hospice ou hôpital, les soins à donner aux malades doivent marcher avant tout. Un directeur non mé-

dical peut être un excellent administrateur, mais il ne peut être que cela. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas assez. Dans son propre intérêt il lui faut dégager sa responsabilité de tout ce qui se rattache aux malades.

Dans les asiles en France, on occupe spécialement les aliénés de la culture des champs et du jardinage. Les femmes sont employées à toutes sortes de travaux de main et d'aiguille. L'instruction y est donnée avec un grand soin. Des instituteurs sont attachés à plusieurs établissements.

On peut dire que l'étude des maladies mentales est poussée fort loin en France. Il est consolant de voir les sommités de la science s'en occuper de la manière la plus brillante. Pinel a, on peut l'affirmer sans crainte, de dignes successeurs.

On compte en France 86 établissements ou asiles publics d'aliénés, et 24 particuliers, la plupart près de Paris.

GRANDE-BRETAGNE.



ANGLETERRE.

Un grand nombre de lois ont été promulguées dans ce pays relativement aux aliénés. Les établissements s'y divisent en quatre catégories.

1° La division des aliénés dans les hôpitaux du gouvernement pour les soldats et les marins;

2° La section des aliénés dans les hôpitaux privés;

3° Les maisons de santé des comtés (*County lunatic Asylum*);

4° Les établissements privés.

Les établissements de tout le royaume sont soumis à l'inspection d'une commission de sept membres, nommée *Commission of Lunacy*. Il y en a une pour chaque comté, et elle se renouvelle tous les ans par voie d'élection.

La plupart des établissements d'aliénés n'ont que des médecins consultants, logés en dehors de la maison. La position de ces praticiens dépend en tout du comité des visiteurs. Ils sont en général assez mal payés et sont totalement étrangers à l'administration de l'établissement. En dehors du médecin, on compte le comptable (*clerk*) et le directeur (*steward*) ou la directrice ou *matrone*, dont les pouvoirs étaient autrefois fort étendus.

Dans tous ces asiles on applique surtout les aliénés à la culture; aussi ces asiles sont-ils la plupart établis à la campagne, avec de vastes champs. Nous avons vu quel soin on prend dans quelques établissements de l'instruction et des distractions littéraires des aliénés. Cela est surtout nécessaire pour les aliénés des classes élevées qui ne constituent pas le petit nombre. — On y suit également avec la plus grande ponctualité des exercices religieux.

D'après un recensement fait en 1859, on compte dans la Grande-Bretagne 35,982 aliénés.

IRLANDE.

Les maisons d'aliénés sont régies par le bill de 1849, — *New lunatic Asylum bill.*

On rencontre en Irlande 1 aliéné sur 900 habitants, alors qu'en Angleterre la proportion est de 1 sur 870, et en Europe de 1 sur 740. La malheureuse situation de l'Irlande réagit donc sur l'état mental de ses habitants; il est vrai que l'abus des boissons fortes y est très-répandu.

En Irlande on attache moins de prix à la culture des champs qu'en Angleterre. — Le régime cellulaire y prédomine. Il n'y a pas d'établissements pour les idiots. N'est-ce pas une preuve que l'Angleterre ne fait pas pour sa sœur ce qu'elle devrait, et légitime ainsi, jusqu'à un certain point, les nombreuses révoltes qu'on y remarque?

Il y a en Irlande 15 établissements publics et 15 privés.

—

ÉCOSSE.

Les établissements d'aliénés y sont soumis à la même loi qu'en Angleterre. Des commissaires les inspectent fréquemment. Ces établissements sont au nombre de 32, dont 12 publics et 20 privés.

SUISSE.



Dans les établissements de ce pays on attache une grande importance aux travaux agricoles et domestiques, on cherche à distraire les aliénés de toutes les manières par les réunions, les concerts et les excursions, auxquelles se prête ce pittoresque pays. L'instruction y est également soignée.

Il y a un grand nombre de maisons pour les crétins, où ils reçoivent des soins sous la direction de médecins instruits. On sait que c'est un praticien de Genève qui a fait connaître les bons effets de l'iode dans ces cas. Déjà avant lui, on avait fait emploi de l'éponge brûlée, mais on ignorait que cette production marine contînt le métalloïde que la chimie moderne y a fait découvrir. Les choses se passent d'ordinaire ainsi : un médicament a déjà été adopté par le vulgaire avant que la science le sanctionne. Souvent c'est une affaire d'instinct, témoin les huiles animales, dont l'usage s'est répandu du pôle nord vers nos contrées.

On compte en Suisse 46 établissements d'aliénés tant privés que publics. Quelques-uns peuvent servir de modèle à ceux du même genre.

Google

NÉERLANDE.



Avant 1814, il n'existait à proprement parler aucune association médicale aliéniste. Les établissements de séquestration (en vertu de la loi française existante) étaient d'affreux cachots, sans séparation des sexes, et qu'on laissait voir pour un pourboire. Un rapport publié en 1816, donna les tristes renseignements que voici : sur 1,259 aliénés inscrits, 587 étaient entièrement dépourvus de moyens d'existence et étaient pour la plupart renfermés dans des hôpitaux, des dépôts de mendicité et des prisons. L'organisation définitive de 1818 mit un terme à ces misères; tous les établissements qui ne répondaient pas à leur but furent fermés; de nouveaux établissements furent construits et une commission spéciale fut chargée de veiller aux intérêts des aliénés.

La statistique de 1825 donne, sur une population de 2,273,794 habitants, 1828 aliénés, proportion de 1 sur 2,232 habitants. Les mesures décrétées dix ans auparavant étaient loin d'être exécutées : peu de progrès avaient été réalisés, si ce n'est dans quelques établissements mieux partagés, tel que celui d'Utrecht, sous la conduite de l'éminent psychologue Schroeder-Vanderkolck, qu'on peut nommer à juste titre le *Guislain de la Néerlande*.

Une nouvelle loi, en 1841, ordonna la séparation

des établissements en maisons de santé et maisons de traitement (1).

Dans chaque province furent créés des établissements centraux : l'air et l'espace furent largement distribués; les malades furent séparés, non-seulement d'après le sexe, mais encore d'après leurs habitudes. Plus de deux mille cent malades peuplent ces établissements. On les y occupe beaucoup de travail manuel, surtout d'horticulture. Il y a en outre des bibliothèques. Les moyens de contrainte sont modérés.

Le docteur Ramaan de Zutphen a fondé, en 1853, le *Nederlands Tydschrift voor gerechtige geneeskunde en psychiatrie.*

On compte en Hollande 19 maisons d'aliénés. La plupart sont des établissements publics.

ALLEMAGNE.



En Prusse, on compte 31 établissements publics et 28 privés, et 6 refuges pour des idiots.

En Autriche, les établissement publics sont au nombre de 21 et les privés au nombre de 7.

En Bavière, il y a 12 établissements publics et 7 privés.

(1) *Geneeskundige gestichen en bewaarplaatsen.* Cela correspond, jusqu'à un certain point, au système manicomial et au système colonial.

En Saxe, 3 établissements publics et 6 privés.

Dans le Wurtemberg, 2 établissements publics et 7 privés.

En Hanovre, 3 établissements publics et 5 privés.

Dans le duché de Bade, 2 établissements publics.

SUÈDE.



Vers 1840, il y avait en Suède 8 instituts d'aliénés avec une population totale de 827 malades, dont 100 environ à Stockholm. La statistique de plusieurs années donnait, comme chiffre moyen des admissions, 72. Le résultat du traitement était le suivant : guérison, 32 et 4 p. % — améliorés, 19 et 5 p. % — décédés, 25 et 4 p. %. A cette époque, il n'existait pas encore de séparation entre les hôpitaux et les manicomes. Les sexes également n'étaient pas séparés, et il n'était pas pour ainsi dire question de traitement médical. Vers la même époque fut décrétée une statistique des aliénés, qui démontra qu'outre les 827 malades des hôpitaux, il y avait 3,143 aliénés, ce qui donne, pour une population de 3,054,726 habitants, la proportion de 1 sur 770. En 1851, la population des instituts s'élevait à 925. Les dépenses annuelles étaient de 96 millions de reichthaller.

En 1855, le nombre des malades peuplant les

8 instituts du pays (ceux de Stockholm exceptés) montait à 940. Les guérisons s'élevaient à 7 p. % — les décès à 5.7 p. %.

Les institutions particulières sont situées pour la plupart dans les villes et manquent par conséquent d'espace pour la promenade et l'exercice. D'enseignement il n'en est question nulle part. Il n'existe que dans quelques institutions particulières des ateliers de travail. La séparation des deux sexes n'est pas encore la règle générale.

Il n'y a en Suède ni institutions privées, ni sociétés de médecins aliénistes, ni revue spéciale pour la psychiatrie.

Dans quelques cantons, les maladies nerveuses sont endémiques ou épidémiques, par exemple la cardialgie et la névralgie intermittente. La manie de prêcher se rencontre particulièrement au Smaland et en Laponie.

Parmi les causes des psychoses se trouve surtout l'épilepsie, qui est très-répandue, ainsi que l'alcoolisme chronique. Les suicides sont devenus de plus en plus fréquents dans ces dernières années. Sous ce rapport, Stockholm ne le cède pas aux autres grandes villes. Il y a, en moyenne, 1 suicide sur 2,000 habitants. — Sur 1,000 cas de décès, on compte, à Paris, 11 suicides, à Berlin, 7, à Stockholm, 4.

On calcule que sur 4,500 aliénés il se trouve en Suède 1,500 idiots.

Ces chiffres sont désolants : on ne saurait attri-

Digitized by Google

buer le nombre croissant des aliénés suicidistes et des idiots à un excès de civilisation. Il faut y voir, au contraire, la triste conséquence de l'abus des boissons alcooliques. En Suède, le gouvernement a le monopole des spiritueux, comme en France celui du tabac. Qu'on mette en regard les 96 millions de reichthallers que coûtent annuellement les instituts d'aliénés, avec ce que rapporte au fisc le débit des boissons alcooliques, et on acquerra la preuve qu'au point de vue financier l'opération est loin d'être bonne. Quand comprendra-t-on cela?

Il y a actuellement en Suède 10 maisons d'aliénés ou manicomes.

NORWÉGE.



Les mesures sanitaires prises en Norwége en faveur des aliénés datent de beaucoup plus loin que dans les autres pays du Nord, puisqu'il y existait déjà des manicomes vers la fin du siècle dernier. La statistique des aliénés, faite en 1824, donna 1,909 malades sur une population de 1,051,318 habitants; ce qui fait 1 sur 551.

Un tiers des malades sont idiots. Depuis 1826, le nombre des personnes atteintes d'aliénation mentale s'est accru, de manière à former, en 1855, un total de 5,071, qui donne une proportion relative à la population de 1 aliéné sur 293 habitants. L'encom-

brement des établissements a rendu nécessaire l'admission des malades dans des institutions privées. Pour les idiots, il n'a été rien fait jusqu'ici.

Il n'existe, en Norwége, ni sociétés, ni revues ayant trait aux aliénés.

Nous ferons ici les mêmes remarques que pour la Suède, quant aux abus des boissons alcooliques et le chiffre croissant des aliénations mentales et de l'idiotie.

On compte en Norwége sept maisons d'aliénés.

DANEMARCK.



Jusqu'au commencement de ce siècle, les aliénés étaient confondus, dans les hôpitaux, avec les dartreux et les syphilitiques. La statistique donna en 1831, 1,917 aliénés, dont 968 pour l'Islande seule. Il existe un grand établissement central pour 150 malades, fondé en 1848. Depuis ce temps il en a été fondé un nouveau dans l'île de Seeland, pour 180 malades. Il n'existe pas, à proprement parler, d'institutions privées, si ce n'est dans les districts allemands. Il y a actuellement dans le royaume, en tout 11 établissements. — Une société de médecins (*philixtria*), s'occupe spécialement des intérêts des aliénés.

La monomanie religieuse est fort répandue en Islande.

RUSSIE.



La famille impériale a beaucoup fait, l'impératrice Marie surtout, pour établir des établissements d'aliénés partout. Malheureusement, la plupart de ces instituts ne sont que des sections ou dépendances d'autres établissements, tels que prisons, maisons de discipline, hôpitaux. On comprend que, de cette manière, il ait pu se développer bien peu de spécialistes. Sous ce rapport on doit beaucoup à l'empereur actuel. Il a envoyé à l'étranger un grand nombre de jeunes médecins, pour compléter leur instruction dans le traitement des maladies mentales.

On compte en Russie 74 établissements publics.

TURQUIE.



Ce pays est resté en arrière pour ses établissements d'aliénés, comme pour ses autres institutions. On peut dire cependant, que l'instruction médicale y est en progrès depuis l'érection d'une école de médecine à Constantinople. Mais le fatalisme des Turcs sera longtemps encore un obstacle à la diffusion de cette science.

Il n'existe, en Turquie, aucune statistique relative aux aliénés.

Dans la plupart des localités, ces malheureux sont confondus avec les malfaiteurs, comme cela avait lieu chez nous, avant que la science eût pris en main leurs intérêts.

A Constantinople, il y a un établissement d'aliénés assez bien tenu.

ITALIE.



Il n'y a pas un pays en Europe où l'on trouve relativement plus d'établissements d'aliénés qu'en Italie, quoique, en général, leur organisation laisse encore beaucoup à désirer. Un grand nombre ont pour locaux des espèces de cloîtres, qui ne présentent aucune analogie avec nos grands établissements du Nord.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel a déjà introduit de nombreuses modifications dans le régime des aliénés. Une loi qui sera bientôt en vigueur dans toutes les provinces du royaume, met les établissements d'aliénés sous la surveillance de l'État. C'est ce qui a lieu en Belgique, depuis la loi du 18 juin 1850.

Le défaut des établissements d'aliénés en Italie est d'être situés au centre des villes; les soins y sont donnés, dans la plupart, par des religieux.

La statistique pour l'époque actuelle manque encore. En 1844, les recherches du docteur Capsoni

ont donné, pour la Lombardie, la proportion de 1 aliéné pour 6,163 habitants. Le nombre des femmes est généralement peu élevé.

Dans ces dernières années, il s'est formé une société psychiotrique : *Societa frenopatica italiana.*

L'Italie a 33 établissements d'aliénés, tant publics que privés.

ESPAGNE.



Dans ce pays, la médecine aliéniste n'est pas à la hauteur de l'enseignement médical (10 universités).

Autrefois les aliénés y étaient fort maltraités, mais la situation de ces malheureux a été beaucoup améliorée dans ces dernières années. Le nombre des établissements n'est pas grand encore, mais il s'en fonde tous les jours de nouveaux, surtout dans les provinces du Nord. Parmi les institutions privées, qui sont très-nombreuses, il y en a de fort bien tenues. La statistique de 1847 a donné la proportion de 1 sur 1,667 habitants, et dans la capitale de 1 sur 4,900. A Madrid, on ne constate pas plus de 20 suicides par an. Le crétinisme se rencontre dans les vallées septentrionales des Pyrénées, en Béarn et en Navarre. Les idiots ne sont l'objet d'aucune mesure particulière. Il n'existe ni sociétés, ni revues concernant l'aliénation mentale.

Il y a en Espagne 7 établissements d'aliénés. Il y a des provinces entières qui en sont privées.

PORTUGAL.



Les renseignements médicaux relatifs à ce pays laissent énormement à désirer. Le nombre des aliénés et des idiots dans le royaume n'est pas connu. Ce pays de 4,000,000 d'habitants offre en tout 4 établissements, dont 1 dans les îles, spécialement affecté aux paralytiques; les 3 autres sont situés dans la capitale et offrent tous les défauts d'établissements privés d'air et d'espace. Rien n'existe en fait de sociétés ou de littérature aliénistes.

Le nombre des maisons d'aliénés en Portugal ne s'élève qu'à 3.

GRÈCE.



L'organisation du service des aliénés est très-défectueuse dans ce pays, comme pour la plupart des autres institutions. Ces malades sont soignés la plupart du temps dans des couvents, nullement faits pour ce genre de service.

En 1860, le nombre des aliénés était de 422, dont 295 hommes et 127 femmes.

Le rapport avec le chiffre de la population est de 1 sur 2,359 habitants.

Il n'y a pas de loi sur les aliénés en Grèce.

Résumons. — Si le nombre des aliénés dans les différents pays de l'Europe est en raison du degré de civilisation, on peut dire que cette dernière, à son tour, peut se mesurer par les soins donnés à ces malheureux. Un pays qui méconnaît ce devoir sacré, doit être considéré comme un pays barbare. Sous ce rapport, la Belgique peut revendiquer sa place au haut de l'échelle de la civilisation européenne, et sa reconnaissance envers Guislain, qui a tant contribué à l'organisation de ses établissements d'aliénés, ne peut que s'en augmenter.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS SOCIALES.

Digitized by Google

LA PEINE DE MORT.

UNE COUR D'ASSISES.

C'est un imposant spectacle qu'une Cour d'assises.

Dans un prétoire qui rappelle la salle où les redoutables juges de l'enfer rendaient leurs jugements — au fond d'une enceinte éclairée par un jour douteux et dont la voûte semble vouloir écraser les spectateurs — derrière une barrière que gardent des gendarmes — s'amasse un public agité, anxieux (1).

Les principaux personnages du drame qui va se dérouler sont introduits :

L'accusé;

Les jurés.

Pourquoi le premier monte-t-il sur la sellette?

(1) Ceux qui connaissent la salle d'assises du Palais de Justice de Gand trouveront cette description exacte.

Digitized by Google

On pourrait s'en étonner si le rédempteur des hommes, dont l'image domine la salle, n'était également monté sur un gibet, et si, déclaré innocent, l'accusé ne devait en descendre radieux comme lui (1).

Les jurés semblent être là pour dire à l'accusé : Nous sommes les représentants de l'opinion publique, et si nous prononçons votre non-culpabilité vous serez réhabilité aux yeux de vos concitoyens.

Le défenseur est devant son client. Il a déjà acquis la preuve de son innocence, ou s'il l'a trouvé coupable, il a fait la part de la faiblesse humaine. Il sait que les criminels jouissent rarement de la plénitude de leur raison, et cette conviction le soutient dans le pénible mandat qu'il a à remplir.

Un coup de sonnette s'est fait entendre : rapide, comme convulsif.

L'huissier annonce la Cour.

Revêtus de longues robes, les magistrats prennent place sur leur siége, calmes, imposants, comme Dieu dont ils représentent la justice éternelle ici bas.

Le ministère public a pris également place. Sa figure austère, sa pâleur témoignent qu'il a consacré

(1) L'image du Christ disparaîtra avec le serment religieux. La Convention décrétait l'Être suprême, nous le supprimons. Où est le progrès ?

de nombreuses veilles à scruter ces dossiers dont doivent sortir l'innocence ou la culpabilité de l'accusé : la vie ou la mort d'un homme !

L'acte d'accusation a été lu,—les témoins entendus; — les faits sont trouvés constants. — Le jury a compris que le moment est proche où il aura à prononcer son terrible oui ! — Le public a senti, à son tour, qu'une condamnation est inévitable.

Un seul homme n'a pas parlé : le médecin légiste.

Lui aussi a passé de longues veilles à sonder le mystère dont se couvre souvent le crime. S'il s'agissait d'un empoisonnement, ce serait peu, car la science n'a plus de problèmes insolubles; les empoisonneurs avisés le savent et ne recourent plus à ce moyen vulgaire d'autrefois. Mais il s'agit du libre arbitre, de la responsabilité morale. L'accusé a-t-il obéi à une force irrésistible? Voilà la question :

« *To be, or not to be?* »

Ce que nous venons de dire — ou plutôt de mettre en scène, — n'est pas une fiction; c'est la réalité de presque chaque jour, et Guislain a, plus d'une fois, fait changer une condamnation paraissant inévitable, en une collocation qui devait épargner à la société l'irréparable malheur d'une erreur juridique.

Quel tact ne faut-il pas au médecin aliéniste pour découvrir les signes — souvent invisibles à d'autres

Digitized by Google

yeux qu'aux siens — du mobile qui a poussé un homme au crime! — Quelle autorité pour faire partager sa conviction aux jurés et aux juges! Mais, d'un autre côté, que d'incertitude dans les jugements des hommes! — Que de circonstances qui peuvent donner aux apparences la forme de la réalité! — Que de victimes d'erreurs judiciaires! — Que de motifs contre le maintien de la peine de mort!

LA VICTIME JURIDIQUE.



Certes l'assassinat est horrible, mais a-t-on songé à l'horreur de la position de celui qui a été exécuté innocent?

La victime de l'assassinat n'a pas toujours eu le temps de se reconnaître, le coup a suivi de si près l'assaillement que la mort a été comme un éclair. Mais la victime juridique a subi les angoisses d'une longue instruction et de débats où elle n'a eu pour elle que la voix de sa conscience; ses nuits ont été un continuel cauchemar, et, le jour de l'exécution venu, elle a été traînée à l'échafaud au milieu des vociférations d'une foule ivre de sang.

Nous parlons de la foule d'il y a quelques années, car il serait trop pénible de penser que tant d'efforts pour éclairer les masses auraient abouti à un si grand abrutissement.

LE GUILLOTINÉ INNOCENT.



La première fois que la guillotine fonctionna à Gand, ce fut pour trancher la tête d'un innocent. Trois ans après, l'assassin véritable, à son lit de mort, déposait dans le sein d'un prêtre l'aveu de son crime!

LA MÉDÉE MODERNE.



Si la peine de mort ne devait pas disparaître de nos codes à cause de l'incertitude des jugements de l'homme, il faudrait en provoquer la suppression au nom des défaillances morales.

Il y a quelques mois à peine, en Angleterre, on a pendu une femme qui, pour son amant, avait trahi ses devoirs d'épouse. Ce qu'était cet homme, quelle avait été sa conduite envers sa victime, l'instruction ne le dit pas.

Dans une de ses nuits d'insomnie et de remords, la malheureuse s'était levée, pâle, échevelée, avait trouvé un rasoir sous la main, et, comme la Médée de la fable, en avait porté un coup à son amant, après avoir coupé la gorge à un de ses enfants endormi.

N'eût-il pas fallu enfermer cette malheureuse dans un hospice de folles, au lieu de la pendre?

Digitized by Google

UNE VICTIME DE LA SÉDUCTION.



Jules Janin et Victor Hugo, se sont rencontrés dans la peinture de la jeune fille séduite : l'un, dans son *Ane mort et la femme guillotinée*, l'autre, dans ses *Misérables*, romans qui ont le mérite de la réalité, tant les tableaux de mœurs que leurs auteurs font passer sous les yeux du lecteur sont *actuels*.

La jeune fille de l'*Ane mort*, a tué son amant dans un moment d'égarement; elle donne le jour à un enfant, sur la paille de son cachot, après avoir subi les outrages du geôlier. L'héroïne des *Misérables* — Fantine — meurt poitrinaire, entourée de soins d'un ancien forçat, lequel s'obstine à rentrer dans la société à force d'honnêteté et de courage civil, mais que la société repousse impitoyablement.

Que faire? Le monde est ainsi fait; les romanciers ne le changeront pas.

On pend la femme séduite, mais le séducteur où est sa punition?

Voici un fait qui s'est passé récemment et dont les journaux nous ont donné la relation.

Une famille vivait honnêtement du produit de son travail. Le malheur vint frapper à sa porte — le père mourut et, un mois après, la mère, laissant leur fille, âgée de dix-huit ans, sans ressources. Un infâme, profite de cette position pour séduire l'orpheline, en faisant miroiter à ses yeux l'espoir de

devenir sa femme. — Il était riche et n'atteignit que trop bien son but, puisque, quelques mois après, la malheureuse donnait le jour à un enfant, fruit de ses œuvres. Le fait était notoire, car c'était lui qui avait placé la jeune femme en appartement. Après l'accouchement, il lui déclara qu'il ne la reverrait plus si elle n'envoyait son enfant à l'hospice. Le cœur de la mère bondit devant une pareille proposition, et elle résolut de braver plutôt la misère. Mais le terme de son loyer était expiré et le propriétaire la menaçait de la mettre à la rue. Désespérée, elle va trouver son séducteur et l'implore pour son enfant; l'infâme l'accueille avec une amère raillerie. Outrée, elle saisit un couteau qui se trouve à sa portée, et l'en frappe à la poitrine; puis, hors d'elle, court chez le commissaire de police, en criant : J'ai tué un homme... — L'homme n'était pas mort : ses vêtements avaient arrêté le couteau; il n'était que blessé.

La jeune fille a été arrêtée, et il n'est pas dit qu'elle ne sera pas condamnée à mort. En tout cas, elle expiera en prison le crime où elle n'a pas été seule coupable.

En vérité! on est tenté de répéter avec l'Eléazar de la Juive : *Voilà donc des chrétiens l'ordinaire justice!* Là aussi, il y une victime, et c'est la séduite — la *maudite* — qui est brûlée vive. *L'autre,* s'en va revêtir la poupre et épouser la femme qui a eu connaissance de son lâche abandon.

Il n'y a pas de danger que les idées de *Madame*

Aubray prévalent ; on peut donc mettre impunément de pareils faits sous les yeux du lecteur. Nous sommes persuadé que tous seront unanimes à les condamner.

La Cour d'assises du Var a acquitté récemment une fille de vingt-deux ans, qui, en plein bal public, avait frappé d'un coup de couteau, au ventre, son amant, pour se venger de ce que celui-ci, après l'avoir séduite, n'avait pas tenu sa promesse de se marier avec elle.

Cette victime de la séduction n'avait pas à faire valoir les mêmes circonstances atténuantes que celle du fait précédent. Le lieu où le crime a été commis, prouve que, de part et d'autre, il y a eu probablement inconduite. La Cour l'a cependant acquittée. On peut se demander pourquoi des victimes réelles de la séduction ont été condamnées et exécutées? Cela ne peut dépendre évidemment que de ce que certains tribunaux appliquent la lettre de la loi, tandis que d'autres se laissent diriger par l'esprit, qui veut que l'on remonte à la cause du crime.

UN HOMICIDEUR DÉLIRANT.



La peine de mort doit encore être abolie à cause

de l'irresponsabilité morale pouvant résulter de certains états psychologiques.

Un jeune homme de la campagne, exerçant le métier de charron, au sortir de la messe, a tué un cabaretier, qu'il considérait comme son ennemi. GUISLAIN fit voir que, comme l'assassin ou plutôt comme l'homicideur du médecin de Hal, cité dans notre *Éloge*, cet homme avait obéi à une voix intérieure, c'est-à-dire que c'était un halluciné. Mais les circonstances de l'homicide étaient tellement préméditées, que, sans l'autorité de GUISLAIN, le tribunal y eût vu un assassinat.

Cela n'est-il pas surtout vrai pour une foule d'assassinats politiques ?

UN IDIOT HOMICIDEUR.



Voici un fait, que nous empruntons à l'Angleterre, ce pays qui semble avoir le privilége de ces horribles expiations, où l'on ne sait de quoi il faut le plus s'effrayer, ou de la brutalité de l'exécuteur, ou de la sauvage résistance de l'exécuté.

Nous rapportons l'article tel que les journaux du jour le donnent. Il ne sera pas nécessaire d'ajouter des commentaires.

« Hier—16 avril 1867—on a exécuté, à Londres, devant la prison de *Horse Monger Lane,* un jeune garçon de vingt-deux ans, condamné à mort pour

avoir assassiné une petite fille de sept ans. Ce garçon, aussi peu développé au physique qu'au moral, avait l'air idiot, et ne paraissait pas plus de seize ans. On a fait de nombreuses et inutiles tentatives pour obtenir une commutation de peine. Jusqu'au jour fatal, il s'était montré assez doux et résigné, mais lorsqu'il vit arriver Calcraft — le bourreau — avec ses aides, portant des courroies pour l'attacher, il fut saisi d'une horreur et d'une fureur soudaines, et résista violcmment. Le chapelain de la prison réussit à le calmer un moment, mais quand on l'approcha de nouveau pour l'attacher, il lutta avec une énergie désespérée, et il ne fallut pas moins de quatre aides pour le réduire. On fut obligé de le jcter par terrc et de le lier pendant qu'on le tenait la face contre le sol. Pour le faire monter à l'échafaud, il fallut de nouveau employer la force et le porter, pour ainsi dire, malgré l'impuissance comparative à laquelle le condamnaient ses liens. Quand une fois il fut suspendu par le cou, il s'agita pendant plus d'une minute. Cette exécution a fait partout une profonde impression. »

La place de cet idiot n'était-elle pas dans une maison de fous?

UN FILS NOYÉ PAR SON PÈRE.



La peine de mort répugnc tellement au sentiment

humain, que souvent le jury admet des circonstances atténuantes là où il serait difficile de les trouver dans les faits qui ont précédé ou accompagné le crime.

En voici un exemple récent. Nous le donnons également dans tous ses détails, tel que les journaux l'ont rapporté.

Un crime épouvantable, et qui a causé une profonde émotion dans le pays, amène sur les bancs de la Cour d'assises Jean-Georges Kornmann, âgé de 48 ans, courtier, né à Gertwiller, demeurant à Gerstheim, arrondissement de Schelestadt. Voici le récit de son crime, d'après l'acte d'accusation.

Dans la matinée du 12 décembre dernier, un batelier qui remontait le canal du Rhône au Rhin, découvrit près de l'écluse 78, à deux kilomètres environ de la commune de Gertsheim, le cadavre d'un jeune homme qui fut reconnu pour être le nommé Fréderic Kornmann, âgé de 22 ans, fils de l'accusé.

Ce jeune homme était atteint d'idiotisme; son père s'était plaint à diverses reprises d'être obligé de l'entretenir. Jean-Georges Kornmann, qui est veuf, songeait à se remarier; les infirmités de son fils étaient un obstacle à ses projets, et, dans ces derniers temps, il avait manifesté l'intention de s'en débarrasser.

Lorsqu'on apprit dans la commune de Gertsheim la mort du malheureux idiot, il n'y eût qu'une voix pour accuser Kornmann père d'avoir attenté volon-

tairement aux jours de son enfant. Les charges les plus accablantes vinrent bientôt confirmer cette accusation et obligèrent Kornmann à entrer dans la voie des aveux. Le crime s'était accompli dans les circonstances les plus odieuses.

Le 11 décembre, l'accusé, après avoir fait boire à l'idiot une quantité considérable d'eau-de-vie et l'avoir ainsi plongé dans l'ivresse, l'avait conduit au canal. Frédéric Kornmann avait suivi son père avec docilité. Arrivés près de l'écluse, l'accusé avait saisi son fils et l'avait précipité dans le canal. Il était alors sept heures et demie du soir, et la nuit close. Frédéric avait poussé deux cris de détresse; puis les flots se refermèrent sur le malheureux et tout rentra dans le silence. — Personne n'était venu à son secours.

Après s'être assuré que le crime était consommé, le meurtrier avait gagné le village, mais au lieu de suivre la route, il avait pris à travers champs. — La vengeance divine le poursuivait sans doute, comme le premier fratricide! — Dans la précipitation de sa fuite, il était tombé dans un fossé d'écoulement qui longe le canal et s'y était mouillé toute la partie inférieure de ses vêtements; puis il était allé dans une auberge où il avait bu — tranquille en apparence — de l'eau-de-vie. Il était rentré chez lui vers neuf heures du soir, après avoir passé quelque temps chez un voisin. Le lendemain, il était sorti à huit heures et avait fait semblant de s'enquérir de son enfant, puis il avait raconté que « son imbécile

Digitized by Google

de fils » était tombé dans le canal et s'y était noyé.

L'impossibilité où s'est trouvé Kornmann de rendre compte de l'emploi de son temps à l'heure où le crime avait été accompli, ses vêtements mouillés et couverts de boue, l'acquisition faite par lui d'un demi-litre d'eau-de-vie dans la soirée du 11 décembre, et la constatation d'une quantité considérable de ce même liquide dans le corps de la victime, les empreintes de pas qui, du lieu du crime, se dirigeaient vers le village et auxquelles s'adaptaient parfaitement les chaussures que l'accusé portait le soir du crime et que, par un calcul facile à comprendre, il avait eu la précaution d'emprunter à un autre de ses fils, toutes ces circonstances accablantes ont déterminé Kornmann à faire l'aveu de son crime.

Il reconnaît avoir acheté de l'eau-de-vie pour enivrer son fils. « Je n'aurais pas voulu le faire mourir dans son état normal, cela m'aurait fait de la peine » a-t-il dit au juge d'instruction de Schelestadt. — Était-ce cynisme ou bien naïveté stupide? — Il avoue qu'il a entraîné son fils vers le canal, sachant que dans son ivresse il devait nécessairement tomber à l'eau et s'y noyer, mais il ajoute qu'il n'avait pas eu besoin de le pousser, qu'il lui a suffi d'assister en spectateur inactif à la chute et à l'agonie de cet infortuné, et qu'il s'est retiré après s'être assuré que les eaux s'étaient refermées sur sa victime.

Cet odieux système de défense est démenti par les éléments de l'information; il est établi par l'état des lieux, par la situation que le cadavre occupait dans le canal, que les choses ne se sont pas passées comme le dit Georges Kornmann, et qu'il a dû lui-même précipiter son fils à l'eau.

Nous passons sur l'interrogatoire : il a fait voir que l'accusé avait des précédents détestables, puisqu'il avait déjà été condamné pour vol et calomnie; que son fils avait un petit avoir et qu'en le tuant il avait eu l'idée d'en hériter. — En vain objecte-t-il qu'ils étaient ivres tous deux..... Le jury, après une courte délibération, a apporté un verdict affirmatif, tant sur le fait principal que sur la circonstance aggravante de préméditation, mais il a admis des *circonstances atténuantes!* — Le nommé Georges Kornmann a été condamné aux travaux forcés à perpétuité!

On se demande quelles sont ces circonstances atténuantes, le fait principal et la préméditation étant admis.

Le coupable, après avoir tout avoué, a tout nié ensuite. C'est d'ordinaire.

Évidemment, le jury a reculé devant l'énormité de la peine de mort.

Peut-être aussi a-t-il pensé que tant d'atrocité ne pouvait provenir d'un esprit sain.

UN PÈRE QUI A ENTERRÉ SON ENFANT,

AVEC DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES !

Cour d'assises de l'Indre. — Audience du 20 mars 1867.

Cette affaire est une des plus importantes de la session : il ne s'agit pas, en effet, d'un infanticide ordinaire commis par une pauvre fille séduite, qui veut faire disparaître la preuve de son déshonneur, mais d'un attentat odieux, froidement perpétré par un homme marié, qui a voulu se soustraire aux devoirs de la paternité en enfouissant son enfant vivant.

On voudrait nier l'existence d'un pareil crime, mais l'instruction ne permet pas de doute.

Le coupable est un homme de 32 ans; petit, légèrement boiteux; son aspect dénote la misère. Il se cache la figure dans les mains. Sa physionomie est vulgaire et dénote une intelligence médiocre. Aux questions qui lui sont posées pour constater son identité, il répond qu'il s'appelle Courcier, François, qu'il est journalier, et qu'il demeurait à la Forêt Saint-Germain, dans la commune de Parnac. On procède ensuite à la lecture de l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

Dans la soirée du 16 décembre dernier, la femme Courcier, après avoir souffert toute la journée, mit au monde un enfant du sexe féminin. Son mari, qui

habite seul avec elle, était resté l'unique témoin de l'accouchement et des douleurs qui l'avaient précédé. Il n'avait voulu, ni faire appeler une sage femme, ni user du concours obligeant d'une voisine; et, le lendemain, aux personnes qui venaient s'informer de la santé de la malade, il répondait froidement et en cherchant à s'en débarrasser, qu'elle était accouchée d'un enfant mort.

Cependant l'isolement créé par Courcier autour de sa femme, avant son accouchement, et qu'il semblait désirer encore après sa délivrance, parut suspect dans le village, et fit naître de sinistres pressentiments, qui s'affirmèrent surtout lorsqu'on s'aperçut qu'aucune inhumation n'avait lieu.

Sur l'initiative d'un des habitants du hameau, la justice fut aussitôt prévenue, et, aux premières questions adressées à l'accusé, il répondit sans hésitation que sa femme était en effet accouchée, dans la soirée du 16 décembre, d'un enfant du sexe masculin qui lui avait semblé mort et qu'il avait cru pouvoir enterrer dans son jardin. Peu de temps après, il déterrait lui-même cet enfant, qu'il avait placé, nu et la tête en bas, dans une fosse peu profonde. Soumis à l'examen d'un homme de l'art, ce corps fut reconnu pour être celui d'un enfant, non pas du sexe masculin ainsi que le disait Courcier, mais du sexe féminin, né à terme, viable, bien conformé, et ayant vécu. Il ne fut, du reste, que trop bien constaté que ce malheureux petit être avait été enterré, car sa bouche et son estomac contenaient de la boue

Digitized by Google

liquide en tout semblable à celle de la fosse, et qui n'avait pu être si profondément ingérée que dans les efforts de l'aspiration.

Après de telles constatations, il ne restait plus qu'à rechercher les circonstances du crime et s'il n'existait pas plusieurs coupables; mais les révélations de l'instruction conduisirent bientôt l'accusé à reconnaître qu'aussitôt après l'accouchement de sa femme il s'était emparé de l'enfant, faiblement défendu, du reste, par sa mère, et que, le tenant par une jambe, il l'avait emporté dans le jardin, sans vérifier son sexe et s'assurer s'il était mort ou vivant, et l'avait ensuite précipité, la tête la première, et, suivant ses dires, comme « un morceau de bois, » dans la fosse creusée par ses propres mains.

Le crime et la culpabilité de son auteur ne sont donc pas douteux; mais le véritable mobile de cette détestable action est plus incertain : suivant l'accusé, les déplorables plaisanteries de quelques-uns de ses voisins l'auraient, en attribuant publiquement à un tiers sa paternité future, déterminé à se venger sur l'enfant des torts de la mère; d'après plusieurs témoignages recueillis dans l'enquête, ce ne serait là, au contraire, qu'une allégation sans fondement imaginée pour sa défense, et l'on n'aurait plus ainsi à attribuer le crime qu'au désir de l'accusé de se soustraire aux nouvelles charges dont le menaçait l'augmentation de sa famille déjà nombreuse.

Quoi qu'il en soit, François Courcier ne saurait échapper à la responsabilité d'un acte aussi odieux

Digitized by Google

reconnu par lui-même, et qu'aggravent encore les circonstances particulières qui l'ont accompagné et la préméditation qui a concouru à son accomplissement.

Le coupable reconnait sa faute et en demande pardon à M. le président et à messieurs les jurés. Pour toute défense, il soutient qu'il a cru l'enfant mort en naissant. Il est clairement démontré que le seul mobile du crime a été de se soustraire aux nouvelles charges de la famille déjà trop nombreuses pour ses faibles ressources.

Le jury se retire dans la salle de ses délibérations et en revient au bout de trois quarts d'heure avec un verdict de culpabilité mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Courcier à la peine de dix ans de travaux forcés.

Faut-il regretter cette proie échappée au bourreau? Mon Dieu! non. Les jurés se sont demandés si un homme, un père coupable d'un crime si horrible était en possession de sa raison. Ils ont pensé que non et, pour l'honneur de l'humanité, ils ont admis des circonstances atténuantes.

UN PARRICIDE CONTAGIEUX.



La peine de mort produit quelquefois la conta-

Digitized by Google

gion de l'exemple, surtout si le coupable a fait preuve de forfanterie et de cynisme, comme cela a eu lieu dernièrement, à Paris, devant les assises de la Seine.

Lemaire — c'est le nom de ce monstre, — a tué, à coups de couteau, la femme que son père devait épouser à quelques jours de là, et d'après son aveu ce premier assassinat devait le conduire au parricide, « la pièce principale » dit-il « du drame sanglant qu'il avait prémédité et préparé. » A l'assassinat il voulait joindre le vol en dévalisant sa victime « par la raison qu'il n'en coûte pas plus d'être voleur et assassin en même temps. »

Lemaire a présenté lui-même sa défense : « Je « ne veux pas de circonstances atténuantes » a-t-il ajouté à la fin de son plaidoyer « je suis trop fier « pour en demander à votre compassion. Vengeance « pour vengeance! Je me suis vengé, que la société « se venge. Et puis, j'ai horreur du travail. Si je ne « veux pas travailler en liberté; ce n'est pas pour « aller travailler au bagne. Je me laisserai mourir « de faim. Je ne veux pas pour horizon la chaîne « du forçat. Dans ce siècle où l'on parle tant de « philosophie, serait-ce de l'humanité de m'accorder « des circonstances atténuantes? Ne serait-ce pas « renouveler les barbaries d'un autre âge? Ce que « j'appréhende, ce n'est pas la mort, c'est l'agonie! »

Les vœux de Lemaire ont été accomplis, puisque peu de jours après sa condamnation, il montait à l'échafaud; mais loin que cet exemple ait été salu-

taire, il a provoqué, chez un halluciné, l'idée de commettre le même crime. Heureusement qu'on s'en est aperçu en temps et qu'on a pu arrêter sa fatale résolution.

La question de la peine de mort a été résumée dans un magnifique discours prononcé à la Chambre des représentants par le Ministre de la justice, M. Jules Bara. Nous nous faisons un devoir d'en rapporter ici les principaux passages, parce que, de tous côtés la suppression de cette peine pénétrant dans l'opinion publique, il importe de faire connaître ceux qui auront coopéré à cette révolution morale.

« La question de l'abolition de la peine de mort n'est pas une question de sentiment. — Elle ne doit pas l'être, car si je ne consultais que les élans de mon cœur indigné à la vue d'un grand crime, je serais partisan de l'échafaud. — On pose mal la question quand on veut conserver la peine de mort pour les crimes d'une gravité exceptionnelle. C'est là, selon les partisans de cette peine, toute la question : eh bien, si je ne vois que l'intérêt et la dignité de la société, je réponds : Non! Le droit de punir s'arrête là où cesse la nécessité. — Vous n'avez qu'un droit, celui d'assurer la sécurité de la société. Votre droit ne va pas au delà. C'est aux partisans du maintien de la peine de mort à donner cette preuve; car si le moindre doute plane sur son efficacité, il

faut la rayer de vos codes, parce qu'elle est barbare, irréparable, odieuse.

« L'erreur judiciaire est impossible prétend-on? Faut-il réfuter une pareille assertion quand le propre de l'homme est de faillir? N'a-t-on pas — en France — constaté une erreur judiciaire par année?

« On a parlé au nom de la morale de l'exemple : nous dirons que la peine de mort est démoralisante. Avec elle le coupable devient presque un héros. Les journaux vantent son courage, son sang-froid; son exécution est comme une fête, dont on revient le lazzi à la bouche. Si le coupable affirme son innocence sur l'échafaud, que de gens à le croire et dont tous les sentiments de justice sont ébranlés par là.

« On demande quels avantages la société retirerait de la suppression de la peine de mort, comme si c'était un mince avantage d'épargner la vie des innocents et de travailler à l'amendement des coupables.

« Je le dis avec conviction : si la Belgique voyait s'accomplir chez elle cette grande réforme, elle pourrait justement s'enorgueillir comme d'un des plus grands progrès du siècle.

« On a dit que la peine de mort a été supprimée dans divers pays et que des assassinats ont encore eu lieu. Si cet argument ne prouve rien pour ceux qui veulent l'abolition de la peine de mort, il ne prouve également rien pour ceux qui en veulent le

maintien; il prouve que les pays qui ont supprimé cette peine ont cru qu'elle n'était pas indispensable à la sécurité publique, et elle ne l'était pas, puisque la criminalité n'y a pas augmenté.

« En Belgique, il y a des provinces où l'on n'a pas dressé l'échafaud depuis de longues années, et cependant là non plus la criminalité ne s'est pas accrue.

« Mais la menace existe toujours, répond-on? Qu'on convienne au moins que l'effet d'une menace qu'on n'exécute point doit être bien faible.

« Quand nous invoquons la statistique, on nous dit que les chiffres ne prouvent rien. Eh quoi! c'est vous — des hommes pratiques — qui repoussez les statistiques que nous — les théoriciens, à vous entendre — nous vous opposons. N'est-ce pas une chose vraiment étrange ?

« Nous ne soutenons nullement que les exécutions ou les non-exécutions influent sur la criminalité : ce que nous prétendons, c'est que cette criminalité tient à d'autres causes et que les exécutions y sont indifférentes.

« Si la peine de mort est abolie, a-t-on dit, l'assassin n'aura plus de frein; les assassinats se multiplieront à l'infini. C'est là une assertion dénuée de preuve. Qui nous dit qu'une autre peine n'exercerait pas la même influence? Vous avez interrogé là-dessus les condamnés, direz-vous? Le bel argument! Si vous leur aviez posé la même question sur les travaux forcés à perpétuité, ils vous auraient

répondu de même, car ce qu'ils voudraient c'est l'abolition de toute peine.

« S'il faut punir — ce qui n'est un doute pour personne — il ne faut pas punir inutilement. Ce qui fait le criminel, c'est l'ignorance, la misère, les mauvaises passions.

« Tant que vous n'aurez pas supprimé l'ignorance, vous ne serez pas en droit de maintenir la peine de mort.

« Que demandons-nous ? De faire un essai. Faisons ce que d'autres peuples ont fait. Si l'expérience nous condamne, eh bien, nous rétablirons la peine de mort, car la preuve de cette nécessité sera alors évidente. Mais ne la gardons pas dans nos codes comme une menace platonique, car alors nous détruirions jusqu'à la possibilité de ramener le criminel au bien.

« D'un autre côté, ne comptons pas sur les terreurs populaires. Prenons garde d'affaiblir dans le peuple le sentiment de la justice et de la dignité humaine. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ÉCOLES DE RÉFORME ET LES PRISONS.

On ne saurait mieux comparer la société qu'à ces forêts vierges du Nouveau-Monde, à la place desquelles se voient aujourd'hui des cités opulentes.

Les premiers colons ont dû y construire des blokhaus pour se garantir contre les attaques des bêtes fauves et des sauvages. — Fenimore Cooper nous a fait le récit attachant de ces premiers envahissements de la vie sauvage par la civilisation.

Peu à peu, les clairières se sont étendues, des habitations se sont élevées, puis des villes.

Mais, en même temps que la scène a changé, les rôles ont été intervertis : les bêtes fauves ont disparu, les sauvages se sont éloignés, mais d'autres sauvages les ont remplacés : c'est-à-dire les hommes perdus de vices et de crimes.

Les blokhaus ont dû être convertis en prisons.

Ce fut, pendant longtemps, un sujet de fierté pour l'Américain du Nord; aujourd'hui il a une autre ambition : il veut qu'on vienne admirer ses écoles.

C'est, qu'en effet, jamais peuple libre n'a autant fait que lui pour l'instruction des masses.

Il est vrai que le revolver conserve encore ses prérogatives, mais cette réminiscence de la nécessité primitive de la défense personnelle s'efface, de jour en jour, devant l'adoucissement des mœurs, grâce à l'instruction et à l'éducation.

En tout cas, il faut se montrer indulgent envers ceux qui font tant d'efforts pour extirper le mal, sous quelque forme qu'il se présente.

Quand nous aurons autant d'écoles que les États-Unis, nous pourrons leur jeter la pierre.

ÉCOLES DE RÉFORME.



De toutes les écoles, il n'y en a pas de plus importantes que celles dites *de réforme*.

La Belgique a été une des premières, sur le continent, à ériger des écoles de réforme. Nous citerons en particulier celle de Ruysselede.

L'enfant débraillé, dont les instincts honnêtes triomphent quelquefois de l'abandon dont il a été l'objet — ce reproche vivant moins de l'incurie des parents pauvres et ignorants que de la négligence des administrations — ce bohême en herbe, reste

d'une époque de barbarie, — le gamin des rues en un mot, tend à disparaître et ne sera bientôt plus qu'un pittoresque souvenir, grâce au bienfait des écoles de réforme.

L'école de Ruysselede a été érigée, en 1849, en exécution de la loi de 1848. On voit que le Département de la justice, à qui incombait l'exécution de cette loi, n'a pas perdu de temps. La date est caractéristique; c'est celle où de folles tentatives de rénovations sociales produisirent ailleurs tant de désastres. — La Belgique, calme et libre, poursuivait, seule, sa marche dans le véritable progrès.

Il était dit dans cette loi, que le Gouvernement créerait des établissements spéciaux pour les jeunes indigents vagabonds des deux sexes, âgés de moins de dix-huit ans, et que ces établissements seraient organisés de manière à employer, autant que possible, les garçons aux travaux de l'agriculture, et aux professions susceptibles d'être exercées au profit des campagnes.

En 1852, la loi reçut sa complète exécution par l'arrêté royal établissant une école de réforme à Beernem, pour les filles âgées de moins de dix-huit ans et les enfants des deux sexes de deux à sept ans.

En 1856, un arrêté royal ordonna à l'école de

réforme de Ruysselede la création d'une section d'élèves mousses.

Dès ce moment, l'école de Ruysselede n'eut rien à envier aux écoles de réforme d'Angleterre et de France.

M. Guizot — dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de son temps,* insiste sur ce qu'il a vu à Norwood, comme sur une des choses les plus importantes à noter.

« Il y avait alors, dit-il, et sans doute il y a encore « à Norwood, une école populaire qui réunissait « environ mille enfants pauvres, nés dans les manu- « factures ou recueillis dans les rues de Londres. « Le premier objet qui frappa ma vue, en entrant « dans la vaste cour de la maison, fut un grand « vaisseau avec ses mâts, ses voiles, ses agrès. La « cour était comme le pont du vaisseau, d'où par- « taient les mâts et tout l'équipement. Quatre-vingt « à cent petits garçons, de sept à douze ans, étaient « dans la cour, commandés par un vieux matelot. « A un signal donné par lui, je vis tous ces enfants « s'élancer sur le vaisseau, grimper le long des « mâts, des vergues, des cordages. En deux minutes, « un petit garçon de neuf ans était assis à la som- « mité du grand mât, à cent vingt pieds au-dessus « du sol, et remuait fièrement de là, avec le pied, le « grand pavillon. Les autres étaient répandus de « tous côtés, les uns tranquilles, les autres en mou- « vement. C'était une lutte réglée de hardiesse, « d'adresse, de sang-froid, d'activité naïve et sé-

Digitized by Google

« rieuse. La plupart de ces enfants deviennent en « effet des matelots.

« On les préparait aussi à d'autres professions : « dans les diverses parties de l'école, de petits « menuisiers, de petits tailleurs, de petits cordon- « niers, de petits palefreniers, de petites blanchis- « seuses étaient à l'œuvre, les uns occupés à leur « apprentissage manuel, les autres réunis dans les « salles de lecture ou de chant. Beaucoup d'entre « eux avaient l'air chétif, triste fruit de leur origine; « mais ils vivaient évidemment là sous un régime « de travail salubre, de discipline bienveillante et « dressés pour un honnête avenir. Un petit garçon « de douze ans, bossu, dirigeait l'école de chant « avec intelligence et autorité. »

Ce qu'on vient de lire existe à Ruysselede, sur une plus large échelle qu'à Norwood, par rapport à l'importance de l'cxploitation agricole. A l'heure qu'il est, une grande partie des sapinières entourant l'établissement, a été convertie cn terres fertiles, grâce à l'activité des jeunes colons. Tout le travail agricole se fait en effet par eux. On les exerce également aux divers métiers qui concernent l'agriculture : celui de vannier, bourrelier, charron, forgeron, tisserand.

La gymnastique a une grande place dans leur éducation et on y a institué une école de mousses.

A l'origine, les maladies produites par la misère

ou le vice, régnèrent dans l'établissement, les scrofules, en tête. Aujourd'hui, la population est aussi saine de corps que d'esprit, ce sont de futurs laboureurs ou marins; au besoin, ce seront de vaillants défenseurs de la patrie.

Digitized by Google

PRISONS DE RÉFORME

OU

COLONIES PÉNITENTIAIRES.

Guislain n'était pas l'adversaire du système cellulaire tempéré; il pensait que ce régime n'a pas sur l'aliénation mentale la fâcheuse influence de son aîné c'est-à-dire, le système cellulaire absolu, tel qu'il fut pratiqué, à l'origine, en Amérique et en Angleterre.

Nous avons vu, en effet, que la statistique démontre, qu'en France, l'isolement cellulaire ne compte parmi les causes de l'aliénation mentale que pour 26 p. °/₀. C'est un chiffre peu élevé, surtout si on le compare à celui des autres causes morales.

Quant à l'influence corporelle, on n'observe pas qu'elle soit plus grande que dans l'emprisonnement en commun. A la maison de force de Gand, — où les deux systèmes existent, — le chiffre des scrofuloses

et des tuberculoses n'est pas plus considérable chez les encellulés que pour les autres détenus.

A vrai dire, nous ne sommes pas favorable à la cellule, telle qu'on l'a mise en pratique jusqu'ici : c'est-à-dire, — comme un ancien Ministre de la justice l'a qualifiée en plein parlement — « *de la chemise de pierre.* »

Nous n'estimons que médiocrement ces *water-closets*, qui rappellent trop aux détenus leur nature animale pour leur permettre de songer à leur nature morale. Nous pensons aussi que l'air et la lumière y sont dispensés d'une main trop avare.

En tout cas, nous considérons la cellule comme un mal nécessaire. On a voulu que les moins mauvais ne se gâtassent point au contact des plus mauvais. C'est un moyen d'empêcher la pourriture générale; mais la première considération d'un fruitier c'est d'être bien aéré, sans cela le fruit se corrompt lui-même.

Ce qu'on peut dire de plus favorable du système de l'isolement, c'est que les détenus qui n'ont pas perdu tout sens moral, le réclament comme une faveur.

Un honorable président d'une de nos commissions administratives, nous a cité le fait d'un notaire condamné pour faux, et que le désespoir eût pris s'il avait continué à se trouver avec les autres détenus, tandis que, depuis qu'il est en cellule, il

supporte sa peine avec une résignation des plus remarquables.

On comprend quelle doit être la répugnance d'un homme chez qui tout sentiment d'honneur n'est pas éteint, de se sentir côte à côte avec des scélérats émérites.

Vidocq, dans ses *Mémoires*, a écrit tels chapitres qui ont dû donner à penser au législateur.

On voulait extirper le vice et le crime et on en tenait école. Aussi la moralité des anciennes prisons était-elle effroyable.

On a de la peine à croire que des murs pussent renfermer tant d'impudicités. Ce n'était pas de la bestialité, c'était la lubricité humaine élevée à sa plus haute puissance.

Le milieu était corrompu au moral comme au physique; l'avoir respiré quelque temps suffisait pour éteindre tout sentiment de pudeur et de dignité.

Nous avons eu occasion d'entretenir un individu ayant passé quelques années à la maison de force de Gand — avant sa réorganisation, — et ce qu'il nous a raconté dépasse toute croyance. « Je devenais de jour en jour plus mauvais, nous a-t-il dit, tout ce qu'il y avait en moi de sens moral s'en allait; heureusement que quelques connaissances en comptabilité me firent entrer dans les bureaux; c'est ce qui me sauva. » Grâce à cet isolement relatif, cet homme

Digitized by Google

après avoir fait son terme, est devenu un honnête bourgeois et un père de famille irréprochable.

Ce qui fait obstacle à ce que les vices inhérents aux prisons disparaissent complétement, c'est que les détenus ont trop de temps à donner à leurs réflexions, le travail auquel on les emploie n'occupant, — pour la plupart, — que les mains. Aussi y a-t-il une différence frappante entre ceux qui exercent une profession active, — comme celle de forgeron, de menuisier, de charron, — et ceux qui sont occupés à un travail machinal, tel que, filer, tisser. Et — qu'on le remarque — ce sont les plus intelligents, ceux par conséquent ayant peu ou point d'aptitude manuelle, qu'on emploie à ce travail hébétant. Conçoit-on un homme dont la tête est active, occupé la journée durant à tourner la manivelle d'un rouet?

Il résulte de cette banalité et de cette uniformité du travail des détenus, qu'à leur sortie de prison ils sont incapables, la plupart, de pourvoir à leurs existence, tout esprit de spontanéité ou d'initiative leur manquant; ils n'ont pas ce sentiment de leur valeur qui fait la force de l'ouvrier. Ce sont des hommes bons à patronner, mais qui retombent dès qu'ils ne sentent plus la main qui les soutient.

On ne saurait donc trop multiplier dans les prisons les professions actives. La fatigue corporelle est un grand moyen de moralisation, puisqu'elle

empêche de songer au mal. Pour le prisonnier qui n'est soumis à aucune fatigue, la nuit, loin de porter conseil, apporte de coupables pensées. La Fontaine a dit : « Un lièvre en son gîte songeait. » Que peut faire autre chose un détenu dans sa cellule?

COLONIES PÉNITENTIAIRES.



Les professions actives exigent de grands espaces, qui cadreraient mal avec les espèces de casiers que nos architectes sont parvenus à imaginer. On peut en admirer la parfaite symétrie, l'arrangement méthodique, mais on y cherche vainement ce qui rassérène l'âme. Involontairement on songe à la chemise de pierre de l'ancien Ministre de la justice.

Nous nous demandons pourquoi les prisons sont placées au centre des villes,—le plus souvent sur les promenades publiques. Est-ce pour qu'en y entrant le prisonnier éprouve un dernier regret, ou pour mettre en évidence les merveilles de notre civilisation? Nous ne savons. En tout cas, l'emplacement est mal choisi.

En disant cela, nous songeons à Ruysselede, situé au milieu des bruyères, que ses jeunes pensionnaires ont converties en champs fertiles, et nous nous demandons pourquoi il ne pourrait en être de

Digitized by Google

même de nos colonies de réforme, car elles mériteraient ce nom dans toute l'acception du mot.

On nous objectera qu'on ne saurait appliquer ce système à des assassins. Nous répondrons que nous ne voulons, en effet, faire jouir de ce bénéfice que les délinquants susceptibles de réhabilitation.

Il y a des criminels que la société, sans songer à s'en venger, doit exclure de son sein à tout jamais : ceux qui ont répandu le sang par basse passion, par froid calcul. Pour ceux-là, la *chemise de pierre*, sans grâce, sans rémission. La prison du Dante!

Quant à ceux qui ont failli, non par défaut d'instruction, mais par suite d'un manque de sens moral, — comme le notaire dont nous parlions tantôt, — il y aurait de la cruauté à les confondre avec des assassins. Il en serait comme de malades placés à côté d'affections contagieuses dont nécessairement ils deviendraient victimes.

Cette catégorie de détenus réclame l'isolement tempéré. Ils y trouveront la force nécessaire pour revenir au bien et rentrer un jour dans la société.

L'honneur n'est pas une île tellement escarpée qu'en étant sorti, on ne puisse plus en remonter le bord. L'opinion publique est plutôt défavorable au système qu'aux hommes. Que le premier soit moralisant et elle ne se défiera plus du second.

Pour la plupart des autres détenus, nous voudrions la colonie agricole; toutefois, nous ne les

Digitized by Google

ferions participer à ses bienfaits qu'après un stage dans une maison fermée. Ce serait comme un *phrénocome*, puisque là commencerait la cure morale, et ce ne serait que lorsque celle-ci serait assez avancée, qu'ils seraient admis à la colonie.

Croit-on qu'avec ce système Botany-Bay ne donnerait pas des résultats meilleurs à l'Angleterre et Cayenne à la France?

Nous pouvons regretter de n'avoir point des possessions d'outre-mer; mais, à leur défaut, nous avons une mer de sable, une Campine, où une colonie pénitentiaire fructifierait à merveille. Craint-on les évasions? Mais les prisonniers ont trop peur d'être incarcérés pour jouer ainsi leur liberté relative.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit, ce seraient les prisonniers dont le tempérament moral aurait été soumis à une épreuve préalable, qui seraient admis à la colonie. Mais admettons l'évasion : avec nos télégraphes et nos chemins de fer, il ne serait nullement nécessaire de tirer le canon d'alarme, ce naïf signal d'autrefois d'un galérien en rupture de ban.

La colonie agricole permettrait de dégager les prisons, réservées dès-lors aux grands criminels; les cellules pourraient être agrandies et les *water-closets* placés là où il convient. D'ailleurs, rien ne nécessiterait l'encellulement absolu. Les détenus y

étant à vie, ils pourraient être employés le jour, dans des ateliers communs, sauf ceux qui, par l'atrocité de leur crime, auraient mérité d'être isolés.

On a objecté contre l'abolition de la peine de mort la crainte que le détenu condamné à la prison perpétuelle et ne voyant plus rien au delà de cette peine, ne se livrât à ses mauvais instincts et assassinât ses compagnons ou ses gardiens. Cela s'est vu, malgré le maintien de la peine capitale; or, c'est contre ces assassinats *posthumes* que nous voudrions l'encellulement tempéré, car il ne faut pas perdre de vue qu'on a à faire à des hommes et non à des animaux. Plus la peine est forte, plus la société doit de consolations à ceux qui la subissent. Leur réhabilitation ici bas n'est plus possible, mais il faut préparer celle dont ils pourront jouir dans un monde meilleur.

En résumé, nous ne repoussons pas le système cellulaire, mais nous pensons que les rouages de ce système se simplifieraient singulièrement si, à côté, il y avait la colonie agricole. La société ayant ainsi tous ses apaisements, elle ne repousserait plus de son sein les détenus libérés. Améliorez le système pénitentier, et les repris de justice n'auront plus de raison d'être.

Il en était de même, avant les écoles de réforme, des enfants sortant des dépôts de mendicité, c'étaient

de francs petits vauriens, propres à peupler plus tard les bagnes. Eh bien, ces mêmes enfants, tout le monde les accepte aujourd'hui.

Toute la question est là : Ayons un bon système pénitentier, non sous le rapport de la rigueur des peines, mais du degré de moralisation qu'il permettra de développer, et nous aurons moins de criminels. Ni le gibet, ni la roue, ni le bûcher n'ont empêché les crimes; au contraire, ils en ont augmenté le chiffre en familiarisant les masses avec le spectacle de la souffrance physique et de la mort. Est venue la guillotine, — comme *plus humaine,* — et les criminels ont dit : « Ce n'est qu'un mauvais quart-d'heure à passer. » Qu'on supprime même ce quart-d'heure; qu'aux grands criminels on donne l'isolement de la cellule, avec tous les moyens de consolation qu'il comporte, qu'aux délinquants ordinaires on procure le travail moralisant de la colonie agricole, et — ou nous nous trompons fort — la criminalité descendra au-dessous d'une moyenne qu'on ne lui connaît pas aujourd'hui.

Rendons justice à qui de droit. En instituant les commissions d'administration et de surveillance, le Gouvernement a rendu impossibles, dans nos prisons, les abus d'un autre âge.

On sait — ou plutôt on ne sait plus — ce qu'étaient les bastilles d'autrefois; c'est-à-dire, des espèces d'enfers anticipés, où d'épaisses murailles empê-

chaient la plainte des prisonniers d'arriver au dehors.

On connaît imparfaitement, par les révélations de Silvio Pellico, ce qu'étaient les plombs de Venise. Aussi, à chaque mouvement populaire, la foule s'est-elle portée sur les prisons, sachant qu'à côté de coupables, il y avait là des victimes.

Aujourd'hui nos prisons s'administrent au grand jour; chacun, sur sa demande, peut les visiter. Non-seulement les directeurs s'en font un devoir, mais un plaisir. Ils sont heureux de pouvoir montrer l'ordre qui y règne. Leurs manières affables ne rappellent nullement les sbires. Ils discutent avec vous les améliorations possibles. C'est l'impression que nous a faite une visite à la maison de force de Gand, la première comme on sait qui a été établie sur le continent et encore une des plus parfaites (1).

LIBÉRATION DES CONDAMNÉS.



Qui ne connaît l'introduction du roman : *Les Misérables ?*

(1) Peu d'établissements jouissent d'une réputation plus étendue en Europe. Le célèbre philanthrope anglais Howard le proposait pour modèle aux autres pays. M. Baltard chargé, en France, de la réorganisation du système pénitentiaire, compare, dans son *Architectonographie des prisons* publié en 1830, les maisons de détention de Rome,

Digitized by Google

Deux personnages sont en présence : un évêque — monseigneur Myriel, le *bienvenu* — un forçat libéré — Jean Valjean, le *repoussé*.

Ces deux figures se font contraste : d'un côté la charité évangélique, l'abnégation de soi; de l'autre, l'aversion, l'effroi qu'inspire celui qui sort du bagne et qui y rentrera parce qu'il ne saurait plus avoir d'autre place.

Cet homme peut cependant travailler; il est dans la force de l'âge; mais son aspect est repoussant. Son costume usé, râpé, rapiécé, en haillons, sue la misère; ses cheveux sont hérissés; on voit qu'ils ont été rasés de près et que c'est depuis quelque temps qu'ils ont commencé à repousser. La sueur, la chaleur, la fatigue du voyage à pied ajoutent je ne sais quoi de sordide à cet ensemble délabré.

Personne ne le connaît; le gendarme placé à

de Naples, de Londres et Gand; cette dernière lui paraît offrir de grands avantages sur toutes les autres, principalement sur celle de Londres.

L'idée de ce pénitentiaire, que l'Amérique nous a empruntée en exagérant le principe de la reclusion, c'est-à-dire en y instituant l'isolement absolu, se trouve dans un ouvrage publié à Gand, en 1775, par le vicomte J.-P. Vilain XIIII, qu'on peut considérer comme le créateur du système pénitentiaire moderne, fondé sur un principe de régénération morale. Cet ouvrage a été réédité par un arrière-neveu de l'auteur, M. le comte Hipp. Vilain XIIII : *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et les fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'État; précédé d'un premier mémoire inédit sur la même matière, présenté aux États de Flandre en 1771 et 1775 par le vicomte J.-P. Vilain XIIII.*

l'entrée de l'hôtel de ville le suit du regard. Comme le chien flaire le gibier, il a senti le forçat libéré.

L'*homme* entre dans une auberge de rouliers et demande s'il peut dîner et loger. L'hôte va le recevoir, mais à un regard jeté sur le misérable accoutrement du voyageur, il se ravise. Lui aussi il a flairé le galérien. — « Va-t-en, » lui dit-il à voix basse. — « Mais j'ai de l'argent. » — « Et moi pas de chambre. » — « Mettez-moi à l'écurie. » — « Les chevaux prennent toute la place. » — « Une botte de paille me suffira, quand j'aurai dîné. » — « Je ne vous donne pas à dîner. » — « Mais je meurs de faim. » — « Je n'ai rien. » — « Et ce qui se trouve sur le fourneau ? » (Un vrai dîner de rouliers !) — « Tout cela est retenu. » — « Ils ne sont que douze et il y a à manger pour vingt ! » — Alors l'hôte se penche à son oreille et lui dit : « Je t'ai reconnu — va-t-en. »

Jean Valjean — car c'est lui — baisse la tête; il ramasse son sac et se retire. — Il suit la grande rue, rasant les maisons comme un homme humilié et triste. Il ne se retourne pas une seule fois; s'il l'eût fait, il eût vu l'aubergiste sur le seuil de sa porte, parlant vivement et le montrant aux passants. Son arrivée se répand bientôt dans toute la ville. Il entre dans un cabaret bien pauvre : un bouge; des gens de mauvaise mine y sont attablés, — et on ne saurait dire que la sienne soit pire; — il va donc être reçu, quand un individu qui l'a vu dans la rue, le fait connaître. — « Tu vas t'en aller d'ici, » lui crie le

Digitized by Google

cabaretier. — De nouveau dehors, les enfants lui jettent des pierres. Il passe devant la prison, sonne et demande à être reçu. — « Une prison n'est « pas une auberge, lui répond le guichetier, faites « vous arrêter et on vous ouvrira. » — Enfin, une pauvre cabane se trouve devant lui, — entre haie et jardin — il y entre. Mais la nouvelle de sa présence est déjà arrivée jusque-là, et le mari lui demande avec une espèce de frisson : « *Seriez-vous l'homme?* » Aussitôt la femme se lève précipitamment, après avoir pris ses enfants dans ses bras, et se réfugie derrière son mari. — « Va-t-en, » lui crie ce dernier d'une voie tremblante. — « De grâce ! » — « Va-t-en ou un coup de fusil. » — Et il le jette à la porte, qu'il ferme au verrou; presque aussitôt la fenêtre se ferme également avec un bruit de barre de fer.

La nuit tombe et le vent froid des Alpes se fait sentir. Le forçat libéré franchit la barrière d'un enclos, et un réduit s'y trouve, d'où sortent quelques brins de paille; il s'y glisse. — C'est la niche du chien de garde. — A peine y est-il installé, qu'un mâtin de haute taille le force à se retirer, non sans abandonner quelques-uns de ses haillons.

Que dirai-je? Le malheureux vagabond est repoussé partout, jusqu'à ce qu'une bonne vieille lui indique la maison de l'évêque, en lui disant : « Allez frapper là, vous serez reçu. » Il y est reçu en effet, et on sait comment il reconnaît l'hospitalité du bon prélat : en le volant. C'est l'instinct revenu du forçat, et

qui exclucrait jusqu'à la compassion, si toute une existence d'honnêteté n'était consacrée ensuite à faire oublier ses tristes antécédents.

Ce tableau — que nous avons emprunté au grand poëte — est navrant. Malheureusement le préjugé du public n'est que trop justifié. Le public sait qu'entre l'entrée à la prison — ou le temps d'expiation — et la sortie — il n'y a pas eu de convalescence morale — telle que la produirait la colonie pénitentiaire. — Toutes les tentatives de réhabilitation restent donc infructueuses, parce que le repris, à son retour dans la société, n'a pas subi cette espèce de quarantaine. La prison, comme le lazarret, est une garantie insuffisante, parce que les murs, quelles que soient les précautions, gardent la contagion. On n'a pas appris au prisonnier à aimer le travail : assujetti à un labeur monotone, s'il en a le maniement, il en a conçu la haine. La preuve, c'est que la plupart des repris de justice sont indolents et paresseux. A ce mal il n'y a qu'un remède, c'est de leur faire acquérir l'amour du travail, et, pour cela, de le varier. Le public comprendra alors qu'il peut admettre un repris en toute confiance, parce qu'il aura passé par une double épreuve : celle de la prison — déjà éloignée — et celle de la colonie pénitentiaire, dont chacun sera à même de constater l'influence moralisante.

Qu'on y songe bien : le système dans lequel on s'est engagé est sans issue. Les prisons ne suffisent pas, parce qu'aux nouveaux entrés se joignent les derniers sortis. C'est une espèce de chaîne sans fin s'enroulant autour d'un axe rigide, mais, à cause de cela même, sujette à se rompre. Il faut donner au condamné la faculté de lever la tête, au lieu de la tenir constamment baissée sous l'œil du geôlier. Il faut lui rendre le sentiment de sa dignité, en lui permettant de secouer au grand air la souillure de la prison. Il ne faut pas que, comme le Jean Valjean des *Misérables*, on s'aperçoive à ses cheveux commençant à repousser, qu'il porte le stigmate de l'uniforme.

Qu'on ne dise pas que c'est là une utopie. A ce prix, il faudra constamment de nouvelles précautions; perdre en prisons cellulaires un argent qu'on emploierait fructueusement à la construction d'écoles. Les prisons n'auront que trop d'hôtes, puisqu'il faudra y retenir ceux qui, à cause de la nature de leur crime, ne doivent plus revoir la société.

Nous avons relaté, plus haut, le fait d'un père dénaturé qui a enterré son enfant, et qui a été condamné à dix ans de travaux forcés. On compte avec effroi le jour où un pareil monstre sera rendu à la liberté. Certes, il ne fallait pas le tuer; mais il ne fallait pas lui créer la possibilité de perpétrer de nouveaux crimes. C'est pour de pareils êtres qu'il faut des prisons à l'entrée desquelles se lirait l'inscrip-

tion de Dante, comme un avertissement d'une reclusion sans merci.

Nous le demandons, le système actuel des prisons ne se condamne-t-il pas lui-même par cette nécessité où l'on s'est trouvé de pratiquer l'encellulement. Les condamnés susceptibles de résipiscence le demandent eux-mêmes, dit-on; preuve qu'ils s'aperçoivent du milieu de corruption où ils sont placés. Qu'est-ce de ceux qu'on n'encellulle pas?

Faut-il s'étonner que le public ait peur des repris de justice?

Nous ne voudrions pas qu'on prenne nos observations pour une critique. Nous sommes les premiers à reconnaître les efforts faits en vue de purger ces étables d'Augias, où la société enferme ceux dont elle ne se croit pas suffisamment autorisée de couper la tête; mais ne faudrait-il pas s'efforcer de diminuer le nombre des récidives, en établissant — comme nous le proposons — des colonies pénitentiaires?

Nous soumettons cette idée à qui de droit.

ROLE

DE

LA BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

La bienfaisance publique et privée est grande, et cependant elle ne parvient pas à éteindre la misère. Disons-le tout d'abord : c'est qu'elle est trop *charitable* et pas assez *coopérative*.

L'aumône est un déplacement stérile de fonds, quand elle ne fait que parer aux besoins du moment.

N'est-ce pas à l'ombre de ce système que s'est formée une *caste*, ayant ses quartiers de noblesse? Depuis des générations, *elle est des pauvres*. C'est là son livre d'or.

Il y a telle localité où les pauvres ne veulent pas travailler, parce qu'ils sont trop riches!

Les administrations de bienfaisance devraient prendre part au mouvement qui se fait autour d'elles, au lieu de s'y laisser entraîner, comme des corps flottants dans un tourbillon.

Elles devraient faire, non de la bienfaisance *cha-*

Digitized by Google

ritable, qui stérilise, mais de la bienfaisance *coopérative*, qui fructifie.

La bienfaisance *productive* ou *préventive*, est la bienfaisance par excellence. Là, en effet, est la solution du problème de l'extinction relative du paupérisme. Nous disons relative, parce qu'il y aura toujours des misères imprévues, mais non irrémédiables.

L'Allemagne l'a compris, avec ses sociétés coopératives, qui feront plus pour son unification que tous les engins de guerre possibles.

L'Angleterre l'a également senti, avec son lourd fardeau de l'*income tax*, qui finira par l'écraser comme le Sisyphe de la fable, si elle ne parvient à adoucir la pente par la coopération, au lieu de prendre à ceux qui ont, pour donner à ceux qui trouvent plus commode de ne rien faire. Et cependant la philanthropie, dans ce pays, n'est pas un vain mot, puisqu'à sa voix, des particuliers réalisent des miracles de charité.

Il y a des signes du temps qu'il faut reconnaître. L'émancipation politique des masses est le courant dans lequel la société moderne est entraînée. Mais pour que ce courant ne se change pas en torrent et ne renverse pas tout sur son passage, il faut lui opposer la digue de la prévoyance.

C'est à faire entrer cette idée dans l'esprit de l'ouvrier que doivent s'appliquer ceux à qui leur position en impose le devoir.

La *Ligue de l'enseignement*, les *Associations coopératives*, les *Banques populaires*, les *Sociétés littéraires et artistiques* sont autant de formes de cette idée, unique dans son but, mais multiple dans ses moyens. Ces institutions finiront par faire comprendre que l'émancipation de la classe ouvrière est au prix de son bien-être domestique, et qu'elle devra l'une et l'autre, non à des réunions tumultueuses, mais à l'ordre, à l'économie, à toutes les vertus, enfin, de la famille.

Nous savons qu'il y a des esprits chagrins qui s'effrayent de cette révolution morale et qui croient que la classe ouvrière doit rester dans l'abjection, afin d'être *maniable*. Ils invoquent certains crimes pour faire voir le danger de l'instruction, comme si dans les classes élevées il n'y avait également des criminels. Mais l'instruction ne doit pas exister sans l'éducation.

Répandons l'instruction dans les classes inférieures, mais travaillons également à l'amélioration de sa vie domestique, seule garantie de sa moralité.

La nécessité de la bienfaisance une fois établie, Guislain la voulait grande et généreuse. « En Italie, « disait-il, tout respire un air de richesse et même « de profusion dans les établissements de bienfai-

Digitized by Google

« sance, au milieu des misères — la plupart du « temps fort grandes — qu'on rencontre dans les « rues. En Belgique, au contraire, où il y a beaucoup « plus d'aisance générale, nos hôpitaux, nos hos- « pices présentent je ne sais quel aspect, sinon « d'indigence, du moins de détresse. C'est de la « vaisselle en terre cuite; c'est un manque d'unifor- « mité dans les lits, dans les couleurs et les étoffes « des couvertures, le plus souvent grossières et « usées; ce sont de vrais habits d'arlequins, rapiécés « sur tous les points; des uniformes lourds et mal « faits; ce sont des murs noirs, des fenêtres ne « fermant point, des toits laissant pénétrer la pluie; « c'est même la neige tombant jusque sur les lits « des malades; ce sont des caveaux humides dans « lesquels les aliénés croupissent au milieu de leurs « ordures; ce sont des portes mal jointes, des ser- « rures rouillées, des vitres cassées, remplacées par « du papier. On aura beau me vanter nos admi- « nistrations actuelles, entièrement en désaccord » avec nos institutions politiques toutes spécialisées, « nous n'y trouverons que de l'infériorité, surtout « sous le rapport des tendances administratives, « sur la plupart des points essentiellement égoïstes, « bureaucratiques, financières, et portées à faire « des économies, même sur les premiers besoins « des malades; ayant plus fréquemment recours à « la plus mauvaise mesure de toutes : celle d'af- « fermer par entreprise les soins à donner aux « malheureux, et de négliger tout contrôle, toute

« surveillance directe. C'est ce déplorable système « qui envoie sur plusieurs points du pays les enfants « trouvés, les aveugles, les vieillards, les aliénés « chez des paysans pauvres ou avares. » (*Lettres médicales sur l'Italie*, page 329.)

On voit que si des réformes ont été introduites dans nos établissements de bienfaisance, c'est en grande partie aux efforts persévérants de Guislain qu'on en est redevable.

LA CRÈCHE. — L'ORPHELINAT. — L'HOPITAL. — L'HOSPICE.



La crèche et l'orphelinat, l'hôpital, l'hospice, voilà les trois formes sous lesquelles se manifeste la bienfaisance publique, c'est-à-dire, qu'elle prend le pauvre à sa naissance, dans l'âge mur et dans la vieillesse.

Ces institutions, tout louables qu'elles soient, témoignent d'un état social incomplet; loin de les étendre, il faut, au contraire, chercher à les restreindre, en améliorant l'état physique et moral de la classe pauvre.

Digitized by Google

LA CRÈCHE.



Que prouve la crèche? C'est que la mère de famille est absorbée par d'autres soins que son enfant; c'est qu'elle doit s'associer au labeur du mari pour subvenir aux besoins du ménage, trop heureuse si, pour prix de son labeur, elle n'est pas maltraitée.

Rendons hommage à ceux qui ont eu l'idée d'instituer les crèches; ils se sont inspirés des vers suivants, les plus beaux qu'aient dictés les *Charmes de l'enfance :*

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
Applaudit à grands cris; son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux,
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
Se dérident enfin à voir l'enfant paraître,
Innocent et joyeux.

—

. . . .

Enfant, vous êtes l'aube et mon âme est la plaine,
Qui des plus douces fleurs embaume son haleine,
Quand vous la respirez.

—

Mon âme est la forêt, dont les sombres ramures
S'emplissent pour vous seul de suaves murmures,
Et de rayons dorés.

—

Car vos beaux yeux sont pleins de douceurs infinies,
Car vos petites mains, joyeuses et bénies,
N'ont point mal fait encor.
Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre fange,
Tête sacrée, enfant aux cheveux blonds, bel ange
A l'auréole d'or.

—

Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche,
Vos pieds tendres et purs n'ont point l'âge où l'on marche,
Vos ailes sont d'azur.
Sans le comprendre encor, vous regardez le monde,
Double virginité! Corps où rien n'est immonde,
Ame où rien n'est impur.

—

Il est si beau l'enfant, avec son doux sourire,
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
Ses pleurs vite apaisés.
Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie,
Et sa bouche aux baisers!

—

Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
Frères, parents, amis, et mes ennemis mêmes,
Dans le mal triomphants,
De jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfants.

V. Hugo.

Qu'il y a loin de ce riant tableau à l'intérieur de beaucoup de nos ouvriers de fabriques. Non qu'ils n'aiment leurs enfants, mais l'absence de bien-être leur en fait sentir seulement le côté onéreux. La mère ne pouvant veiller sur eux, les abandonne à une mercenaire. Ceux qui prennent le sein, on les apporte à la fabrique aux heures de repos, pour recevoir un lait appauvri par l'air malsain de l'atelier. Aussi la mortalité parmi les enfants en bas-âge est-elle effrayante.

L'institution des crèches est donc un bienfait, puisqu'elles répondent à un besoin réel; mais il faut espérer qu'elles disparaîtront le jour où le sens

moral de l'ouvrier — plus que la loi — lui aura fait comprendre qu'il n'est pas digne de demander à sa femme un excédant de salaire, souvent pour se livrer à la débauche.

L'ORPHELINAT.



Malheureusement il n'en sera pas de même de l'orphelinat; celui-ci répond à un mal persistant, inévitable : la mort des parents. C'est une dette sacrée à laquelle le pays entier doit s'associer.

Dernièrement, on lisait dans les journaux la relation d'une visite faite à la maison des orphelins de Moscou, laquelle ne compte pas moins de vingt mille enfants, chiffre qui paraîtrait fabuleux si l'on ne savait combien la misère des classes inférieures en Russie amène de mortalité parmi les parents. Rien de touchant comme les soins dont ces enfants sont entourés. On voit qu'il y a une grande idée qui préside à leur éducation : faire des citoyens utiles. Qui ne sait la sollicitude dont l'assistance de Paris fait preuve envers ses orphelins? La plupart de ces enfants étaient rachitiques, scrofuleux, parce qu'ils étaient confinés dans des établissements resserrés. On leur a donné l'air de la campagne; les plus chétifs ont été envoyés au bord de la mer, et scrofules et rachitisme ont presqu'entièrement disparu.

Nous aussi nous avons rêvé, pour nos orphelins,

l'air de la mer, et c'est parce que nous croyons que cette idée n'est pas irréalisable, que nous y revenons aujourd'hui. Disons donc ce qui a été fait en France, dans l'espoir qu'on le fera également chez nous.

STATION MARITIME DE BERCK.



Les villes sont de mauvais milieux pour les enfants des hospices. Pour ceux qui ont puisé dans l'hérédité les germes de la scrofulose, ces germes se développent par suite du manque d'air, de lumière et d'exercice actif. De là, l'état malingre et rachitique de la plupart de ces enfants.

Frappée de cette vérité, l'administration de l'assistance publique de Paris a fondé, sur la plage de Berck, à 13 kilomètres de Montreuil-sur-Mer, une station pour les enfants scrofuleux. Ces maladies exigent, avant tout, le grand air, surtout l'air de la mer; il n'y avait donc pas de situation plus favorable que celle de Berck : sur les côtes de la Manche, où la plage, continuellement exposée à l'action du soleil et composée d'un sable fin, sans roches ni galets, permet de prolonger le traitement jusqu'à l'équinoxe et même pendant toute la saison d'hiver.

Déjà, en 1857 et en 1858, l'administration avait placé à Berck, dans une maison particulière, plu-

sieurs enfants assistés de Paris, en résidence à Montreuil-sur-Mer. Cette tentative réussit parfaitement, et, deux années plus tard, soixante-douze enfants furent installés dans le même local. Les résultats dépassèrent toutes les prévisions : ces petits malades atteints de rachitisme, ordinairement moroses, taciturnes et immobiles pendant des journées entières, ne tardèrent pas à devenir gais et à prendre part aux jeux de leurs camarades. Près de la moitié obtinrent leur guérison ou du moins une amélioration notable.

L'expérience avait été décisive. Dès ce moment, la création d'un établissement hospitalier, sur les côtes de la Manche, fut résolue. Le plan, conçu dans des proportions modestes, devait cependant être susceptible de se prêter à tous les développements qui pourraient plus tard être jugés nécessaires.

Aussitôt on se mit à l'œuvre, et ce petit hospice, remarquable sous le rapport de l'économie et de la rapidité qui avait présidé à son installation, fut achevé en moins de trois mois. Construit complétement en bois, et à proximité du village, l'établissement de Berck présente la forme d'un quadrilatère régulier, dont le plus grand côté fait face à la mer. Deux bâtiments, — d'un rez-de-chaussée et d'un étage,—comprennent séparément les dortoirs pour garçons et filles. Ils sont reliés entre eux par une galerie servant de façade et d'entrée à l'hôpital. Au milieu s'élève la chapelle. — Cet ensemble simple

Digitized by Google

et calme s'harmonise avec l'aspect grandiose de la mer.

Le service administratif est sous la direction d'un sous-inspecteur des enfants assistés, auquel sa résidence à Montreuil-sur-Mer permet d'exercer une surveillance attentive et continuelle sur l'hôpital. Les services médical et religieux ont été également assurés.

L'hospice de Berck est donc placé dans les meilleures conditions d'hygiène et d'économie. Sa population se compose, en partie, des enfants scrofuleux des deux hôpitaux Sainte-Eugénie, à Paris, en partie, des élèves de l'hospice des enfants assistés, affectés de la même maladie.

On peut se demander pourquoi les hospices civils de notre pays ne s'entendent pas pour établir, au bord de la mer, une station à l'instar de Berck, pour les enfants scrofuleux et rachitiques, qui maintenant croupissent dans leurs établissements, parce que les conditions hygiéniques nécessaires à l'amendement de ces constitutions maladives manquent. On peut se le demander avec d'autant plus de raison que 19 p. °/o de la population totale du pays meurent par suite de phthisie pulmonaire, maladie d'autant plus redoutable qu'elle est héréditaire, et qu'ainsi les charges de la bienfaisance publique vont en augmentant d'année en année. Au bord de la mer les poitrinaires sont rares parmi les habitants du lit-

toral, et il en serait de même pour les enfants qu'on y enverrait, une fois acclimatés. Or, les essais de Berck sont là pour prouver combien cette acclimatation se fait facilement. La première année, on avait cru faire rentrer les enfants aux approches de l'hiver, mais sur la sollicitation de la sœur chargée de les soigner, on les y laissa, et aucune maladie de poitrine ne se manifesta dans la petite colonie, tandis qu'il y eut une grande mortalité parmi les enfants des hospices, à Paris.

Parmi les provinces les plus intéressées à l'établissement d'une station maritime, il faut compter celles du Limbourg, de la Flandre orientale, d'Anvers, du Brabant et de la Flandre occidentale, qui, dans le contingent de la mortalité par la phthisie, offrent : la première (Limbourg), 24 p. % — la seconde (Flandre orientale), 22 p. % — la troisième (province d'Anvers), 20 p. % — la quatrième (Brabant), 19.4 p. % — la cinquième (Flandre occidentale), 19 p. %.

Remarquons le chiffre moindre pour cette dernière province, comme étant plus rapprochée de la mer, ce qui explique cette espèce d'immunité relative.

Le Luxembourg est plus avantagé encore, puisqu'il ne compte, dans cette mortalité, que pour 12 p. %; aussi proposons-nous d'y créer une station agricole. Ainsi se compléterait un système, à la fois maritime

et agricole, comme cela existe à Ruysselede; avec cette différence, que les jeunes marins formés au bord de la mer, seraient plus aptes à leur métier que ceux de l'école de réforme, placée au milieu des champs.

Ce qu'il faut surtout à la Belgique, ce sont des laboureurs et des marins; des ouvriers de fabrique elle n'en a que trop, puisque les $^7/_8$ de la population ouvrière sont absorbés par les manufactures; et, certes, on ne saurait nier que ce ne soit un danger, puisqu'indépendamment de la détérioration morale et physique, il en résulte une gêne permanente dans les affaires, par suite des fluctuations de la loi de l'offre et de la demande.

Pour ceux qui pourraient considérer ce que nous proposons comme une utopie, nous allons établir l'opération financièrement, afin de faire voir qu'elle n'excède, en aucune façon, les ressources des Administrations de bienfaisance.

D'après les derniers relevés statistiques, les revenus des Hospices civils et Bureaux de bienfaisance — les dons et legs y compris — s'élèvent à vingt millions. Or, admettons que les frais de premier établissement de chaque station s'élèvent à cinq cent mille francs — un million, — et, pour chaque administration, à une part proportionnelle à ses revenus — un dixième, par exemple : la somme de ces versements s'élèverait donc à sept cent mille francs. Serait-ce trop préjuger de la libéralité du

Gouvernement que de penser qu'il interviendra pour trois cent mille francs — à titre de subside, — afin de compléter le million?

Les sommes versées par les administrations respectives, à partir de la mise en activité des stations, produiraient un intérêt annuel de 4 p. % à prélever sur les recettes, lesquelles se composeraient de la pension payée par les Hospices et Bureaux de bienfaisance, par enfant, pension qui serait fixée, tous les ans, par la commission chargée des intérêts de toutes les Administrations et nommée par elles. Les autres sources de revenus se composeraient du produit du travail des enfants, déduction faite de la part de ces derniers.

L'excédant des recettes sur les dépenses serait affecté : 1° à l'entretien et à l'amélioration des stations; 2° à l'amortissement du capital. Pour être convaincu que cet excédant existera, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les comptes annuels de l'école de réforme de Ruysselede.

Les stations maritimes et agricoles recevant les enfants faibles, scrofuleux ou rachitiques—par conséquent ceux qui exigent le plus de dépenses — il faudra tenir compte du soulagement de ces dernières.

Que les Hospices civils et Bureaux de bienfaisance le veuillent, puisqu'ils le peuvent; qu'ils invoquent les lumières des hommes compétents, que le Gouvernement se montre disposé à seconder les généreux efforts, et la cause de nos enfants pauvres sera gagnée.

Nous reproduisons à la fin du volume deux adhé-

sions que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur, et auxquelles toutes les administrations se rallieraient, si l'une d'elles voulait prendre l'initiative.

L'HOPITAL ET LE SECOURS A DOMICILE.



Nous avons dit combien Guislain ajoutait d'importance aux hôpitaux. Négliger ces asiles de l'ouvrier pauvre et malade lui paraissait une preuve d'inhumanité et d'inintelligence : d'inhumanité, parce que la plupart des malheureux qui viennent y chercher secours ont contracté leurs maladies ou leurs infirmités au service de la société; d'inintelligence, parce que, si les hôpitaux sont un lieu de soulagement pour les souffrances du pauvre, ils servent également aux progrès de l'art de guérir, auxquels riches et pauvres bénéficient.

Cela n'empêche que l'hôpital ne soit une triste nécessité de la civilisation, où le mal marche constamment à côté du bien.

On lit dans le *Voyage en Perse* de Chardin, le passage suivant : « Aureng-Zeb, à qui on demandait « pourquoi il ne bâtissait point d'hôpitaux, répondit : « Je rendrai mon empire si riche, qu'il n'aura pas « besoin d'hôpitaux. »

Illusion d'un cœur honnête, que Montesquieu relève en disant : « La richesse d'un État n'empêche pas que les hôpitaux y soient nécessaires, parce que les richesses supposent beaucoup d'industrie et que, dans un si grand nombre de branches de commerce, il n'est pas possible qu'il n'y en ait toujours quelqu'une qui souffre, par conséquent, que les ouvriers ne soient dans un besoin momentané. C'est pour lors que l'État a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter qu'il se révolte. »

Là, en effet, est la raison d'être des hôpitaux. Dans ce tourbillon où l'ouvrier est obligé de lutter avec les machines, dans ces ateliers chargés d'émanations délétères, dans ces demeures étroites, malsaines, où la spéculation le force à se loger, il est impossible qu'il ne soit en butte à mille accidents, à mille maladies, contre lesquelles le traitement à domicile serait impuissant ou dangereux.

Le secours à domicile a cependant précédé l'hôpital, et a pu suffire pendant longtemps, au double intérêt de la science et de l'humanité. Dans les temps anciens, la médecine avait un caractère sacerdotal: les prêtres donnaient des consultations dans les temples consacrés à Esculape, comme, par exemple, à Cos et à Epidaure. Pendant des siècles, il n'y eut, à proprement parler, pas de service médical public. Ce fut seulement sous les premiers empereurs

romains que furent créés les *Médecins de l'État, — Archiatri* — qui, distribués dans toute l'étendue de l'empire, recevaient des appointements pour traiter gratuitement certaines catégories de maladies. On les nommait encore *Hiérophantes*, pour indiquer leur ancien caractère sacerdotal. Quand les malades n'étaient pas en état de se rendre aux consultations publiques, le médecin de l'État allait chez eux, et leur donnait les soins nécessaires. Les hôpitaux — *nosocomia* — ne furent érigés qu'à partir du deuxième empire.

Cette absence d'hôpitaux s'explique, comme le dit Montesquieu, par le manque de commerce et d'industrie. Le peuple romain trouvait plus commode de faire travailler les esclaves. Le jour, il était aux comices, et le soir au cirque. La corruption électorale pourvoyait largement à ses besoins et à ses plaisirs; de là, le cri si connu : *Panem et Circenses*. Les esclaves portaient tout le poids de la vie domestique, et quand ils étaient malades, ils étaient soignés au domicile de leurs maîtres, ou dans leur propre maison, quand ils étaient assez riches pour en avoir une.

Qu'arriva-t-il? C'est que les désordres politiques, le manque d'ordre et d'économie, la paresse ou l'inhabileté au travail finirent par réduire le peuple souverain à la misère, et qu'on dut lui ouvrir des asiles. Pour les infirmités incurables on créa

des hospices, pour les maladies guérissables, des hôpitaux.

La doctrine du Christ vint animer ces institutions du souffle de la charité. On peut dire que la société eût péri sans ce lien de fraternité qui empêcha la société de se dissoudre. A ces époques d'émigrations et d'invasions, la transmission des maladies — qu'aucune mesure d'hygiène ne contrariait — fut facile; les maladies contagieuses et infectieuses firent tant de progrès, qu'il fallût ouvrir partout des *maisons de pestiférés*, des *maladreries*, des *léproseries*, dont le nombre, quoique très-considérable — au XIIe et au XIIIe siècle on en comptait au delà de vingt mille en Europe, — ne suffit point pour mettre une digue au débordement du mal. Chacun voulut contribuer aux frais de ces établissements charitables : les rois par des priviléges, des dons de terrains; les particuliers, par des legs.

Piété de nos pères, où en serions-nous sans ces trésors amassés à travers les siècles!

Nous avons cité l'opinion de Montesquieu : que les hôpitaux sont une nécessité dans les pays où il y a beaucoup d'industrie; ils sont aussi un danger en relâchant les liens de famille. L'ouvrier finit par se faire à cette idée qu'il n'a à soigner ni pour lui, ni pour les siens, et cette insouciance est, en grande partie, cause de sa vie irrégulière. Il faut donc com-

mencer par améliorer cette dernière et, autant que possible, faire marcher le secours à domicile parallèlement avec les soins à l'hôpital; subordonner ces secours, non au degré d'incurie de celui qui le réclame, mais de ses efforts pour échapper à cette triste nécessité; en un mot, faire comprendre à l'ouvrier la vérité de ce précepte : « *Aide-toi, le Ciel t'aidera* (1)! »

L'établissement du secours à domicile fait supposer qu'il pourra être donné sans péril pour ceux auxquels il est destiné. Or, ce secours serait un véritable danger, en cas de maladie grave, dans les demeures malsaines où la classe ouvrière est généralement logée. C'est donc par l'amélioration de ces demeures que les Administrations de bienfaisance doivent inaugurer l'ère de progrès où il est si désirable qu'elles s'engagent.

Le problème a été résolu par des intérêts privés, pourquoi ne le serait-il pas par un intérêt général? Les logements malsains sont d'un produit *usuraire* pour ceux qui ne craignent point de se livrer à ce genre de spéculation; pourquoi ces logements ne donneraient-ils pas un revenu *normal*, quand on est sûr des rentrées?

A différentes reprises le Gouvernement — par des

(1) Le système de Malthus avait son bon côté; mais qui dit système dit exclusivisme; c'est là leur danger.

circulaires — a cherché à faire comprendre aux administrations de bienfaisance la nécessité, pour elles, d'entrer dans cette voie, mais, comme le disait Guislain, c'est comme s'il avait parlé à des oreilles sourdes (1).

Nous ne pensons pas que ce soit faute de bonne volonté; mais il est si difficile à une administration de changer ses habitudes!

Cependant le mal s'aggrave chaque jour : les dernières statistiques du choléra ne laisseraient aucun doute à ce sujet — si le doute pouvait être invoqué par quelqu'un.

Ceci nous conduit à parler des épidémies, ces fléaux ignorés dans leur cause, mais dont il est du moins possible d'atténuer les effets par de sages mesures d'hygiène.

LES ÉPIDÉMIES.



Que le moyen-âge ait été la proie des épidémies; qu'on ait vu, à chaque instant, dépeupler ses villes par la peste, quoi d'étonnant, quand toutes les règles de l'hygiène étaient négligées?

(1) Une société vient de se constituer, à Liége, pour la construction de maisons d'ouvriers, avec le concours du Bureau de bienfaisance et des Hospices. Elle a acquis, à cet effet, un premier terrain au prix de 4 fr. 50 c. le mètre, d'où elle pourra tirer, grâce à la nature du sol, les principaux matériaux de construction. Il est facile de voir qu'elle fera là une excellente affaire.

Ces négligences avaient, peut-être, leur excuse dans le défaut de sécurité, qui forçait les cités à s'embastiller. Ces rues sombres, ces passages étroits s'expliquaient par la nécessité de tendre les chaînes afin de retarder la marche des envahisseurs.

Mais quelle excuse pourraient invoquer nos villes modernes? Là, encore, il y a des quartiers tellement resserrés, qu'on dirait qu'il s'est agi aussi de tendre les chaînes pour repousser un ennemi invisible.

Invisible, oui! puisqu'il est dans la place avant qu'on s'en aperçoive!

Ce sont les enclos — auxquels on a donné le nom de *bataillons carrés* — qui l'ont attiré. Bataillons homicides, en effet, puisque la maladie et la mort sont au centre!

Qu'est-ce qu'une épidémie?

Comme son étymologie l'indique, — ἐπί, sur, — δῆμος, peuple — c'est une maladie qui frappe sur les masses; qui attaque, dans un même temps et sur un même lieu, un grand nombre d'individus. Ses causes sont donc générales, communes à tous; mais tous n'en sont pas atteints.

D'où vient cette inégalité devant la mort? cette immunité des uns, cette fatale condamnation des autres?

Évidemment, de la répartition inégale des agents

Digitized by Google

de l'hygiène : aux uns, un air pur, une demeure saine, tout le confort; aux autres, une atmosphère infecte et souvent le manque des premières nécessités de la vie.

Certes, s'il y avait là une négligence personnelle, on pourrait dire que ceux qui succombent, c'est de leur faute; mais il s'agit d'une négligence publique, d'autant plus déplorable, que ceux qui en sont victimes la subissent malgré eux, par le fait de leur misérable position sociale.

En effet, ces quartiers tortueux, où l'air est infecté parce que le sol est imprégné de miasmes, ces habitations qui ne sont pas même des bouges, ce n'est pas de leur propre mouvement qu'ils en ont fait choix : c'est la pauvreté qui les y a conduits et qui les force à y demeurer.

La propriété a servi de prétexte à des spéculations inhumaines.

« Qu'il soit maudit à jamais, s'écrient les docteurs Mareska et Hyman, celui à qui une sordide avarice inspira l'idée de convertir un terrain étroit et improductif en un labyrinthe de demeures étroites et obscures, où le pied glisse dans une boue humide, formée du détritus de matières végétales et animales en décomposition, et d'où se dégagent une foule de miasmes, qui infectent l'atmosphère. » (*Enquête*

instituée par la Société de médecine de Gand sur la condition physique et morale des ouvriers de fabriques, à Gand.)

« D'après nos informations, ajoutent ces courageux médecins, la fièvre intermittente est une des maladies les plus répandues parmi nos ouvriers cotonniers, puisque sur mille individus appartenant à cette classe de travailleurs, cent soixante-huit en ont été atteints. Rien, dans la spécialité de leur travail, ne peut rendre compte de l'extension de cette fièvre parmi eux. *La cause existe dans les demeures,* et elle vient ainsi corroborer tout ce que nous avons dit de l'insalubrité des logements. Il y a, dans plusieurs quartiers de notre ville habités par les ouvriers, de petits canaux dont le lit boueux est à nu pendant une partie de l'année, et dont il s'exhale des miasmes qui répandent la fièvre parmi les riverains, déjà disposés à subir l'influence de toutes les causes pathogéniques par leur tempérament lymphatique ou nerveux, par leur état général de débilité, par un régime alimentaire trop peu substantiel et par leurs habitations basses et obscures. » (*Loc. cit.*)

La cause intime des épidémies nous est inconnue parce qu'elle s'est soustraite jusqu'ici à nos moyens d'investigation. Nous admettons que c'est un *miasme,* c'est-à-dire un corps impondéré, — sinon impondé-

rable — comme la lumière, l'électricité; — peut-être une modification moléculaire.

Mais nous connaissons les conditions dans lesquelles ces miasmes se produisent : c'est l'absence de culture du sol; ce sont les eaux croupissantes, les mille vapeurs délétères que le soleil pompe et qu'il n'a pas la force de décomposer.

Voilà pourquoi des contrées saines autrefois, sont devenues pestilentielles : c'est ce que nous apprend Guislain quand, parcourant la campagne romaine, il en subissait lui-même l'influence délétère.

« Il faut, sans doute, accorder une grande part au défaut de culture dans la génération des miasmes, et on ne peut que gémir sur la situation de la campagne de Rome tandis que tous les jours on voit jeter des masses considérables d'engrais dans le Tibre, faute de les utiliser..... L'humidité de l'air et son défaut de circulation, les eaux stagnantes à la surface du sol, soit par défaut d'écoulement, soit par toute autre cause, devront toujours être considérés comme les grandes sources de ces émanations, dont l'effet est si puissant et si délétère sur l'organisme de l'homme. Mais il faut, en outre, le concours d'un agent spécial pour que l'effet se complète : un agent occulte, un miasme. Une riche végétation peut toutefois contribuer à l'assainissement des lieux paludeux, en favorisant l'agitation, le brisement de l'air atmosphérique et surtout sa décomposition. » (*Lettres médicales sur l'Italie.*)

On peut dire que l'homme porte la peine de ses

négligences et est récompensé de son travail : nos polders nous en offrent un exemple d'autant plus frappant, que leur salubrité relative fait contraste avec la campagne romaine, autrefois renommée pour sa belle culture et ses collines boisées, chantées par Virgile et Horace.

Qui dit miasme, dit quelque chose de négatif, de prostratif, de contraire à la vie. Dès qu'on en est atteint, toute résistance vitale cesse : de là, ces morts d'autant plus frappantes, que rien ne les avait fait prévoir.

Sait-on à quel degré de concentration ces miasmes peuvent arriver? Dans une des dernières épidémies de choléra, à Gand, un particulier, frappé de terreur, se refugie à la campagne. L'épidémie passée, il revient en ville et a l'imprudence de coucher dans un appartement qui n'a pas été aéré. Au milieu de la nuit, il se réveille avec les douleurs du choléra. — Au matin, il était mort!

Quand le bruit du fléau se répand comme un glas funèbre, sait-on combien de temps il a couvé dans ces demeures étroites où s'abrite la classe pauvre?

Les médecins n'attendent pas qu'on les appelle : ils se portent au fort du danger. Hélas! ils avaient prévu ce qui arrive, mais leur voix n'a pas été écoutée. Dans ce moment, on voudrait qu'ils fissent

des miracles, alors qu'il eut été si facile de tout réduire aux proportions d'un événement ordinaire, puisque l'incendie, faute d'aliment, se serait éteint. Mais il a trouvé des matériaux amassés de longue main, et il ne se fait pas dire deux fois d'en profiter.

Le fléau passé, tout rentre dans la sécurité : les bouges existent toujours. Qui les détruira? Mille réclamations surgissent; on veut sa part dans les bénéfices; mais a-t-on pris également sa part dans le désastre? Où sont les veuves qu'on a secourues, les orphelins qu'on a adoptés?

La loi n'est pas assez sévère : elle devrait édicter des peines contre ceux qui se rendent coupables *d'homicide par spéculation*. Ce serait un article à introduire dans le Code pénal, et certes, ce n'en serait ni le moins équitable, ni le moins humain.

On argue contre la loi *d'expropriation par zônes*, parce que, indépendamment de l'assainissement, elle comprend l'embellissement; comme si embellir n'était pas assainir! Les squares, les boulevards qu'on ouvre au sein des villes — dont ils sont les poumons — ne profitent-ils pas, en premier lieu, à la classe pauvre, trop resserrée dans ses logements pour y respirer? N'est-ce pas également un moyen de moralisation? Qu'on aille voir à Paris, au Marché du Temple, par exemple. Là, grouillait une population besoigneuse — et on sait quel rôle elle a

Digitized by Google

joué dans les révolutions — aujourd'hui tout y est décence, respect de soi-même et des autres. Il y a plaisir à voir les enfants de la classe ouvrière prendre leurs ébats dans un parc bien entretenu et à l'abri de toute dégradation, car l'ouvrier a bientôt compris que c'est son bien et il le surveille mieux que la police. Depuis que le jardin du glacis de la citadelle, à Gand, a été rendu public, le peuple, qui le fréquente presque seul, s'y livre-t-il à la moindre indécence? Preuve de la force moralisante d'un quartier bien tenu. Aux quartiers occupés par les ouvriers on peut juger de leur degré d'éducation, car la sordidité du corps répond à la sordidité de l'âme. Qu'on prodigue l'instruction à l'enfant de l'ouvrier, mais qu'on lui donne aussi de l'air et de la lumière. Nous avons à traverser, chaque jour, une petite rue pour nous rendre à l'hôpital; dans cette ruelle se trouve une école gardienne, eh bien, ce qui nous navre l'âme, c'est de voir de jeunes enfants obligés de traverser des cloaques pour arriver à l'école. Il nous semble voir de fraîches fleurs sur une mare infecte!

NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER

LA VIE DOMESTIQUE DE LA CLASSE OUVRIÈRE DES FABRIQUES.



Ceux qui demeurent dans les centres manufacturiers savent combien la classe ouvrière manque

d'ordre. A proprement parler, elle n'a pas de vie intérieure; elle campe dans les villes, comme autrefois les bohémiens, le long des routes.

Et cependant, il serait injuste de lui en faire un reproche, quand on songe combien peu de temps l'ouvrier a à donner à la famille : à peine dix heures sur vingt-quatre, y comprises les heures de sommeil.

D'ailleurs, qu'est-ce qui l'y attirerait? Le foyer est éteint, la demeure sordide; c'est tout au plus s'il se donne la peine de se déshabiller pour se livrer au repos. A cinq heures, en été, à six heures, en hiver, il retourne au travail, mal reposé—à cause de l'air vicié dans lequel il a passé la nuit—sans aucun soin de sa personne, muni de quelques tartines et d'une petite bouteille en fer-blanc, contenant une faible infusion de café et de chicorée. Le repas du midi — pour ceux qui cuisinent — se compose de pommes de terre, de riz bouilli, de pain, rarement de viande.

Il résulte de ce régime insuffisant que la plupart des ouvriers des fabriques deviennent phthisiques. Guislain a fait voir que, chez les aliénés, par suite de refus d'aliments, la gangrène s'empare des poumons. Les marins deviennent scorbutiques, également à cause d'une alimentation trop peu réparatrice. Les ouvriers de fabriques sont tuberculeux pour le même motif, autour duquel viennent se grouper d'autres causes négatives, tels que l'air chaud et vicié des ateliers, les brusques transitions de la

température, — étant trop peu vêtus, surtout les enfants, comme le lazarroni de Naples.

Le dimanche et le lundi sont consacrés au cabaret. Allez donc demander la rigidité du protestant à des ouvriers qui, toute la semaine, ont vécu de privations!

Pour notre part, nous n'en aurions pas le courage, d'autant moins que nous pensons que l'intempérance de la classe ouvrière a été exagérée, en présence de ce fait que la consommation des boissons n'est pas en rapport avec l'accroissement du chiffre de la population. Il en est de même des aliments plastiques.

Voici un tableau qui le démontre pour la ville de Gand :

ARTICLES DE CONSOMMATION.	ANNÉES		
	1829.	1849.	1859.
Bœufs	2,147	1,552	5,074
Taureaux, vaches, génisses	14,009	9,552	12,657
Veaux, porcs	11,457	11,120	10,076
Moutons	4,985	4,527	3,972
Froment	92,000	116,000	144,048
Bière brassée à Gand. hect.	163,400	148,027	142,048
— hors Gand —	16,000	7,005	4,844
Vins —	5,800	3,854	2,648
Boissons distillées —	6,100	9,325	7.468

Or, pour l'intelligence de ce tableau, il faut se rappeler qu'en 1829, la ville de Gand comptait 82,406 habitants; en 1849, 96,890, et en 1859, 115,000.

On voit donc que la consommation de la bière a été en raison inverse du chiffre de la population; malheureusement celle des boissons distillées a augmenté, mais pas cependant dans une proportion mathématique, puisque, en 1849, elle a été de 9,325 hectolitres, et en 1859, de 7,168 seulement. Il en est de même de l'usage du bœuf : en 1829, le nombre de bêtes abattues a été de 2,147, et, en 1849, de 1,552, malgré une augmentation d'au delà de 14,000 habitants.

Il résulte, en effet, des relevés statistiques, que la plupart des ouvriers de fabriques mangent de la viande à peine une fois par semaine. La viande est cependant nécessaire au travailleur des villes, plus qu'à ceux de la campagne. Dans l'Inde anglaise, où le même genre de vie existe pour la population industrielle, l'appauvrissement du tempérament est arrivé à ce point, qu'une poignée d'anglais suffit à tenir en respect des millions d'hommes. La révolte, qui a eu lieu il y a quelque temps, a été vaincue, non par la valeur du soldat britannique, mais par l'exténuation des populations.

Joli résultat de ce qu'on nomme les merveilles de l'industrie!

Faut-il s'étonner que l'ouvrier de fabriques s'enivre

Digitized by Google

si facilement? Dans ces estomacs affaiblis, les moindres vapeurs d'alcool montent à la tête.

La journée de l'ouvrier de fabrique est-elle insuffisante? Pour les ouvriers qui travaillent avec leur femme et leurs enfants, on peut dire que ces journées collectives dépassent leurs besoins, puisqu'il y en a qui gagnent par semaine près de soixante francs, — c'est-à-dire trois mille huit cent quarante francs par an, somme à laquelle n'atteignent point les employés, même d'üne catégorie élevée. — Malheureusement, le désordre domestique est à l'avenant, et on peut affirmer, sans crainte, que ce sont les plus misérables. Non-seulement cette somme ne leur suffit pas, mais le Mont-de-piété est mis régulièrement à contribution pour entretenir leur vie désordonnée. Quand il n'y aurait que ce reproche à faire à cette *usure officielle,* il faudrait se hâter de la supprimer. Mais cette institution d'un autre âge couvre d'autres misères qui demandent des ménagements.

Pour le moment, il faut aller au plus pressé : d'abord améliorer les demeures, ensuite procurer à l'ouvrier de fabrique une nourriture substantielle à bon marché; puis, ces premiers résultats obtenus, l'introduire peu à peu dans la vie domestique régulière.

Améliorer les demeures ne serait pas difficile, si, ainsi que nous en avons donné le conseil, les administrations de bienfaisance voulaient en prendre

l'initiative, comme leur intérêt le commande. Une fois entré dans cette voie, la spéculation privée serait obligée de les suivre. La loi, avons-nous dit, ne pourrait se montrer assez sévère contre ces *marchands de blancs*, pour qui tous les moyens de gain sont honnêtes.

Procurer à la classe ouvrière des aliments substantiels à bon marché, serait également facile, si l'on établissait des restaurants populaires, comme on l'a fait dans quelques villes de France. Avec une bonne soupe au bouillon, un morceau de bœuf, des pommes de terre et du pain, l'ouvrier serait suffisamment nourri et payerait moins qu'aujourd'hui, qu'il est à peine soutenu.

Ici encore, c'est aux bureaux de bienfaisance à prendre l'initiative. Ils le peuvent, donc ils le doivent, sous peine de manquer à leur mandat.

Viendront ensuite les achats en gros de provisions d'hiver : charbon, pommes de terre, beurre, etc.

Il y a quelques années, un homme de cœur — Gérard Lecocq — avait constitué une société dans ce but; malheureusement, il est venu à mourir avant d'avoir accompli son œuvre. De beaux discours ont été prononcés sur sa tombe; on lui a même érigé un monument, mais on a laissé mourir son idée avec lui.

On sait que l'écueil de l'ouvrier, c'est le crédit, d'autant plus facile, qu'il est plus usuraire. On n'ignore pas qu'il paie 50 et même 60 p. %

Digitized by Google

au-dessus de leur valeur tous les objets de consommation. Qu'un détaillant disposant d'un certain capital s'établisse dans un quartier d'ouvriers, en peu d'années il est riche, à mesure que l'ouvrier devient plus misérable.

Cette influence désastreuse du crédit est trop connue pour que nous y insistions : c'est cette influence que Gérard Lecocq voulait détruire, comme les *Pionniers de Rochdale*, par l'achat en commun des denrées les plus usuelles. La société qu'il avait fondée à cet effet, faisait des achats en gros de provisions d'hiver, et les revendait à prix réduit aux sociétaires.

La différence entre les prix de revient et le prix du jour était bonifiée en partie à l'acheteur, en partie à une caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Le droit de venir s'approvisionner aux magasins de la société était retiré au membre convaincu d'avoir vendu les denrées qui lui avaient été fournies à prix réduit. La vente se faisait au comptant.

Ce dernier article surtout eut le résultat le plus salutaire : celui de forcer l'ouvrier à la prévoyance. Le crédit mort, la plupart des sociétaires parvinrent à une aisance relative.

Du reste, ce n'est pas seulement la classe ouvrière que le crédit ruine; il en est de même pour la classe aisée. Que d'aisance, que d'indépendance vraie n'existerait pas si on pouvait se décider à donner son véritable emploi à cette pièce de monnaie

Digitized by Google

qui, au lieu de servir à des besoins réels, s'en va en folles dépenses!

Nous avons parlé des Monts-de-piété; ne sont-ils pas la perdition de tous ceux qui vivent sans prévoyance? Ne sont-ce pas ces *Monts-d'usure* qui entretiennent l'inconduite dans la classe ouvrière? Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir, la veille et le lendemain des jours de fête, ces longues files de femmes allant engager ou reprendre les nippes qu'elles y ont portées le plus souvent pour se procurer les moyens de débauche du mari.

La classe ouvrière n'est pas organisée; il faut se hâter de le faire.

L'œuvre à laquelle nous convions tous les hommes de bonne volonté, est une œuvre de civilisation; la plus grande qu'on puisse tenter : assainir les bas-fonds de la société, élever le niveau moral des masses.

Nous y convions la classe ouvrière elle-même, et nous lui disons :

« L'ordre, l'économie, la prévoyance, voilà quels sont vos moyens d'émancipation. Ce ne sont pas les jeux du cirque que vous devez demander. Ce système — qui prévalut à Rome — a enfanté la mendicité, c'est-à-dire la pire des servitudes, puisqu'elle dégrade au physique et au moral. Prenez exemple sur la bourgeoisie, et pensez que les vertus domestiques sont, là aussi, la source de toute prospérité maté-

rielle. Si la bourgeoisie avait été sans souci du lendemain, elle n'eût pas conquis, dans la société, la place honorable qu'elle y occupe, place où toutes les aspirations honnêtes, si élevées qu'elles soient, sont légitimes. Réunissez vos efforts; soyez les instruments de votre bien-être moral, intellectuel et matériel. Faites comme vos frères d'Angleterre, qui, avec leurs propres ressources, fondent des écoles, des bibliothèques, des dispensaires; montrez-vous citoyens, si vous voulez enfin cesser d'être des prolétaires. »

Aux classes aisées nous disons :

« Venez en aide aux masses, car qui dit société, dit solidarité, et qui dit solidarité, dit également sécurité. »

Aux chefs d'industrie, nous rappellerions, s'il en était besoin, que l'ère de liberté commerciale dans laquelle ils sont entrés, exige que la vie domestique de la classe ouvrière soit régularisée, afin que le gaspillage ne pèse pas sur les salaires et ne les rende pas insuffisants, même quand on les porterait à leur dernière limite d'élévation; qu'il faut attacher l'ouvrier au foyer de la famille, afin d'empêcher les émigrations qui enlèvent à l'industrie locale ses ouvriers les plus intelligents et augmentent ainsi les avantages de l'industrie étrangère; que la loi de l'offre et de la demande tournerait nécessairement contre eux, s'ils n'avaient pas soin de s'assurer un nombre voulu de travailleurs; que l'ouvrier est, non une machine, mais une intelligence, dont ils tireront

d'autant plus d'avantages que cette intelligence sera elle-même plus développée; que le désordre dans lequel l'ouvrier vit, est un obstacle à tout progrès; par conséquent, qu'il faut étendre, à la fois, son bien-être moral et son bien-être matériel.

Aux propriétaires de maisons malsaines nous disons :

« Renoncez à une spéculation inhumaine; ce que la loi est en droit d'exiger de vous, faites-le volontairement; fusionnez vos intérêts, afin que cette lèpre de nos villes disparaisse. »

Aux Hospices civils et Bureaux de bienfaisance nous faisons observer que leurs charges viennent, en grande partie, du milieu malsain dans lequel la classe ouvrière vit, et que ces charges finiront par dépasser leurs ressources, s'ils ne s'efforcent d'éteindre les foyers de maladies que la spéculation privée entretient à leurs dépens.

Enfin, aux Administrations communales, nous disons :

« Gardez-vous d'une centralisation trop grande; venez en aide à l'initiative privée; elle seule peut donner au peuple ce qui lui manque, et ce que vous êtes incapable de lui donner : des habitations saines, des bibliothèques, des lavoirs, des bains, des dispensaires. Maintenant que les octrois — ces derniers vestiges du moyen-âge — sont tombés, vous avez intérêt à augmenter la valeur des propriétés, par conséquent, à faire disparaître du centre de la ville ces enclos boueux, ces bataillons carrés de la ma-

ladie et de la misère. La civilisation actuelle ne comporte pas de ces contrastes : des palais à côté de bouges.

« Une ville — surtout une ville industrielle — doit être comme la mère des Gracques, qui montrait ses enfants resplendissants de santé en disant : « Voilà mes bijoux. » Vous faites d'énormes sacrifices pour l'instruction du peuple; ne souffrez pas que ces connaissances qui ennoblissent l'intelligence, viennent se perdre ou se fausser au milieu d'une vie domestique mal réglée; persuadez-vous bien que l'enseignement de l'école se complète par l'enseignement de la famille, et qu'il n'y a pas de famille possible sans une demeure décente. »

Mais à quoi bon tant insister sur ces points, dont tout le monde comprend l'importance? Nous ne craignons pas qu'on nous oppose le mot *utopie!* qui, comme le mot terrible de Dante, exclut même toute espérance de progrès ou d'amélioration.

Un médecin spirituel a défini l'utopie : *la réalité de l'avenir*. Pourquoi ne serait-elle pas la réalité du présent? Que de choses qu'on croyait irréalisables, et qui se sont réalisées! Quand Fulton vint proposer la navigation à vapeur, il fut traité d'idéologue, et aujourd'hui les steamers sillonnent les mers et les fleuves des deux mondes. J. Watt, G. Stephenson, Weathstone, les inventeurs de la machine à vapeur, des chemins de fer et du télégraphe, furent aussi

Digitized by Google

considérés comme des utopistes. Serait-il plus difficile de régler la vie domestique des masses que de diriger la vapeur et l'électricité ?

Nous savons qu'on a dit que l'ouvrier est méfiant; qu'il ne veut pas qu'on s'occupe de ses affaires : aussi ne s'agit-il pas de le mettre en tutelle. Rien de plus naturel qu'il fasse ses affaires lui-même.

Ce que nous demandons aux classes élevées, c'est moins leur argent que leur patronage. L'affaire une fois en train, elle marchera d'elle-même.

Que beaucoup ait été fait, qui en douterait? Qu'il ne reste plus rien à faire, qui oserait le dire? Il y a à peine cinq ou six ans, personne n'aurait osé soulever des questions sociales; aujourd'hui ces questions ont leurs congrès, leurs tribunes publiques. Mais il ne suffit pas de parler, il faut encore agir. Que des hommes de cœur s'emparent de l'idée que nous venons de mettre en avant, qu'ils la discutent, qu'ils la modifient, qu'ils la changent même; peu importe, pourvu qu'il en sorte un grand bien, le plus important de tous, c'est-à-dire, l'amélioration de la classe ouvrière.

En résumé :

Faire de l'ouvrier l'instrument de son bien-être. — « Personne n'a le pouvoir de sauver l'ouvrier du paupérisme, si ce n'est l'ouvrier lui-même. » (M. J. Simon. *L'Ouvrière.*) — Le pousser dans la voie de l'ordre et de la prévoyance; mettre dans ses mains des livres capables d'élever son moral et de le guider dans les choses pratiques de la vie; favo-

Digitized by Google

riser l'esprit d'association qui, à lui seul, suffit pour relever sa position domestique;

Voilà la fin.

Constituer des sociétés anonymes disposant de capitaux assez puissants pour lutter contre la spéculation individuelle qui, au lieu d'habitations saines loue de véritables bouges; mettre l'ouvrier à même de prendre part à ces associations par des versements en rapport avec ses moyens; créer des caisses de prévoyance et de secours mutuels, pour échapper aux non-valeurs qui l'écrasent et le forcent à recourir à l'assistance publique;

Voilà le moyen.

Digitized by Google

L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Nul, plus que Guislain, n'appréciait l'importance de l'instruction et de l'éducation. C'est au moyen de ce levier qu'il soulevait la calotte épaisse qui semble comprimer le cerveau des aliénés. « Il est évident « pour moi, que tous les aliénés indistinctement, « sont susceptibles de recevoir un certain degré « d'éducation. Cette vérité a été reconnue par plus « d'un praticien. Les aliénés sont souvent tels qu'on « les fait. Je fais allusion à leurs habitudes, en tant « qu'elles concernent la vie dans les établissements. « Tout établissement a son cachet, son *facies*, — ses « mœurs. Tous les aliénés d'une même institution « ont des allures et un langage qui paraissent s'y « conserver traditionnellement. Rien n'est plus facile

Digitized by Google

« que de reconnaître, à première vue, les individus « appartenant à des institutions où le régime inté- « rieur laisse à désirer. Ils se font remarquer par la « sauvagerie de leurs manières, par leur costume « débraillé, souvent grotesque, par leur indocilité, « leurs cris, leurs vociférations. Dans les établis- « sements dont les chefs sont des personnages « grossiers, sans instruction, les malades ne forment « ordinairement que deux classes : les maniaques « turbulents et les déments. Là, au contraire, où les « aliénés sont placés sous une sage surveillance, où « dominent les idées d'ordre, où une influence « morale salutaire s'étend sur toute l'institution, les « pensionnaires se distinguent par un air prévenant « et se conduisent d'une manière décente; leur lan- « gage est convenable et leurs procédés bienveil- « lants. Le croirait-on : sur toute la population « collective de nos établissements, je serais fort « embarrassé de citer plus de deux aliénés que « l'absence de toute notion de pudeur et des bien- « séances porte à donner de mauvais exemples. « Plus des trois quarts montrent de l'aptitude « au travail et, en général, ils ont un maintien « honnête. Je conclus de là que l'on peut, que l'on « doit adopter, dans les maisons d'aliénés, un système « d'éducation. Il faut considérer les malades comme « des enfants à qui l'on apprend les règles des « convenances, on inculque des idées d'ordre, de « propreté, d'économie, ainsi que les pratiques « religieuses. A force de soins, on façonne même

« les idiots les plus stupides, à l'étiquette, aux « devoirs de la politesse. »

Ces paroles sont applicables, en tous points, à l'instruction populaire. On peut dire que le peuple est ce que l'école l'a fait. Un grand pas a été franchi depuis qu'on a ouvert des locaux d'école convenables, et qu'on y attache des maîtres pouvant réagir, par leur propre éducation, sur leurs élèves. Malheureusement, maîtres et écoles ne sont pas en nombre suffisant. On agite la question de l'enseignement obligatoire, comme si la résistance provenait des parents. C'est le personnel et le matériel qui font défaut. On serait bien embarrassé si le principe de l'obligation venait à être inscrit dans nos lois.

En Amérique, où tout se fait plus vite et mieux que chez nous, on a résolu la question de l'instruction populaire, non par des discussions, mais avec de l'argent, c'est-à-dire, la seule solution possible. L'instruction populaire y est considérée comme une dette sacrée, et c'est la Commune — *township* — qui est chargée de l'acquitter. L'instruction est libre : chacun peut ouvrir des écoles à tous les degrés; mais les écoles communales sont si parfaites, si richement dotées, si complétement gratuites, qu'elles appellent et retiennent l'immense majorité des enfants. On n'y recule devant aucune dépense quand il s'agit de l'instruction du peuple. La Commune s'impose elle-même, et c'est en général le plus fort

impôt. Dans la Nouvelle-Angleterre, il varie entre un dollar — 5 francs — et un dollar et demi — 7 fr. 50 — par tête d'habitant.

En 1859, par exemple, les 1,231,500 habitants du Massassuchets ont fourni 1,390,382 dollars — 7,051,910 francs — pour l'entretien des écoles, et l'État y a ajouté 38,000 dollars, intérêts et capital, pris sur le fonds d'école. Dans quelques États, ces fonds d'école sont considérables : ainsi, au Connecticut, qui ne comptait, en 1860, que 460,000 habitants, le fonds d'école représentait plus de 2 millions de dollars — 10 millions de francs — Ces fonds proviennent, la plupart, de ventes de terres publiques effectuées au profit de l'enseignement. Plus de cinquante millions d'acres — environ deux millions d'hectares — ont été attribués aux différents États par le Gouvernement fédéral pour l'entretien et l'encouragement des écoles communales.

Mais nous ne sommes pas l'Amérique et nous n'avons pas, comme elle, des millions d'hectares de terrains à vendre pour en affecter le produit à nos écoles : force nous est donc de procéder avec plus d'économie. Mais *économie* n'est pas synonyme de *parcimonie*. « Dans l'harmonie du bon ordre, il ne faut pas lésiner sur les frais, dit Basile. »

Mais, quelque économie qu'on fasse, cela coûte cher, et d'autres besoins — non moins impérieux — demandent également satisfaction. Il faut donc appliquer aux écoles populaires le principe de l'économie politique : produire plus et mieux avec moins de

frais possible. L'enseignement, au point de vue des résultats, est une industrie, la plus importante de toutes, puisqu'elle est la source de toutes les autres. Il faut qu'une école donne les meilleurs produits et les plus nombreux, avec le moins de frais possible. C'est ce que jusqu'ici on n'a pas cherché à obtenir.

Le produit, ce sont les élèves qui, en quittant les bancs de l'école, doivent être en état, par leurs qualités morales, physiques et industrielles, de rembourser la société des frais qu'elle a faits pour eux : de là, la nécessité d'un enseignement professionnel. Chez les anciens, dont la civilisation était moins compliquée que la nôtre, l'éducation était, avant tout, gymnastique, c'est-à-dire, qu'elle tendait à développer le corps, tout en donnant à l'esprit l'aliment qu'il était ainsi à même de s'assimiler, d'après le principe : *Mens sana in corpore sano.* Mais aujourd'hui, l'enfant du peuple a autre chose à faire qu'aller au gymnase; les dures nécessités de la vie commencent de bonne heure pour lui : il faut vivre avant tout. C'est ce que n'ont pas compris ceux qui n'ont en vue que l'instruction proprement dite.

Nos écoles populaires ne sont pas professionnelles, c'est là leur défaut, auquel il faut s'empresser de parer! tel est le but du plan que nous soumettons ici à nos lecteurs. Dans notre système, il y a la *classe*, *l'atelier* et le *gymnase*, c'est-à-dire, la triple

Digitized by Google

condition répondant aux besoins de l'enfant du peuple : celle d'acquérir une instruction convenable, une aptitude manuelle suffisante pour l'état qu'il aura à exercer, et une santé corporelle assez robuste pour résister aux fatigues et aux dangers de sa profession future.

Ces trois éléments réunis permettront de distribuer le temps de manière à n'en pas perdre une minute, sans fatiguer inutilement l'élève. Le défaut de nos classes, en général, c'est de trop se prolonger. Maîtres et élèves sont comme asphyxiés dans un commun ennui. On a calculé que l'attention ne peut se fixer utilement plus de trois quarts d'heure. — Nous parlons même d'hommes faits. — Voyez nos Chambres législatives : combien d'orateurs savent se faire écouter au delà de ce temps? Quels trépignements, pour ne pas dire quels baillements! — Dans nos Universités, les leçons durent, en général, une heure et demie; évidemment c'est trop — non pour ce qu'on y apprend, mais pour la fatigue que l'auditeur éprouve à voir se succéder devant son esprit attentif, tant d'idées, tant de démonstrations savantes. A *fortiori* doit-il en être de même pour l'enfant du peuple.

Trois quarts d'heure de classe, voilà la moyenne qu'il faudrait adopter, en y ajoutant la perte de temps pour l'arrivée et la mise en train, ou ce qu'on a nommé *le quart d'heure de grâce.*

Après la classe, l'atelier : l'élève y apprendra à faire usage de ses mains. La main, comme l'a dit

Buffon, constitue la supériorité matérielle de l'homme sur l'animal; on pourrait ajouter sa supériorité morale, parce que c'est l'intelligence qui conduit la main. L'ouvrier le plus habile n'est rien sans un bon outillage. Or, quel outil est supérieur à la main? Il faut donc apprendre de bonne heure à l'enfant à s'en servir. Pendant que la main travaille, l'esprit marche : c'est là l'avantage de ce genre d'instruction. Aujourd'hui, l'apprentissage est séparé de l'école; c'est un mal pour l'un et pour l'autre. A l'atelier, l'enfant n'apprend rien de bon, et, quelquefois, il est le souffre-douleur des ouvriers faits. Le maître l'emploie à une foule de besognes qui n'ont rien de commun avec l'état pour lequel il est chez lui; le plus souvent, ce sont les travaux les plus vulgaires du ménage. Son intelligence, au lieu de se développer, se rétrécit, indépendamment que sa moralité s'en ressent. A l'école, au contraire, l'apprentissage se ferait mieux et plus vite. Selon leur aptitude, on pourrait exercer les élèves, les uns aux professions manuelles, les autres aux professions artistiques.

Enfin, entre la classe et l'atelier se placera le gymnase, non pour faire des bateleurs ou des acrobates, comme on l'entend trop souvent, mais pour assouplir et fortifier les organes et donner cette énergie morale résultant de la libre disposition de ses membres. Les anciens le savaient : courir,

lancer le palet, lutter, leur semblait aussi louable que discourir et philosopher, ou plutôt, dans leur opinion, les luttes du corps ne se séparaient pas des luttes de l'esprit.

La distribution du temps, telle que nous venons de l'établir, permettrait à un même professeur de s'occuper d'un plus grand nombre d'élèves, tout en ayant moins à surveiller à la fois.

Nous nous expliquons. On admet qu'un même professeur ne peut avoir utilement que soixante élèves dans sa classe : nous ne lui en donnons que quarante, mais, comme nous divisons l'école par sections, et que chacune se trouvera alternativement en classe, à l'atelier ou au gymnase, il en résultera qu'un même professeur desservant deux sections, aura, en réalité, quatre-vingts élèves sous sa direction. Donc, économie de temps, et en même temps économie de personnel, qui permettra de payer ce dernier davantage.

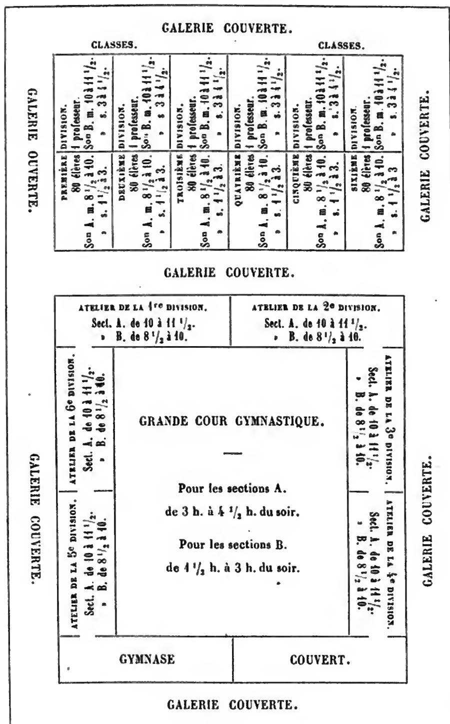
N'est-ce pas une misère que des hommes, qui se vouent à l'enseignement, trouvent dans cette carrière honorable à peine de quoi vivre, tandis que s'ils exerçaient une profession dite *non libérale* — nous ne savons trop pourquoi — ils gagneraient trois fois davantage.

Ce que nous venons de dire quant à la distribution du temps, ressort dans le tableau suivant.

Digitized by Google

PLAN D'UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE POUR 480 ÉLÈVES.

SIX PROFESSEURS.



On pourra nous objecter que par notre système, — pas plus que par le système actuel, — on ne parviendra à retenir les enfants sur les bancs de l'école au delà de dix ans, parce que les parents préfèrent les envoyer aux fabriques à cause du gain qu'ils en retirent. Nous admettons l'objection et nous disons que, pour les enfants des fabriques, c'est aux fabricants à organiser ce que les Anglais nomment le *half times system*, c'est-à-dire le travail par brigades, alternativement à l'école et à l'atelier. Ce système a été introduit dans quelques manufactures du continent, au grand avantage de ceux qui en ont pris l'initiative; aussi appelons-nous de tous nos vœux l'instant où il pourra se généraliser. Pour cela, il ne faut qu'un peu de bonne volonté de la part des ouvriers et des patrons : des uns, pour qu'ils soient moins âpres au gain de leurs enfants; des autres, pour qu'ils ne retiennent point ces derniers au travail plus longtemps que ne permettent leurs forces. La loi qu'on voudrait introduire à cet effet, serait plutôt vexatoire qu'utile.

Notre système s'appliquerait donc spécialement aux enfants destinés à la profession d'artisan. Il formerait des ouvriers à la fois instruits et habiles, qui manquent généralement. Il serait également applicable aux classes moyennes. Ce qui fait que tant de jeunes gens s'adonnent aux carrières libérales, c'est l'absence d'enseignement professionnel.

Digitized by Google

Nous avons trop d'avocats et de médecins, et trop peu de bons maîtres maçons, de bons maîtres menuisiers. Les ouvriers du moyen-âge produisaient des chef-d'œuvres, parce que, de bonne heure, on les exerçait à la partie manuelle de leur état.

Aujourd'hui, la mécanique tend à se substituer à l'homme; ce n'est pas une raison de faire de ce dernier une machine. Il faut, en présence des grands progrès des arts industriels, développer, à la fois, l'intelligence et l'habileté manuelle de l'ouvrier. Pense-t-on que cela empêcherait d'avoir de grands artistes? Ou, plutôt, croit-on que le génie s'apprend dans les académies? Quand le germe existe il se développe, même en dépit des plus grands obstacles: il n'y a donc nulle inquiétude à avoir de ce chef.

Ce qui fait le malheur de notre époque, ce n'est pas l'industrie, mais l'industrialisme. Voyant là une source de fortune rapide, chacun s'y jette, sans songer que de cet encombrement naît le malaise. Aussi, l'industrie est-elle arrêtée après chaque période de production fiévreuse. La perfection des machines, les femmes, les enfants employés à l'égal d'ouvriers faits, sont cause de cette multiplication désordonnée des manufactures. Le mal a gagné les campagnes, où il est aussi difficile d'avoir de bons garçons de ferme qu'en ville de bons artisans.

Les écoles professionnelles pareraient donc à bien d'inconvénients: la main-d'œuvre serait moins avilie,

Digitized by Google

parce que la loi de l'offre et de la demande fonctionnerait d'une manière plus régulière. On peut dire que la concurrence est partout et le bien-être nulle part.

La civilisation crée des besoins, mais elle fournit le moyen d'y subvenir; c'est à nous à ne pas détruire l'équilibre en faisant pencher la machine d'un côté.

Les écoles professionnelles seraient utiles aux campagnes aussi bien qu'aux villes. En parlant de Ruysselede, nous avons dit comment l'éducation des jeunes colons y est dirigée vers l'agriculture et les différents métiers qui en relèvent. La même chose pourrait avoir lieu partout. Rien n'empêcherait, en effet, d'établir des écoles professionnelles cantonales, pour les jeunes gens ayant achevé leur instruction primaire, l'apprentissage ne devant commencer que vers l'âge de dix ans et se continuer jusqu'à l'âge de quinze ou seize, époque où commencerait l'état proprement dit.

Une difficulté d'application des écoles professionnelles, serait la rétribution à accorder aux élèves, mais cette difficulté ne serait pas insurmontable à la campagne, où plusieurs communes pourraient s'entendre pour une exploitation agricole, avec l'aide du Gouvernement et de la province. Ce seraient de véritables colonies, comme celle de Ruysselede, à la différence que les jeunes gens retourneraient manger et dormir chez eux.

En ville, les élèves pourraient être employés à certains travaux productifs. N'a-t-on pas fait pour les ouvroirs des essais qui ont réussi et qui ne demanderaient qu'à être faits sur une plus large échelle? Du reste, il ne s'agit ici que du principe et non de l'application.

Ce que nous proposons pourra paraître idéal; peut-être criera-t-on à l'utopie; mais qu'on y songe bien, notre position vis-à-vis de la classe ouvrière est fausse et exige un remède en dehors des *idées communistes* actuelles. Nous disons des *idées communistes,* parce que, tout en étant effrayés du nom, nous nous servons de la chose.

Digitized by Google

DU HAUT ENSEIGNEMENT

ET DES JURYS D'EXAMEN.

Guislain, dont l'esprit observateur se complaisait dans les questions d'organisation, s'est occupé des jurys d'examen avec ce tact pratique qui lui en a fait toucher du doigt les qualités et les défauts.

Il revenait de son voyage d'Italie, et avait pu comparer les institutions des pays qu'il avait visités avec celles que la Révolution de 1830 avait permis à la Belgique de se donner.

Mieux que jamais, il appréciait la liberté, sans se faire illusion sur les écueils dont elle est semée, comme ces mers qui conduisent à la possession d'un monde nouveau.

Jetant un coup d'œil en arrière, voici comment il s'exprime :

« Depuis la suppression de l'Université de Lou-
« vain, effectuée lors de l'invasion des Français dans

Digitized by Google

« notre pays, les études médicales avaient reçu un « échec considérable; échec, il est vrai, réparé sous « le régime hollandais par la création de trois Uni- « versités. Depuis les derniers événements poli- « tiques (1830), le haut enseignement a subi des « réformes heureuses, qui répondent aux exigences « de l'époque, et parmi lesquelles la plus impor- « tante est, sans contredit, la création d'un jury « d'examen, lequel exercera sur les études une « influence puissante, en leur donnant une extension « qu'elles n'avaient pas avant, et en façonnant la « jeunesse au travail. Cette institution, insurmon- « table barrière contre l'ignorance, ne manquera « pas de peupler le pays d'hommes instruits. Tou- « tefois, son organisation laisse beaucoup à désirer « et subira sans doute d'importants changements; « car aussi longtemps que des corps savants ne « seront pas appelés à présenter les membres du « jury, on devra s'attendre à des résultats défec- « tueux. *L'esprit de rivalité, la camaraderie politique* « auront toujours une influence fâcheuse sur le « sort des récipiendaires, tant qu'on laissera aux « Chambres le soin de nommer les membres du « jury. Déjà l'expérience a prouvé que des éléments « discordants ont réellement nui à la marche des « études; aussi voyons-nous rarement dans ce jury « les hommes occuper la place à laquelle les appellent « leur spécialité et leurs tendances scientifiques. »

Les événements ont donné raison à Guislain, puisque le jury central a été supprimé et remplacé

par les jurys combinés. Comme ces derniers n'ont été institués qu'à titre d'essai, nous croyons le moment venu de faire connaître nos idées sur une organisation définitive.

Il y a, dans la question du haut enseignement, deux intérêts en jeu : celui des Universités et celui du pays.

L'intérêt des Universités est d'être parfaitement libres dans leur enseignement, c'est-à-dire de n'avoir pour limite que la science. L'intérêt du pays est que l'obtention des diplômes permettant l'exercice des professions dont dépendent la vie et la fortune des citoyens, soit entourée de garanties telles, que les avoir fournies soit une recommandation certaine auprès du public.

Nous ne sommes pas en Amérique, où le premier venu peut se faire avocat ou médecin, sauf à faire payer aux clients le prix de cette dangereuse expérience.

Maintenant, par qui ces diplômes doivent-ils être conférés ?

Il est évident que ce ne peut être que par l'État, puisque, seul, il est pouvoir responsable.

Mais à qui l'État déléguera-t-il ses pouvoirs ?

Guislain répond : aux corps savants. Reste à savoir quels corps.

La raison dit que pour juger la valeur des récipiendaires, il faut avoir été dans l'enseignement, de

même que pour être magistrat expert, il faut avoir passé par le barreau.

Ce premier point établi, reste un second : dans quels établissements le Gouvernement prendra-t-il les examinateurs ?

La justice distributive veut que ce soit non-seulement dans ses Universités, mais aussi dans les Universités libres, afin de tenir la balance égale entre elles.

En Angleterre, où il y a également des Universités *reconnues* et des Universités *non reconnues*, ou libres, les choses ont été établies d'après une espèce de moyen terme, qu'il importe d'examiner afin de voir ce qu'il y a à faire chez nous (1).

Tout le monde sait que, dans ce pays, la pratique des professions dites *libérales*, telles que le droit et la médecine, est parfaitement libre; cependant, tout en respectant cette liberté, le Gouvernement a jugé nécessaire de mettre le public à même de distinguer les praticiens qui méritent sa confiance. Dans ce but, il a promulgué le *Medical act* de 1858, auquel il a ajouté depuis, des mesures complémentaires. C'est une espèce de constitution, réglant tout ce qui concerne l'art de guérir. Il n'a prétendu nullement — il n'en avait pas le pouvoir — interdire la pra-

(1) Nous avons pris les détails qu'on va lire dans l'excellent ouvrage du docteur W. Rommelaere, sur les *Institutions médicales et hospitalières en Angleterre*.

tique de la médecine à qui n'a pas de diplôme; mais il avait le droit — et il en use largement — de distinguer ceux qui ont des titres sérieux de connaissances, et qui se recommandent ainsi à la confiance du public.

Il y a donc, en Angleterre, des médecins diplômés — *qualified practitionners* — et des médecins non diplômés — *unqualified practitionners*, c'est-à-dire, ceux qui ont subi des examens avec succès, et ceux qui se sont constitués médecin de leur propre autorité. Le public ne s'y trompe-t-il pas, et n'est-il pas plus disposé à s'adresser à un charlatan qu'à un homme capable? C'est son affaire. Nous devons faire observer que le charlatanisme n'étant pas poursuivi, il y a moins d'importance que chez nous, malgré les diplômes indispensables.

Le Gouvernement ne confère pas lui-même les diplômes; comme conséquence de la liberté d'enseignement, ce droit a été laissé à plusieurs Corporations, sous la surveillance d'un *conseil général d'éducation et d'enregistrement médical pour tout le Royaume-Uni*. Il n'y a donc de diplôme reconnu que celui qui a été *enregistré;* les porteurs deviennent dès lors *registered practitionners.*

Les médecins *enregistrés* ont seuls le droit de réclamer devant les tribunaux le payement de leurs soins en cas de contestation. Remarquons les abus qui peuvent résulter de cette inégalité devant la loi des médecins enregistrés et non enregistrés, les

clients pouvant ainsi se soustraire à l'acquit de leur dette. C'est, en quelque sorte, un appât à la mauvaise foi.

Les médecins enregistrés ne doivent ni siéger aux jurys, ni servir dans la milice, ni remplir certaines autres charges publiques. — On voit combien la liberté entendue de cette façon conduit au privilége. — Ils sont seuls admis comme médecins, chirurgiens ou officiers de santé dans l'armée de terre et de mer, sur les vaisseaux émigrants ou autres, dans les hôpitaux, hospices, dispensaires, maternités, etc., non entièrement supportés par des souscriptions publiques; en un mot, ils sont seuls admissibles aux fonctions médicales publiques.

Aucun certificat médical n'est valable, aux yeux de la loi et de l'État, s'il n'est signé par un médecin enregistré.

Certes, nous ne blâmons pas ces priviléges, mais on ne peut pas dire que l'exercice de la médecine soit libre en Angleterre. N'est-ce pas le cas de beaucoup de libertés dans ce pays?

Pour jouir des avantages des médecins enregistrés, les médecins diplômés doivent, en commençant leur carrière, se faire inscrire sur un registre spécial tenu par un membre du conseil général; ce registre est publié chaque année et contient la liste complète de tous les médecins, quel que soit leur titre professionnel. Afin de prévenir toute fraude et de donner à ce registre toutes les garanties possibles d'exactitude, le *medical act* définit les pénalités

Digitized by Google

auxquelles s'exposent ceux qui voudraient faire inscrire des médecins non diplômés; telles que l'emprisonnement, l'amende, l'interdiction du droit de pratiquer, etc.

Un certain nombre de colléges ou de corporations confèrent des degrés professionnels depuis une époque plus ou moins éloignée. Le *medical act* reconnait comme valides et conférant tous les avantages accordés aux *registered practitionners* des diplômes conférés :

En Angleterre et dans le pays de Galles par : l'*Université de Londres*, — le *Collége royal des médecins*, — le *Collége royal des chirurgiens*, — la *Société des apothicaires*, — l'*Université de Cambridge*, — l'*Université d'Oxford*, — l'*Université de Durham*.

En Écosse, par : l'*Université d'Édimbourg*, — le *Collége royal des médecins* de la même ville, — celui *des chirurgiens*, — l'*Université de Glasgow*,— la *Faculté de médecine et de chirurgie* de la même ville, — l'*Université d'Aberdeen*, — l'*Université de St-André*.

En Irlande, par : l'*Université de Dublin*, — l'*Université de la Reine*, — l'*École de médecine du Roi*, — le *Collége royal des chirurgiens*, — la *Société des apothicaires*.

Digitized by Google

Parmi ces établissements, les uns donnent un enseignement médical complet; ce sont des facultés de médecine, dont les professeurs sont en même temps examinateurs : tel est le cas, entre autres, pour l'Université d'Édimbourg.

Pour ces examens, il a fallu constituer un *Conseil général d'éducation médicale,* chargé de veiller à ce que les professeurs maintiennent leur enseignement et leurs examens à un niveau convenable. Ce Conseil a le droit de déclarer sans valeur aucune les diplômes délivrés par les corporations qui, pour attirer un plus grand nombre d'élèves, augmenteraient la facilité de leurs examens.

Nous le demandons, cela est-il de la dignité d'un corps enseignant? Sur quelles bases le *Conseil d'éducation* fonde-t-il ses appréciations?

D'autres jurys sont uniquement constitués comme *Cours d'examen :* tel est le cas pour l'*Université* et le *Collége royal des médecins* de Londres.

Pour donner une idée de la complication qu'entraîne le mode de formation de ces jurys, nous donnerons ici un aperçu du règlement de l'Université de Londres.

Cette Université n'est pas un établissement d'enseignement supérieur, c'est un Collége qui, pour le moment, n'a d'autres attributions que de régler les examens à subir pour entrer dans les carrières libérales et de nommer les membres des jurys

Digitized by Google

d'examen. Il est bien entendu que ces attributions sont limitées aux diplômes qu'elle délivre elle-même et que ce règlement n'a aucun effet pour les autres Colléges d'examen. Du reste, ce règlement est le même, quant aux principes, pour toutes les corporations d'examen.

L'Université de Londres est constituée par un *chancelier*, un *vice-chancelier*, trente-six associés ou *fellows* — et un nombre indéfini de gradués ou *graduates*. Elle est divisée en deux sections : le *sénat* et la *convocation*.

Le sénat a l'administration de la corporation; il est formé par le chancelier, le vice-chancelier et les trente-six associés. Le vice-chancelier est choisi chaque année par les membres du sénat parmi les associés; quant à ces derniers, ils sont nommés : les trois quarts directement par le Gouvernement, et le quart restant encore par le Gouvernement, mais sur la présentation d'une liste de trois noms, arrêtée par les *gradués*, en assemblée générale. Le sénat nomme les membres du jury d'examen; ces nominations se font chaque année, au mois d'avril, et la loi qui a établi l'Université de Londres porte que nul n'est admis aux fonctions d'examinateur pendant plus de quatre années consécutives.

La *convocation* comprend tous les gradués de l'Université de Londres, c'est-à-dire tous ceux qui ont obtenu devant les jurys de l'Université un titre

professionnel. Ces gradués se réunissent une fois par an en assemblée générale, pour traiter des intérêts de l'Université et dresser les listes de présentation à envoyer au Gouvernement, pour qu'il nomme aux fonctions d'associés vacantes par décès ou autres causes.

Nous n'étendrons pas au delà ces citations; ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre combien est compliqué, en Angleterre, l'exercice professionnel. On peut dire que la loi n'a eu qu'un souci : celui d'ôter d'une main ce qu'elle accordait de l'autre.

Il n'y a donc rien dans ces dispositions relatives à l'enseignement et à la collation des grades professionnels qu'on puisse appliquer à notre pays. Cependant, en adoptant un moyen terme, on pourrait arriver à concilier ces deux facultés, qu'on a confondues à tort, vu les inconvénients résultant de cette confusion.

Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, il est de la dignité des Universités d'enseigner à leurs risques et périls, sans aucun contrôle : tel, par exemple, qu'un *Conseil général d'éducation*. Mais pour que cet enseignement soit suivi *régulièrement*, il faut accorder à ces Universités le droit de conférer des diplômes scientifiques, et même en faire une condition pour être admis à l'examen professionnel pour lequel nous voudrions

voir quelque chose d'analogue à ce qui se pratique à l'Université de Londres, c'est-à-dire que le Gouvernement — en tant que pouvoir responsable — nomme une *Cour d'examen* sur la présentation d'une liste de noms fournis par les Universités.

Ce mode de nomination rappellerait celui des membres de la magistrature assise, avec cette différence que la présentation aurait lieu exclusivement par des corps scientifiques et non par des assemblées délibérantes, incapables d'apprécier les besoins de l'enseignement ou de se soustraire, comme disait Guislain, à l'esprit de parti ou de camaraderie politique.

Ainsi que dans la magistrature aussi, les membres du jury d'examen ne pourraient être professeurs, pas plus qu'on ne peut être à la fois juge et avocat.

De même, les membres de la Cour d'examen seraient inamovibles, mais pour prévenir les inconvénients de l'âge, leurs fonctions seraient limitées à un certain nombre d'années, dix ou quinze, par exemple.

Pour entrer dans la Cour d'examen, il faudrait avoir professé dans une Université du pays au moins pendant quinze ou vingt ans, ou marqué dans la science par des publications importantes.

De cette manière, on arriverait à une limite d'âge de soixante ou soixante-cinq années, puisqu'il est rare qu'on entre dans le haut enseignement avant

vingt-cinq ans. Or, jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, l'intelligence est dans toute sa force, à moins qu'on ne l'ait laissé se rouiller.

Il est bien entendu que la Cour d'examen n'aurait pas à s'occuper des grades intermédiaires, puisque des certificats constatant des études régulières devraient être produits. L'examen professionnel comprendrait les différentes branches de la science pour laquelle le diplôme serait demandé, mais seulement dans leurs rapports réciproques. Ce serait, du reste, le sort qui en déciderait. A cet effet, les Universités seraient appelées chaque année à formuler une série de questions théoriques et pratiques, sur lesquelles l'examen aurait lieu. Ces questions seraient revues par une commission prise dans le sein de la Cour, afin d'écarter les doubles emplois.

Quant à l'examen lui-même, il comprendrait : 1° une épreuve écrite; 2° une épreuve orale; 3° une épreuve pratique.

Pour la première, les récipiendaires pourraient consulter les sources. Ce serait à la Cour à vérifier si le récipiendaire a copié les textes au lieu de les citer ou de les discuter.

Ces compositions n'auraient rien de commun

Digitized by Google

avec les épreuves écrites qu'on exigeait devant le jury central; ce seraient de véritables mémoires ou consultations tels que le médecin et l'avocat sont dans le cas d'en rédiger dans leur cabinet. Il ne faut pas exiger plus de science avant d'être promu qu'après : d'ailleurs, consulter les sources cela suppose qu'on sait où les trouver. Enfermez un ignorant dans une bibliothèque, il n'en sera pas plus avancé : au contraire son embarras augmentera en raison du nombre d'ouvrages dont il est entouré.

L'examen oral aurait pour but : 1° de s'assurer que le récipiendaire est l'auteur du mémoire qu'il a fourni; 2° de lui donner à résoudre une question de doctrine, à tirer également au sort.

L'examen pratique mettrait le récipiendaire devant les principaux points d'application de son art; pour le médecin : l'examen d'un ou de plusieurs malades, et l'indication du traitement dans toutes les phases de la maladie et ses complications; l'exécution des différentes opérations et des pansements; pour l'avocat : l'instruction d'une affaire et les formalités à suivre.

Ces épreuves seraient-elles trop difficiles? Nous ne le pensons pas. Il arrive malheureusement trop souvent qu'en quittant les bancs de l'école on a encore tout à apprendre. C'est un mal pour le diplômé comme pour le public; pour ce dernier, puisqu'il risque d'être victime de l'inexpérience, pour le premier, parce qu'il est exposé à commettre

des bévues qui rejailliront sur toute sa carrière. Non que tout doive s'apprendre à l'Université, mais on doit pouvoir y acquérir une instruction assez solide pour résister aux premiers chocs de la profession.

———

En présence de pareilles conditions d'admission, nous ne pensons pas que les Universités courent risque de voir leurs bancs abandonnés. Ce qui, au contraire, produit la négligence que certains élèves mettent à assister aux leçons, c'est qu'ils se fient moins sur leur travail que sur leur bonheur, et peut-être même les facilités qu'ils espèrent rencontrer dans leurs examens. Les facultés se garderaient de délivrer des grades à qui ne les aurait pas complétement mérités. Elles sauraient qu'au-dessus de leurs décision il y a l'arrêt suprême de la Cour d'examen.

De quelle vie nouvelle les Universités ne seraient-elles pas animées? Quelle émulation n'y aurait-il pas entre les élèves et les professeurs pour ne pas démériter les uns des autres? On verrait renaître ces discussions qui sont l'âme des corps scientifiques. Les *conférences*, les *thèses* nous reviendraient dans des formes en rapport avec nos mœurs et nos institutions; ce ne seraient pas des comédies entre le récipiendaire et ses amis, mais des luttes en règle, personne n'ayant intérêt à se tromper soi-même.

De tous nos souvenirs d'Université — hélas! déjà bien éloignés, — le plus vif est celui que nous

avons conservé de ces luttes. Pendant six mois c'était une préparation constante au combat. L'époque des thèses venue, quelle animation non-seulement à l'Université, mais dans la ville entière! Il est vrai que la bataille gagnée, on ne se reposait pas sur ses lauriers, ou plutôt que les lauriers se changeaient en pampres; mais quel mal y avait-il à cela? Le poëte n'a-t-il pas dit :

« *Nunc est bibendum, nunc pede libero*
« *Pulsanda tellus.* »

Il y a un autre point de vue par lequel se recommande notre système, c'est celui de l'influence qu'il exercera sur l'avenir scientifique du pays. Notre siècle, — on l'a dit, — n'est plus au platonisme. On étudie la science, mais à la condition qu'elle rapporte. Dans les sciences, comme en toute carrière, il faut une perspective. Malheureusement, dans un pays industriel comme le nôtre, le nombre des savants est restreint, et le sera de jour en jour davantage si on ne leur ouvre une carrière digne de leurs efforts. Or, en dehors du professorat, il n'y a pas d'avenir scientifique. Mais là aussi on peut dire : *Multi vocati, pauci electi.*

Le nombre des jeunes gens qui se vouent à cette carrière est donc fort restreint, malgré tous les efforts du Gouvernement pour les y attirer. Le mal

Digitized by Google

est que les vacatures se présentent à de trop longs intervalles. La loi pour l'éméritat fixe soixante années d'âge et trente-cinq années de service, c'est-à-dire en réalité, pour le plus grand nombre, soixante-cinq et soixante-dix ans, — en supposant qu'on soit entré dans le haut enseignement à trente ou trente-cinq ans; — il résulte de ce long espace de temps qu'une génération est sacrifiée. Admettons, en effet, un jeune docteur, lauréat et ayant passé son doctorat spécial : s'il a devant lui un titulaire âgé de cinquante ans, par exemple, et comptant vingt années de service, ce seront vingt années qu'il aura à attendre pour que la chaire à laquelle il s'est préparé devienne vacante; aussi il ne tarde pas de se laisser absorber par la clientèle; de sorte que, la vacance venue, il trouve dans sa profession des avantages trop considérables pour les sacrifier à la modeste position du professeur, — nous parlons de la position matérielle.

Dans notre système, au contraire, où le cercle de la hiérarchie est élargi, puisqu'il y aurait des professeurs et des *magistrats*, les premiers n'ayant à fournir qu'une carrière de vingt années, sans condition d'âge, et les seconds devant être remplacés au bout de dix années d'exercice, les vacatures aux chaires universitaires seraient beaucoup plus rapprochées et tenteraient l'ambition de jeunes gens d'un mérite exceptionnel. Dix années d'attente ne les effrayeraient pas, d'autant moins que, dans l'intervalle, ils pourraient se préparer à l'enseignement

par des études approfondies et des leçons soit publiques, soit privées.

Rien n'empêcherait, en effet, de rétablir l'ancien titre de *lecteur*, donnant le droit de donner des répétitions.

On objectera qu'on a les *cours libres*, mais ceux-ci, indépendamment qu'ils ne donnent lieu à aucune rétribution, sont limités aux branches non comprises au programme officiel, partant, ne laissant au professeur libre aucune chance d'une fréquentation régulière. La loi qui a institué les *cours libres* détermine que l'autorisation par les facultés en sera donnée pour trois années seulement, après quoi, le professeur libre rentre dans l'ombre, le plus souvent pour ne plus en sortir.

Ainsi, le Gouvernement exige une foule de garanties, mais de son côté ne s'engage à rien. On conviendra que ce n'est pas encourageant.

Le *lecteur*, au contraire, tout en jouissant d'une indemnité équitable dans le présent, aurait devant lui un avenir brillant. Il s'occuperait avec amour de sa science, et rendrait des services sérieux aux Universités. Ainsi, étant chargé des parties élémentaires, il permettrait au titulaire de s'élever à des considérations transcendantes, de faire, en un mot, un *haut enseignement*.

Pour plus de garantie encore, les places de *lecteur* seraient données au concours, parmi les *docteurs spéciaux*.

Faut-il ajouter que notre système serait favorable aux professeurs en titre? Aujourd'hui, la plupart n'entrevoient le repos que lorsqu'ils ne pourront plus en jouir. Plus ils s'approchent du but, plus leurs forces se brisent. C'est encore le cas de dire : *Multi vocati, pauci electi.*

Avec la magistrature, venant en quelque sorte, dédoubler le professorat, la position changerait, puisqu'il y aurait moins de fatigue à *siéger* qu'à profcsser.

On pourrait craindre qu'arrivé à cette époque de sa carrière, le professeur ne cesse de se tenir au courant de la science, mais en est-il ainsi des membres de la magistrature assise? A-t-on remarqué que les magistrats se relâchassent de lcurs devoirs? Ne se trouvent-ils pas chaque jour devant les questions les plus arducs de la science du droit? Leurs jugements ne doivent-ils pas être motivés?

Il en serait de même pour les membres de la *Cour d'examen;* d'abord parce qu'ils seraient encore dans toute la force de l'âge, ensuite parce que leurs jugements devraient être également motivés.

Pour être appelé à la Haute Cour d'examen il faudrait être désigné par scs pairs, la médiocrité n'aurait donc aucune chance de s'y glisser. Après comme avant, le professeur maintiendrait sa réputation. On ne se sépare pas tout d'un coup d'une science à laquelle on a consacré les plus belles années de sa vie.

La Haute Cour d'examen étant permanente, ses sessions ne devraient pas être reculées à l'époque des vacances; professeurs et élèves pourraient donc se livrer au repos.

Conçoit-on rien de plus énervant que le système actuel? A peine les cours finis, l'élève, qui n'a pas eu le temps de se recueillir, doit se présenter à l'examen; est-il étonnant que la plupart — surtout les élèves qui se sont appliqués pendant toute l'année — arrivent malades, exténués. Que de fois le professeur est déçu dans ses espérances en voyant ceux de ses élèves sur lesquels il comptait le plus, passer des examens médiocres.

Nous ne parlons pas du professeur qui, lui aussi, a besoin de repos et de se retremper dans un voyage scientifique. La vie du savant ne peut être toute entière dans son cabinet, il doit se mettre en rapport avec les savants s'occupant des mêmes études.

Les livres ne sauraient tout dire : il y a, en outre, l'instantanéité, — l'étincelle de vie, pourrait-on dire, résultant du frottement de deux intelligences. Le professeur n'est jamais mieux disposé à reprendre son cours qu'après un voyage.

On nous objectera peut-être que dans notre système, nous faisons payer par l'État les professeurs des Universités libres. Mais l'État n'est-ce pas le pays, et les professeurs libres n'ont-ils pas autant mérité du pays que les professeurs officiels?

Digitized by Google

D'ailleurs, une fois entrés dans la Haute Cour d'examen, ces savants cesseraient d'appartenir aux établissements libres, auxquels les uniraient seulement leurs sympathies, qui n'iraient pas jusqu'à leur faire sacrifier leur devoir. Il serait mesquin de voir dans la liberté de l'enseignement une affaire de parti ou de *boutique* — puisque ce mot a retenti en pleine solennité académique. — La concurrence ne doit avoir d'autre mobile que l'intérêt du pays et de la science. Les Universités, une fois libres d'enseigner comme elles l'entendraient, le champ s'élargirait. Ce serait une noble arène où les plus dignes viendraient conquérir leurs grades, — comme dans les tournois du moyen-âge, — après une lutte opiniâtre. Quelle ardeur le professeur ne mettrait-il pas à s'y faire représenter dignement? Voudrait-il attacher son nom à une médiocrité? Ne serait-il pas le premier à la désavouer? Il serait le père de ses élèves, mais un père rigide, qui sait que l'avenir doit se préparer par la rigueur du présent. D'ailleurs, il ne se présenterait devant la Haute Cour que des docteurs, et les Universités n'auraient garde de délivrer des diplômes à la légère; puisqu'elles pourraient voir leurs jugements cassés.

Nous nous résumons :

Enseignement libre;

Garantie donnée aux Universités par l'exigence de diplômes scientifiques constatant des études régulières;

Organisation d'une Haute Cour d'examen, dans

Digitized by Google

laquelle les Universités auraient droit de présentation;

Incompatibilité des fonctions de professeur et d'examinateur;

Limitation des années de services universitaires à vingt ou vingt-cinq ans, et de celles de membre de la Haute Cour à dix ans;

Encouragement à la carrière de l'enseignement par le rétablissement du lectorat.

Voilà quelles sont les bases du système que nous proposons.

Ce système — nous en avons la conviction — donnerait aux Universités une vie nouvelle. Loin d'en avoir trop, il n'y en aurait pas assez, car la jeunesse studieuse n'y viendrait pas seulement pour devenir avocat ou médecin, mais pour acquérir cette instruction libérale, nécessaire surtout aux classes élevées.

L'Angleterre, avec ses nombreuses écoles, a vu se former une aristocratie qui prend une part active aux affaires du pays. Le désœuvrement y est considéré comme le pire des gaspillages : celui du temps.

Digitized by Google

ÉPILOGUE.

En 1840, Guislain prononçait sur la tombe d'un homme de bien, d'un médecin philanthrope comme lui, — le docteur P. Wauters, — les paroles suivantes, où il s'est peint à son insu, et par lesquelles nous terminerons ces Études.

« Par la force et la droiture de son caractère, il a su toujours se mettre en dehors de l'esprit de parti, et jamais — on peut le dire — ni la flatterie, ni les paroles haineuses n'ont souillé ses lèvres; — jamais aucune considération n'a pu lui faire dissimuler son sentiment ou le faire agir contre sa conviction; et quelles qu'aient été les circonstances, où, par son état ou ses fonctions, il s'est vu placé, toujours l'imposture et le mensonge, qu'il avait en horreur, ont dû fuir devant son œil pénétrant et ses regards austères.— Concis dans ses expressions, modéré dans ses opinions et grave dans son main-

28

Digitized by Google

tien, il a su prendre sur les esprits cet ascendant que l'âge, les vertus et la science savent seuls accorder. »

Et Guislain ajoute — ce qui s'applique à nous — ses amis et ses admirateurs :

« Que la carrière de cet homme de bien, de cette belle âme — de cette âme patriarcale — l'honneur de notre corps médical — nous serve d'exemple à tous; — que le souvenir de ses vertus et de ses laborieux efforts nous guide au milieu des nombreux devoirs auxquels nous appelle notre noble et difficile profession. — Imitons son amour du bien sans bornes, sa tolérance, sa modération, sa modestie extrême, sa justice en toutes choses, son zèle infatigable et vraiment prodigieux. — Tâchons, comme lui, de trouver au foyer domestique, en paix avec la divine Providence, en paix avec nous-mêmes, et dans le commerce d'une douce et honorable intimité, ce bonheur que goûta au suprême degré celui à qui nous disons tous un dernier et solennel adieu ! »

Guislain ne connut pas les joies de la famille; mais il s'était créé une famille à lui : ses aliénés. Qu'il nous soit permis de trahir ici la confidence d'un ami, en faveur d'un trait qui ajoutera encore à l'intérêt que la noble figure du Pinel belge inspire.

Nous avons parlé de son amour pour sa mère: quand il vint à la perdre, son désespoir fut extrême. Mais laissons parler son ami.

« Je me rappelle encore l'immense douleur de

GUISLAIN ! — Plusieurs semaines se passèrent sans qu'il voulut accepter la moindre consolation. — Enfin un jour il me dit : « Vous ne savez pas ce « que c'est que de perdre une mère, à l'âge où je « suis : Me voilà seul au monde ! Je sens qu'il y a un « vide dans mon cœur que rien ne pourra combler ! » — Je me hasardais alors de lui rappeler qu'autrefois il avait renoncé au mariage par amour pour celle qu'il pleurait, et que maintenant, étant encore en âge, il aurait pu peut-être ainsi combler le vide que la mort de sa mère laissait autour de lui. — « Nous y songerons, me dit-il. » Quelques jours après, alors que moi, je n'y songeais plus, il me dit : « Abbé, « j'ai pensé à ce que vous m'avez dit l'autre jour par « rapport au mariage... eh bien, si je me marie, « vous n'aurez pas de nouvelle maison pour les « aliénés. — Et pourquoi pas ? — Parce que, une « fois marié, il faudra que je partage mon affection « entre ma femme et mes pauvres abandonnés, et « ce seront ceux-ci qui y perdront !... Non, je ne « me marie pas ; je comblerai le vide que la mort « de ma mère a laissé dans mon cœur, en y mettant « plus d'affection et plus de dévouement pour les « malheureux aliénés... Je leur donnerai dans mon « cœur la place qu'y occupait ma mère, et je cher- « cherai à leur bâtir une nouvelle maison et *celle-là* « *sera mon épouse !* »

N'est-ce pas là, Monsieur le professeur, l'amour pour l'humanité souffrante poussé au sublime ? — Aussi depuis lors, GUISLAIN a tout sacrifié pour ses

enfants adoptifs, et vous savez tout ce qu'il a fait pour obtenir l'établissement qui porte son nom; aucun sacrifice ne lui a coûté, et nous pouvons dire qu'il est mort martyr de son dévouement pour les aliénés.

FIN.

Digitized by Google

ANNEXES.

Province de la Flandre orientale.

VILLE DE GAND.

ADMINISTRATION DES HOSPICES.

N° 1822.

Gand, le 25 septembre 1858.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

En réponse à votre lettre du 21 de ce mois, nous avons l'honneur de vous informer que l'Administration donne son adhésion au projet d'établissement, au bord de la mer, d'instituts professionnels pour les enfants pauvres, projet qui a fait l'objet de votre circulaire du 29 août dernier, mais que nous émettons l'avis que cette affaire devrait être soumise à l'appréciation de l'Académie royale de médecine (1).

Agréez, Monsieur le professeur, l'assurance de notre parfaite considération.

La Commission des Hospices civils :

(Signé) DESMET-GRENIER, Président;
DE MURAT, Secrétaire.

A Monsieur le professeur Burggraeve, à Gand.

(1) L'Académie s'est occupée de la question des orphelinats maritimes et agricoles et en a approuvé en tout point le principe en émettant, en même temps, le vœu que ce projet utile puisse se réaliser.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROJET DE STATUTS

D'UNE

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'AMÉLIORATION DE VIE DOMESTIQUE

DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Art. Ier. — Il est formé à . . . . une société anonyme sous la dénomination de : *Société pour l'amélioration de la vie domestique de la classe ouvrière.*

Art. II. — La société a pour objet :

1° De faire disparaître les quartiers malsains actuels.

2° De construire des demeures saines, confortables et à bon marché, donnant à l'ouvrier le moyen de régulariser sa vie domestique et de devenir propriétaire de sa maison ou actionnaire de la société par des versements partiels, en rapport avec ses ressources.

3° D'acheter des denrées en gros pour les revendre aux ouvriers à prix réduit.

4° D'établir des lavoirs et bains publics, des ouvroirs, des dispensaires, des restaurants, des bibliothèques populaires, des musées industriels, des écoles gardiennes et du soir, etc.

5° De fonder des caisses de prévoyance et de secours mutuels.

6° Enfin, de mettre en œuvre tous les moyens capables d'améliorer l'état physique, intellectuel et moral de la classe ouvrière.

Art. III. — La société étendra ses opérations, — selon l'ordre à établir par le comité d'administration, — dans les divers quartiers de la ville . . . . . . et de son rayon.

Art. IV. — Toutes les opérations qui ne se rattacheraient pas directement au but de la société, déterminé par l'article II, lui sont formellement interdites.

Art. V. — La société poursuivra par tous ses moyens d'action la disparition des quartiers insalubres.

Digitized by Google

Art. VI. — Mue par un principe de conciliation, la société s'entendra avec les propriétaires d'enclos pour la vente à l'amiable de ces immeubles.

Art. VII. — Les bénéfices résultant de ces opérations seront répartis de la manière suivante :

50 p. °/ₒ pour dividendes aux actionnaires;

25 p. °/ₒ à la caisse de prévoyance et de secours mutuels, etc.;

25 p. °/ₒ pour l'entretien des quartiers et des demeures.

Art. VIII. — Afin d'aider à couvrir les frais de pavement, d'éclairage et d'égouts, la société, de commun accord avec les propriétaires, cèdera gratuitement à la ville les terrains nécessaires à l'ouverture des rues nouvelles dans les quartiers non ouvriers.

Art. IX. — Le capital social est de . . . . ., divisé en actions au porteur de 100 francs et en coupures d'action de 25 francs, portant intérêt à 5 p. °/ₒ l'an, sur le capital versé.

Art. X. — Le capital social pourra être augmenté sur la décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. XI. — Les actions sont numérotées de 1 à . . . . Elles sont extraites d'un livre à souches, signées par le président et par un second membre du comité d'administration et revêtues du timbre de la société.

Art. XII. — Tout propriétaire d'une action définitive peut, moyennant une indemnité de 5 francs à payer à la société, faire convertir son titre en quatre coupures d'action de 25 francs chacune. — Ces coupures prennent le nº de l'action qu'elles remplacent et sont distinguées entre elles par 1re, 2e, 3e et 4e. — La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire d'action, divisée ou non. Les héritiers d'un porteur d'action sont tenus de faire choix d'un seul d'entre eux ou d'un mandataire commun, chargé de les représenter dans tous les rapports avec la société.

Art. XIII. — La cession des actions et coupures d'action au porteur s'opère par la tradition du titre, au moyen d'une déclaration de transfert inscrite sur les registres de la société et signée du cédant et du cessionnaire ou de leurs fondés de pouvoir. Il est fait mention de cette déclaration sur le titre.

Art. XIV. — La cession des actions au porteur ou de coupures d'action au porteur s'opère par la tradition du titre.

Art. XV. — Les actionnaires n'encourent aucune responsabilité à raison des obligations dérivant des opérations de la société. Ils ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la société.

Art. XVI. — Tout souscripteur d'action et tout cessionnaire de titres provisoires sera tenu de faire élection de domicile dans la ville de . . . . . pour l'exercice de ses droits et pour l'exécution de ses engagements envers la société.

Art. XVII. — Les actions et coupures d'action sont émises par les soins du comité d'administration, au fur et à mesure des besoins de la société. Elles ne peuvent être émises au-dessous du pair.

Art. XVIII. — La première émission ne peut être au-dessous de cinq cent mille francs. Les actions émises ultérieurement seront offertes par préférence aux actionnaires, au *prorata* de leur intérêt social.

Art. XIX. — Le prix des actions de la première émission sera versé comme suit :

50 francs, vingt jours après la publication de l'arrêté royal d'homologation ;
50 francs, à l'époque déterminée par le comité d'administration.

Art. XX. — Les ouvriers actionnaires d'une ou plusieurs actions ou coupures d'action auront la faculté d'en acquitter le montant par des versements hebdomadaires ou mensuels, au choix du comité d'administration.

Art. XXI. — Les titres provisoires nominatifs seront délivrés aux souscripteurs au moment du premier versement. Les titres non libérés ne peuvent être cédés qu'avec le consentement du comité d'administration, donné au scrutin secret.

Art. XXII. — La cession agréée par le comité d'administration dégage le cédant de toute responsabilité relative aux versements ultérieurs.

Art. XXIII. — Tout souscripteur d'actions peut anticiper ses versements, et la société lui bonifie, le cas échéant, un intérêt annuel de 4 p. °/₀, compté à dater du jour du versement jusqu'au jour de l'exigibilité des sommes payées par anticipation.

Art. XXIV. — Le souscripteur ou le cessionnaire en défaut de faire ses versements est de plein droit, et sans mise en demeure, passible d'un intérêt annuel de 5 p. °/₀, à partir du jour de l'exigibilité jusqu'au jour du versement. — Toutefois il sera fait remise de cet intérêt, si le retard ne s'étend pas au delà de quinze jours.

Art. XXV. — Si le retard s'étend au delà de quarante jours après l'époque fixée, le souscripteur ou le cessionnaire en défaut sera déchu de tous droits, et les versements déjà effectués resteront acquis à la société à titre de dommages-intérêts. Néanmoins, le comité d'administration pourra, pendant les deux mois qui suivront la mise en demeure, et pour des motifs graves, renoncer à la déchéance.

Art. XXVI. — La société sera constituée lorsque les premiers cinq cent mille francs seront souscrits.

Art. XXVII. — Les actionnaires ont droit :

1° A 5 p. °/₀ d'intérêt par an, par action et coupures d'action ;
2° A une part proportionnelle dans la répartition des 50 p. °/₀ du bénéfice net résultant de la vente des terrains et immeubles ;
3° A une quotité proportionnelle dans tout l'avoir social.

Art. XXVIII. — L'intérêt de 5 p. °/₀ de la première émission sera perçu au profit de la société, et servira, en partie à couvrir les frais d'organisation, en partie à constituer un premier fonds pour la caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Art. XXIX. — Aucune maison ne sera construite dans des enclos ou impasses, mais en front-à-rue. Les quartiers seront coupés par des rues larges et des squares.

Art. XXX. — Une demeure, pour une famille composée du père, de la mère et de plus de trois enfants pubères et de sexes différents, se composera :

1° Au rez-de-chaussée :

a. D'une pièce commune ou cuisine, ayant seize mètres carrés de surface et trois de hauteur, établie sur un lit de sable et béton.

b. D'une chambre à coucher, sur voûte, de 8 mètres carrés, bien ventilée et recevant la lumière par une cour intérieure.

c. D'une petite cave à provisions.

2° A l'étage : de deux chambres à coucher, avec un escalier commode et bien éclairé.

Chaque demeure aura une petite cour, avec une latrine séparée, et, autant que possible, une pompe ou prise d'eau.

Art. XXXI. — En devenant locataire, l'ouvrier s'engage à se conformer aux règlements de la société. Il lui est strictement défendu de sous-louer, en tout ou en partie, sans l'assentiment du comité d'administration.

Art. XXXII. — Le prix du loyer des maisons est fixé par le comité d'administration. L'excédant des 5 p. % sur le capital de construction sera affecté à augmenter le fonds de la caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Art. XXXIII. — Les maisons pour ouvriers, construites par la société, ne pourront être vendues qu'à des ouvriers. L'acquéreur présentant des garanties de moralité aura la faculté de se libérer par des versements hebdomadaires : quittance lui en sera délivrée par le receveur de la société. L'acte de vente lui sera remis par le comité d'administration après le dernier versement. Les frais de vente sont à charge de l'acquéreur.

Art. XXXIV. — Chaque année, le comité d'administration pourra accorder aux ouvriers les plus méritants par l'accomplissement de leurs devoirs envers leur famille et la société, un certain nombre de coupures d'action.

Art. XXXV. — La société fait des achats en gros de provisions d'hiver et de combustibles, pour les vendre à prix réduit aux ouvriers sociétaires.

Art. XXXVI. — La différence entre le prix de revient et le prix du jour sera bonifiée, en partie à l'acheteur, en partie à la caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Art. XXXVII. — Le droit de venir s'approvisionner aux magasins de la société sera retiré au sociétaire qui sera convaincu d'avoir vendu les denrées qui lui auraient été fournies à prix réduit.

Art. XXXVIII. — Une caisse de prévoyance et de secours mutuels est établie en faveur des ouvriers actionnaires, qu'ils soient ou non locataires de la société.

Art. XXXIX. — Les ouvriers non-locataires de la société payeront une

Digitized by Google

cotisation annuelle s'élevant à la moitié de l'excédant des 5 p. °/o du loyer des maisons.

Art. XL. — Les ouvriers qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, cessent d'être locataires de la société, continueront à jouir des avantages de la caisse de prévoyance et de secours mutuels, moyennant la cotisation fixée par l'article précédent.

Art. XLI. — Les participants à la caisse de prévoyance et de secours mutuels ont droit :

1° Aux deux tiers de leur salaire pour toute incapacité de travail n'excédant pas un mois, plus une indemnité de traitement.

2° A des secours pécuniaires en cas de maladie excédant ce terme.

3° A un viager en cas d'incapacité de travail par suite d'infirmité ou de l'âge.

4° A un secours pécuniaire pour leurs veuves et enfants jusqu'à l'époque où ces derniers seront en état de pourvoir à leur subsistance.

Art. XLII. — Les ouvriers qui cessent de payer leur cotisation sans motifs agréés par le comité d'administration, perdent tout droit de participation à la caisse.

Art. XLIII. — Aucun secours ne pourra être accordé en cas de refus de travail non légitimé, de même que pour des maladies causées par la débauche ou l'intempérance, ou des blessures reçues dans une rixe, à moins qu'il ne soit prouvé que le sociétaire se trouvait dans le cas de légitime défense.

Art. XLIV. — La maladie devra être constatée par le médecin traitant. Le malade est libre de choisir son médecin et son pharmacien.

Art. XLV. — Aucun secours ne pourra être accordé à la veuve qui aura contracté un nouveau mariage, à moins de payer le versement annuel fixé par l'art. XXXIX.

Art. XLVI. — Les dispositions de la loi du 3 avril 1861 sur les sociétés de secours mutuels, ainsi que les arrêtés organiques pris ou à prendre en vertu de l'art. 6 de la loi précitée, sont applicables à la caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Art. XLVII. — L'administration de la société est confiée à un comité de onze membres, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et renouvelés tous les trois ans, par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. XLVIII. — Les fonctions d'administrateur et de commissaire sont gratuites. Les administrateurs peuvent néanmoins recevoir des jetons de présence dont l'assemblée générale fixera la valeur.

Art. XLIX. — Les membres du comité d'administration ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Ils ne contractent aucune obligation personnelle à raison des engagements de la société.

Art. L. — Le comité d'administration est chargé de la stricte observation des statuts et règlements par les locataires. Il délivre les baux des maisons,

Digitized by Google

veille à la rentrée régulière des loyers et apprécie les motifs de retard ou de non-payement.

Art. LI. — Aucun payement ne pent avoir lien qne sur nn mandat accompagné des pièces comptables, signé par le président et contre-signé par le recevenr-gérant.

Art. LII. — Le comité d'administration, dans le but de donner plus d'extension aux opérations de la société, peut, avec l'assentiment de l'assemblée générale, contracter des emprunts, émettre des obligations, et, au besoin, affecter en hypothèque, à la sûreté de ces emprunts ou obligations, la totalité ou partie des immenbles de la société.

Art. LIII. — Le cas échéant, le comité détermine les conditions des emprunts ou l'émission des obligations, le taux de l'intérêt, le mode et l'époque des remboursements.

Art. LIV. — Le montant rénni des obligations ou emprunts, avec ou sans hypothèque, ne peut, en aucun cas, excéder la moitié dn capital versé des actions.

Art. LV. — Le comité d'administration se réunit au moins nne fois par mois au siége de la société. L'époque des rénnions mensuelles est déterminée par le règlement d'ordre intérieur à déterminer par le comité. Il peut être convoqué en réuuion extraordinaire par le président, ou sur la demande de deux administratenrs, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Art. LVI. — L'assemblée générale nommera trois commissaires, actionnaires en nom, ponr vérifier le bilan. — Pour la première fois, ils sont nommés par les présents statuts.

Art. LVII. — Ces commissaires ont individnellement on collectivement le droit de prendre connaissance des livres et générelement des affaires et des opérations de la société. Ils rendent compte de lenr mission à l'assemblée générele, qu'ils ont le droit de convoquer en rénnion extraordinaire, si les intérêts de la société l'exigent.

Art. LVIII. — Tous les actes et contrats qui engagent la société seront signés, en vertn des décisions du comité d'administration, par le président, et contre-signés par le receveur-gérant.

Art. LIX. — Les actes qui ont pour objet d'aliéner, de renoncer à des droits hypothécaires, de transiger ou de faire quelqn'autre acte de propriété, en vertu des pouvoirs exprès conférés au conseil d'administration par l'art. LXI, doivent être signés par le président, et, en outre, par un second membre du comité.

Art. LX. — Le comité d'administration délibère et prononce sur tont ce qnl concerne la société, dans les limites et en conformité des dispositions des présents statuts.

Art. LXI. — Outre les pouvoirs généraux dérivant de sa qnalité de manda-

taire de la société, tous pouvoirs spéciaux et exprès sont conférés au comité, tels que :

Acquérir les terrains et autres immeubles nécessaires pour la réalisation de l'objet en vue duquel la société est constituée ;

Faire exécuter toutes constructions, arrêter à ce sujet tous plans, devis et marchés ;

Vendre les immeubles appartenant à la société ; les soumettre à toutes promesses de vente, les louer à courts ou longs termes ;

Abandonner à la voie publique, gratuitement ou moyennant indemnité, tous terrains nécessaires pour l'assainissement de rues ou quartiers ;

Régler le mode, les conditions générales ou particulières de toutes ventes, promesses de vente et locations ;

Recevoir tous deniers et déterminer les fonds revenant aux actionnaires et à la caisse d'épargne et de secours mutuels ;

Veiller à la marche et à la bonne direction des bibliothèques, écoles, musées, lavoirs et bains, ouvroirs, restaurants, etc. ;

Passer les marchés pour les achats en gros ;

Renoncer à tous droits de privilége et d'hypothèque, ainsi qu'à toutes actions en résolution de ventes, et donner mainlevée pure et simple ou conditionnelle, définitive ou partielle, de toutes inscriptions, de tout enregistrement et de toutes transcriptions hypothécaires ; le tout aussi bien avant qu'après payement des créances de la société et indépendamment de ce payement ;

Traiter, transiger, composer et compromettre sur toutes les questions qui intéressent la société ;

Représenter la société, soit en demandant, soit en défendant, dans toutes instances judiciaires et tous degrés de juridiction.

Art. LXII. — Un receveur-gérant, nommé par le comité d'administration, est chargé de la perception des loyers et jouit de ce chef d'un tantième sur les recettes, fixé annuellement par le comité d'administration.

Art. LXIII. — Le receveur-gérant est tenu de verser un cautionnement. Chaque mois, ses livres sont vérifiés et ses comptes apurés par le comité d'administration.

Art. LXIV. — Les fonds excédant les besoins courants sont placés à intérêt en bons sur l'État ou sur la ville — L'intérêt de ces actions est acquis à la caisse de prévoyance et de secours mutuels.

Art. LXV. — Le comité peut délibérer au nombre de sept membres. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. LXVI. — Le comité gère tous les intérêts relatifs à l'association et arrête les règlements nécessaires à l'exécution des statuts, notamment ceux concernant la comptabilité et les obligations à imposer au receveur-gérant.

Art. LXVII. — En cas de vacance dans le cours d'un exercice, le comité pourvoit au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires.

Art. LXVIII. — Le comité a le droit de convoquer des assemblées générales toutes les fois que l'intérêt de la société l'exige.

Digitized by Google

Art. LXIX. — La surveillance hygiénique des quartiers construits par la société est dévolue à un médecin-inspecteur qui jouira de ce chef d'un traitement à fixer par le comité d'administration. Chaque mois, il adresse au comité un rapport sur la partie du service qui lui incombe et propose les mesures à prendre. Si, dans l'intervalle, des cas urgents se présentent, il prend les mesures nécessaires, sauf à en référer au comité.

Art. LXX. — La société est placée sous le patronage de l'administration communale, qui peut déléguer un de ses membres, lequel, dans ce cas, fait de droit partie du comité.

Art. LXXI. — Toute contestation entre les membres du comité est soumise à l'arbitrage de l'administration communale, dont les décisions sont sans appel.

Art. LXXII. — Chaque année au terme des opérations de la période sociale, le comité adressera à l'administration communale, conformément au modèle arrêté par le Gouvernement, un compte de ses recettes et de ses dépenses pendant l'exercice écoulé. Il répondra à toutes les demandes de renseignements que l'autorité lui transmettra sur les faits concernant l'administration.

Art. LXXIII. — Chaque année, le premier dimanche de juillet, il y aura une assemblée générale des actionnaires. Le comité d'administration leur soumettra un rapport sur la situation et les opérations de l'exercice écoulé.

Art. LXXIV. — L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est présidée par le président ou le vice-président du comité d'administration. Le receveur-gérant y remplit les fonctions de secrétaire.

Art. LXXV. — Les possesseurs d'actions ou coupures d'action sont admis de plein droit aux assemblées générales.

Les possesseurs d'actions ou de coupures d'action doivent, pour être admis à l'assemblée générale, déposer leurs titres au secrétariat du comité d'administration, la veille ou le jour même de la réunion. Ces titres sont restitués immédiatement après la levée de la séance.

Art. LXXVI. — Chaque action ou chaque série de quatre coupures d'action compte pour une voix. Cependant aucun actionnaire ne peut réunir plus de cinq voix, y comprises celles qu'il aurait droit d'émettre comme fondé de pouvoir d'un autre actionnaire.

Art. LXXVII. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix. Le scrutin aura lieu s'il est demandé par trois membres. Il est obligatoire pour le cas de nomination et de révocation. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est retirée.

Art. LXXVIII. — L'assemblée générale pourvoit à la nomination et au remplacement des membres du comité d'administration ou des commissaires sortants, décédés ou démissionnaires.

Art. LXXIX. — L'assemblée générale délibère sur toutes les propositions du comité d'administration ou des commissaires; sur les propositions qui lui

Digitized by Google

sont soumises par un ou plusieurs actionnaires, pourvu qu'elles aient été communiquées au comité d'administration au moins cinq jours avant la date de la réunion, à moins que l'assemblée ne consente à la délibération immédiate. Enfin dans la limite, et en conformité des statuts, elle prononce souverainement sur tous les intérêts de la société.

Art. LXXX. — Les assemblées générales extraordinaires ne peuvent délibérer que sur les objets indiqués dans les avis de convocation.

Art. LXXXI. — L'assemblée générale peut, sur l'initiative du comité d'administration, ou ce comité entendu, apporter aux présents statuts les modifications reconnues utiles, comme : augmenter le capital social; prolonger la durée de la société, etc.

Art. LXXXII. — Les résolutions tendantes à modifier les statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire. Elles doivent réunir une majorité des trois-quarts au moins des voix des membres présents, et ne recevront leur exécution qu'après l'approbation du Gouvernement.

Art. LXXXIII. — Les délibérations des assemblées générales, prises en conformité des statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents et les dissidents. Elles sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président et le receveur-gérant. Ces procès-verbaux sont inscrits au livre des délibérations du comité d'administration.

Art. LXXXIV. — Aucun changement ne peut être apporté aux présents statuts que par une délibération expresse de l'assemblée générale, après convocation faite un mois d'avance, et moyennant l'accomplissement des formalités indiquées à l'art. 2 de la loi du 3 avril 1851.

Art. LXXXV. — La nomination du comité d'administration a lieu dans l'assemblée générale des actionnaires, au scrutin et à la majorité relative des suffrages. Le comité nomme dans son sein le président et le vice-président.

Art. LXXXVI. — Le compte général des dépenses et des recettes est soumis annuellement à l'examen de tous les membres de l'association publiée par la voie des journaux.

Art. LXXXII. — La durée de la société est fixée à trente ans, à partir de l'approbation des statuts par l'autorité compétente.

Art. LXXXVIII. — La dissolution de la société pourra, en cas de perte de 25 p. % du capital émis, résultant d'un bilan dûment approuvé, être prononcée avant l'expiration du terme social, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, spécialement convoquée à cet effet et régulièrement constituée, conformément aux dispositions de l'art. XCV.

Art. LXXXIX. — La résolution tendante à prononcer la dissolution de la société ne peut être prise qu'à la majorité des trois quarts au moins des voix des membres présents.

Art. XC. — Dans le cas où l'assemblée générale délibérant après une deuxième convocation, ne réunirait pas la moitié au moins des actions émises, cette résolution sera subordonnée à l'approbation du Gouvernement.

Art. XCI. — La dissolution de la société aura lieu de fait si la perte s'élève à 50 p. °/₀ du capital émis.

Art. XCII. — Après l'expiration du terme social, ou en cas de dissolution de la société, le comité d'administration doit, dans le délai d'un mois, convoquer l'assemblée générale en réunion extraordinaire. Cette assemblée règlera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et leurs attributions. Elle pourra notamment conférer aux liquidateurs le pouvoir de transférer à une autre société les droits et les obligations de la société dissoute.

Art. XCIII. — Les pouvoirs et les fonctions du comité d'administration et des commissaires cessent de plein droit par le fait de la nomination des liquidateurs.

Art. XCIV. — L'assemblée générale des actionnaires conserve pendant la durée de la liquidation toutes ses attributions, notamment le pouvoir d'approuver les comptes et de donner décharge aux liquidateurs.

Art. XCV. — En cas de dissolution, l'administration communale nommera des délégués, pris parmi les membres de la société, auxquels elle adjoindra un commissaire spécial, à l'effet de procéder à la liquidation, au payement des dettes et à l'apurement des comptes. L'excédant sera, le cas échéant, réglé de commun accord avec l'administration communale.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

ALIÉNATION MENTALE.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS SOCIALES.

Digitized by Google



ANNEXES.

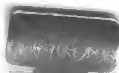
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA :

Page 163 surgit son cil altier. — *Lisez* : son col altier.
— 218 publicité extra-officielle. — *Lisez* : publicité officielle.
— 295 un aliéné sur 900 habitants. — *Lisez* : sur 500.
— 299 96,000,000 de Reichsthaller. — *Lisez* : 96,000.
— Les logements malsains donnent un produit usuraire . . . pourquoi ces logements ne donneraient-ils pas un produit normal. — *Lisez* : des logements sains, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

[illegible] ... in-18.

[illegible] ... in-18.

AVIS.

[illegible] ... 12 francs.

[illegible] s'adresser à Bruxelles, [illegible] 18, faubourg de Louvain.